

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Université d'Oran

Faculté de droit et de sciences politiques  
Département de science politique



Mémoire de Magister

**Syndicalisme et pouvoirs locaux :  
Étude sur les syndicats d'enseignants de la wilaya  
d'Oran**

**(1989-2012)**

Présenté par : Siham BEDDOUBIA

Sous la direction de Pr. Hassan REMAOUN  
soutenue le 26/05/2013

**Membres du jury :**

- Président : Chaouche Yelles Bachir, professeur de l'enseignement supérieur (Faculté de droit, Université d'Oran)
- Examineur : Hamdane Leila, professeure de l'enseignement supérieur. (Faculté de droit, Université d'Oran)
- Examineur : Mancer Mohand Amokrane, maitre de conférence A. (Faculté des sciences sociales, Université d'Oran)
- Rapporteur : Hassan Remaoun, professeur de l'enseignement supérieur. (Faculté des sciences sociales, Université d'Oran)

Année universitaire 2011-2012



## **Remerciements**

*J'adresse mes vifs remerciements au Professeur Hassan Remaoun qui a accepté de diriger mon mémoire et pour le soutien qu'il m'a accordé durant mon travail d'enquête et de rédaction.*

*Mes remerciements vont aussi à tous les enseignants, les responsables syndicaux et les responsables de la direction de l'éducation de la wilaya d'Oran pour les entretiens qu'ils m'ont accordés.*

*Je remercie enfin toutes les personnes qui m'ont aidée par leurs conseils et orientations.*

## Dédicace

*A mes parents pour m'avoir appris à aller vers la curiosité des choses, aussi simples et modestes soient-elles.*

*A mes deux petites sœurs Khalida et Ines.*

*A ma sœur aînée Nassima et sa petite Lily.*

*A mon beau frère Hafid, pour ses encouragements.*

*A ma belle famille.*

*Et à Bel pour son soutien incommensurable.*

.

*“... il me parait en ce moment que la mémoire est une faculté merveilleuse et que le don de faire apparaitre le passé est aussi étonnant et bien meilleur que le don de voir l’avenir.”*

Anatole France, *Le livre de mon ami*.



## **Introduction**

La constitution de 1989 a marqué le début de l'ouverture démocratique ; incluant le pluralisme syndical qui a été affirmé par les articles 34 et 59 et réglementé par la loi 90-14 de juin 1990. Rappelons que ces changements se sont fait dans une conjoncture de crise sociale suite aux événements du 05 octobre 1988. A cela s'ajoute une économie qui, d'une part est en pleine mutation suite au programme d'ajustement structurel (PAS,1994-1997)<sup>1</sup> qui a eu pour impact direct les dévaluations successives du dinar impliquant ainsi la chute des salaires. D'autre part, en s'engageant dans le processus de privatisation l'État a, de moins en moins, investi dans le secteur public ce qui a pour effet principal : la dégradation des conditions de travail.

En effet, ces facteurs ont eu un impact considérable sur le monde socioprofessionnel, principalement en ce qui concerne les enseignants du secteur de l'éducation. Parmi les problèmes survenus nous citerons : les salaires bas, la précarité, la dégradation des conditions de travail, la faible rémunération, la baisse du pouvoir d'achat, l'inefficacité des œuvres sociales,...etc. Tout cela a conduit à une montée des inégalités sociales qui se traduisent par un mouvement revendicatif contestataire.

Dans ce mémoire, il sera question d'étudier les syndicats d'enseignants dans leurs deux modèles d'évolution. Un modèle préexistant la FNTE-UGTA(syndicat unique et officiel) et un modèle né du pluralisme syndical : les syndicats dits « autonomes ».

L'action de ces syndicats s'exprime dans le cadre d'un mouvement revendicatif organisé (grèves, sit-in, conseils pédagogiques, académiques et régionaux,...etc.). Cette action a pour but d'améliorer les conditions liées à la vie socio-professionnelle des enseignants et ce par rapport aux problèmes que nous avons évoqués (les revendications touchent l'augmentation des salaires, l'efficacité des œuvres sociales, l'amélioration des conditions de travail, de la protection sociale et de la rémunération,...etc.)

Partant du fait que les syndicats dit autonomes peinent à exercer leur rôle par rapport aux restrictions juridiques (agrément, libre exercice des activités, etc....) et qu'ils ne participent pas aux réunions tripartites (malgré leur représentativité visible) et que, d'autre part le parcours historique de l'UGTA(liée historiquement à un parti unique de l'époque et

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet Mahmad Saib Musette, « La situation sociale en Algérie », *Revue Monde arabe Maghreb, Machrek* ,n°167, janv-mars 2000, p. 93-99. Le PAS est une politique économique qui visait à rétablir l'équilibre financier à travers une politique de privatisation et en fermant les entreprises déficitaires.

donc à l'état.) ,le FLN fait que son statut relève « d'une organisation de masse instrumentalisée par l'État pour réunir les travailleurs autour du pouvoir »<sup>1</sup>, nous pouvons remarquer une certaine différenciation dans les rôles de chaque modèle.

Dans notre perspective de recherche, nous avons entrepris de nous intéresser spécifiquement aux pouvoirs locaux et aux syndicats d'enseignants (concernant les trois cycles : primaire, moyen et secondaire).

Pourquoi avoir choisi de travailler sur le local ? L'objectif est d'avoir une vision plus claire de l'action syndicale, de mieux comprendre la dynamique des mouvements sociaux et les restituer dans le contexte national. Il nous a paru évident de porter notre attention sur les pouvoirs locaux qui constituent le lien direct entre l'unité syndicale locale et le ministère de tutelle. Pour mener cette étude sur le plan local, notre choix s'est porté sur la wilaya d'Oran, pour connaissance de fait.

Le choix de cette thématique se justifie principalement par le fait que les syndicats d'enseignants ont investi la scène politico-sociale depuis 1989 et que leur action s'est accentuée de plus en plus ces dix dernières années. Il importe moins de mesurer cette action mais plus d'analyser le rapport avec le pouvoir local. D'autre part, ce sujet s'inscrit dans le cadre général de la thématique de notre magistère : *mouvements nationaux et formations étatiques en Algérie et au Maghreb*.

Dans cette perspective, les questions qui se posent à nous sont celles de savoir comment les pouvoirs locaux réagissent face aux mouvements de contestation menés par les syndicats d'enseignants ? En d'autres termes, comment les pouvoirs locaux gèrent-ils ces mouvements de protestation ? Quelles sont les répliques des syndicats d'enseignants face aux réactions des pouvoirs locaux ? Dans cette conflictualité comment sont perçus les rapports avec le politique ?

Pour mener cette recherche nous proposons quelques hypothèses de travail que nous tâcherons bien sûr de vérifier au cours de notre enquête .

- 1- Les pouvoirs locaux déploient une stratégie de non reconnaissance de la représentativité de ces syndicats.

---

<sup>1</sup> Voir Mancer Mohand Amokrane, *Contribution à l'histoire du syndicalisme algérien de 1969 à 1973*, Oran CDSH, Document de travail n° 6, 1981.



2- La grève s'impose comme l'unique modalité de discussion.

2- « L'autonomie » syndicale intervient comme modèle de relation avec le politique.

### **Cadre conceptuel et théorique :**

L'action syndicale entre dans le cadre des mouvements sociaux qui, selon l'expression d'Alain Touraine, « recouvrent des processus dans lesquels des individus se mobilisent pour tenter de modifier des institutions des règles ou des comportements<sup>1</sup> ». Selon lui, le mouvement social est considéré comme étant la conduite collective organisée d'un acteur de classe pour la direction sociale de l'historicité dans une collectivité concrète. Erik Neveu dans *Sociologie des mouvements sociaux* considère que le mouvement social désigne « une forme d'action collective concertée en faveur d'une cause...il s'agit d'un agir-ensemble intentionnel, marqué par le projet explicite des protagonistes de se mobiliser de concert. Cet agir-ensemble se développe dans une logique de revendication, de défense d'un intérêt matériel ou d'une cause<sup>2</sup>».

On fait référence au syndicalisme comme étant un mouvement né du machinisme, issu de la séparation du travail et du capital...en fonction des pays, des traditions culturelles, et des rapports de force, le mouvement syndical a emprunté plusieurs voies : l'unité ou le pluralisme, l'approche réformiste ou l'option révolutionnaire, l'action revendicative ou la politique contractuelle. Les syndicats interviennent directement ou indirectement dans de nombreux domaines, citons ainsi : les conditions du travail (durée hebdomadaire, hygiène, sécurité, etc.), les salaires, l'intéressement et la participation, la formation, la négociation collective ils sont par ailleurs appelés à donner leur avis dans un certain nombre d'institutions<sup>3</sup> ...

Par pouvoirs locaux nous entendons ce qui constitue l'enjeu du pouvoir légitime sur l'organisation régionale, des modes de vie, depuis les institutions étatiques jusqu'à l'ancien système associatif<sup>4</sup>. Nous utiliserons la notion de pouvoir local, autorité locale ou tutelle locale dans ce mémoire pour désigner la direction de l'éducation d'Oran(DE).en d'autre terme nous entendons par les pouvoirs locaux l'institution étatique en référence à la

---

<sup>1</sup> Cité dans Gilles Ferréol, *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Armand Colin, 1991, p. 121-122.

<sup>2</sup> Cité dans Philippe Starck, « Un nouveau mouvement social ? » *Vie sociale et traitements*, N° 85 -2005 p. 85.

<sup>3</sup> Gilles Ferreol, *op. cit.*, p. 203-204.

<sup>4</sup> Erik Neveu, *Cahiers internationaux de sociologie*, PUF, 1979 p. 57.

direction de l'éducation qui assure la conduite de l'État sur le plan local pour le secteur de l'éducation.

Mais dans quelle catégorie doit-on situer l'enseignant, qui est l'un des acteurs majeurs de cette recherche ? Dominique Andolfatto et Dominique Labbé parlent de disparition ou évolution du paradigme de la classe ouvrière et l'abandon des mots lutte, ou travailleur le propos est centré maintenant sur les salariés leurs attentes et leurs revendications<sup>1</sup>. Nous parlons donc de l'enseignant salarié. Le salariat par définition est le mode de rétribution de l'effort productif par le salaire ; n'étant pas propriétaire des moyens de production, le salarié –moyennant une rémunération forfaitaire- met à la disposition d'un employeur sa force de travail<sup>2</sup>.

Le syndicalisme est en relation avec le salariat. Michel Vakaloulis analyse le rapport entre syndicalisme et politique. Selon lui, le syndicalisme en étant en relation avec le salariat exprime la représentation légitime d'intérêts spécifiques<sup>3</sup>. Cependant le politique dans sa relation avec les populations comme entité politico-étatique exprime l'intérêt général, donc une divergence entre deux institutions qui n'ont pas le même objectif et une absence d'ouverture entre les deux mondes.

La contestation reste le seul moyen pour les syndicats en vue d'affirmer leurs positions au pouvoir et ce dans le cadre des « règles de jeu » établies par ce dernier. Elle est menée *selon* les règles du jeu quand il est question de fournir les "biens collectifs" d'après l'expression de Bourricaud et Boudon<sup>4</sup> (augmentation des salaires, défense de l'emploi, etc.). Le syndicat agit "sur les règles du jeu" en vue d'imposer sa participation dans la prise de décision pendant les périodes de crises.

Nous seront amené à faire référence au syndicalisme et quel rapport il entretient avec le politique. René Mouriaux définit le politique comme étant le système institutionnel, la sphère publique dans son architecture, dans son organicité. Il ajoute que le syndicalisme fait partie du politique « c'est un élément indispensable de la citoyenneté, de la liberté collective...sans syndicalisme indépendant, aucun État démocratique n'est possible ».

### **Méthodologie de la recherche**

---

<sup>1</sup> Dominique Andolfatto et Dominique Labbé, « La transformation des syndicats français. Vers un *nouveau* modèle social » ? *Revue française de science politique*, n° 56, 2006, p. 281–297.

<sup>2</sup> Gilles Ferréolpp, *op. cit.*, p. 198.

<sup>3</sup> Vakaloulis M., « Le syndicalisme à l'épreuve du temps », *Nouvelle Fondation*, 2007/3, N° 7-8, p. 85-91.

<sup>4</sup> R. Boudon et F. Bourricaud, *Dictionnaire Critique de la Sociologie*, Paris, PUF, p. 91-92.

Notre objet de recherche s'inscrit dans le cadre d'une enquête de terrain. Dans le but d'apporter des éléments de réponse à la problématique posée par notre thématique et de vérifier nos hypothèses, nous avons entrepris d'utiliser les procédés méthodologiques suivants :

Nous avons eu recours à un questionnaire destiné aux enseignants de 11 établissements scolaires d'Oran, dont 05 lycées, 03 CEM et 03 écoles primaires. Nous avons réussi à obtenir 155 réponses à notre questionnaire.

La consultation de plus de 1500 articles de presse pour une période de 10 ans (de 2002 à 2012) a été nécessaire pour obtenir des informations sur le nombre de grèves, sit-in, le taux de suivi...etc.

Plus de trente entretiens ont été nécessaires pour réaliser ce mémoire ; nous les avons eus avec les responsables syndicaux, représentants de la tutelle locale, directeurs d'établissements scolaires, enseignants, anciens syndicalistes,...etc.

En somme, nous avons ;

1-établi un travail de recherche documentaire afin de récolter les informations utiles qui intéressent notre recherche, y compris une bibliographie spécifique (études précédentes) nous avons constitué des dossiers de presse et d'archives des différentes institutions locales (wilaya, mairie, direction du travail, direction de l'éducation, ONS,...etc.),

2-utilisé l'entrevue, définie par Grawitz et Pinto<sup>1</sup> comme étant un procédé d'investigation scientifique utilisant un procédé verbal pour recueillir des informations en relation avec le but fixé et précisément l'entretien semi-directif parce qu'il permet d'apporter une meilleure vérification et plus d'approfondissement à notre recherche et de centrer le discours des personnes interrogées autour de notre thématique,

3- abordé des approches quantitative et qualitative : la première étant caractérisée par la validité, la fidélité et l'objectivité des éléments qu'elle apporte ; la seconde apporte crédibilité, transférabilité, consistance et fiabilité au travail de recherche<sup>2</sup>.

4- Traiter les éléments recueillis dans le cadre d'une approche analytique.

Il est clair que la nécessité de recourir à d'autres procédés s'est imposée au fur et à mesure de notre recherche.

5-L'approche historique a été nécessaire pour comprendre certains faits relatifs à notre objet de recherche. Nous avons eu recours à une bibliographie de l'histoire du syndicalisme algérien.

---

<sup>1</sup> R. Ghiglione, B. Matalon, *Les enquêtes sociologiques : théorie et pratique*, Paris, Colin, 1978, p. 77.

<sup>2</sup> Gilles Ferréol, *op. cit.* p. 64

## **Les objectifs de notre recherche**

L'objectif principal de cette recherche est de cerner les interactions entre les pouvoirs locaux et les syndicats d'enseignants dans le but de comprendre la dynamique des mouvements sociaux, leur évolution par rapport au politique et d'analyser les rapports de force exercées par le pouvoir d'une part, et l'influence des mouvements sociaux sur le politique d'autre part. La finalité de cette étude est d'apporter des éléments de connaissances sur le local qui permettront de comprendre la dynamique globale des mouvements sociaux par rapport au politique sur le plan national.

### **Objectifs secondaires**

- Cette étude a pour but de cerner les spécificités de l'action syndicale des enseignants sur le plan local, et ce dans le cadre du pluralisme syndical et en rapport avec les pouvoirs locaux.
- Cette étude a pour objectif d'analyser les différentes perceptions de notions telles que la représentativité syndicale, l'autonomie syndicale, le rapport au politique sur le plan local

### **Les Grands thèmes de ce travail de recherche :**

Ce mémoire se divise en gros en deux parties non distinctes .

Ce mémoire se veut dans sa première partie (constituée de deux chapitres) une étude historico-politique du fait syndical dans le secteur de l'éducation en Algérie, mais aussi précisément dans la wilaya d'Oran, sur une période qui va de l'avant et l'après indépendance à nos jours. Nous faisons référence à l'histoire du syndicalisme enseignant tout en essayant dans chaque période de préciser le rapport du syndicalisme avec les pouvoirs publics, pour ne pas sortir de notre problématique. Le but de ces deux chapitres est de cerner la transition politico-historique qui a emmené au pluralisme syndical et donc de mieux comprendre l'état actuel des relations entre syndicats d'enseignants et pouvoirs locaux. Dans ces deux chapitres, nous essayons aussi de faire un constat sur l'état actuel du syndicalisme enseignant, de situer son champ d'action, ses caractéristiques locales et nationales, mais aussi de donner un constat sur le secteur de l'éducation, ses effectifs, les politiques publiques instaurées ces dix dernières années pour mieux cerner dans quel sens l'action des syndicats d'enseignants est dirigée. Nous concluons cette partie en situant notre recherche sur le plan théorique.

La seconde partie de notre mémoire (constituée aussi de deux chapitres) concerne exclusivement les résultats de notre enquête de terrain. Dans laquelle nous allons essayer d'apporter quelques réponses à notre problématique de départ. En commençant par la question de la représentativité syndicale et ses implications dans les rapports conflictuels entre les syndicats d'enseignants et les pouvoirs locaux, nous aborderons aussi la nature de cette représentation sur le terrain en tant que notion sociologique et comment elle est perçue dans les rapports de genre. Nous évoquerons également la grève en tant qu'aspect de la conflictualité entre les syndicats d'enseignants et les pouvoirs locaux et comment elle endosse le rôle de modalité de discussion. Enfin, nous aborderons la question du rapport au politique de par l'activité syndicale à travers la conception de la notion d'autonomie syndicale et les rapports syndicats /partis politiques.

## **Premier chapitre :**

### **Syndicalisme enseignant en Algérie pré-indépendance**

## I. Quelques aspects de la politique scolaire coloniale en Algérie ou la naissance de la profession d' « instituteur »

L'école algérienne d'aujourd'hui semble avoir beaucoup hérité de l'enseignement colonial. Le système d'instruction coloniale n'était pas simplement un espace d'enseignement différent de celui de l'enseignement traditionnel, il constituait toute une structure nouvelle et complexe. L'exemple le plus marquant de ce changement était qu'un enseignant devait être doté d'un diplôme ou au moins d'un certain niveau, plus une formation pour prétendre à ce métier. Il s'agit aussi d'un nouveau système d'enseignement basé sur des programmes, c'est-à-dire une pédagogie et est centré autour d'un espace « moderne » l'école.

Quand l'Algérie fut occupée par les français à partir de 1830, La transmission du savoir et l'apprentissage se faisaient dans la tradition religieuse dans des écoles appelées *mcids* installées dans les mosquées des villes .En tribu l'instruction se faisait dans la *zaouïa* .Ceux qui étaient chargés d'apporter l'apprentissage étaient appelés *mouadebs*, *mouderess*, *talebs*, *derrers*. Le premier contact des Algériens avec le mot instituteur ou maitre d'école fut dans les écoles françaises installées les premières années de la colonisation. Il s'agit des écoles d'enseignement mutuel<sup>1</sup> puis les écoles arabes- françaises<sup>2</sup> qui ont existé entre 1830 et 1880 où les Algériens furent recrutés pour enseigner aux cotés d'instituteurs français à titre d'adjoints dans des écoles bilingues et où les élèves européens côtoyaient des élèves musulmans. Plusieurs facteurs ont fait que durant cette période, la politique de scolarisation coloniale fut un échec ; parmi on peut signaler la résistance culturelle de la population autochtone a une nouvelle forme d'enseignement qui ne correspondait pas à leur culture ni à leur religion. Yvonne Turin parle de « l'importance du phénomène religieux » qui a mené à l'installation d'une nette « opposition » entre deux formes d'enseignement : l'enseignement traditionnel dominé par le religieux et l'enseignement colonial. Aussi, même si la politique coloniale de scolarisation émanait d'une « volonté civilisatrice », comme le laissait entendre certains hommes de la Troisième République notamment, le fait colonial en territoire nouvellement conquis, était un obstacle à la promotion de l'instruction des indigènes de par la nécessité de contrôle qui s'est imposée en urgence et l'opposition des colons (de tendance majoritairement de droite) à la

---

<sup>1</sup> Sur l'enseignement mutuel, voir Yvonne Turin, *Affrontements culturels dans l'Algérie coloniale, écoles, médecines, religions, 1830-1880*, 2<sup>ème</sup> éd., Alger, ENAL 1983, p. 40-50.

<sup>2</sup> Voir Kateb Kamel, *École, population et société en Algérie*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 20-23.

promotion de la scolarisation. Ainsi, avec les arrêtés de 1843, les Biens *habous*<sup>1</sup> sont rattachés au domaine public ; les espaces de l'enseignement traditionnel sont donc considérablement réduits. Le nombre de *mcids* diminua progressivement (installés dans les mosquées).

L'hostilité indigène s'accroît avec les grandes insurrections. Les autorités coloniales cherchaient à détruire les structures tribales traditionnelles en passant par l'enseignement musulman. C'est tout un système de contrôle qui s'installe à travers les décrets de 1850<sup>2</sup>. On retrouve des informations sur les maîtres des *mcids* (circulaire du 16 avril 1852 qui permettra d'établir des listes des noms de maîtres). Les autorités réclament aux officiers régulièrement des informations sur les *Zaouïas*, leur organisation, leur personnel et leurs tendances politiques, etc. Dans les rapports mensuels des bureaux arabes, les officiers devaient régulièrement déterminer leur nombre et celui des *tolbas*<sup>3</sup>. Les *cadis* occupaient désormais la fonction d'inspecteurs. Il fallait une autorisation pour enseigner, délivrée par un préfet avec une échelle d'amende et la possibilité d'emprisonnement pour toute infraction. On imposa un examen aux *derrers*, ce fut ensuite le décret du 6 octobre 1857 qui imposa le brevet de capacité pour enseigner. Ainsi le nombre de *tolbas* diminua progressivement. Plus important encore, l'État colonial allait installer tout un système juridique pour s'approprier des terres *arch* en commençant par la loi sur le cantonnement, puis le Sénatus-consulte de 1863 et la loi Warner de 1873. C'est tout l'espace de vie des tribus qui commençait à disparaître. Plus grave encore, l'insurrection de 1871 aura pour conséquence la mise sous contrôle des écoles arabes- françaises dans les territoires civils qui étaient devenues plus vastes que les territoires militaires. Il fut décidé aussi que les *zaouïas* soient désormais mises sous inspection (D'ailleurs, bien avant l'insurrection de 1871, le décret du 1<sup>er</sup> octobre 1863 fut à l'origine de la création d'une inspection générale pour les medersas). Une mission que l'Amiral Gueydon (gouverneur général) confiera au recteur ; ces mesures seront plus tard réglementées par un décret, celui du 15 août 1875 sur l'organisation de l'instruction publique en Algérie.<sup>4</sup>

Il est important de remarquer le caractère non étudié et irrégulier qui a accompagné l'établissement de l'instruction publique entre 1830 et 1882 ,mais aussi l'instabilité du

---

<sup>1</sup> Voir Hassan Remaoun, *L'Algérie, histoire, société et culture*, Alger, Éditions Casbah, 2000, p. 45.

<sup>2</sup> À ce sujet voir Yvonne Turin, *op.cit.*, p. 203-212.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 206.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 215.



pays avec les grandes insurrections des tribus<sup>1</sup>, le manque d'instituteurs métropolitains et un cadre pour la formation des maîtres et ce même s'il fut décidé par décret la création de 3 medersas : une à Tlemcen, une autre à Constantine, et une dernière à Médéa (qui sera transféré à Alger en 1859)<sup>2</sup>. Ces établissements étaient destinés à la formation de fonctionnaires pour l'enseignement, l'administration et le culte ; il n'en fut point pour le premier<sup>3</sup>). La période qui va de 1830 à 1880 a été une phase expérimentale marquée, comme le note Aïssa Kadri, par les « hésitations »<sup>4</sup> où l'autorité coloniale est passée d'« une volonté civilisatrice » à une nécessité de contrôle à mesure que les choses évoluaient. Avec la victoire des républicains qui sont désormais au pouvoir, la fin du régime militaire et l'avènement de la troisième République, la situation va évoluer autrement, en commençant par la création de huit « écoles ministérielles<sup>5</sup> » en Kabylie par Jules Ferry, le nouveau ministre de l'instruction publique. Cette période jugée plus « cohérente », débute avec les réformes de Jules Ferry et l'avènement du concept de l'école laïque, obligatoire avec deux nouveautés : l'enseignement se fait dans une seule langue, le français et la séparation entre enseignement européen et enseignement indigène. Pour mettre un terme aux difficultés de recrutement des maîtres, un cours normal va être créée pour la formation des maîtres indigènes : il s'agit de l'école normale de Bouzaréha et une autre à Constantine, qui sera suivie en 1891 par la création d'une section spéciale pour la formation des maîtres européens<sup>6</sup>. Mises à part les écoles « indigènes ordinaires », il fut créé des écoles dites écoles auxiliaires ou *gourbis*<sup>7</sup> dans les zones rurales dont le but était de scolariser très rapidement avec peu de moyens un grand nombre d'enfants. Le nombre

---

<sup>1</sup> Il s'agit notamment de la révolte d'El Mokrani en 1871 qui a eu comme conséquence l'aggravation de la répression à travers l'élargissement de la loi du 31 octobre 1845 sur le séquestre, mais aussi les lois sur le cantonnement (à partir du Sénatus-consulte de 1863, puis avec les lois de 1873 et 1887) et l'expropriation. Voir sur ce sujet Charles André Julien, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, Vol 1 et 2, Paris, PUF, 1979.

<sup>3</sup> Voir Jeune chambre économique d'Alger, *Le problème de l'enseignement en Algérie*, Alger, [s.d], p.18. A propos des trois medersas créées en 1950, on apprend qu'en « en 1944, les medersas ont été transformées en établissements secondaires musulmans ». Il s'agit des lycées franco-musulmans.

<sup>4</sup> Aïssa Kadri, « Histoire du système d'enseignement colonial en Algérie », dans colloque *Pour une histoire critique et citoyenne. Le cas de l'histoire franco-algérienne*, 20-22 juin 2006, Lyon, ENS-LSH, 2007, cité dans

[http://ens-web3.ens-lsh.fr/colloques/france-algerie/communication.php?id\\_article=206](http://ens-web3.ens-lsh.fr/colloques/france-algerie/communication.php?id_article=206).

<sup>5</sup> Voir sur ce sujet Association les amis de Max Marchand de Mouloud Feraoun et de leurs compagnons, *L'école en Algérie : 1830-1862 de la régence d'Alger aux centres sociaux éducatifs*, op.cit., p. 23-25.

<sup>6</sup> La section spéciale d'adaptation a été conçue pour les normaliens, les instituteurs et les bacheliers venant de métropole où ils recevaient une formation qui duraient un an, pour qu'ils parviennent à enseigner aux indigènes une langue qui n'était pas la leur.

<sup>7</sup> Sur les écoles auxiliaires voir Fanny Colonna, *Instituteurs algériens : 1882-1939*, OPU, Alger, 1975, p. 43-45, Charles Robert Ageron, *Les Algériens musulmans et la France*, Paris, Presses Universitaires de France, 1968, p. 929, aussi Association « les amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs compagnons », *L'école en Algérie de 1830-1962 de la régence aux centres sociaux éducatifs*, op.cit., p.34.

de ces écoles *gourbis* atteignait 214. Dépourvues de moyens, chacune de ces écoles comptait une seule classe, il n'y avait pas d'instituteurs, les moniteurs se chargeaient de l'enseignement (avec seulement le certificat d'études primaire CEP et un an de formation). Il faut dire que les efforts de scolarisation engagés par la métropole se retrouvaient épuisés par l'opposition intérieure. En 1900, malgré les efforts du nouveau recteur de l'académie d'Alger M. Jeanmaire (sous la pression des élus d'Algérie), le gouvernement général va supprimer le cours normal de Constantine et réduire le nombre d'instituteurs français de 25 à 13 à l'école normale de Bouzaréah<sup>1</sup>. Ensuite, le nombre d'années de formation au cours normal fut réduit de 4 à 3. L'instruction indigène était confrontée à deux visions contradictoires : en métropole, la volonté de faire évoluer l'enseignement indigène était bel et bien concrète et ce à travers le lancement des réformes républicaines. Mais il n'en était pas de même pour la population coloniale et les autorités locales qui utilisèrent leur droit à être consultées pour freiner cette action. On compte 993 normaliens algériens<sup>2</sup> formés à l'école de Bouzaréah entre 1883 et 1939. En 56 ans, ce chiffre paraît très dérisoire pour une population scolarisable qui a atteint le nombre de 900.000 en 1934.

Pendant plus de trois décennies après son instauration, l'école de Jules Ferry ne rencontra point de succès auprès des Algériens ; le fait est que leur langue et leur religion ne permettaient pas « une résistance culturelle ». Vers la fin de la première Guerre mondiale, ce refus se transformera en revendication. L'enseignement était devenu un moyen de survie (influence de la guerre et de l'émigration). D'autre part, au début des années 1930, la nécessité de préserver la langue arabe s'exprime d'une manière très prononcée ; il en va de l'avenir de la culture arabo-islamique portée par le mouvement réformiste d'Ibn Badis et de l'Association des Ulémas Musulmans Algériens qu'il présida<sup>3</sup>. Entre 1934 et 1935, le nombre d'écoles privées arabes atteignait 70. En 1934 le recteur Georges Hardy tentera l'expérience des centres du premier degré, puis les centres régionaux éducatifs<sup>4</sup> en région rurale dans le but de former des ouvriers agricoles et de bonne ménagerie. Le débarquement des Alliés en novembre 1942 mit fin à ce projet définitivement. C'est aussi à cette date que Ferhat Abass avait adressé le fameux «

---

<sup>1</sup> *Ibid.*32.

<sup>2</sup> Fanny Colonna, *Instituteurs algériens : 1883-1939, op.cit.*, p. 9

<sup>3</sup> Sur les écoles privées de l'association des ulémas musulmans voir *ibid.* p. 32-33 et Kamel Kateb, *Ecole, population et société en Algérie.*, *op.cit.* p. 42-46. et <sup>3</sup> Sur le rôle de l'Association des Ulémas, voir Ali MERAD, *Le réformisme musulman en Algérie de 1925 à 1940 : essai d'histoire religieuse et sociale*, Paris, Mouton, 1967.

<sup>4</sup> Sur le projet de George Hardy, voir Louis Rigaud, *L'école en Algérie de 1880-1962, op.cit.*, p.54-58.

Manifeste du Peuple Algérien » au président américain Roosevelt ; une action qui démontre la montée des revendications de tout un peuple. En réaction, les autorités françaises et principalement de Gaulle, président du Conseil français pour la libération nationale (CFLN) puis du Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) décida d'engager des réformes ; ce sera le plan de scolarisation de 1944<sup>1</sup> . L'une des difficultés principales aura été le manque d'instituteurs. Pour faire face à ce problème, fut ouvert en 1956 un corps enseignant nommé Instructeurs du plan de scolarisation (IPS) recrutés seulement avec le brevet d'études du premier cycle (BEPC), et dans chaque département fut créé un centre pour leur formation Le rythme d'application de ce plan restait très lent. Cependant, après la chute de la quatrième République, de Gaulle annoncera un plan de scolarisation accélérée qui faisait partie du plan de Constantine annoncé le 20 août 1958. Grâce à ces nouvelles mesures, six nouvelles écoles normales furent créées, s'ajoutant aux dix déjà existantes. En 1950 il y avait 300 élèves- maîtres dans les écoles normales ; ce chiffre atteindra 1426 en 1958. Enfin, et sous l'impulsion de Germaine Tillon qui constatait que l'Algérie demeurait une région fortement sous développée avec une population analphabète en 1954 furent créés les centres sociaux éducatifs pour apporter une éducation de base et assistance médicale aux enfants. L'ordonnance du 20 août 1958 prévoyait la création de 1800 postes<sup>2</sup>.

## **II. Les enseignants algériens en Algérie coloniale**

### **II.1 Inégalités et premières formes d'action**

La première génération d'instituteurs algériens ont tous eu des diplômes dans « les filières moyennes », dans le cadre de l'enseignement supérieur (dans les medersas et les cours normaux ou spéciaux qui permettaient d'occuper des postes de fonctionnaires et d'instituteurs). Le but des cours normaux était, selon A. Kadri, de permettre « l'assimilation et l'acculturation à un minimum d'élus » (une illusion). Quant aux medersas, leur but était de produire des médiateurs pour parler au nom des dominants dans le but de changer la société dominée, il s'agit, conclut A. Kadri d'une organisation sociale.

---

<sup>1</sup> Sur le plan de scolarisation de 1944, voir *ibid.*, p. 58-60. voir aussi Pierre Mannoni, *Les Français d'Algérie, vie mœurs, mentalité*, l'Harmattan Paris 1993, p.181-182.

<sup>2</sup> Sur les centres sociaux éducatifs voir Serge Jouin. « Historique des centres Sociaux d'Algérie », in Serge Jouin et al. *L'école en Algérie 1830-1962, op. cit*, p. 76-78.

Parmi les maîtres des premières promotions des cours normaux, ceux qui avaient obtenu un brevet élémentaire de capacité et qui furent recrutés, portaient le nom d' « adjoints-indigènes ». En revanche, ceux qui s'étaient arrêtés au certificat d'études primaires, étaient nommés « les moniteurs ». Pour devenir instituteur, il fallait forcément passer par l'école normale. Cependant, l'entrée au cours normal était loin d'être accessible pour tout le monde ; le recrutement était réduit aux personnes venant des milieux favorisés : fils de fonctionnaires, ou familles aisées dont généralement les parents étaient lettrés. À propos de l'origine sociogéographique des normaliens, Fanny Colonna<sup>1</sup> nous explique qu'avant la première guerre mondiale, le nombre de normaliens ruraux était plus élevé que celui des normaliens urbains : il s'agit de 448 contre 263, et que 89% des normaliens ruraux étaient d'origine Kabyle, du fait que cette région avait bénéficié d'une large politique de scolarisation dans le cadre du plan d'assimilation tentée par les républicains. De plus, parmi ces normaliens, nombreux étaient les fils de paysans propriétaires terriens, relativement aisés dont les enfants n'avaient aucune perspective dans le monde rural et pour qui le cours normal était une opportunité. D'autre part, la scolarisation des indigènes en ville était très lente et freinée par l'opposition des colons. Cette tendance va s'inverser avec la fin de la première guerre mondiale. Dépossédée de ses terres, la population rurale choisira l'immigration en France ou vers les villes à la recherche du travail. La scolarisation en ville connaît une nette amélioration, c'est ainsi que l'on retrouve à l'école normale de 1920 à 1936, 192 normaliens urbains contre 78 normaliens ruraux. Entre 1900 et 1939 sur les 400 à 500 étudiants des écoles normales, 50 à 80 seulement sont des indigènes. En 1900, ils occupent seulement 6% des postes d'instituteurs. Entre les deux guerres, ils représentent 08% avec le monitorat, ils sont 10% à la veille de l'indépendance.

Les instituteurs algériens étaient condamnés aux inégalités dès leur entrée dans la vie professionnelle. Le passage par le cour normal laissera un semblant d'égalité dans leur parcours, car les élèves maîtres musulmans recevaient la même formation que les élèves maîtres français dans les mêmes conditions. A en croire le témoignage de Mouloud Feraoun dans *le fils du pauvre* « là- bas [à l'école normale] plus de barrière, il n'y trouva ni de Français ni d'indigènes ». Mais aussi de Wadi Bouzar, ancien normalien de l'École Normale de Bouzaréah, devenu sociologue et professeur d'université qui effectua une enquête auprès des anciens normaliens<sup>2</sup>. Louis Rigaud estime que « cette enquête et ses

---

<sup>1</sup> Voir Fanny Colonna, *Instituteurs algériens : 1883-1939, op.cit.*, p. 98-103.

<sup>2</sup> Wadi Bouzar, *La mouvance et la pause, regards sur la société algérienne essai*, Vol. 2, Alger éd Société Nationale d'édition et de diffusion, 1983.

réponses illustrent parfaitement ce que j'ai vécu à l'École Normale de Bouzaréha avec les promotions européenne et indigène de 1939 à 1942, chacune de 33 élèves-maîtres : une égalité, un estime, une camaraderie parfaites. Une ambiance harmonieuse, un enseignement et une philosophie reflétant fidèlement la devise de la « maison » : par le cœur et l'esprit cela se savait, voilà pourquoi Bouzaréha fut baptisée la colline inspirée, loin de toute ségrégation et idéologie colonialiste<sup>1</sup> ». Cependant, dès qu'ils quitteront l'école normale, leur statut sera très inférieur à celui des maîtres européens.

L'appellation d'adjoint-indigènes suppose que les maîtres musulmans n'avaient pas le même statut que les maîtres européens ; d'autre part, les Algériens non naturalisés n'avaient pas le droit de passer le Brevet supérieur, ni le Certificat d'aptitude pédagogique et ce depuis la création du cour normal en 1898 jusqu'aux années 1920.<sup>2</sup> Et ceux qui avaient réussi quand même à dépasser cette interdiction, devaient s'engager à ne pas demander d'être titularisés s'ils étaient amenés à être recrutés. À cela s'ajoute le fait que les inégalités dans le traitement des salaires entre maîtres musulmans et maîtres européens, car un instituteur indigène touchait moins d'un quart du salaire d'un instituteur européen<sup>3</sup>. Selon le décret de 1892, un instituteur non naturalisé restait toute sa vie stagiaire. L'instituteur indigène n'avait pas le droit d'accéder au poste de directeur d'école, réservé exclusivement aux Européens. Il convient également de souligner que dans chaque école, il y avait ce qu'on appelait le poste d'instituteur surveillant, un européen chargé de la surveillance des instituteurs indigènes.

Tous ces facteurs favorisèrent un climat d'infériorité et de non confiance par rapport aux capacités du maître indigène, mais surtout la montée des inégalités dans le corps enseignant. Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que le corps enseignant indigène représentait en 1892, 51% de l'ensemble du personnel enseignant pour l'enseignement indigène, alors qu'on ne prévoyait que 25% à 30% au départ<sup>4</sup>; le but était d'apporter un enseignement purement français : il fallait une majorité d'instituteurs français. Pendant les trois décennies qui suivirent, le taux des instituteurs indigènes resta très important : il était de 49% en 1920. Les instituteurs indigènes étaient devenus une catégorie socioprofessionnelle très importante.

---

<sup>1</sup> Sur l'expérience de Wadi Bouzar et de Mouloud Feraoun à l'École Normale, voir Louis Rigaud, *op. cit.*, p. 52.

CENTRE HENRI AIGUEPERSE, Les cahiers du centre fédéral, n° 40, l'école en Algérie coloniale, <sup>2</sup> .conformer ou émanciper, Paris éd Sudel, Unsa éducation, 2004 p43-44.

<sup>3</sup> Voir Fanny Colonna, *op. cit.*, p. 43.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 55.

Sekfalli Abderrahim<sup>1</sup> explique que le but de l'école coloniale a été pendant longtemps de produire « des sujets et des bons patriotes ». La droite était contre la scolarisation des Algériens et la population coloniale y était fortement opposée, l'objectif étant de produire des « intermédiaires du système colonial ». « Les membres de l'enseignement ont occupé un rôle d'intermédiaires et d'animateurs dans la vie politique et sociale », c'est ainsi qu'il définit les enseignants en période coloniale. Il ajoute que l'enseignant, du fait de sa connaissance des lois, est en opposition avec les autorités publiques, les enseignants « ont toujours été au-devant de la scène, soit pour animer une réunion publique, soit pour la mise en place de sections syndicales dans le monde ouvrier, les syndicats d'enseignants ont toujours été distincts des autres syndicats, mais ils ont toujours intervenus quand il a fallu. La plupart des grèves après la première guerre mondiale furent animées par des enseignants du primaire ».

Il met l'accent sur le fait que les instituteurs étaient « des médiateurs des transfuges culturels », selon l'expression de Fanny Colonna, « une élite ». « Le fait de maîtriser la langue est une clé pour l'insertion sociale », c'est d'abord le mouvement Jeune Algérien qui réclame l'instruction puis les élus fédérés, ensuite l'ENA et le PPA, sans oublier les assemblées locales. « L'instituteur a d'ailleurs été défini à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle comme un agent général de civilisation élémentaire plutôt qu'un maître d'école au sens ordinaire du mot<sup>2</sup> ».

En Algérie coloniale les premiers efforts de scolarisation donneront naissance à une élite lettrée sortie directement de l'école française qui se caractérise par la maîtrise de la langue française, mais surtout par la volonté d'être égal au colon, on aspire à l'égalité à travers l'assimilation, on revendique même cette tendance qui regroupe notamment un rassemblement dit « Jeunes Algériens » qui réclament du travail à la sortie de l'école<sup>3</sup> et interpelle les autorités à propos du chômage des lettrés Algériens. Encore une fois, il convient de dire que la politique coloniale à cette époque se veut « l'enseignement des indigènes est avant tout pratique, il est élémentaire, utilitaire, sagement professionnel, strictement neutre<sup>4</sup>. » Et tel que l'indique les propos du gouverneur général Turman (cité

---

<sup>1</sup> Abderrahim Sekfali, « Instituteurs et médiersiens en Algérie coloniale », dans Colloque *Pour une histoire critique et citoyenne. Le cas de l'histoire franco-algérienne*, 20-22 juin 2006, Lyon, ENS LSH, 2007, [http://ens-web3.ens-lsh.fr/colloques/france-algerie/communication.php?id\\_article=254](http://ens-web3.ens-lsh.fr/colloques/france-algerie/communication.php?id_article=254).

<sup>2</sup> *Idem*.

<sup>3</sup> Mahfoud Smati, *Les élites algériennes sous la colonisation*, Alger, ENAG, 2009, p. 212.

<sup>4</sup> Paul Bernard, « L'enseignement primaire des indigènes musulmans d'Algérie », *Revue du monde musulman*, n°01, 1907, cité par dans Mahfoud Smati, *op. cit.*, p. 214.

par Guy Pervillé) « l'hostilité des indigènes se mesure à son degré d'instruction<sup>1</sup> ». Ce groupe, appelé « Parti des Jeunes » par Jules Ferry, réclame la citoyenneté française et la représentation dans les institutions françaises, ils sont accusés par la presse indigène d'être des jeunes turcs influencés par le panislamisme. Ce qui nous intéresse dans ce travail, c'est le fait que ce groupe a été le premier à réclamer de l'emploi pour les diplômés. Ce mouvement à tendance assimilationniste s'est exprimé à travers la presse indigène dont les Jeunes Algériens ont été les premiers animateurs du côté algérien. Le premier journal de cette élite indigène en Oranie fut « *el misbah* », créé par un instituteur d'Oran Larbi Fekar en 1904<sup>2</sup>.

Dans la presse indigène, les Algériens exprimeront leur sentiment vis-à-vis de la qualité de l'enseignement indigène, c'est le cas du journal *el-hack* d'Oran<sup>3</sup>. « Sous la domination romaine, l'instruction était plus développée qu'au vingtième siècle », peut on lire dans ce journal (6juillet 1912). L'objectif de l'instruction « était de fournir à la colonisation des auxiliaires ayant un minimum d'instruction et de formation professionnelle<sup>4</sup> ». En 1914 il y avait seulement 228 instituteurs musulmans, en 1910 il n'y avait pas plus de 25 avocats, médecins et professeurs. L'idée d'une association professionnelle qui regroupe les instituteurs fut pour la première fois proposée par *El Hack* d'Oran (hebdomadaire de tendance indigénophile qui commença à paraître en 1901 à Oran, disparu en 1912, édité en langue française puis bilingue) et qui dès ses premiers numéros appela à la création d'une amicale des instituteurs musulmans en Oranie<sup>5</sup>. Ce journal, étant présidé par un M. Tapié. Le ministre de l'instruction publique ne s'opposa pas à cette réunion, une précision évoquée dans le journal (13avril 1912). Cette action n'aboutira pas à cause de sa dispersion entre les trois départements, mais elle va être un modèle pour la création d'amicales regroupant toutes sortes de catégories professionnelles. Vers la fin de la première guerre mondiale, la tendance assimilationniste ne fera que prendre de l'ampleur, encouragée par des noms comme le Docteur Bentammi et le professeur Soualah et qui va donner naissance à des journaux très importants dont *La Voix des Humbles* et *la Voix indigène*. La « presse indigène a été dans son ensemble une presse engagée menant un combat politique et liée

---

<sup>1</sup> Guy Pervillé, *Les étudiants algériens de l'université française (1880-1962)*, cité par Mahfoud Smati., *op. cit.*, p. 214.

<sup>2</sup> Voir sur ce sujet Ihaddaden Zahir, *Histoire de la presse indigène en Algérie des origines jusqu'en 1930*, 2<sup>ème</sup> éd., Alger, Editions Ihaddaden, 2003, p. 48, Aïssa Kadri, *Parcours d'intellectuels Maghrébins: Scolarité, Formation scolarisation*, Paris, Karthala, p. 166, Abdelkader Djeghloul, *Éléments d'histoire culturelle algérienne*, Alger, Entreprise Nationale du Livre, 1984, p. 77.

<sup>3</sup> *Op. cit.*, p. 76, p. 164-165.

<sup>4</sup> *Op. cit.*, p. 164.

<sup>5</sup> *Op. cit.*, p.166-167.

fortement aux formations politiques<sup>1</sup> ». Du côté français on retrouve dans le « Bulletin de la société amicale des instituteurs et institutrices publiques du département d'Oran<sup>2</sup> » des informations qui indiquent que ce corps réclamait un régime commun pour les deux catégories d'enseignants musulmans et européens<sup>3</sup>.

## I. 2. L'association des instituteurs d'origine indigène d'Algérie : naissance du syndicalisme enseignant en Algérie

Fanny Colonna considère l'Association des instituteurs d'origine indigène d'Algérie comme la première organisation professionnelle d'Algérie<sup>4</sup>.

Si l'association des instituteurs d'origine indigène ne porte pas le nom de syndicat, c'est parce qu'en Algérie des débuts du colonialisme « le développement du syndicalisme s'opère lentement, les pouvoirs publics l'acceptent mal et les étrangers y étaient peu favorables<sup>5</sup> ». Les notions d'associations, d'amicales et d'unions des instituteurs<sup>6</sup> sont liées à l'histoire de France avec l'avènement de la III<sup>ème</sup> république, elles seront un moyen de propagation des idées du nouveau régime « laïque ». Ces associations sont de « type scolaires » à caractère éducatif, « cercles pédagogiques, unions d'anciens de telle ou telle école et surtout amicales<sup>7</sup> ». D'ailleurs, *La Voix des Humbles* se présentera comme une revue périodique d'éducation sociale. Certains voudront se constituer en syndicat selon la loi de Waldeck Rousseau du 21 mars 1884, mais la circulaire Spuller interdit toute activité syndicale aux fonctionnaires. Évidemment, l'Algérie en tant qu'ensemble de départements français, était régie selon les mêmes lois que la Métropole. La loi de 1901 sur les

---

<sup>1</sup> *Op. cit.*, p. 48-75.

<sup>3</sup> Bulletin de la société amicale des instituteurs et institutrices publiques du département d'Oran, 2<sup>ème</sup> trimestre 1910, n°31, p. 44.

<sup>4</sup> Fanny Colonna, *op.cit.* p. 189.

<sup>5</sup> Michel Aumont, note de synthèse sociopolitique, quatrième trimestre, n°04, « le phénomène syndical à travers le monde (5<sup>ème</sup> partie) », le syndicalisme dans deux pays d'Afrique, le syndicalisme en Algérie. In-4.carré.Broché.pro manuscrito, 1985, (55p), voir p. 04-05.

<sup>6</sup> Jacques Girault explique que l'esprit mutualiste, amicaliste ou d'union a depuis toujours régné chez les enseignants. Il en évoque plusieurs raisons dont le fait que ces enseignants jouissaient d'une certaine autonomie par rapport au fait de leur capacité à s'auto-reproduire en se regroupant, ils avaient la capacité de contrôler la formation des plus jeunes et à la gestion de leur vie professionnelle. Aussi, encouragés par le régime républicain « laïque », ils avaient une fonction politique, celle de servir une politique générale d'éducation, mais plus important encore *La Voix Amicaliste* a été au départ un moyen d'échapper à l'interdiction de former des syndicats. Voir *Revue de l'IREs*, n°20, hiver1996. Jacques Girault, *syndicalisme enseignant, amicalisme, mutualisme : à propos de l'histoire de leurs rapports*, p. 113-115.

<sup>7</sup> Sur l'apparition des amicales voir Gaëtan Le Porho, « L'école émancipée », *Revue pédagogique d'une fédération syndicale révolutionnaire dans l'enseignement (1910-1935)* in <http://sudeducation92.ouvaton.org/IMG/pdf/EcoleEmancipee19101935.pdf>. Sur la naissance de la CGT-FO à travers de l'histoire du mouvement ouvrier (21 mars 1884) et la législation des syndicats. Voir [www.Fo-Areva-Lahague-org/fr/](http://www.Fo-Areva-Lahague-org/fr/) qui sommes nous/historique/le 19<sup>ème</sup> siècle.



associations sera à l'origine de l'émergence des amicales et des associations en Algérie, notamment pour les instituteurs. Ce n'est qu'en 1920 que la loi du 12 mars reconnaissait la « capacité civile » des syndicats professionnels<sup>1</sup>. L'association des instituteurs indigènes a toutes les caractéristique d'un syndicat, si l'on se réfère à la définition que proposent Sidney et Beatrice Webb sur le syndicalisme comme étant : « une association permanente de salariés dans le but de maintenir ou d'améliorer leurs conditions d'emploi »<sup>2</sup>. Il est clair que cette définition s'applique aussi à l'association des instituteurs d'origine indigène d'Algérie, car il s'agit bel est bien d'une « association permanente » (19ans d'existence), mais aussi d'un groupe de salariés, en référence les instituteurs qui revendiquent l'amélioration de leurs conditions d'emplois, et même beaucoup plus, comme nous allons le démontrer plus loin.

Le syndicat est défini aussi comme étant « une association, de tendance institutionnelle, qui réunit les personnes de même métier pour la défense de leurs intérêts professionnels<sup>3</sup> ». Cette définition s'accorde parfaitement avec les caractéristiques l'association des instituteurs d'origine indigène d'Algérie, car elle a un caractère légal donc institutionnalisé et elle regroupe des individus exerçant le même métier. René Mouriaux définit le syndicat en se référant à la loi française de 1884 « qui fixe la spécificité de l'objet syndical à la défense des intérêts matériels et moraux des salariés<sup>4</sup> ». De cette définition aussi, on tire la conclusion que l'association des instituteurs d'origine indigène d'Algérie porte les caractéristiques propres au syndicat et le nom d' « Association » ne fait référence qu'à une contrainte juridique.

La plus importante action « revendicative » du coté des enseignants au début du 19<sup>ème</sup> siècle, mais aussi la première dans son genre, fut celle de l'association des instituteurs d'origine indigène d'Algérie, importante par rapport à sa longévité : 19 ans d'existence et de nombreux acquis obtenus aux autorités coloniales à travers un long combat pour « l'égalité ». Fanny Colonna estime que l'association des instituteurs indigènes a été un modèle et un guide pour la création d'autres organisations professionnelles entre les deux guerres (notamment chez les auxiliaires médicaux, les cheminots et les caïds). Elle ajoute

---

<sup>1</sup> Michel Aumont, *op.cit.*

<sup>2</sup> S.et B.Webb, *The History of Trade –Unionisme* (1894), p. 01, cité par Patrick De Laubier, *Histoire et sociologie du syndicalisme*, Paris, Masson, 1985, p.11.

<sup>3</sup> Définition de E. Perez Botija, cité in Paul Durand, *Traité de droit du travail*, Vol. 03, Paris, Dalloz, 1956, p. 40.

<sup>4</sup> René Mouriaux, « Syndicalisme et politique : liaison dangereuse ou tragédie moderne ? », *Mouvements*, n°43, janvier –février, 2006, p. 30.

que « *La Voix des Humbles* se fera l'écho fidèle et le soutien de la vie de ces associations. »<sup>1</sup>

Si cette association réclame l'égalité, et donc l'assimilation, c'est par rapport au contexte colonial. Ces instituteurs, dont la plupart sont diplômés de l'école normale, se sont sentis pour une période courte égaux aux Européens, mais un sentiment d'injustice va régner à cause des inégalités qu'ils rencontreront dans le monde du travail. L'association des instituteurs d'origine indigène est née par l'initiative de ces anciens normaliens devenus instituteurs<sup>2</sup> à Oran. Parmi eux son fondateur, Said Faci<sup>3</sup> et les principaux animateurs dont Mohand Lechani,<sup>4</sup> Zenati<sup>5</sup> et Tahar Haddad<sup>6</sup>, et d'autres. Fanny Colonna précise que les fondateurs et les émetteurs réguliers (ayant écrit au moins 20 article et (ou) au moins participé à cinq bureau) sont tous issue de l'école normale de Bouzaréha.<sup>7</sup>

---

<sup>1</sup> Fanny Colonna, *Instituteurs algériens : 1883-1939*, OPU, Alger, 1975 p. 189.

<sup>2</sup> D'ailleurs les premières Amicales d'instituteurs en métropole ont été créées par des anciens normaliens. Voir Jacques Girault, *op.cit.*, p. 114

<sup>3</sup> Said Faci est un ancien normalien de l'école de Bouzaréha, naturalisé en 1906, adhérent de la Ligue des droits de l'homme au sein de laquelle il fut militant pendant 20 ans. En 1918, il rejoint le SNI. Said Faci fut pendant un court moment communiste entre 1921-1923. En 1919, il devient secrétaire de la section d'Oran du SNI, une circonscription académique qui compte 150 membres. Il fut aussi un militant actif de la section de la SFIO. Il sera aussi délégué du syndicat des instituteurs au congrès de fondation en avril 1919 de l'union syndicale CGT du grand département d'Oran Sur ce sujet, voir Jean Déjeux, *Dictionnaire des auteurs maghrébins de langue française*, Paris, éd. Karthala, 1984, p. 107. Sur son militantisme, voir René Gallissot (dir), *Algérie engagements sociaux et question nationale de la colonisation à l'indépendance 1830-1962 Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier Maghreb*, Alger éd. Barzakh, 2007, p. 269-270.

<sup>4</sup> Instituteur socialiste SFIO depuis sa fondation, conseiller général de Fort National entre 1945-1946, membre de l'Assemblée financière, conseiller de l'Union française, partie prenante de la motion des 61 élus démissionnaires appelant à la reconnaissance de la nationalité algérienne, il se ralliera au FLN, abandonne ses mandats et quitte la SFIO en 1955, Jean Déjeux, *op.cit.*, p. 153. .

<sup>5</sup> Rabah Zenati, naturalisé en 1903, instituteur, puis directeur d'école, il créa *La Voix Indigène* (qui soutient l'action du docteur Benjelloun (président de la Fédération des élus musulmans du Département de Constantine), entre 1929-1947 (après avoir quitté *La Voix des Humbles* en 1929) qui devient en 1947-1952 *La Voix Libre*, journal d'union franco musulmane, où il écrivait « je dois tout à la France ». Jean Déjeux, *op.cit.*, p. 212-213. Il sera aussi dans sa jeunesse membre de la SFIO. Il s'opposera à la circulaire Michel en 1933 à travers *La Voix Indigène*. Il sera secrétaire général du comité de défense des libertés indigènes. Il accompagne à Paris la délégation des élus en 1933. Lors des émeutes anti-juives en 1934 à Constantine, il appellera à l'apaisement, se sera la rupture avec la Fédération des élus musulmans qui l'accuse de s'être vendu aux juifs et à l'administration. Il restera de tendance assimilationniste et déclarera la guerre à la Fédération des élus musulmans qui crée sa propre revue en 1935, « *L'Entente Franco-Musulmane* ». Il l'accuse notamment de ne pas avoir un choix clair entre l'assimilation et l'association. Lors du Congrès musulman, il s'opposera au projet Blum Violette et se ralliera au projet Cuttoli qui préconisant la citoyenneté française pour l'élite complétée par l'octroi d'une représentation particulière pour la masse, soit deux collèges. En 1949, il écrit dans *La Voix Libre* : « L'Afrique du Nord est dans une situation révolutionnaire caractérisée... les dirigeants actuels de la politique algérienne entassent erreur sur erreur ». René Gallissot, *op.cit.*, p. 600-601.

<sup>7</sup> Fanny Colonna, *op. cit.*, p.189.

Elle s'activera dans le cadre de trois sections : Oran, Alger et Constantine, et organisera chaque année un congrès pendant les vacances de pâques tel que le stipule l'article 04 du règlement<sup>1</sup> de l'association (généralement vers la fin du mois de mars et le début du mois d'avril qui se tient à Alger dans divers endroits : bar colonial, cercle du progrès musulman...). Le secrétariat général situé à Oran présidé par Faci finira par être transféré à Constantine lorsque Faci sera condamné à la peine de censure pour avoir publié dans le numéro 07 un article sur la tuberculose dans les écoles indigènes<sup>2</sup>. A la suite, Faci deviendra secrétaire général honoraire ; une décision du congrès des 28 et 29 mars 1923. Par soutien, il sera élu par les membres de l'association au conseil départemental avec 13 voix à Oran, 41 à Alger, 20 à Constantine sans avoir été candidat.<sup>3</sup>

### **II.3. Revendications de l'Association des instituteurs d'origine indigène d'Algérie à travers *La Voix des Humbles***

*La Voix Des Humbles*, présentée comme organe de l'Association des instituteurs d'origine indigène d'Algérie, avait pour devise « loin des partis, loin des dogmes », que l'on voit apparaître à la une de son bulletin mensuel dans son premier numéro de mai 1922. Ce qui laisserait entendre des revendications d'ordre corporatif. Cependant, marquées par le contexte colonial, ses positions évolueront vers des questions d'ordre politique et social.

« Le problème de la politique indigène retiendra particulièrement notre attention en raison de son extrême importance, nous l'examinerons avec le souci de concilier les intérêts légitimes des indigènes avec l'intérêt général et les nécessités de la souveraineté française. Nous ne cesserons de dénoncer les méfaits de la politique d'assujettissement et de préconiser la politique d'association et de collaboration. Européens et indigènes sont appelés à vivre cote à cote à entretenir des relations...pour sauvegarder leurs intérêts et leur sécurité, ils se doivent réciproquement l'estime et la confiance. Le rapprochement et la fusion des races sont à notre avis les facteurs essentiels de la paix et de la prospérité du pays, c'est à cette œuvre de paix et d'éducation civique que nous convions nos concitoyens de bonne volonté<sup>4</sup> ».

La revue contient une partie générale et une partie corporative. Dans sa partie générale, la question de la justice apparaîtra régulièrement à travers essais poétiques et textes philosophiques par les écrits des principaux animateurs de la revue. Il s'agit surtout de condamner la politique coloniale qui « représente l'indigène comme un danger ».

---

<sup>1</sup> *La Voix des Humbles*, Revue périodique d'éducation sociale, n° 25-26 (mai-juin 1924) p. 05.

<sup>2</sup> *La Voix des Humbles*, n°07, novembre 1922, p. 08-09.

<sup>3</sup> *La Voix des Humbles*, n°12-13, avril mai 1923, p. 03.

<sup>4</sup> *La Voix des Humbles*, n°01, mai 1922, p. 03.

*Les revendications d'ordre corporatif*<sup>1</sup> : durant 19 ans de son existence *La Voix des Humbles* s'était fixé un but principal : celui de se battre pour l'égalité des droits socioprofessionnels des instituteurs indigènes. Avec leurs confrères Européens, les principales questions qui ont constitué son champ de bataille sont les suivantes :

L'association revendique principalement les mêmes droits pour les instituteurs indigènes que les instituteurs européens en matière de salaire, primes, retraite, rémunération, logement même conditions de promotion et le droit aux mêmes postes de direction pour l'ensemble de la population. L'association mènera un combat acharnée pour la promotion de l'instruction indigène en réclamant la création de plus d'établissements scolaires mais surtout la promotion de l'instruction des filles sera l'une des priorités de l'association, dans ces revendications, elle s'indignera notamment contre la nature utilitaire des programme pédagogiques. Sur le plan politique, l'association réagira à plusieurs événements, le plus important le discours de l'émir Khaled et se prononcera en faveur des droits électoraux des Algériens, mais aussi pour l'égalité des charges militaires entre Algériens et Français<sup>2</sup>.

#### **II. 4. Les rapports de l'Association des instituteurs d'origine indigène d'Algérie avec les pouvoirs publics** (voir annexes 01, les principaux correspondants des animateurs de l'association ainsi que ces effectifs.)

L'Association utilisera son bulletin comme moyen de diffusion, non seulement de ses revendications, mais aussi comme un moyen de contact et d'information avec ses adhérents. Cependant, quand il s'agissait de solliciter la bienveillance des pouvoirs publics (gouverneur général, ministre de l'instruction...etc.), l'administration supérieure (recteur, inspecteur général de l'enseignement indigène) ou le soutien des élus<sup>3</sup> (députés, sénateurs, délégués financiers, maire,...) et des organisations indépendantes (par exemple la Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen, ou encore les syndicats<sup>4</sup>).

Tout se faisait par correspondance, chose qui était répandue à l'époque. Parmi ces correspondances, celles qui étaient jugées les plus importantes, furent régulièrement publiées dans le bulletin.

---

<sup>1</sup> Sur les revendications d'ordre corporatives, voir l'ensemble des rapports moraux des congrès de l'association, notamment celui du 13-14 avril 1922. Voir n°01, p. 14-16, celui du 28-29 avril 1923, voir n°12-13 p. 08-10, celui du 17-18 avril 1924, voir n° 25-26, p. 6-8 et n°33 janvier 1925 p. 07-09.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

D'autre part, dans des situations extrêmes, le secrétariat général, ainsi que les secrétaires des trois départements, adressaient des demandes d'audience à l'administration supérieure (gouverneur général, recteur) ou à l'administration locale (inspecteurs d'académies des trois départements et inspecteurs des écoles indigènes). Il arrivait également que le bulletin éditait des réponses à ses détracteurs ou partisans parmi la presse indigène<sup>1</sup>. L'Association transmettra ses préoccupations aux autorités publiques à travers une correspondance acharnée et incessante, une demande d'audience sera adressée même au Président de la République comme le montre une lettre publiée dans le bulletin. La lecture de ces correspondances laisse entendre une tradition de dialogue marquée par des formules de courtoisies visibles qui traduisent la volonté de l'association de préserver des bonnes relations avec les pouvoirs publics. Lors de son congrès du 12 Avril 1927, une motion est votée par l'association « motion à l'administration : les instituteurs indigènes assurent leur attachement profond aux institutions et à la civilisation française et bonnes relations et dévouement ».<sup>2</sup> Cette motion est envoyée au gouverneur général, recteur, vice-recteur, inspecteur général de l'enseignement indigène, inspecteurs d'académies et inspecteurs de l'enseignement primaire des trois départements.

Cette étude s'attardera sur la première période de publication du bulletin qui s'étend entre mai 1922 et décembre 1928 date à laquelle le bulletin cessera de paraître pour reprendre en 1930. Les numéros qui ont été consultés pour cette recherche vont du premier jusqu'au soixante-et-un de juin 1928 (Sur l'ensemble des 61 numéros 5 n'ont pu être retrouvés, il s'agit des numéros 06, 55, 56, 59 et 60 ainsi que les numéros publiés après juin 1928 jusqu'à décembre 1928).

**1- Avec l'administration** : après la fin de chaque assemblée générale de l'association, le secrétariat général veillait à ce que les actes du bureau central soient transmis régulièrement au recteur de l'académie d'Alger, au gouverneur général, aux inspecteurs d'académie par le biais des correspondances. D'autre part, l'administration répondait par un accusé de réception à toutes les lettres de l'Association et apportait des réponses aux questions qui pouvaient être réglées tout de suite et dépendaient de ses prérogatives. Tout cela dépendait bien entendu du degré d'importance de la question ou requête soumise par l'Association ; quand par exemple la question dépassait l'administration locale, elle informait l'Association que la requête était transmise à l'administration supérieure. Les

relations de l'Association avec les autorités publiques, si elle partait du principe d'entretenir de bonnes relations, c'est que toutes les revendications étaient basées sur le principe de l'égalité entre indigènes et citoyens français. Il s'agit d'un rapport entre dominés qui réclament l'assimilation au dominant. On ne peut donc supposer que l'Association entre dans un rapport de force avec les autorités, elle choisissait plutôt d'insister encore et encore afin d'obtenir ce qu'elle qualifie comme étant des droits légitimes, et ce à travers une lutte d'ordre administrative revendicative.

Il est important de souligner que certains membres de l'Association étaient affiliés à la section française de l'internationale ouvrière (SFIO) ou le syndicat national des instituteurs(SNI) (syndicat français faisant partie de la fédération nationale de l'éducation FEN, syndicats de l'enseignement) ou à la Ligue des droits de l'homme. Ces organisations apportaient leur soutien à l'Association<sup>1</sup>. De cette façon, ils purent mener leur combat sur plusieurs fronts. Le SNI apportera son soutien à *La Voix des Humbles* à travers sa revue *L'École Libératrice* où ses membres reprenaient les revendications de leurs collègues indigènes. En 1931, Lechani fut même élu au Conseil syndical de la section d'Alger.

- Les instituteurs indigènes avec les mêmes revendications corporatives sociales et politiques s'activent surtout pendant les congrès de la Ligue des droits de l'homme. A titre d'exemple, celui de 1930, qui a eu lieu les 25 et 26 avril à Alger, date qui coïncide avec la commémoration du centenaire de la conquête de l'Algérie par la France, Amran, Faci, Had Haneri, Tahart, Sellah, Techam, entre autres, s'exprimeront contre les lois d'exception et réclameront la représentation parlementaire et le renforcement de la scolarisation.

- Plusieurs membres de l'Association étaient affiliés à la SFIO tels que Faci, Lechani Amrouche, Oualem, Ouahiene Métref. Lors d'un congrès de la SFIO, Lechani rédigea un rapport intitulé *le malaise algérien* sur la situation coloniale en Algérie. Les membres de l'association s'activent toujours pendant les congrès, par exemple au congrès fédéral de Hussein-Dey en avril 1937 auquel Belhadj et Métref assistent et se montrent favorables au projet Blum Violette

- Au congrès national tenu en mai 1937 à Marseille, Lechani et Amrouche réclament que le gouvernement général du Front Populaire donne satisfaction aux revendications musulmanes.

---

<sup>1</sup> Sur le soutien du SNI, la SFIO et la ligue des droits de l'homme aux membres de l'association, voir Louis Rigaud, in Serge Jouin, *L'école en Algérie : 1830-1962 de la régence aux centres sociaux éducatifs*, op.cit., p. 47-50.

- Le SNI apportera son soutien à toutes les revendications des instituteurs algériens, mais aussi, plus tard, aux revendications de tout un peuple avec l'évolution de la question nationale. Ce soutien se traduira en premier lieu à travers l'école libératrice qui reprend les revendications de *La Voix des Humbles* en soutien à leurs collègues indigènes. En réaction, une vingtaine de ses membres démissionnèrent en signe de contestation.

- le SNI soutiendra aussi l'action de ce même Mohand Lechani qui, en tant que conseiller de l'Union Française va déposer une demande pour la fusion des enseignements européens et indigènes auprès de l'Assemblée générale qui l'adoptera le 21 mai 1948 et demandera au gouvernement d'en faire de même, chose qui fut approuvée par décret du 15 mars 1949.

- Le bulletin de l'Association cessera de paraître en 1939, et ce suite à une décision de Lechani qui reçut un avertissement du Général Weygand (représentant du Maréchal Pétain, après l'établissement du régime de Vichy suite à la défaite française en juin 1940 face aux Allemands) qui lui demande de réviser « la politique éditoriale<sup>1</sup> » de *La Voix des Humbles*. Lechani préférera la fin de publication plutôt que la censure. Cette menace n'était pas la principale cause de la fin de publication de *La Voix Des Humbles*, car même dans le cas contraire, la tendance assimilationniste exprimée par l'Association n'était plus viable à long terme, elle aura répondu à un contexte politique et social précis, il s'agit des premières élites algériennes sorties de l'école française et qui, après avoir acquis un savoir en langue française, voulaient acquérir les droits politiques propres aux Français.

- Mais le contexte politique et social changera progressivement à partir de la première Guerre mondiale : le Congrès musulman en 1936, la seconde Guerre mondiale, le Manifeste du peuple algérien en 1944, les événements du 08 mai 1945..., tous ces événements traduisent des tendances politiques différentes qui se sont exprimées dans le cadre du Mouvement national. Guy Pervillé<sup>2</sup> insiste sur le fait que la politique française a été inspirée par la « doctrine de l'assimilationnisme » entre 1865 et 1940. Il considère que cette « doctrine française a eu des partisans musulmans, très peu nombreux par rapport à l'ensemble de leur communauté..., mais particulièrement parmi les rares diplômés de l'enseignement supérieur, soumis à une acculturation profonde ». Il note que la plupart de ceux qui sont entrés dans la politique étaient des naturalisés. L'assimilationnisme sera

---

<sup>1</sup> *Idem.*

<sup>2</sup> Sur ce sujet voir Guy Pervillé, *Pour une histoire de la guerre d'Algérie*, exposé prononcé le 23 avril 1983 à la Sorbonne devant la société d'histoire moderne et contemporaine, puis publié dans son bulletin, *La Revue D'histoire Moderne et Contemporaine*, supplément n°03, septembre 1983, p. 18-26 .

exprimé par ses partisans musulmans à travers notamment *La Voix des Humbles* et *La Voix Indigène* de R. Zenati. Les premiers Jeunes algériens, note Guy Pervillé « ne semblaient pas être conscients d'une quelconque antinomie d'aspirations entre eux et leur peuple ». S'ils n'en n'étaient pas conscients, cela n'empêchera pas le fait qu'à partir de 1914 et jusqu'à la fin de la guerre, les préjugés de la population musulmane contre eux se manifestèrent d'une manière intense, ils étaient traités de tous les noms « arrivistes, bourgeoisie pourrie », notamment les jeunes politiciens naturalisés.

- À partir de 1929, les animateurs de *La Voix des Humbles* parmi d'autre, tenteront de remédier à cela. Ils ne réussiront pas, car « la plupart des intellectuels musulmans ne purent pas résister à cette pression morale ». L'exemple le plus marquant fut celui de Zenati, l'un des fondateurs de l'Association qui, en 1935, selon les propres termes de Pervillé, « prit conscience des réfractaires à l'assimilation et se mit à douter de sa propre représentativité. Sommant les intellectuels de prendre clairement position, il rompit avec les dirigeants de la Fédération des Élus musulmans du département de Constantine (les docteurs Bendjelloul, Lakhdari, Saadane et Ferhat Abass). Après le congrès musulman de 1936, il porta un jugement définitif sur « nos pauvres intellectuels » qui « donnent un spectacle navrant d'une élite partie pour diriger, être elle-même dirigée par ceux qu'elle prétendait mener ». C'était exprimer en termes péjoratifs la position de Abbas, selon lequel l'intellectuel en désaccord avec son peuple devait « se soumettre ou se démettre ». Ainsi, l'action de l'Association des instituteurs indigènes ne répondait plus à l'aspiration de tout un peuple qui s'exprimait à travers des tendances multiples. « La propagande nationaliste » sera rude envers les assimilationnistes qui les qualifient de « l'élite dans l'erreur, l'isolement de l'élite et sa sujétion aux doctrines d'importation<sup>1</sup> ». L'Etoile Nord-Africaine lancera même un appel à tous les intellectuels musulmans » par un anonyme dans *El Ouma* de mars 1939 pour exprimer sa déception vis-à-vis des assimilationnistes.

### ***-Implantation syndicale dans l'Oranie et évolution de la question nationale (dans les années 1940)***

La seconde Guerre mondiale aura un impact considérable sur le Mouvement national en Algérie qui va commencer à se radicaliser. La question nationale occupera d'avantage les esprits, cela pourrait expliquer le fait que le combat politique prendra le dessus sur le combat syndical, à partir du début des années 1940, on milite surtout dans les partis.

---

<sup>1</sup> Cité par Guy Pervillé, *op. cit.* Il s'agit d'un article publié dans *La Voix du Peuple*, premier organe nationaliste publié en français de 1933 à 1935 par deux partisans des Ulémas.



Dans sa thèse, Abid Mohamed<sup>1</sup> évoque l'implantation syndicale dans la catégorie enseignement entre 1942 à 1956 dans l'Oranie. Il souligne le fait qu'au sein de la confédération générale du travail CGT dans le département d'Oran, il existait en tout 09 bureaux dont 03 dans la ville d'Oran, 03 à Sidi Bel Abbès 3, 1 à Tlemcen ,1 à Perrégaux ,et 1 à Ain Témouchent 1. (Pas d'implantation syndicale pour les communes qui ne sont pas citées). Pour les enseignants du 2<sup>ème</sup> degré, il existait 02 bureaux affiliés à la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) (éducation nationale, enseignement libre à Oran), mais aucune implantation pour la CGT FO (force ouvrière née de la scission de la CGT en 1948) ou les autonomes.<sup>2</sup>

Il ajoute que la Composition syndicale socioprofessionnelle des syndiqués CGT en 1948, selon le rapport 4 de la conférence des syndicats confédérés d'Algérie en 1950 pour l'éducation<sup>3</sup>, le nombre de timbres payés est de 10.110 à raison de sept timbres par adhérent. Il s'agit de 1444 pour le mouvement ou l'union des syndicats confédérés de l'Oranie(USCO) pour toute l'Algérie, de 34.386 donc de 4.912 en 1948 ; le secteur des travailleurs de l'éducation ne représente que 20%, le prolétariat représente à lui seul 41%.

Les enseignants de l'Oranie participeront aux grèves de 1951<sup>4</sup> (Nemours, dont le nom algérien, est Ghazaouet) en solidarité avec les grévistes pour une durée d'un jour. En novembre 1951, on compte 1500 grévistes en Oranie pour une durée d'un jour. Entre 1947 et 1951, sur les 204 grèves dans tous les secteurs, les enseignants participeront à 2 seulement, soit 0,9%.<sup>5</sup> Les décisions de grèves étaient calquées sur les décisions des syndicats d'enseignants en métropole. D'autre part, la lutte syndicale commence à prendre un nouveau tournant par rapport à la question nationale, marquée par le caractère répressif de la politique coloniale de Naegelen à partir de 1949. La lutte contre la répression s'inscrit dans le cadre du militantisme syndical notamment au sein du Front algérien pour la défense et le respect des libertés (FADRL) (1952-1953) qui fut à l'origine, une idée du Parti Communiste Algérien, dont la base est majoritairement syndicale<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Abid Mohamed, *Mouvement syndical et luttes sociales en Oranie*, thèse de doctorat, Université d'Oran, 1942-1950, p. 156

<sup>2</sup> *Ibid.*, p157-159.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 167-169.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 224.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 232.

<sup>6</sup> Voir Abid, *op.cit.*, p. 304-311. Sur le FADRL, voir aussi Claude Colot et Jean-Robert Henry, *Le Mouvement national algérien. Textes 1912- 1954*, Alger, OPU, 1981, p. 289 et suiv.

## II.5. Le rôle des enseignants algériens dans la guerre de libération nationale et la création de l'UGTA

La question nationale était devenue le débat et le combat de toute une population. Cette tendance a pris de l'ampleur à partir de la période de l'Entre-deux-guerres au niveau des partis politiques, notamment avec le Manifeste du Peuple Algérien de Ferhat Abas. Elle va s'accélérer avec les événements du 08 mai 1945. La répression sanglante dans le Constantinois lors des manifestations pour l'indépendance, sera suivie à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1954 de la Guerre de libération qui a résulté d'un consensus des tendances politiques vis-à-vis du mot d'ordre d'indépendance immédiate autour du Front de libération nationale (FLN) (mis à part le mouvement national algérien MNA des messalistes). La priorité du FLN était l'union de tout un peuple avec toutes ses catégories, autour de la même cause. Y sont inclus bien sûr tout les travailleurs algériens, dont un nombre considérable est syndiqué. Ces travailleurs représentaient une base syndicale importante par son nombre et son expérience de militantisme. C'est à partir de là qu'est née l'idée de la création de l'Union général des travailleurs algériens (UGTA), une centrale syndicale regroupant toutes les catégories socioprofessionnelles. Mais il s'agissait surtout de l'union de tous les travailleurs autour d'un syndicat à caractère algérien.

L'UGTA a été créé le 24 février 1956 par une décision du FLN<sup>1</sup>. En dépit du fait qu'en juin 1954, lors de la cinquième conférence des syndicats Algériens de la CGT à la bourse du travail le 24 et 25 (secrétaire général Lakhdar Gaidi), une décision a eu pour effet la création d'une CGT algérienne en lui donnant le nom de l'Union générale des syndicats des travailleurs algériens (UGSA –CGT). La question nationale avait pris un tournant majeur. Le FLN avait un seul mot d'ordre : l'union de tous les Algériens autour d'un seul objectif : l'indépendance. L'UGSA-CGT se maintient quand même. Cependant, une rupture syndicale va s'opérer avec la création de l'union syndicale des travailleurs algériens USTA, le 16 février 1956 par les messalistes du MNA. Les événements qui ont précédé la création de l'UGTA expliquent le fait qu'elle a eu du succès auprès des travailleurs dès le départ. Le climat d'insécurité<sup>2</sup> qui régnait en Algérie depuis le début de la guerre de libération, le terrorisme urbain qui s'était installé, l'offensive du 20 août 1955 dans le Nord Constantinois, la conférence de Bandoeng, et surtout la répression contre les syndicalistes après le déclenchement de la guerre de libération. Un sentiment de mépris

---

<sup>1</sup> Sur la création de l'UGTA voir René Gallissot, *Maghreb, Algérie, classe, et nation*, tome 1 : *du Maghreb précolonial à l'indépendance nationale*, Paris, éditions Arcantère, 1987, p. 292-297.

<sup>2</sup> *Ibid.*, 301-308.

s'était installé entre les deux communautés. C'est pourquoi l'UGTA est principalement conçue des anciens membres de l'UGSA. Il s'agit de choisir son camp, le nationalisme prend le dessus. Le 7 juillet 1956 la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) reçoit l'adhésion de l'UGTA<sup>1</sup> qui, à son tour prend contact avec l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT) et l'Union marocaine du travail (UMT). L'UGSA demandera l'affiliation à la Fédération syndicale mondiale (FSM), il n'y aura aucune possibilité d'entente avec l'UGTA car l'UGSA réclamera la fusion des deux (le travailleur Algérien, 1<sup>er</sup> mars 1956 *L'Ouvrier algérien* n° du 16 avril 1956). Ce sera le refus et l'UGTA adresse une lettre à son tour à l'UGSA, où elle demande aux membres de l'UGSA de rejoindre les rangs de l'UGTA (le travailleur algérien 1<sup>er</sup> avril 1956<sup>2</sup>). Lors de la réunion du 30 juin au 1<sup>er</sup> juillet 1956, il fut décidé que l'UGSA soit désormais affiliée à l'UGTA, c'est la fin de la CGT en Algérie.

C'est un instituteur qui a été à l'initiative de la création de l'UGTA, il s'agit de Mouloud Gaïd,<sup>3</sup> ancien syndicaliste au SNI, secrétaire d'une section de l'AML (Amis du Manifeste et de la liberté) puis de l'Union démocratique du manifeste algérien (UDMA). Les enseignants n'ont pas tardé à rejoindre l'UGTA, ils ont contribué à sa création car ils ont rejoint tout d'abord le FLN, la plupart étaient des militants au sein du SNI ou dans des partis politiques au MTLD (Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques) à l'UDMA ou l'Association des Oulémas. Ils avaient déjà une longue expérience syndicale et politique qui va s'avérer très efficace pour l'UGTA. Boualem Bourouiba<sup>4</sup> évoquera Tahar Gaïd, frère du premier, un *medersien*, professeur d'arabe qui s'activera dans la région de Mascara à tendance messaliste pour rejoindre le FLN plus tard. Il contactera d'anciens camarades tels que Rachid Amara, Touati Mustapha Saber, Mohamed Lounis qui ne tarderont pas eux aussi à rejoindre le FLN et s'occuper chacun d'un secteur. C'est Gaïd qui assurera la liaison avec Abane Ramdane, arrêté en décembre 1955, puis relâché, il sera désigné membre de la centrale syndicale au sein de l'UGTA naissante, lors de son assemblée constitutive. Il y'aura aussi Hassen Bourouiba à la commission exécutive et bien d'autres dont Flissi, Remli, Farès<sup>5</sup>, Azli, les frères Gaid, Skander, Ouabdesslam,

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, 310-311.

<sup>2</sup> *Ibid.*, 312.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 297- 298.

<sup>4</sup> Boualem Bourouiba, *Les Syndicalistes algériens, Leur combats de l'éveil à la libération 1936-1932*, Alger, ENAG /Dahlab, 2001, p. 224-229.

<sup>5</sup> Il s'agit de Mohamed Fares Tayeb qui sera l'organisateur des sections du SAE en Algérie. Au printemps 1956, il relancera la publication de *L'Ouvrier Algérien* en France, une mission qui lui a été confiée par la délégation du FLN en Tunisie. René Gallissot (dir), *Algérie engagements sociaux et question nationale de la*

Kaddache, Amazouz, Abderrahmani, Ait Djaffer Derouiche, Ali Yahia, Allel, Djilani, Dahmani, Bacha... dans la direction de la centrale que ce soit en Algérie en France ou en Tunisie.

Ces enseignants ont commencé par constituer le comité provisoire du SAE (Syndicat Algérien des Enseignants) dont Hassen Bourouiba était le secrétaire général lequel avait travaillé avec ses compagnons, Kouider Dahmani secrétaire adjoint et les membres : Ahmed Kroun, Ali Abderrahmani, Ali Remli, Abdelkader Allel, Mohamed Flissi, Doukhan, pour préparer le congrès constitutif de l'UGTA en organisant une large campagne de propagande et de recrutement ainsi que l'installation des structures à travers toute l'Algérie.

C'est aussi grâce aux militants du SAE, mais surtout leur formation et leur expérience syndicale qu'a pu naître *L'ouvrier Algérien*, organe de l'UGTA tel que le précise son numéro 2. Le 19 avril 1956 il y avait pas moins de 60 enseignants qui assistaient à la réunion d'information de l'UGTA.

Le SAE réussira à faire adhérer la majorité des enseignants algériens à l'UGTA, il s'agit d'un nombre qui va au-delà de 3.000.

Les enseignants de l'UGTA-SAE ne se sont pas contentés de structurer l'UGTA ; ils sont sur tous les fronts pendant la Guerre de libération. Ils participeront et organiseront la grève des écoles, décidée par le FLN en octobre 1956, en réaction à l'action des étudiants Français qui avaient déserté l'université, seuls les étudiants du quartier musulman étaient restés. Le jour de la grève, Zitoui et Messaoudi les plus actifs au sein de la rédaction de *L'ouvrier algérien* sont présents. Les membres du SAE encadrent les organisations de l'UGTA, c'est le cas de Rachid Amara et Mohamed Lounis, tous deux responsables à l'Union générale des étudiants musulmans algériens (l'UGEMA), ils organiseront une réunion le 19 mars 1956 et emprunteront les locaux de l'UGTA. C'est de là qu'ils organiseront la fameuse grève des étudiants entre 1956 et 1957 (à partir du 19 mars 1956).

Les enseignants algériens participeront aussi à la grève des huit jours annoncée par le FLN entre le 28 janvier et le 04 février 1957. Il faudrait rappeler que cette grève est parvenue dans un contexte où le FLN voulait concrétiser sa légitimité d'être le seul

interlocuteur vis-à-vis de la question nationale, car en organisant une grève générale, c'était la preuve, selon les responsables du FLN, que tous les Algériens étaient unis derrière lui et qu'ils soutenaient son action.

## II.6. La position du SNI pendant la guerre de libération

Aissa Kadri note qu'avant la seconde guerre mondiale, la position des syndicats français de l'éducation<sup>1</sup> vis-à-vis de la situation coloniale en Algérie est loin d'être prononcée ; il n'y a pas eu de soutien, notamment à l'Etoile nord-africaine entre 1925-1933 ou de contestation contre les événements du 08 mai 1945. Cependant, les enseignants français d'Algérie, du fait de leur métier, étaient témoins au quotidien de la situation précaire dans laquelle vivait toute une population<sup>2</sup>. En effet, les enseignants français ont vite pris conscience de la nécessité d'un changement<sup>3</sup> car eux même n'ont pas été épargnés lors de la Guerre de libération ; ils ont été l'objet de menaces et intimidations tel que le démontre ces quelques témoignages.

Louis Rigaud rappelle que les enseignants français affiliés au SNI étaient sans cesse l'objet de menaces<sup>4</sup>, sans doute par rapport à leur position vis-à-vis de la Guerre d'Algérie sur laquelle cette étude va revenir. Lui-même et deux de ses collègues Maurice Gantchoula et Marcel Dubois responsables au sein du SNI d'Alger, le lendemain de l'assassinat d'un

---

<sup>1</sup> Les formations syndicales dans le secteur de l'éducation en France sont représentés par la FEN, qui est majoritaire et le SNI et le SNES affiliés d'ailleurs à la FEN, il y'a aussi la SGEN minoritaire affiliée à la CFTC. Le SNI est né le 24 septembre 1920, la FGE (Fédération générale de l'éducation) a été créée le 23 décembre 1928, lors de son congrès du 04 mars 1946, il fut décidé qu'elle portera désormais le nom de FEN. La FEN, affiliée à la CGT auparavant, va la quitter avec la scission confédérale du 19 décembre 1947 au moment même de la création de la CGT-FO « séparée du syndicalisme interprofessionnel se recentre sur le champ clos de l'éducation » la tendance générale de ses formations était penchée sur la SFIO, les cégétistes étaient à la fois affiliés à la FEN et à la CGT.

<sup>2</sup> Voir Aissa Kadri (en collaboration avec Ahmed Ghouati), *Instituteurs et enseignants en Algérie coloniale Engagements*, Rapport pour l'UNSA Éducation, centre Henri Aigueperse à l'institut Maghreb Europe EA-ERASME site de l'UNSA Éducation, in [http://www.himase.fr/IMG/pdf/Instituteurs\\_et\\_enseignants\\_en\\_Algerie\\_coloniale.pdf](http://www.himase.fr/IMG/pdf/Instituteurs_et_enseignants_en_Algerie_coloniale.pdf)

<sup>3</sup> Voir à titre d'exemple les témoignages de Louis Rigaud dans « Instituteurs et enseignants en Algérie coloniale : Engagements », mais aussi celui de Yves Roux et de Guy Molières auxquelles se réfère Aissa Kadri dans le rapport *op. cit* et Ahmed Ghouti dans *École et imaginaire en Algérie coloniale, parcours et témoignages*, *op. cit.*, p. 20-28 d'ailleurs l'ouvrage d'Ahmed Ghouati, *op. cit.*, comme l'indique son titre est une série de témoignages réalisés par entretien auprès d'enseignants .

<sup>4</sup> Centre Henri Aigueperse, *Les cahiers du centre fédéral*, n° 40, *l'école en Algérie coloniale, conformer ou émanciper*, Paris éd Sudel, Unsa éducation, 2004, p. 53-54.

jeune instituteur français du nom de Monnerot par le FLN, étaient l'objet de menaces, accusés par des tracts d'être des traîtres. Le local du SNI d'Alger sera plastiqué à deux reprises, quelque uns d'entre eux furent assassinés William Hassan d'Oran, André Linares d'Alger et Robert Bacri de Bône. Les enfants de Louis Rigaud furent tous deux attaqués et insultés. Sa fille au lycée Fromentin, par l'un de ses professeurs et le garçon au lycée Bugeaud, par ses camarades durant le dernier trimestre de l'année 1961-1962. Il les renvoie à Nice pour terminer l'année scolaire.

Roger Mas<sup>1</sup> rappelle que la première victime du 1<sup>er</sup> novembre n'est autre qu'un instituteur, Guy Monnerot, et qu'après cette date les enseignants devaient sortir groupés pour leur sécurité, qu'ils recevaient sans cesse des lettres de menace de mort, lui et ses camarades. Sa voiture a été plastiquée, il participera à la grève de huit jours de 1955. Cette même année, il sera nommé inspecteur académique à Oran. Il participera aussi à la grève contre la tentative de coup d'État du « Quarteron de généraux » le 22 avril 1961.

En 1956 lors de la visite de Denis Forestier, secrétaire national du SNI en Algérie, il constatera que dans les trois départements, 575 écoles ont été fermées, 121 ont été brûlées, 799 instituteurs repliés en Algérie ou en métropole, 472 sont mobilisés 1.002 sont mobilisés dans les unités territoriales militaires et 17 victimes de la loi d'urgence (interdits de séjour, en prison, ou en résidence assignée)<sup>2</sup>. Comme le montre ce constat, les enseignants et instituteurs en général, et en particulier les responsables syndicaux, ne s'occupaient pas seulement des affaires corporatives mais aussi des affaires sociales et politiques.

À chaque voyage en Algérie les représentants du Bureau national du SNI rédigeaient des rapports et des comptes rendus sur la situation scolaire, sociale et démographique en Algérie. Ces rapports étaient régulièrement publiés dans *l'école libératrice*. La visite de Guy Mollet le 06 février 1956 et le vote des pouvoirs spéciaux en mars conduira à des affrontements et un climat d'insécurité. Le 24 février 1956, Forestier écrit dans *l'école libératrice* que l'école laïque au cœur du drame algérien où il manifeste sa peur que l'école ne devienne otage des violences.

La position du SNI concernant la situation coloniale en Algérie commence à se préciser vers 1946

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 62-63.

<sup>2</sup> Ahmed Ghouati, *École et imaginaire dans l'Algérie coloniale parcours et témoignages*, Paris, l'Harmattan, 2009, p.19.

La position du SNI<sup>1</sup> pendant la Guerre d'Algérie était favorable en général à « une solution algérienne » qui évoluera jusqu'à 1961 aux congrès de Paris à une motion qui « affirme sa préférence pour la solution institutionnelle d'une Algérie indépendante associée à la France, étant bien entendu que cette association ne saurait être préalable à l'indépendance alors qu'elle peut en être une garantie ». Cependant, même si cette dite « solution algérienne » faisait l'unanimité au sein du bureau national du SNI et de la FEN cela n'empêche pas qu'elle fut représentée par plusieurs tendances et donc fut exprimé par différentes manières. La première tendance, est celle du SNI qui au départ exprimé au cours de son congrès de 1946 était pour « l'élargissement des droits économiques, politiques et sociaux des masses musulmanes » et aussi « conscient de l'originalité algérienne et du sens de son évolution historique, le congrès du syndicat national demande l'étude obligatoire de l'arabe et les moyens de réaliser une véritable culture mixte arabe et française ». La deuxième tendance fut exprimée par la motion du SNES dite Guibert<sup>2</sup>, laquelle met l'accent au congrès de 1955 de la FEN sur le fait « que la lutte des peuples pour la démocratie contre les trusts internationaux passe par la liquidation des vestiges du fascisme dans tous les pays »... « C'est au mouvement ouvrier qui est le plus puissant facteur de paix de soutenir la lutte des démocrates dans le monde entier et en particulier celles des peuples coloniaux pour la liberté et de s'opposer efficacement à la politique des blocs qui serait fatale à la paix mondiale<sup>3</sup>. Enfin, la troisième tendance est celle du « syndicat des pieds noirs » qui s'exprimera surtout au sein des sections algériennes du SNI et aboutira sur la scission de ce dernier et sur laquelle nous reviendrons plus loin.

Avec le déclenchement de la guerre de libération en 1954, ces trois tendances vont évoluer. Après 1954, la tendance Guibert met l'accent sur « le fait national algérien » et le « droit à l'indépendance ». Les représentants de l'école émancipée, Gaston Diot et Henri Sarda prônent le fait « d'élire une assemblée constituante souveraine qui décidera du sort et du régime algérien<sup>4</sup> ». Lors du congrès de la FEN en novembre 1955, un représentant de l'école émancipée, du nom de Chéramy, exige « une élection au suffrage universel sans distinction de race et de religion d'une assemblée constituante souveraine » qui sera à l'image d' « une nouvelle république algérienne qui décidera de ses liens avec la France ». Les sections algériennes du SNI, quant à elles, selon Aissa Kadri ont récusé « le caractère

---

<sup>1</sup> Louis Rigaud, Centre Henri Aigueperse, *Les cahiers du centre fédéral*, op. cit., p. 50-51.

<sup>2</sup> Guibert fait référence aux partisans de l'adhésion à la CGT depuis 1954.

<sup>3</sup> François Blanchard, « Les tendances devant l décolonisation », Série histoire de la décolonisation », dossier n°03, Avril 2000, FSU-IRHESC, cité par Kadri, op.cit.

<sup>4</sup> *L'école libératrice*, 25 février 1955.

local de l'insurrection et le renvoi à des influences internationales ». Dans une motion de la section d'Alger, on insiste sur le fait que « l'évolution des peuples nord africains peut et doit se faire sans mettre en cause le cadre des institutions politiques et de la démocratie française<sup>1</sup> ».

La tendance non unanime mais majoritaire du SNI sera « la politique de la table ronde ». Denis Forestier, secrétaire général du SNI au congrès de Bordeaux en juillet 1955 appelle « à l'ouverture d'une conférence de la table ronde groupant les représentants authentiques de toutes les populations sans distinction aucune<sup>2</sup> ». Cette motion obtiendra 4121 mandats, celle de Guibert 1736, et celle de l'école émancipée 576<sup>3</sup>. Durant ce même congrès, Pierre Devallois appelle à un cessez le feu définitif<sup>4</sup>.

Messali envoie même un télégramme à Forestier de Chantilly pour saluer le congrès qui débuta le 04 septembre 1959 et la position du SNI par rapport à la question algérienne. Lors de ce même congrès qui ne continua qu'avec 1956 à Grenoble, on apprend que le FLN distribuait des tracts à la porte<sup>5</sup>.

Cette politique fut refusée, non seulement par les partisans de l'Algérie française, mais aussi par le FLN qui voulait être le seul interlocuteur et le seul à négocier en excluant les autres composantes du Mouvement national notamment le MNA. « La politique de la table ronde » fera perdre au SNI la moitié de ses effectifs français. D'autre part, l'évolution des événements notamment la visite de Guy Mollet le 06 février 1956 en Algérie et les manifestations des ultras colonialistes qui l'ont accompagné, a fait que la majorité des instituteurs algériens ont quitté le SNI pour l'UGTA. Du côté français, les sections algériennes du SNI furent les premières à dénoncer ces manifestations. Les sections algériennes du SNI « dénoncent avec force le caractère inadmissible des manifestations d'Alger à l'encontre du président du conseil du gouvernement de la République française, manifestations qui en dernier ressort, peuvent prendre l'allure d'un véritable acte de sécession. Elles soulignent qu'elles se sont toujours efforcées de faire appel dans les graves

---

<sup>1</sup> *L'école libératrice*, n°25, le 11 mars 1955.

<sup>2</sup> Centre Henri Aigueperse, *Les cahiers du centre fédéral*, n°40, l'école en Algérie coloniale, conformer ou émanciper, *op,cit*, p. 49

<sup>3</sup> Guy Brucy, *Histoire de la FEN*, cité par Aissa Kadri (en collaboration avec Ahmed Ghouati), *Instituteurs et enseignants en Algérie coloniale Engagements*, *op. cit.*, p. 189-281.

<sup>4</sup> *L'école libératrice*, 28 octobre 1956.

<sup>5</sup> Octobre 1959, n°2, p. 55



circonstances que traversent l'Algérie, au sang-froid, à la raison, à la compréhension et à la justice<sup>1</sup> ».

La section d'Alger dénonce<sup>2</sup> le fait que des écoles furent incendiés pendant la grève de 1956 et rappelle « que par leur action, l'école lieu d'asile, de fraternité, de liberté, d'égalité et ses maîtres se sont efforcés jusque dans le plus humble bled, de faire connaître l'aspect fondamental de la République et tout en les émancipant, éveiller l'esprit des petits Algériens<sup>2</sup> ».

Les manifestations des lycéennes et étudiantes européennes susciteront la colère des sections algériennes du SNI, une décision qui « s'élève contre l'utilisation par certains universitaires de l'enthousiasme que porte en elle la jeunesse et dénonce l'utilisation d'une adolescence à peine sortie de l'enfance dans des manifestations de rue. Ceux qui agissent sur cette jeunesse portent une lourde et criminelle responsabilité ».

Les sections algériennes du SNI réclameront au ministre résident Robert Lacoste de dispenser les instituteurs de servir dans les unités territoriales (UT) créées par ce dernier pour le contrôle d'identité par les civils français dans le but d'alléger les fonctions de l'armée. Pour préserver leur neutralité, le SNI évoquera le fait que les individus qui seront contrôlés ne sont autres que les parents de leurs élèves.

Certains membres du SNI n'ont pas approuvé les positions du syndicat par rapport à la question algérienne, ils décideront de le quitter et de fonder le Syndicat indépendant des instituteurs(SII) qui maintenait sa position pour l'Algérie française et ce en 1956 à Oran et Constantine un an après. Cela représentait tout de même la moitié des effectifs du SNI algérien qui préserva sa majorité. En dépit de tout cela, Louis Rigaud précise qu'en 1956 malgré la scission du SNI à propos de la fameuse proposition de la table ronde, le SNI préservera sa majorité dans les trois départements aux élections de la commission administrative paritaire départementale (CAPD).

La grève des huit jours des maîtres Algériens décidés par la FLN précipita le départ de beaucoup de membres algériens vers l'UGTA.

Lors de son congrès de Toulouse en 1962, le SNI accueillera les représentants syndicaux des enseignants de l'UGTA et félicitera une nation qui vient de naître.

---

<sup>1</sup>Centre Henri Aigueperse, *les cahiers du centre fédéral*, op. cit, p. 52.

<sup>2</sup> Sur les réactions des sections algériennes du SNI à propos de divers événements durant la guerre d'Algérie voir *ibid*, p. 52.

En 1962, une décision du SNI, aura pour effet l'exclusion effective d'un instituteur devenu officier (OAS), nommé Sanchez, pour avoir pratiqué la torture en Algérie (décision du bureau national et la section des Pyrénées Orientales<sup>1</sup>).

En résumé, et comme l'explique Aissa Kadri<sup>2</sup>, la tendance générale du SNI était la politique de la table ronde qui, à l'origine était la proposition de Messali à Bandoeng. Cette politique se maintient jusqu'aux années 1960. Il y'avait également deux autres tendances, celle de Guibert, une tendance cégétiste qui regroupait des Algériens syndiqués ou non (Boualem Khalfa, Guerroudj Abdelkader, Gaid Mouloud, Aissa Baiod... qui étaient pour la négociation avec les représentants du mouvement national). En 1957, une motion dite Guibert Petite est votée pour le droit à l'indépendance des Algériens. La seconde tendance est celle de l'école émancipée (anarcho-syndicaliste et trotskiste<sup>3</sup>) qui était pour le droit à l'auto-détermination dès 1955 et pour l'indépendance comme droit imprescriptible au congrès de Paris en 1957. Enfin la scission de 1957, qui aboutira sur la création du SII, syndicat des Pieds noirs qui éditera *L'École Française*, dont beaucoup de ses membres se *fasciseront* et deviendront membres de l'OAS.

**La position du SNI vis-à-vis du FLN :** Selon le témoignage de Louis Rigaud, le SNI considérait que le FLN était radical dans ses positions. Cependant, il n'y avait jamais eu de dépassement de la part de ce dernier vis-à-vis du SNI, ni « d'exaction » ; l'affaire Paul Dupuy<sup>4</sup> en est une preuve. Ce dernier directeur, à Souk el Khemis a été détenu pendant sept jours par le FLN pour avoir été accusé d'être un agent de renseignement de la police et de l'armée. Durant septembre 1955, la buanderie de son école a été le lieu d'interrogations effectuées par les services de la sûreté française, dont il n'a pas informé le public (n° 21 de *l'école libératrice*, le 24 février 1956 « L'école laïque au cœur du drame algérien »). Au cours de sa détention, il n'a jamais été persécuté, le SNI parle de relations de respect et de considération avec le FLN. Mais au cours de cette affaire le SNI déclare qu'il conteste aussi bien contre « les méthodes que nous reprochions à la Gestapo que les méthodes employées par les Fellaghas. » Suite à l'affaire Dupuy 42 écoles furent incendiées en dix jours et le repliement de 150 instituteurs de Kabylie ainsi que la fermeture d'un grand nombre

---

<sup>1</sup> Centre Henri Aigueperse, *les cahiers du centre fédéral*, op.cit., p. 49.

<sup>2</sup> Entretien avec *El Watan*, publié le 15 mars 2008.

<sup>3</sup> Anarcho- syndicaliste fait référence au sein du mouvement ouvrier courant à l'hostilité aux partis politiques et à l'Etat, voulant préserver la pureté révolutionnaire du prolétariat par le recours à la grève générale (George Sorel) ou à d'autres formes d'actions violentes, les rédacteurs de la charte d'Amiens (1901) s'inspirèrent de ces principes. Gilles Ferréol, *Dictionnaire de Sociologie*, Paris, Armand Colin, 2<sup>ème</sup> éd 2004, p. 03.

<sup>4</sup> Ahmed Ghouati., *op. cit.*, p. 57-58.

d'écoles. Dennis Forrestier contactera le FLN à propos de l'enlèvement d'enseignants français entre autre de Maxime Picard, qui le fut par erreur et sera relâché par la suite. Le « syndicat des Pieds noirs » usera de cet événement comme preuve que les responsables du SNI sont des anti-Français parce qu'ils ont des contacts avec le FLN.

### **II.7. La section du SNI d'Oran et sa position vis-à-vis de la Guerre de libération nationale**

George Salinier de la section du SNI d'Oran écrit « les peuples aînés, même dans l'accomplissement de leur devoir de solidarité humaine doivent se parer d'une autorité à la mesure des masses à émanciper ...dans les territoires d'outre mer la France ne se maintiendra que grâce à une politique hardie de l'école, seule susceptible de s'opposer à toute menée séparatiste<sup>1</sup> ».

La question algérienne provoquera l'émergence de deux tendances au sein des sections syndicales du SNI de l'Oranie : l'une pour la politique de la table ronde, à l'image du bureau national ; l'autre contre, elle s'exprimera dans le cadre du syndicat des instituteurs de l'Oranie SIO qui ne tardera pas à faire entendre sa position, tels que le démontrent les déclarations dans le bulletin d'information du syndicat des instituteurs et institutrices de l'Oranie.

Le SIO s'indignera contre ce qu'il appelle l'affaire des 481, concernant les enseignants français du Maroc qui ont signé une pétition réclamant l'indépendance de l'Algérie. Il refuse aussi la position du conseil national du SNI qui se dit neutre par rapport à cette action, mais défendra les camarades (*L'école Libératrice*, n° du 03 avril 1959), le SIO refusera de signer cette déclaration et s'indignera contre le fait que la section d'Oran du SNI n'ait pas mis en cause la position du bureau national<sup>2</sup>.

Lors du premier congrès du SIO à Sidi Bel Abess, les 06 et 07 juin 1959, il va même déclarer son refus d'adhérer au SII et dénonce le fait que ce dernier prétende que les idées du SIO sont celle du SII. Ses militants considèrent que s'ils avaient adhéré au SII, cela aurait été d'une part la plus grande victoire du SNI et, d'autre part, ils auraient couru le risque d'éclatement au sein du SIO. C'est la raison pour laquelle le SIO préférera rester

---

<sup>1</sup> *L'école libératrice*, n°21, 15 septembre 1946.

<sup>2</sup> *Bulletin d'information du syndicat national des instituteurs et institutrices de l'Oranie*, n° 01 mai 1959, p. 30.

une organisation locale affiliée à ce titre à la CFM, et refusera de se rallier au SII<sup>1</sup>. Aussi, SIO usera de son bulletin pour affirmer l'importance de ses effectifs on parle de 700 militants rien qu'à Oran en 1959 et de et de 390 à Sidi Bel Abess et de 80 à Mascara<sup>2</sup>

À la une du *Bulletin d'information du Syndicats des instituteurs de l'Oranie* de janvier, février, et mars 1960, on peut lire la phrase suivante : « contre l'indépendance immédiate de l'Algérie ou à terme » et une déclaration concernant l'inquiétude montante des adhérents à propos « de l'accélération du processus d'abondant de l'Algérie française provoquée et entretenue par la tendance progressiste maîtresse de l'orientation syndicale du SNI, devant les procédés inqualifiables, employés sur le plan local pour discréditer nos meilleurs militants coupables de ne pas avoir sur le problème algérien la même opinion que le bureau national...devant le coup de force du bureau national prononçant la dissolution de la section d'Oranie du SNI pour le reconstitution, sous la direction des camarades battus à toutes les élections syndicales précédentes mais demeurés fidèles sujets de Forestier<sup>3</sup> ». Ce communiqué était un appel du secrétaire de la section d'Oran, Sevilla pour rejoindre le SIO. À en croire ces propos, le SNI d'Oran est divisé en deux tendances : l'une pour la politique de la table ronde, l'autre contre, elle va prendre le nom du SIO et se proclamer en tant que syndicat local indépendant.

Dans le numéro 03 de janvier-février mars 1961, est publiée une information selon laquelle le journal *Le Monde* publie le 28 février 1961, l'annonce de la signature d'un appel de paix négocié par la SFIO, le Parti communiste (PC), le parti socialiste unifié (PSU)<sup>4</sup>, la CGT, la FEN, le SNI, Association républicaine des anciens combattants, la Ligue des droits de l'homme, Mouvement de la paix, Fédération des combattants républicains qui tous réclament l'arrêt des exécutions capitales et la libération des détenus politiques<sup>5</sup>. Le SIO s'indigne contre ce fait.

Le SIO affirme que le nombre des adhérents du SIO est de 2.000 plus 3 sympathisants et 6 représentants de la commission administrative paritaire départementale (CAPD), selon Rifement. Le SIO affirme sa supériorité numérique par rapport à la section du SNI

---

<sup>1</sup> *Bulletin d'information du syndicat national des instituteurs et institutrices de l'Oranie*, n°02, octobre 1959, p.14.

<sup>2</sup> *Bulletin d'information du syndicat national des instituteurs et institutrices de l'Oranie*, Novembre-décembre, n°03, 1959, p.15.

<sup>3</sup> *Bulletin d'information du syndicat des instituteurs et institutrices de l'Oranie*, n°04, janvier, février, mars 1960, p.03.

<sup>4</sup> Le parti socialiste unifié est née le 03 avril 1960 en opposition à la guerre d'Algérie et au coup d'état gaulliste de 1958 qui avait conduit à l'union entre le parti socialiste autonome et la gauche socialiste.

<sup>5</sup> *Bulletin d'information du syndicat des instituteurs et institutrices de l'Oranie*, n°3, janvier, février, mars 1961, p. 29.

d'Oran<sup>1</sup>. Les attaques du SIO contre le SNI sont exprimées régulièrement à travers le *Bulletin d'information des instituteurs et institutrices de l'Oranie*. À titre d'exemple une information est publiée selon laquelle ;

Le 31 mai 1958, le bulletin affirme que Dennis Forestier ordonne une grève des enseignants contre l'investiture du général de Gaulle car « le 23 mai 1958 *L'Écho d'Alger* menaçait d'épuration certains enseignants d'Algérie », jugée comme un retour au régime de Vichy et contre la légalité républicaine. Le 1<sup>er</sup> février 1960, l'UNEF conseillé par ce même Forestier, une grève d'une heure est décidée pour soutenir le même gouvernement. Le 31 mai 1958 et le 1<sup>er</sup> février 1960, le bulletin affirme que les grèves des enseignants de France ont été dirigées contre les Français d'Algérie et les musulmans fidèles à la France<sup>2</sup>.

Le numéro 2 de décembre 1960 parle de 2.500 adhérents<sup>3</sup> et précise que le SIO accepte l'autodétermination, mais refuse l'indépendance<sup>4</sup>. Le numéro 04 d'avril-mai 1961 relate le 3<sup>ème</sup> congrès du 20 et 21 mai 1961 et informe que concernant les élections de la CAPD pour les 2.000 électeurs, le SIO obtient 6 sièges sur 10 à Oran et 4 sur 10 à Tlemcen (Sevilla est Secrétaire Général au SIO)<sup>5</sup>.

Le SIO diffusera régulièrement des chiffres concernant les résultats des élections à la CAPD. Ainsi, à en croire le numéro 03 de janvier-février-mars 1961, sur un ensemble de 09 sièges, le SIO en obtiendra 07 (04 au conseil départemental et 03 à la CAPD), tandis que le SNI en obtiendra 02 (à la CAPD)<sup>6</sup>. Dans le numéro 01 d'octobre-novembre 1961, il est indiqué que sur un ensemble de 15 sièges, le SIO obtiendra 09 sièges (04 au conseil départemental, 03 à Oran et 2 à Tlemcen), tandis que le SNI en obtiendra 05 (02 à la CAPD d'Oran et 03 à Tlemcen)<sup>7</sup>.

Lors du conseil national de Noël du bureau national, il fut décidé la dissolution de la section d'Oran<sup>8</sup>. La position de la section d'Oran est majoritairement contre la position du bureau national du SNI et se proclame différente de la tendance du SII, elle refusera d'ailleurs de le rejoindre.

---

<sup>1</sup> *Bulletin d'information du syndicat national des instituteurs et institutrices de l'Oranie*, n° 04, 1960, p. 27.

<sup>2</sup> *Bulletin d'information du syndicat national des instituteurs et institutrices de l'Oranie*, n°04, 1960, p. 38-39.

<sup>3</sup> *Bulletin d'information du syndicat national des instituteurs et institutrices de l'Oranie*, n°2, Décembre 1960, p. 15.

<sup>4</sup> Rapport moral du 11 et 12 juin 1960, n°02, décembre 1960, p 03.

<sup>5</sup> *Bulletin d'information du syndicat national des instituteurs et institutrices de l'Oranie*, n°04, avril-mai 1961, p. 07.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>8</sup> *Bulletin d'information du syndicat national des instituteurs et institutrices de l'Oranie*, n°1, mai 1959, p. 46.

## II.8. Les Centres sociaux éducatifs et la Guerre de libération nationale

Les Centres sociaux éducatifs fonctionneront très mal, car ils ont été très rapidement mêlés dans les événements de la Guerre de libération nationale<sup>1</sup>. Ils étaient suspectés d'être un large réseau du FLN par une presse coloniale déchainée (tel que l'indique un article de *L'Écho d'Alger* datant du 20 juillet 1959). Au cours de la Bataille d'Alger, des agents des centres sociaux éducatifs vont être arrêtés (en tout 16 dont 12 Algériens, 2 Algériennes et 2 Français. En 1959, Ils seront 20, dont 16 Algériens et 3 Algériennes et 1 Français. L'armée française ne tolère pas les centres sociaux éducatifs, car ils échappent à son contrôle. Le 30 octobre 1959, un article paru dans l'hebdomadaire *Aux Écoutes*, intitulé « Noyautage communiste des centres sociaux éducatifs de l'Algérie » accuse une fois de plus les centres sociaux éducatifs. Le 1<sup>er</sup> octobre 1959, Mahfoud Kaddache, professeur de lycée à tendance nationaliste sera nommé à la tête du service pédagogique des Centres sociaux éducatifs (CFEB). Il n'échappera, pas lui aussi, aux attaques de la presse, notamment un article de *La Dépêche Oranaise*<sup>2</sup> qui parle de son intervention aux 3<sup>ème</sup> congrès de Bucarest durant lequel il s'exprimera concernant la situation coloniale de l'Algérie. Il y'aura ensuite le fameux procès « des Barricades », survenu après les événements du 24 janvier 1960 à Alger, suite à des attaques contre la gendarmerie française.

Durant ce procès, le chef du Bureau des renseignements, le colonel Gardes<sup>3</sup>, accusera M. Lesne, directeur des centres sociaux éducatifs d'avoir facilité l'intrusion du FLN dans ces établissements ; il évoquera un rapport du colonel Ruyssen, selon lequel 27 personnes sur les 87 qui avaient été recrutés dernièrement par les centres sortaient des centres d'internement et qu'ils étaient donc des agents du FLN.

Le général Massu accusera notamment M. Aguesse lors d'une audience en 1960 d'avoir bien noyauté les agents du FLN dans les centres. C'est pendant ce procès que Mahfoud Kaddache et d'autres responsables des Scouts musulmans algériens seront arrêtés le 7 janvier 1961. L'attaque la plus tragique contre les centres sociaux éducatifs sera sans doute l'assassinat de Max Marchand, le directeur des centres sociaux éducatifs et de ses cinq compagnons inspecteurs : Mouloud Feraoun, Ali Hamoutene, Robert Eymard, Marcel Basset et Salah Ould Aoudia par un commando de l'OAS (survenu à la veille de l'annonce du cessez-le feu sur le plateau d'El Biar).

---

<sup>1</sup> Sur les centres sociaux éducatifs, durant la guerre d'Algérie, voir Marcel Lesne, « Contribution à l'histoire des centres socio-éducatifs (1955-1962) », in Serge Jouin et al, *op. cit.*, p. 154-162 et aussi Aissa Kadri dans son entretien avec Louis Rigaud, « Instituteurs et enseignants en Algérie coloniale : Engagements », *op. cit.*

<sup>2</sup> Cet article est une reproduction d'un article du journal *Alger Républicain* paru le 31 juillet 1953

<sup>3</sup> Ce même Gardes fera partie du Conseil supérieur de l'OAS.

## **Deuxième chapitre :**

### **Syndicalisme enseignant dans l'Algérie postindépendance**

## I. Écoles et enseignants en Algérie au lendemain de l'indépendance

### I.1. 1962 Une rentrée scolaire difficile

En 1962, il y a en Algérie plus de 2.666 établissements scolaires dont 2.263 sont des annexes à des écoles fondamentales : 364 écoles fondamentales, 34 lycées et 5 lycées techniques<sup>1</sup>. Les 117 centres sociaux éducatifs qui existaient sont intégrés aux centres d'éducation populaire.

Il y avait aussi en Algérie près de 15.000 instituteurs français qui étaient restés au titre de la coopération culturelle. Beaucoup y étaient avant l'indépendance, d'autres sont venus de la Métropole. C'est grâce au soutien du SNI à la cause nationale qu'ils ont pu rester. Pour eux, fut créée l'Association professionnelle des instituteurs Français en Algérie (APIFA), présidée par Louis Rigaud<sup>2</sup>

Sur les 15.000 enseignants qui sont revenus en Algérie 12.000 étaient auparavant des instituteurs en Algérie du côté algérien, et selon Mustapha Haddab<sup>3</sup>, le SAE déclare que sur les 23.000 enseignants d'Algérie, seulement 2.000 étaient Algériens, et que sur les 21.500 enseignants Européens, 16.000 d'entre eux avaient quitté l'Algérie<sup>4</sup>. Aïssa Kadri indique que selon le service culturel français en Algérie, il s'agit de 11000 seulement dont 8000 instituteurs et 3000 enseignants du secondaire et du supérieur. Plus grave encore, la majorité des écoles sont détruites. Il y a la nécessité urgente de rétablir la scolarité, cette mission sera confiée au SAE qui, dès novembre-décembre 1962 publiera le premier numéro de son journal *el-madrassa el-jazairiya* (l'école algérienne), et tiendra son premier congrès le 7 octobre 1962 au foyer civique d'Alger. Les parents d'élèves et les enseignants au sein du SAE ou à travers des associations ou comités « Groupe pour l'enseignement audio visuel » « l'Algérie nouvelle » expriment leur préoccupation vis-à-vis de la rentrée scolaire.

Le plus important était de constituer dans l'urgence un corps enseignant pour assurer le processus de scolarisation ; faute d'instituteurs, les instructeurs et les moniteurs sont la solution momentanée (le corps des instructeurs a été créé dans le cadre du Plan de Constantine en 1958 ayant seulement le brevet d'étude du premier cycle (BEPC), maintenu

---

<sup>1</sup> Sous direction des statistiques, ministère de l'éducation, Données statistiques, n°42, Alger, éd.OPU. 2003-2004, p. 200.

<sup>2</sup> Ahmed Ghouati, *op.cit.*, p. 71-72.

<sup>3</sup> Mustapha Haddab, *Les moniteurs et le monitorat en Algérie de 1962 à 1972, contribution à une étude des fonctions culturelles du système scolaire en Algérie*, thèse de doctorat, 1974, p. 07.

<sup>4</sup> Déclaration du SAE, lors de sa conférence le 06 sept 1962.



après l'indépendance avec un diplôme égal au BEPC (et le brevet d'enseignement général BEG, quant aux moniteurs, ce corps a été créé en 1896 pour combler le manque d'instituteurs et supprimé en 1914)<sup>1</sup>.

Le 16 août 1962, le bureau politique du FLN annoncera dans la presse la création d'une commission de recrutement de personnel enseignant en Algérie, en France et dans les pays arabes. Le 20 août 1962, un communiqué annonce le recrutement et un stage accéléré pour ceux qui ont le Bac ou une partie du Bac, le BEPC, - à la troisième année, - fin de 5<sup>ème</sup>, ou 5- un niveau suffisant en arabe. Le 06 septembre 1962, le mot moniteur apparaît pour la première fois dans la presse (*Alger Républicain*). Abdel Kader Mekideche<sup>2</sup> décrit l'Algérie des quinze premières années de l'indépendance comme « l'Algérie des moniteurs » car le nombre des moniteurs est largement supérieur au nombre d'instituteurs. Ceci est bien démontré dans la thèse de Mustapha Haddab sur *les moniteurs et le monitorat en Algérie de 1962 à 1972*<sup>3</sup>. Il observe que durant l'année scolaire 1962-1963, ils sont plus de 10.988. Il s'agit de 50,2% de l'ensemble des enseignants du primaire, leur nombre restera très important entre 62 et 70. Ce chiffre atteint les 16.808 en 1970, ce qui correspond à 37,52%<sup>4</sup> de l'ensemble des enseignants du primaire<sup>5</sup>. Vers l'année 1976-1977, ils ne sont plus que 9.369, soit 13,7%<sup>6</sup>. Mais si leur nombre diminue, ce n'est pas par hasard, beaucoup d'entre eux sont promus soit par le concours de culture générale instaurée en 1965 au poste d'instituteurs, ou par titularisation en tant qu'instituteurs après cinq ans d'ancienneté<sup>7</sup>.

Les enseignants Français commenceront à quitter l'Algérie vers la fin des années 1960<sup>6</sup>; la cause en est qu'à partir de 1967, fut entamée le processus d'arabisation de l'enseignement primaire, et que d'autre part un changement dans le code des pensions en France a eu lieu, car auparavant les enseignants français qui ont exercé hors de l'Europe bénéficiaient d'une réduction d'âge de sortie à la retraite d'une année de service sur deux, mais aussi du quart colonial et une rémunération qui se base sur l'indice le plus fort de carrière, selon l'article 75, à condition d'avoir exercé pendant quatre ans consécutifs au

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 05.

<sup>2</sup> Abdelkader Mékideche, *Regard sur l'école et la vie*, Alger, éd. ENAG, 1993, p. 355.

<sup>3</sup> Voir aussi Mustapha Haddab, « Les moniteurs de l'enseignement primaire en Algérie », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1979, Vol. 30, n° 30, p. 19-30.

<sup>4</sup> *art. cité.*, p. 19.

<sup>5</sup> Déclaration du SAE, lors de sa conférence le 06 sept 1962.

<sup>6</sup> Haddab, « Les moniteurs de l'enseignement primaire en Algérie », *op.cit.*, p. 19.

<sup>7</sup> D'ailleurs, comme l'explique Haddab, le Plan quadriennal de 1970-1973 prévoyait l'extinction du corps des moniteurs en 1973, p. 20.

poste de l'indice le plus fort. Cependant, l'article L75 et la réduction d'âge allaient être supprimés et la majorité des enseignants ont arrêté d'exercer pour jouir d'une retraite, selon l'ancien régime, et donc pour préserver les accommodations de leur statut personnel. L'arabisation de l'enseignement<sup>1</sup> aura de conséquences sur l'enseignement en Algérie ; le recrutement d'enseignants dans tout le Monde arabe dont le nombre atteindra au cours de l'année 1970-1971 11952 pour un ensemble de 54659 enseignants<sup>2</sup>, mais aussi la nécessité de former des enseignants, le nombre des ITE est passé de 22 en 1970 à 61 en 1987 avec une productivité qui est passé de 5268 enseignants en 1970 à 245342 en 2001. En 2003, il n'en reste que 08, car l'université produit quant à elle produit le plus grand nombre d'enseignants. On passe ainsi d'un secteur fortement constitué de moniteurs, d'enseignants étrangers, et d'instructeurs à un secteur fortement constitué de diplômés.<sup>3</sup>

## **II. Syndicalisme enseignant en Algérie post indépendance**

### **II.1. L'UGTA un syndicalisme « gestionnaire »**

Comme il a été déjà dit au lendemain de l'indépendance, la nécessité urgente de rétablir l'enseignement s'imposait<sup>4</sup>, il fallait assurer la rentrée scolaire 1962-1963. Cette mission fut confiée au SAE, dont Tahar Gaïd était le secrétaire général, mais aussi secrétaire national de l'UGTA chargé de l'orientation. Les objectifs assignés à cette mission étaient en premier lieu de préparer les programmes du primaire et du secondaire en collaboration avec le ministère de l'éducation. En second lieu, il s'agissait de poursuivre l'activité des medersas devenues lycées franco-musulmans<sup>5</sup>, en sachant que l'enseignement était bilingue dans ces établissements. Cette initiative n'aboutira pas, car l'arabisation totale de l'enseignement l'emportera au cours des débats. En troisième lieu, le syndicat effectuera une étude globale sur les effectifs d'enseignants et des établissements disponibles. Ensuite, une commission réunissant syndicalistes, inspecteurs du primaire et inspecteurs généraux

---

<sup>1</sup> À travers l'article 03 de la constitution de 1963 la langue arabe est langue nationale, puis le décret du 22 mai 1964, l'article 03 de la Constitution de 1976 et enfin l'article 178 de la Constitution de 1989 confirmeront l'arabisation de l'enseignement.

Sur ce sujet voir, Abdelhamid Belhadj Hacem, *Les problèmes liés à l'arabisation en Algérie: analyse et critique du système éducatif*, thèse de doctorat, Université Charles de Gaulle-Lille 3, spécialité linguistique appliquée, soutenue le 19 décembre 1997, Christiane Souriau, « Lapolitique algérienne de l'arabisation », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1975, p. 363-401, M. Redjala, « Remarques sur les problèmes linguistiques en Algérie », *L'homme et la Société*, n°28, 1073, p. 161-177.

<sup>2</sup> Voir annexe 02.

<sup>3</sup> Ibid p103 et 99.

<sup>4</sup> Abdelmadjid Azzi, *Le Mouvement syndical algérien à l'épreuve de l'indépendance*, Alger, éd Alger-Livres, 2012, p. 09-11.

<sup>5</sup> *Idem*.

de tout le pays a été constituée pour discuter de la démarche à entreprendre concernant la rentrée scolaire, et en collaboration avec les inspections de l'Académie. Le constat était alarmant : pas plus de 3.000 arabisants et 170 bilingues, la nécessité de recrutement s'imposa en priorité.

Le SAE préparera un projet rédigé donc lequel on prévoit d'introduire l'enseignement de la langue arabe progressivement. Cette proposition sera refusée par les partisans du monolinguisme, les syndicalistes décideront de se retirer de la commission.

Tahar Gaïd décrit les débuts du syndicalisme algérien au lendemain de l'indépendance par les termes suivants : « la politique sociale de notre syndicalisme revigoré par le recouvrement récent de la souveraineté algérienne, n'allait pas s'engager dans « une lutte de classe » orthodoxe<sup>1</sup> ». Il est important de retenir que le syndicalisme enseignant des premières années de l'indépendance était centré autour de la reconstruction nationale et notamment du rétablissement de la scolarisation. Cependant, Tahar Gaïd évoque une hypothèse concernant le fonctionnement du syndicalisme post indépendance algérien. Il explique que l'activité syndicale s'inscrivait dans le cadre d'une politique socialiste dite spécifique, parce qu'en Algérie il n'y avait pas de classe ouvrière, un capitalisme et une bourgeoisie de type classique... La France coloniale n'avait pas implanté des industries... Par conséquence, le capitalisme n'avait pas droit de cité dans le pays ». Il poursuit, en signalant que le climat politique n'était pas approprié pour débattre des problèmes sociaux : « La crise politico- militaire de l'été 1962 » y était pour beaucoup. D'autre part, il fallait installer les sections syndicales à travers tout le pays, au départ dans la difficulté car, confrontés à la méfiance des militaires<sup>2</sup>. Il faut dire qu'un climat de non confiance régnait. Azzi Abdelmadjid se penche sur le 16 avril 1964<sup>3</sup>, date à laquelle est tenu le congrès du FLN. Il explique comment le parti « reconduit l'UGTA dans son rôle d'organisation de masse ». Dans le document final de la charte d'Alger, il retient le passage suivant :

« Il ne saurait être possible pour un parti d'avant-garde d'acquérir les capacités de mobiliser, guider et orienter les masses en se comprimant dans le cloisonnement, en rejetant toutes les autres couches sociales qui, sans jouer un rôle moteur dans la direction de la Révolution ne sont pas moins un facteur non négligeable dans la recherche de l'adhésion du peuple à sa politique. Par conséquent, il doit veiller au renforcement et au développement des organisations indispensables au succès de son action par la concentration des énergies, vise à l'efficacité et à l'épanouissement du

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p.11-12.

<sup>2</sup> *Idem.*

<sup>3</sup> *Ibid.*, p.107-108-109

centralisme démocratique. Dans la société à démocratie formelle, les syndicats sont l'expression des groupes d'intérêts multiples et contradictoires. Dans la société à vocation socialiste, la diversité des organismes répond simplement aux particularités propres à chaque catégorie de la population et à la nécessité de multiplier les possibilités d'action du parti dans son travail de mobilisation des masses ».

L'action syndicale est réduite à l'organisation des masses et leur mobilisation au service du parti unique au pouvoir. Il est utile de rappeler que l'UGTA a bel et bien joué ce rôle pendant la guerre de libération les circonstances étaient différentes, car la mobilisation pour la lutte nationale l'emportera sur la lutte syndicale. L'objectif de l'indépendance exigeait l'unité de tous, il apparaît clairement que le FLN post- indépendance ne se détachera pas, ou plutôt usera de ce fait et gardera un rapport hiérarchique avec l'UGTA. Jeanne Favret<sup>1</sup> rappelle à ce sujet que l'UGTA, héritera dès sa naissance de plusieurs caractéristiques de la CGT, dont le fait de se préoccuper des travailleurs urbains seulement. Une organisation très centralisée évitant les rapports entre la base et le sommet, une direction constituée d'une aristocratie ouvrière aucun de ses syndicalistes ne participera à la direction de la révolution. Les conditions de lutte pour l'indépendance dans la clandestinité feront que le choix des dirigeants se fait par cooptation et non par élection. Tous ces facteurs, et bien d'autres, feront que l'UGTA post-indépendance ne pourra se réapproprier son rôle de syndicat, elle continuera d'exercer le rôle qu'on lui attribua dès le départ, à savoir la mobilisation pour l'indépendance qui se transformera en mobilisation pour le parti. Elle sera donc exclue des centres des décisions politiques.

Au sein de l'UGTA, le SAE porte désormais le nom de la Fédération des travailleurs de l'éducation et de la culture (FTEC)- ; la raison en est que la centrale syndicale UGTA s'organise en fédérations juste après l'indépendance, chacune des catégories professionnelles est organisée dans une branche distincte. La FTEC fut créé par Mohamed Farès<sup>2</sup>, qui fut son secrétaire général de 1962 jusqu'en 1968. Tel que cette étude le précisera plus tard, la FTEC, sous la direction de Farès, installera des organisations mutualistes selon le modèle FEN française, à travers tout le pays, notamment la Mutuelle algérienne de l'éducation nationale et la Mutuelle de l'assurance automobile qu'il

---

<sup>1</sup> Voir Jeanne Favret, « Le syndicat, les travailleurs et le pouvoir en Algérie », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, CNRS, 1964, p. 44-62.

<sup>2</sup> Ancien instituteur membre du SNI, Commissaire général des Scouts musulmans algériens en 1943, animateur de plusieurs centres de formation après l'indépendance et président d'organismes mutualistes. À sa retraite en 1967, il se consacre à l'histoire de l'UGTA (il fut aussi collaborateur de la Fédération de France du FLN, René Gallissot « Mohamed Tayeb Farès », in René Gallissot (dir), *Algérie Engagements sociaux et question nationale*, op. cit., p. 280-281, voir aussi Achour Cheurfi, *Dictionnaire biographique mémoire algérienne*, Alger, éd Dahlab, 1996, p. 359-360.

présidera. Il sera à l'origine de la création de l'institut d'étude et de formation syndicale<sup>1</sup>. Il importe aussi de souligner le contexte dans lequel est née cette nouvelle structure. L'UGTA paraît exercer une fonction plus idéologique que syndicale ; les temps de l'après indépendance sont durs, il faut se rassembler autour de cette nouvelle nation naissante. Bien sûr le FLN au pouvoir et créateur de l'UGTA, traduit par cette dualité une tendance à considérer le syndicat comme un organe propre au parti. On parle de « syndicat maison<sup>2</sup> ». La relation entre l'UGTA et le FLN est d'ordre hiérarchique. Ce qui est loin de la fonction syndicale qui suppose une relation horizontale entre patronat et syndicat. Abdallah Mazouni parle de *syndicat appareil d'État* ou *syndicalisme gestionnaire*<sup>3</sup> où l'aspect revendicatif se perd parce que dans les régimes socialistes se sont les travailleurs qui sont au pouvoir. Il souligne que sur l'ensemble des questions qui relèvent de l'éducation, le syndicat des enseignants aurait pu jouer un rôle important et influencer la manière par laquelle ces questions ont évolué. Pour autant, la FTEC n'a fait que défendre les intérêts de la nation, il se réfère à l'exemple du secteur agricole et industriel où les travailleurs ont eu directement accès à la gestion des entreprises et des domaines (terres agricoles) contrairement aux travailleurs de l'éducation qui n'ont pas le contrôle ou leur mot à dire sur leur secteur. La cause en est que « le ministère de l'éducation ne fonctionne pas » et la FTEC n'est qu'« une courroie de transmission du ministère, la moins importante, et de beaucoup son agent de liaison à l'occasion, son factotum ; d'autre fois, son docile serviteur dans toutes les circonstances. On l'appelle si on en a besoin, on la consulte quand on veut bien. Un membre du secrétariat me révèle un jour avec satisfaction : depuis quelques mois, le ministre de l'éducation convoque de temps à autre X (un autre membre du bureau) pour s'entretenir avec lui ».

Bref, la FTEC n'est pratiquement qu'un instrument tout à fait secondaire du pouvoir<sup>4</sup>. Pour Mazouni, tout commence par le fait que le ministre de l'éducation est choisi par le pouvoir<sup>5</sup>, la FTEC n'est ni associée, ni consultée à propos de ce choix, elle ne porte pas de jugement critique sur l'action du ministre, elle ne discute pas et ne débat pas de son œuvre, ni par « des moyens publics ni par des moyens occultes ». Elle se contente d'apporter

---

<sup>1</sup> René Gallissot, « Mohamed Tayeb Farès », *op. cit.*, p. 281.

<sup>2</sup> Abdallah Mazouni, *Culture et enseignement en Algérie et au Maghreb*, éd François Maspero Paris, 1969, p. 142-143.

<sup>3</sup> *Idem.*

<sup>4</sup> *Ibid.*, p.145.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p.145-146.

son soutien inconditionnel. Il poursuit en expliquant que le rôle de la FTEC devrait se focaliser sur les aspects suivants<sup>1</sup> :

- exercer un contrôle moral et technique,
- talonner et mettre en garde le ministère,
- exercer des pressions,
- exiger le respect des promesses faites,
- mettre le ministère en demeure d'élaborer une politique cohérente et audacieuse de l'éducation en collaboration avec elle,
- l'inviter (le ministère) à aménager la condition de la fonction enseignante par référence à des critères précis, rigoureux équitables,
- lui faire des propositions concrètes après consultation des syndiqués.

Pour Abdallah Mazouni, « le plus important est d'élaborer dans le détail sa conception de l'éducation au service de la nation dans une perspective scientifique et révolutionnaire et ce dans le cadre d'un programme de base, tenant compte des besoins et des possibilités, fixant clairement les moyens, discutée à tous les niveaux de l'organisation syndicale<sup>2</sup> ». Cela aurait constitué « une plateforme » d'action pour les adhérents et un ensemble de propositions et de contrepropositions vis-à-vis du ministère. Cela aurait traduit également des objectifs précis échelonnées et articulées, et animé « une collaboration féconde, un dialogue utile et une controverse fraternelle » avec le ministère. Pour conclure, le syndicalisme enseignant est gestionnaire par rapport à trois faits : en relation avec l'idéologie dominante du parti au pouvoir, par le fait de la nature du régime socialiste où les travailleurs sont au pouvoir et enfin, par le fait qu'il gère les œuvres sociales. « Les syndicalistes finissent par apparaître comme une caution morale, vite dépréciée auprès de la masse pour une administration qui elle jouit de la véritable initiative<sup>3</sup> ».

Cependant, exercer ce rôle risquerait de s'inscrire d'entrée dans « une lutte ouverte » et engager « une épreuve de force avec le ministère ». Les conséquences de cet état de fait ont été une désillusion traduite par démobilisation progressive des militants convaincus désormais qu'ils ne sont ni représentés ni défendus parce que la FTEC se refuse à une action de protestation, elle est réduite à « un état-major sans troupes<sup>4</sup> ».

Le fait le plus marquant s'agissant du syndicalisme enseignant est la présence de hauts fonctionnaires de l'administration dans l'activité syndicale<sup>5</sup>. Lors d'une assemblée de section, dans laquelle Mazouni est témoin, la présence d'un proviseur ne choque personne,

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 146.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p.148.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 149.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 146.

<sup>5</sup> *Ibid.*,p. 147.

ou une autre fois, un inspecteur général de l'enseignement secondaire présidait une réunion de congrès académique. Selon Mazouni, l'administration supérieure affaiblit le rôle de la FTEC pour mieux la domestiquer. La FTEC est dépourvue de structures logiques, cohérentes, saines stables, de critique objective constructive vis-à-vis du ministère faute de démocratie syndicale. Si cette étude s'attarde sur l'analyse que fait Mazouni, c'est du fait que l'on retrouve aujourd'hui les mêmes éléments qu'il a évoqués et le constat qu'il a fait dans les années 1960.

Pour terminer, Said Chikhi explique à propos de l'UGTA que « le syndicat n'est pas une conquête de la classe ouvrière mais le produit de l'État-parti pour les ouvriers ». Il suffit de rappeler que la direction de la centrale fut imposée par l'État lors des deux congrès de 1963 et 1968. Le fameux article 120 du statut du FLN interdit toute responsabilité syndicale à ceux qui ne sont pas militants au sein du FLN<sup>1</sup>.

Pour conclure, la thèse du syndicalisme gestionnaire semble évidente elle est reprise par Addi Lahouari quand il dit « L'UGTA était le représentant de l'État auprès des travailleurs et non l'inverse<sup>2</sup> ».

## **I. 2. Syndicalisme enseignant dans la willaya d'Oran au lendemain de l'indépendance « Témoignage d'un ancien délégué syndical de la FTEC à Oran » :**

Ahmed Ammiche<sup>3</sup> se souvient de la période post-indépendance en Algérie comme d'une période où l'objectif principal concernant le syndicalisme était « de le contenir dans un moule qui ne devait pas trop s'écarter de l'option ou la ligne politique de l'Algérie ». La preuve en est l'instauration de la charte syndicale<sup>4</sup> qui fut un tournant décisif pour l'UGTA

---

<sup>1</sup> Kadour Chouicha, « Évolution du pluralisme syndical », in Tayeb Chentouf (dir), *L'Algérie face à la mondialisation*, Dakar, édition du CODESRIA, 2008, p. 281.

<sup>2</sup> Addi Lahouari, *Sociologie et anthropologie chez Pierre Bourdieu. Le paradigme anthropologique kabyle et ses conséquences théoriques*, Paris, la découverte, 2003 .p .75.

<sup>3</sup> Entretien réalisé avec Ahmed Ammiche le 02 mai 2012. Ahmed Ammiche a dû suivre en 1956 des cours au collège de Nedroma ou celui de Tlemcen ? Il fut l'un des organisateurs de la grève des étudiants survenue comme réaction à la mort du docteur Benzerdjeb en janvier 1956 et durant laquelle il fut blessé à coup de fusils est un ancien normalien de l'école normale d'Oran, il est y entré en 1957. Il choisira de poursuivre des études en mathématiques à l'université de Paris, membre actif de l'UGEMA, il en fut le rapporteur pendant 04 mois et 17 jours en 1962. Il fut l'un des étudiants qui organiseront la première université d'été d'Algérie à Oran. Selon ces propres termes, pour beaucoup cette université d'été a été salutaire car la conjoncture politique avait empêché la bonne tenue des examens, et « c'est ainsi que nous avons décidé d'organiser des examens à tous les niveaux : BAC, brevet, diplôme pour l'enseignement (BSC 1 et 02) ». Il occupera diverses fonctions cadre de l'éducation, inspecteur général de l'éducation, membre du Conseil national de l'éducation, délégué syndical de la FTEC d'Oran, consultant de l'UNESCO. Aujourd'hui à la retraite, il est président de la MAATEC d'Oran et consultant pour les droits de l'Homme.

<sup>4</sup> Qui fait référence au statut de l'UGTA adopté lors de son 2<sup>ème</sup> congrès en 1965 dont l'article 03 stipule que l'UGTA doit travailler à faire appliquer la charte d'Alger.

laquelle ne pouvait plus, au lendemain de 1965, s'écarter du FLN. « l'UGTA était réduit à un simple appareil d'État, sous l'égide du parti, une organisation de masse ». Le SAE étant le syndicat le plus organisé, et le plus important à cette période sur le plan numérique ; il passera sous la houlette de la FTEC. Ahmed Ammiche tient à souligner que parmi toutes les fédérations des travailleurs affiliées à la centrale syndicale UGTA, la FTEC avait pris un caractère « associatif ». Il explique cela par le fait que dans le cadre de la coopération Franco-Algérienne, sur le plan syndical, la mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN) était toujours en activité en Algérie (comme il a été déjà précisé, il y'avait toujours des enseignants français qui exerçaient en Algérie). Il fut décidé une cogestion de la mutuelle entre le SNI et le SAE qui s'étendra de 1962 au 31 août 1966, selon les accords de Saint Jean d'Aulps. La cogestion prendra fin vers 1966, date à laquelle bon nombre d'enseignants français commencèrent à quitter l'Algérie. Évidemment, les enseignants algériens avaient contribué avec leurs collègues français aux réserves financières de la MGEN, ainsi la FTEC s'est retrouvée avec un fonds rétroactif que la France, en accord avec l'Algérie, avait attribué pour compenser la contribution des Algériens (part des Algériens) au fond de réserve de la MGEN. C'est ce fonds dont se servira la FTEC pour préserver d'une part la mutuelle des enseignants et, d'une autre part pour la création d'autres mutuelles dans d'autres secteurs, notamment ceux des cheminots et les travailleurs des PTT, et enfin pour financer les activités de la FTEC. Au congrès de Skikda en 1976, il fut décidé de changer le nom de la MGEN qui deviendra, Mutuelle nationale algérienne des travailleurs de l'éducation et de la culture (MUNATEC) mais aussi le nom de la MAIF qui deviendra mutuelle assurance automobile des travailleurs de l'éducation et de la culture (MAATEC). Le refus des anciennes nominations traduit la volonté de donner un caractère algérien à ces deux mutuelles ; une sorte de nationalisation.

En imposant à la FTEC l'obligation d'être une organisation de masse, elle était utilisée « pour contrecarrer les éléments dissidents notamment la tendance communiste ». Ahmed Ammiche évoque un autre souvenir lors de sa vie syndicale qui le marquera lors du congrès de l'UGTA de 1968, tenu au club des pins à Alger.

« Mohamed Farés secrétaire général de la FTEC, qui était en voyage en France, demandera à Aissa Baiod de lire le rapport de la FTEC (nous étions les derniers à intervenir). Aissa Baiod, lors de son intervention s'indignera au nom des enseignants algériens contre le gouvernement qui venait d'instaurer le pari sportif, sous l'égide du ministère des sports. Il évoquera comme argument le fait que l'enseignant ne saurait accepter une telle mesure, alors qu'il apprend à ses élèves qu'il ne faut pas se fier au jeu du hasard. Kaid Ahmed (chef de l'appareil du parti FLN) l'arrête et prend la parole pour dire : « vous représentez seulement 05% des syndiqués, et quand je dis



05% je suis généreux ; la FNTT quant à elle, est représentée par 4.500.000 travailleurs qui sont d'accord avec la politique du gouvernement, cela me suffit ». Nous avons demandé de nous retirer de la salle, mais les services de sécurité nous ont obligés d'y rester. Le lendemain, la presse annonce que tous ceux qui étaient « présents » avaient voté et approuvé les résolutions du congrès. Il est clair que, effectivement, nous étions présents au sein de la salle. Notre activisme n'avait servi à rien puisqu'ils ont eu raison.

À Oran, le *Muhafed*<sup>1</sup> (responsable de parti), M. Bengasmia Chadli, nous accusera de tous les maux et d'être des antirévolutionnaires. Il décidera de dissoudre l'union locale d'Oran. Ainsi, l'un de nos militants Ben Touati Hadj Ahmed, lui rappelle que puisque la section locale de l'union est dissolue, il n'y aura pas de réunion jeudi prochain. J'arrête mon collègue pour lui dire de ne pas réagir, parce que de toute façon, il est en train de se moquer de nous. Je réponds au Muhafed (qui fera en sorte de m'intimider en me lançant un regard et me disant est ce que vous savez avec qui vous êtes en train de parler avec ce ton ?) que, lui qui nous traite d'antirévolutionnaire, oublie que j'ai participé à la guerre de libération et que lors de la grève, suite à l'assassinat du docteur Benzerdjeb, j'ai été de ceux qui ont discuté avec un colonel à la caserne d'Isly de Tlemcen (nous qui n'étions que des gamins). Nous n'avions pas peur à cette époque de la France coloniale alors pourquoi voulez-vous aujourd'hui que j'éprouve de la peur de vous, et que d'autre part vous n'avez pas le droit de dissoudre la section locale de l'Union, car seule l'assemblée générale pouvait le faire et nul autre selon la charte syndicale. Quant à votre comportement, vous piétinez l'UGTA qui est la fille de la Révolution. C'est cela l'esprit réactionnaire en lui-même « *hadi hiya el radjiaa fi haddi dhatiha* ».

Suite à cet incident Ammiche déchire sa carte de militant du FLN . Il a été délégué syndical de la FTEC d'Oran entre 1967 et 1976. Il estime que les seules réalisations de la FTEC ont été l'instauration de centres médicaux et la construction de logements pour les enseignants, et bien sûr les mutuelles des travailleurs dans plusieurs secteurs. Il constate aujourd'hui que même ces mutuelles, et notamment celle d'Oran (MUNATEC de Canastel) est en faillite et qu'il ne reste que les bâtiments qui n'ont pas été encore vendu pour payer les employés. Il souligne aussi que la FTEC, durant les années 60 et 70, faute de militants (05% pour 120.000 enseignants) n'a pas influencé les décisions relatives au secteur de l'éducation. Il explique le taux faible des syndiqués par le fait que la majorité des enseignants de l'époque n'avaient pas conscience de l'importance de l'exercice du droit syndical à cause de leur niveau d'étude (niveau intellectuel). La plupart d'entre eux étaient issus de la génération des moniteurs recrutés en masse ; pour eux le fait d'avoir été embauchés et d'avoir un salaire était déjà un grand accomplissement. D'autre part, les enseignants avaient peur de s'exposer et de prendre des risques car le parti au pouvoir avait

---

<sup>1</sup> Ahmed Ammiche rappelle qu'après la tentative du coup d'Etat de Tahar Zbiri en 1967 contre Boumediene, ce dernier décidera de durcir encore plus les méthodes de contrôle, le *Muhafid* était désormais investi de tous les pouvoirs « il était tout ».

installé un service de sécurité très actif : « la Chape du parti ». Au sein de la FTEC, le facteur « intellectuel » du syndicat était au profit de la course derrière des privilèges ; il s'agit-là de la négation même du syndicat, caractérisé par toutes proportions gardées les promotions hors quota, le profit maximum via les œuvres sociales. Des préoccupations matérielles et saisir, les occasions conjoncturelles comme principale but pour entrer dans la vie syndicale. Ce fut une période où la seule différence entre les militants est qu'il y a ceux qui obtiennent le plus, et ceux qui obtiennent le moins. Pour Ahmed Ammiche, tous ces facteurs ont conduit à une démobilisation massive et un manque de crédibilité de la FTEC. Dans une conjoncture politique dominée par un activisme non dépourvu d'intérêt, loin de constituer un gage d'expérience aussi pour les travailleurs que pour les citoyens, et que dans ce schéma les autorités publiques ; il s'agit là bien entendu de la tutelle, et plus précisément le ministère de l'éducation et de la culture à l'époque, n'a pas été très cohérent. Concernant les revendications, Ahmed Ammiche évoque l'exemple de l'ancien ministre Ahmed Djebar<sup>1</sup> qu'il qualifie de « bon ministre », mais qui était *coincé* dans l'incohérence de la politique d'État qui se veut aujourd'hui ferme, et rappeler à l'ordre le ministre en lui demandant d'être cohérent, de ne pas céder surtout à une grève, et le lendemain il fallait céder et lâcher du lest. « Alors le ministre dans tout cela quelles que soient ses positions, il était toujours bon à accuser. » La politique du serrer / lâcher exercée par le ministère de l'éducation, n'a fait que prendre de l'ampleur. « Aujourd'hui encore le ministre en place est un ministre *élastique* qui exerce la loi du maître et qui a le contrôle sur tout, mais en même temps, il veut maintenir des bons rapports avec les responsables syndicaux ». Cependant faute d'archives de la FTEC d'Oran nous n'avons pu constituer de complément à ce témoignage et consolider ou réfuter certains de ces aspects. Nous remarquons quand même que sur le plan social l'activité de la FTEC a été bénéfique pour les travailleurs de l'éducation.

**II.3. De l'émergence de la « conscience salariale » post- indépendance au pluralisme syndical** : il s'agit de chercher dans l'histoire postindépendance de l'Algérie l'origine des grèves syndicales, autour des revendications portant sur l'augmentation salariale et la symbolique de la grève. Rappelons que cette étude porte sur les syndicats d'enseignants, dont les syndicats « autonomes » qui, à l'origine ont fait de l'augmentation salariale leur premier et principal combat.

---

<sup>1</sup> M. Ahmed Djebbar a occupé le poste de ministre de l'éducation dans les années 1990.

Amar Benamrouche<sup>1</sup> retient qu'après 1966<sup>2</sup> « la revendication salariale devient un thème dominant » de l'activité syndicale. Houari Touati<sup>3</sup> ajoute qu'entre 1964 et 1981 on passe d'un taux de 36% de grèves pour l'augmentation salariale à 71% en 1981. Ces revendications s'expriment dans le cadre des affrontements sociaux, qui passent « d'une phase pacifique à une phase conflictuelle », le plus dans les relations industrielles et non ouvrières. Le fait est que les premières grèves dans le monde ouvrier postindépendance revendiquent l'accès direct aux infrastructures industrielles et agricoles, « la nationalisation ». Les grèves du secteur public passent de 3% en 1964 à 60% de l'ensemble en 1980. En réaction, le gouvernement, réuni le 24 mai 1981, décide « la prise de toutes les dispositions pour que les journées de grève ne soient plus payées par les entreprises, administrations et autres organismes du secteur public...et de fermer les cantines au niveau des entreprises dont les travailleurs sont en grève<sup>4</sup> ». Les revendications salariales traduisent, selon Houari Touati, « une grille mobile de salaire et donc la riposte à la conjoncture économique » ; « c'est là une transformation significative des rapports idéologiques entre le gréviste et l'État<sup>5</sup> ». À partir de la grève des dockers de mai 1977 et des cheminot et des transports en juillet de la même année, l'État ripostera avec « une violence politique, jamais intervenue dans les relations industrielles » ; la cause en est une force considérable pour ce secteur : « la place centrale qu'ils occupent dans le procès social de production et donc de leur puissantes capacités de perturbations de secteurs clés de l'économie ». Mohamed Hocine Benkheira considère que la grève des dockers de 1977 est une « une rupture », non pas seulement pour son importance quantitative (accroissement du nombre de grèves au cours de cette année : 521), mais aussi par le fait de la reconnaissance du pouvoir central de ce mouvement gréviste, qui conduira à la restructuration de la bureaucratie politique (syndicats, parti, organisation de masse comme une conséquence de la politique d'industrialisation effrénée menée par l'État<sup>6</sup>). La première réaction de l'État sera de traiter ce fait dans le cadre de la rumeur, ensuite les

---

<sup>1</sup> Amar Benamrouche, « État, conflits sociaux et mouvement syndical en Algérie (1962-1995) », *Monde arabe Maghreb Machrek*, n°148, avril juin, 1995, p. 43-54.

<sup>2</sup> Avant cette date, les grèves avaient pour revendication la gestion, l'auto gestion ou le contrôle ouvrier, c'est-à-dire passer du secteur privé au secteur socialiste (l'algérianisation des entreprises privées), selon François Weisse, cité par Amar Benamrouche, *Ibid.*, p. 45 (les conflits du travail en Algérie dans le secteur privé non agricole, *Revue algérienne, des sciences juridiques politique et économique*, n°2, juin 1996).

<sup>3</sup> Touati Houari, « La rue, le prolétaire et l'atelier dans l'Algérie d'aujourd'hui », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, Éditions du CNRS, 1982, vol 21,0 p. 147-153.

<sup>4</sup> Note n. 1156 du Ministre du travail au ministre de l'éducation en date du 04 juin 1981 cité par Houari Touati, *op. cit.*, p. 148.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 151. Le taux de grève dans le secteur public rubrique « services » est de 10% de l'ensemble des grèves pour l'année 1981, le taux des grévistes quant à lui est de 03 % seulement.

<sup>6</sup> Mohamed Hocine Benkheira, « État et mouvement ouvrier dans l'Algérie indépendante approche du mouvement gréviste de 1977 », in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, éd. CNRS, 1982, vol 21, p. 197-198.

événements seront rendus publics par un article anonyme le 27 août dans le quotidien *El-Moudjahid*. Enfin, le président Boumediène s'exprimera dans le cadre d'une réunion de l'UGTA, ils qualifient les grévistes d'ingrats et met la responsabilité sur la bureaucratie syndicale centrale cela n'empêchera pas qu'il annoncera une augmentation salariale « un père autoritaire mais pragmatique<sup>1</sup> ». Hocine Benkheira<sup>2</sup> retient que ce mouvement gréviste a été unique pour diverses raisons :1) la grève fut lancée par les travailleurs du secteur étatique : « on peut difficilement cacher une grève dans les services publics qui sont en osmose avec la vie sociale », mais aussi du fait de leur nombre important 2) le mouvement gréviste s'est inscrit dans une période relativement longue « la durée » ou « concentration dans le temps », 3) les quatre principales villes ont connu le taux le plus important de grèves (46% secteur public, 26% secteur privé) « une concentration dans l'espace ». 4) Ces grèves ont été des grèves générales qui concernent tout un secteur étatique .5) Ces grèves se sont développées non seulement à la surprise et en dehors de « l'appareil syndical », en référence l'UGTA, mais aussi contre lui .6) Les revendications salariales ont été le principal générateur de ces grèves (68% des grèves pour l'augmentation salariale). Nous retiendrons de Hocine Benkheira dans son analyse que le mouvement gréviste des enseignants en 2003(étant le plus important mouvement gréviste enseignants ces deux dernières décennies) a été caractérisé par les mêmes aspects.

Amar Benamrouche explique que dans le secteur public ce n'est qu'à partir de 1977 que l'on constate un nombre de grève considérable<sup>3</sup>. Il explique que cela est dû au fait que la grève, « non reconnue officiellement dans le secteur public, est soudain tolérée dans une perspective d'instrumentalisation » (la Constitution de 1963 dans son article 20 prévoit le droit de grève, cependant la Constitution de 1976 le réserve seulement pour le secteur privé)<sup>4</sup>, car des changements importants s'opèrent. Après le vote de la Charte nationale et de la Constitution de 1976 confirmant l'option socialiste et la confirmation du parti unique au pouvoir, une tendance libérale exprimant son hostilité, émerge, il s'agit de Ferhat Abbas et d'autres. Il est utile de rappeler que le statut juridique de la grève dans le secteur public dans les années 1970 est ambigu ; le droit algérien n'interdit pas explicitement le droit de grève, mais ne le reconnaît pas pour autant. Le début des années 1980 marquera

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, 198-201.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 202-203.

<sup>3</sup> Sur les grèves en Algérie, voir Amar Benamrouche, *Grèves et conflits politiques en Algérie*, Paris, Karthala, 2003 et Ahmed Dahmani, *L'Algérie à l'épreuve, Économie politique des réformes 1980-1997*, Paris, L'Harmattan, 1999.

<sup>4</sup> Kadour Chouicha *op. cit.*, p. 281.

« l'explosion des grèves » suite à l'ouverture politique engagée par le président Chadli Benjedid, après la mort de Boumediene. Mais en 1980 sera voté le fameux article 120 des statuts du FLN<sup>1</sup> qui stipule qu'aucun ne peut assumer des responsabilités syndicales s'il n'est pas militant au sein du FLN. Cette mesure visait directement les syndicalistes de tendance communiste, et notamment ceux du Parti avant-gardiste socialiste (PAGS)<sup>2</sup> qui tentait au sein des sections syndicales de changer « le système ». Le PAGS était accusé de diriger toutes les grèves et notamment celle d'avril 1980 en Kabylie, à Oran en 1982 et à Constantine et Sétif en 1986, qui se sont basées sur le principe de « gestion serrée de la force du travail ». Ces grèves seront les premières prémices des grandes manifestations d'octobre 1988. Benamrouche explique que l'intensité des grèves en 1989 constitue, en quelque sorte, un ensemble de répliques du monde du travail par rapport aux grandes manifestations populaires de 1988, pareil phénomène est connu dans les crises politiques<sup>3</sup>. En 1988, le nombre de grèves atteint 1933, en 1989 il est de 3.389. Les événements d'octobre 1988 auront pour impact la reconnaissance du pluralisme syndical et l'extension du droit de grève au secteur public, il s'agit des lois 90-11 du 21 avril 1990 (sur les relations du travail), 90-02 du 06 février 1990 (droit de grève, règlement des conflits au travail) et 90-14 du 02 juin 1990 (modalités d'exercice du droit syndical).

Pour conclure, les revendications salariales de la dernière décennie dans le secteur de la fonction publique, exprimés notamment par les syndicats d'enseignants, ont été la conséquence directe des événements de 1988, qui sont en rapport direct avec la crise économique liée à la baisse de la rente pétrolière en 1986<sup>4</sup> ; car avec la chute des prix du pétrole, qui est la première source de revenus de l'économie algérienne, les subventions du pouvoir d'achat deviennent très difficiles. Même si l'État va tenter des ajustements économiques structurels, la situation en Algérie va se compliquer avec les événements d'octobre 1988, elle prend une tournure politique. La libéralisation économique s'impose sur la scène mondiale notamment avec la fin de la Guerre froide et le triomphe du capitalisme ; l'ouverture des frontières, la circulation des capitaux et des marchandises ne

---

<sup>1</sup> Sur l'article 120 des statuts du FLN voire A. Taleb Bendiab, « Les rapports parti-syndicat en Algérie à travers l'application de l'article 120 des statuts du FLN », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, vol. 21, 1982, p. 183-196.

<sup>2</sup> « Historiquement, le PAGS est issu de l'Organisation de la Résistance Populaire (ORP) qui s'est constituée au lendemain du coup d'État du 19 juin 1965 et réunissait la gauche du FLN et les anciens du Parti communiste algérien (PCA) ». Cité dans *La Voix du Peuple*.

<sup>3</sup> Benamrouche, *op. cit.*

<sup>4</sup> Hacène Mérani retient que la situation économique en Algérie a commencé à se détériorer à partir des années 1970, avec la baisse de productivité des entreprises nationales qui aura pour conséquence directe la dépendance croissante de l'économie algérienne envers les marchés extérieures.

feront que compliquer les choses<sup>1</sup>. S. Chikhi, considère que la situation économique et politique qu'a connue l'Algérie vers la fin des années 1980 a été la conséquence directe du « processus de désindustrialisation et les contradictions du développement social et urbain ». Il en conclut que les « marginaux » ont été les plus affectés par la crise politico-économique, ils se sont retrouvés « enfermés » dans la lutte pour la survie ; ils seront les premiers à remettre en cause le système en place<sup>2</sup>. Hacène Mérani poursuit « Mais c'est au sein des entreprises publiques, sous forme de grèves, que vont se prolonger les protestations<sup>3</sup> ».

Dès lors, l'augmentation salariale est considérée comme une revendication nécessaire et urgente<sup>4</sup>.

**III.4. Le pluralisme syndical en Algérie :** Le pluralisme syndical est principalement caractérisé par l'autonomie par rapport à l'UGTA, il est né de cette volonté. La notion de l'autonomie syndicale n'est pas apparue avec le pluralisme syndical en Algérie. Elle est liée à l'histoire coloniale. Jacques Simon nous rappelle qu'en Algérie coloniale le mouvement syndical était centré autour de la CGT qui était contrôlée par le PCA et défendait « les intérêts d'une aristocratie ouvrière européenne », et donc partisane de l'Algérie française. Toutefois il faut remarquer que la CGT algérienne était majoritairement constituée de militants algériens ce qui permettra l'installation d'une tradition syndicale en Algérie et qui aboutira plus tard sur la création de l'UGTA(1956) et de l'USTA car les militants de ces deux syndicats ne sont que les anciens militants de la CGT dans leur majorité. Lors du congrès du MTLN en 1947, on débat pour la première fois sur la création d'un syndicat algérien indépendant<sup>5</sup>. Ce fut le cas avec la création en juin 1954 avec la création de L'UGSA. Cependant le caractère « indépendant » ici fait référence surtout aux volontés indépendantistes qui sont les conséquences de la montée du nationalisme, et de par la relation de ce syndicat avec le MTLN qui n'est autre qu'un parti nationaliste. Ce phénomène se répètera avec le FLN-UGTA et l'USTA des messalistes.

---

<sup>1</sup> Voir Hacène Mérani, « Le mouvement syndical algérien des origines à nos jours », *Le quotidien d'Oran*, 07 janvier 2009.

<sup>2</sup> Said Chikhi, « Questions ouvrières et rapports sociaux en Algérie », *NAQD*, n°6, p. 12.

<sup>3</sup> Hacène Mérani, *art. cité*.

<sup>4</sup> Sur l'augmentation salariale, voir Boumkoura Naim, « Le mouvement syndical en Algérie et sa politique revendicative, le cas des salaires » (en arabe), *Idafat*, n°1 hiver 2008, p. 25-47.

<sup>5</sup> Voir à ce propos Jacques Simon, « 14 février 1956, naissance du syndicalisme algérien indépendant », 06 février 2010 <http://www.creac.org/phpsimon/14.pdf>, p. 01-03

Après l'ouverture démocratique de 1989, qui a abouti sur le pluri-syndicalisme, le syndicat islamique du travail (SIT, créé en juin 1990 par le FIS) a été le premier syndicat qui a réussi à s'implanter dans tout le territoire national et tous les secteurs, tout en se distinguant de la centrale syndicale (UGTA). Plus encore, le SIT ne manque une occasion pour condamner les pratiques de l'UGTA, notamment ce qu'il considère comme étant la corruption et la bureaucratie syndicale ; il est en opposition complète avec « le modèle » UGTA. Le SIT participera même aux négociations salariales aux cotés de l'UGTA. Ces facteurs le placent en position de concurrent de l'UGTA. Ce qui traduit une réelle « autonomie » par rapport aux pratiques syndicales connues avant 1989. L'UGTA face à son nouveau concurrent va profiter de l'instauration de la conférence tripartite en 1990 (sous le conseil de la Banque Mondiale, qui réunit régulièrement gouvernement –patronat –syndicat) pour réaffirmer son monopole de l'activité syndicale, car elle est la seule représentée dans la conférence tripartite du côté syndicat. La grande grève générale des 12 et 13 juin 1990 lancée par l'UGTA aura aussi pour but d'empêcher le SIT « d'investir le monde du travail », comme le note Hacène Mérani<sup>1</sup>. Malgré le fait qu'en 1992 le SIT fut définitivement interdit après la dissolution du FIS (en mars 1992), l'UGTA ne réussira pas à garder sa position de monopole et préserver le nombre important de ses effectifs qui commencera progressivement à chuter avec l'émergence d'un nombre important de syndicats dans tous les secteurs professionnels<sup>2</sup>.

Il paraît évident que la notion d'autonomie syndicale est liée à l'Histoire coloniale de l'Algérie, l'idée d'un syndicat algérien indépendant portée par le MTLD, en est la preuve. La notion « indépendant » fait référence à l'autonomie par rapport à des structures syndicales préexistantes et qui répond à une nécessité nouvelle celle des revendications algériennes d'indépendance portée par le nationalisme. Cela pourrait expliquer le fait qu'au départ, le projet d'un syndicat à caractère algérien portait le nom « indépendant » qui fait référence à la question nationale. Car à cette période, les intendances indépendantistes avaient pris de l'ampleur. Ensuite, la création de l'UGTA ne fera que confirmer la volonté algérienne (portée par le FLN) de se détacher de toute structure syndicale coloniale. Il est clair ici que cette volonté d'« autonomie syndicale » évolue dans un contexte coloniale. Plus récemment, et notamment avec l'ouverture politique algérienne de 1989, la volonté

---

<sup>1</sup> Hacène Mérani, « Le mouvement syndical algérien des origines à nos jours », *Le Quotidien d'Oran*, 07 janvier 2009.

<sup>2</sup> Sur le SIT, voir Inga Brandell et Fatiha Talahite, « Le syndicalisme arabe et le partenariat euro-méditerranéen », *Les Cahiers du CREAD*, n°52/2000, p. 50-51.

d'autonomie syndicale des groupes de travailleurs a évolué dans un autre sens. Il est question d'autonomie par rapport aux transformations des valeurs et fonctions syndicales au sein de la centrale UGTA durant plus de trois décennies post indépendance, et qu'au bout du compte les travailleurs algériens (pas tous) ont fini par refuser ce schéma de représentation syndicale et aller vers d'autres « modes de représentation », dont la première tentative fut celle du SIT.

Le pluralisme syndical en Algérie se traduit par l'émergence de plus de 60 syndicats enregistrés entre 1989 et 1993 et se caractérise par le « corporatisme », notamment dans le secteur de l'éducation, comme l'explique Kadour Chouicha, car les changements qui se sont opérés en Algérie « ne permettaient plus les mêmes modes de représentation syndicale qui préexistaient. Le corporatisme exprime la diversité socioprofessionnelle en Algérie tout d'abord, ensuite, il a constitué un moyen pour les nouveaux syndicats pour construire leur mouvement et d'avoir des groupements autour des mêmes intérêts. Ainsi, le rassemblement devient plus facile. Kadour Chouicha ajoute que « le corporatisme » caractérise ces syndicats en tant qu'organisation « syndicale bien définie ». Cependant, « leur fonction et l'enjeu qu'elle représente dessinent un large éventail<sup>1</sup> ». Il s'agit de déterminer la nature des organisations syndicales, notamment les syndicats « créés sous l'impulsion des partis politiques et dont les membres des directions présentent une homogénéité idéologique et politique ». Il s'agit notamment du SATEF /FFS, mais aussi des syndicats qui représentent un seul secteur ou une seule catégorie de travailleurs comme le Conseil des lycées d'Algérie (CLA), le Conseil national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (CNAPEST) et le syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (SNAPEST)... D'ailleurs, « on peut aisément classer le CLA dans une autre catégorie d'organisation syndicale revendicative, « radicale », caractérisée par l'insistance sur la satisfaction des « revendications radicales de par la durée des grèves illimitées ». Adel Abderrezak s'accorde avec Chouicha sur le fait que les syndicats autonomes ne traduisent pas une hétérogénéité : « leur degré de représentativité, leur présence active et réelle dans les luttes revendicatives, leur niveau d'accointance avec le pouvoir administratif, leur stratégie revendicative et leur niveau de fonctionnement font la différence entre les uns et les autres. Cette diversité peut rendre difficile les logiques unitaires, les coordinations syndicales et les fronts syndicaux

---

<sup>1</sup> Kadour Chouicha, « Évolution du pluralisme syndical », *op.cit.*, p. 290.



nécessaires pour affronter en commun les pouvoirs publics sur le terrain des revendications salariales, sur le statut de la fonction publique ou sur la question des libertés syndicales<sup>1</sup> ».

La notion « syndicat autonome » est fortement liée au pluralisme syndical. Elle exprime la volonté de se démarquer d'un passé syndical qui ne répond plus aux aspirations de ces nouveaux syndicats.

Abd El Nacer Djabi définit les syndicats autonomes comme étant « des syndicats de couches moyennes, des syndicats de corporation qui défendent les intérêts des salariés, des fonctionnaires qui sentent qu'ils sont dans une position de négociation plus grande et qu'ils peuvent donc négocier mieux qu'à l'intérieur de l'UGTA<sup>2</sup> ». Il s'agit donc d'un syndicalisme marqué par un regroupement corporatif dans un espace bien défini : le secteur de la fonction publique. À ce propos, Adel Abderrezaq insiste sur le fait que ces dernières années la fonction publique est devenue l'espace d'expression des syndicats, c'est là où l'on constate le plus « la résistance concrète à la politique de libéralisation économique... la plus radicale et la plus combative, même si elle passe par le détour de revendications corporatistes<sup>3</sup> ». Il définit le corporatisme comme « une réaction de catégories socioprofessionnelles qui s'inquiètent d'une mondialisation s'appuyant sur le principe du laisser-faire où la logique du marché émiette les métiers, change la sociologie du travail et parcellise le travail au quotidien. Tout ceci, se faisait dans le cadre d'une intensification du travail concret et d'un autoritarisme exacerbé ». Ce que nous retenons à ce propos, c'est la volonté des syndicats autonomes de s'exprimer dans le cadre du corporatisme pour mieux se faire entendre, et ce à travers une identité professionnelle unique dans tel ou tel secteur ou catégorie dans le monde du travail. Adel Abderrezak ajoute que « le corporatisme n'est ni une réaction conservatrice, ni l'expression d'une conscience sociale, mais le besoin de défendre des métiers « dévalorisés » par les marchés et pourtant indispensables au développement d'un pays retardataire ; voilà pourquoi les logiques marchandes ne sont pas toujours des logiques de développement ».

Hacène Mérani évoque une autre caractéristique des syndicats autonome ; pour lui « l'essentiel de ces syndicats se sont répartis entre deux sortes de centrales temporaires, à savoir l'intersyndicale et la coordination ». Comme nous allons le voir plus loin, ces deux

---

<sup>1</sup> Adel Abderrazak, « Le mouvement syndical en Algérie et la dynamique des syndicats autonomes », juillet 2006 <http://orta.pagesperso-orange.fr/solidint/algerie/adel1.html> (Adel Abderrazak est enseignant universitaire ancien membre de la direction nationale du CNES.

<sup>2</sup> Nacer Djabi, entretien avec Liberté, le 10 juin 2009.

<sup>3</sup> Adel Abderrazak, *Ibid.*

dernières décennies, les syndicats autonomes ont mené des tentatives à durée relative pour la constitution de coordination ou d'intersyndicale dans le but de renforcer et donner de l'envergure à leurs actions. Ces tentatives de regroupement se sont exprimées à travers la Confédération algérienne des syndicats autonomes (CASA), la Confédération des syndicats autonomes (CSA), la Coordination nationale des syndicats autonomes de la fonction publique (CNSAFP), et l'intersyndicale des syndicats autonomes de la fonction publique (ISAFP). Ces confédérations ont eu globalement tendance à défendre les libertés syndicales, dont notamment les difficultés à obtenir des locaux, les récépissés d'inscriptions, etc., mais aussi la répression qui s'est abattue sur les leaders syndicaux (arrestation, contrôle judiciaire...)¹.

Enfin, l'une des caractéristiques principales du secteur socioprofessionnel que représentent ces syndicats consiste dans le fait qu'il est fortement constitué de femmes, que ce soit sur le plan local ou national (voir annexes III). L'essentiel de ces syndicats aussi s'opposent aux politiques publiques, au delà des revendications matérielles, ces syndicats réclament un débat public sur les questions qui touchent à leur secteur ; l'exemple le plus marquant est celui des réformes de l'éducation amorcées en 2004² lesquelles ont été rejetées par les syndicats, n'ayant pas été consultés à ce propos et ne faisant pas aussi partie des réunions tripartites.

Pour conclure, l'ancien ministre de l'éducation Ahmed Djebbar (en 1992) considère que l'action des syndicats autonomes dans le secteur de l'éducation s'inscrit dans un processus normal de démocratisation de la vie sociale et économique du pays. Elle exprime mieux les revendications des adhérents de ces syndicats, contrairement au rôle de l'UGTA qui reste encore essentiellement, une courroie de transmission du pouvoir. Il ajoute que la notion « syndicats autonome », peut traduire un phénomène d'autonomie d'abord par rapport aux structures de l'État et du pouvoir du moment, ensuite une autonomie par

---

¹ Fédération internationale des droits de l'homme, rapport de la mission internationale d'enquête, « Algérie mission d'enquête sur les libertés syndicales et entraves à l'exercice du droit syndical », n°349, Décembre 2002 <http://www.fidh.org/IMG/pdf/dz349f1.pdf> et Sahra Kettab, « les violations des libertés syndicale », dossier n°08, mai 2004 [http://www.algerie-tpp.org/tpp/presentation/dossiers\\_presentes.htm](http://www.algerie-tpp.org/tpp/presentation/dossiers_presentes.htm) et Jacques Simon « Entre répression et manipulations le courageux combat des syndicats autonomes algériens », 15 Novembre 2009 <http://www.cisa-solidaritesyndicats-algerie.org/spip.php>

² Sur les réformes de l'éducation, voir Boubekeur Benbouzid, *La réforme de l'éducation en Algérie, enjeux et réalisations*, Alger, éd Casbah, 2009, p.19-22. , *Le Soir d'Algérie*, 10 janvier 2008, *La Nouvelle République*, 11 septembre 2011.

rapport aux partis politiques (qui sont au pouvoir ou dans l'opposition), enfin elle reflète les expressions et portes- paroles des revendications de leurs adhérents<sup>1</sup>.

**II.5. Le syndicalisme enseignant : un mouvement social** : Nous allons essayer dans ce qui suit de situer notre étude sur le plan théorique d'une manière générale<sup>2</sup>. Si, au départ, nous avons inséré le syndicalisme enseignant en Algérie dans le cadre des mouvements sociaux de type classique, c'est parce que, et comme l'explique Phillippe Starck<sup>3</sup> auparavant, le mouvement social faisait référence surtout à la grève dans le cadre du mouvement ouvrier comme premier mouvement social (la grève étant l'action principale des syndicats). Cette notion évoluera pour désigner « des groupes de gens qui luttent et contestent tout ou une partie de l'ordre établi (le mouvement social). Il ne se réduit plus au monde du travail et concerne des problèmes de société divers. Ainsi, la notion de « type classique » nous paraît nécessaire. Alain Touraine va plus loin, en considérant que les mobilisations apparues dans les années 1970-1980 autour du régionalisme, de l'écologie et du féminisme ne sont pas en mesure de prendre le relais du mouvement ouvrier. On ne peut donc les considérer comme de véritables mouvements sociaux. Selon lui, le mouvement social reste essentiellement « la conduite collective organisée d'un acteur de classe luttant contre son adversaire de classe pour la direction sociale de l'historicité dans une collectivité concrète <sup>4</sup> ».

Le pluralisme syndical dans le secteur enseignant s'inscrit donc dans le cadre des mouvements sociaux de type classique qui fait référence au fait que le syndicalisme a été une des premières formes des mouvements sociaux.

Olivier Filleule<sup>5</sup> explique qu'on peut parler aussi bien des mouvement sociaux que de mobilisation ou de protestation (*protest*), d'action collective et de politique contestataire (*contentious politics*) ; il ajoute, en se référant à Herbert Blumer, que les mouvements sociaux traduisent « un comportement collectif ». Les mouvements sociaux expriment et partent d'une volonté : ils constituent des « entreprises collectives pour établir un nouvel ordre de vie ». Au début, les mouvements sociaux ne sont pas organisés, ils commencent

---

<sup>1</sup> Informations recueillies lors d'un entretien que nous avons réalisé avec Ahmed Djebbar le 05 janvier 2012.

<sup>2</sup> Les chiffres et les précisions sur les exemples cités ne sont pas donnés parce qu'ils seront évoqués très longuement dans le 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> chapitres.

<sup>3</sup> Phillippe Starck, « Un nouveau mouvement social », *VST*, n° 85, 2005, p. 84-93.

<sup>4</sup> Alain Touraine, *La voix et le regard*, cité dans *Revue des sciences humaines*, N° 144, déc2003, n°3 p. 85.

<sup>5</sup> Olivier Filleule, « De l'objet de la définition à la définition de l'objet. De quoi traite finalement la sociologie des mouvements sociaux », *Politiques et Sociétés*, vol.28, n°01, 2009, p. 15-36.

ensuite à prendre une ligne spécifique. Les mouvements sociaux ont les caractéristiques propres aux « sociétés miniature ». Il s'agit là d'objectifs précis, d'une organisation, d'une culture, d'une conscience d'appartenance et d'un leader ». Neil Smelser considère que toute action collective exprime la recherche d'un changement social<sup>1</sup>.

John McCarthy et Mayer N. Zald, définissent les mouvements sociaux par rapport aux organisations qui les portent : « un mouvement social se compose d'un ensemble d'opinions et de croyances distribuées dans une population donnée dont le but est de promouvoir le changement de certains éléments dans la structure sociale, dans la distribution des biens, ou dans les deux. Il est clair que nous définissons le mouvement social comme rien d'autre que des structures de préférence dirigées vers le changement social<sup>2</sup> ».

Ce que l'on retient de ces différentes définitions des mouvements sociaux, c'est le fait qu'ils tournent autour de trois éléments essentiels, 1) une organisation ou une structure, 2) des acteurs, 3) une volonté de changement social. Dans notre étude, l'organisation est représentée par le syndicat reconnu par l'État à partir du moment où il obtient son récépissé d'inscription. La structure peut faire référence en revanche aux différents regroupements syndicaux qui, au départ, n'ont pas obtenu (facilement) leur récépissé d'inscription ; c'est le cas notamment du CLA et du CNAPEST. Toutefois, cela n'a pas empêché ces derniers de représenter une structure. La différence que nous faisons ici entre organisation et structure consiste dans le caractère légal dont jouit la première, et non la seconde, mais durant les premiers temps seulement de son action, car plus tard, tous les syndicats d'enseignants seront reconnus légalement. Il s'agit-là de passer d'une action inorganisée à une action organisée, ou spécifique. Les acteurs représentent ici tous les individus qui appartiennent à une organisation ou à une structure qui entreprennent une action. Ainsi, les syndicalistes, qui vont des militants jusqu'aux responsables syndicaux, en passant par les sympathisants (même s'ils ne sont pas syndiqués, nous remarquons qu'un nombre relativement important de sympathisants participent aux grèves). Les syndicalistes ici sont les enseignants, jugés souvent socialement comme des personnes pacifistes. Alors comment expliquer qu'un enseignant entame une action protestataire. Hacène Mérani trouve dans l'expérience française ce qui pourrait très bien s'appliquer sur le cas Algérien ;

---

<sup>1</sup> Neil Smelser, *Theory of collective behavior*, cité par Olivier Filleule, *op. cit.*, p. 18.

<sup>2</sup> John McCarthy et Mayer N. Zald, "Resource Mobilization and social Movements: A Partial Theory", cité par Olivier Filleule, *op. cit.*, p. 19.

il se réfère à Guy Groux « à bien d'égards, disait –il, le monde des enseignants incarne aujourd'hui en France au sein des cols blancs, un pôle éminent de radicalité..., les enseignants sont parmi toutes les catégories socioprofessionnelles qui récusent le plus souvent les valeurs libérales<sup>1</sup> ». L'action des enseignants syndicalistes se traduit dans ce cas précis le plus souvent par la grève qui est le phénomène le plus remarqué en tant qu'action dans le cadre de cette étude. Un phénomène qui est confirmé aussi par G. Groux « Très favorables à la grève ils constituent l'assise sociale la plus achevée de la culture contestataire ». Hacène Mérani retrouve la même forme de contestation en Tunisie de la part des enseignants tunisiens. Selon lui, on pourrait expliquer le fait que des enseignants mènent des actions contestataires dans un premier temps pour la reconnaissance

du pluralisme syndical et dans un second temps "... peut-être aussi pour la reconnaissance de la compétence et les aptitudes scientifiques et techniques comme critères de mérite matériel et symbolique dans la société". Les observateurs du monde enseignant font le même constat "l'enseignant ne doit plus être une unité de travail anonyme, mais il doit être considéré à la fois comme entité culturelle imprégnée de connaissances, d'expériences et d'aptitudes en continuelle évolution et comme citoyen ayant tous les droits ; "ce constat permet d'expliquer l'engagement des enseignants dans une telle action"<sup>2</sup>.

Enfin, au moment même où les acteurs décident de mener une action protestataire commence le changement social lequel se traduit dans cette étude par l'obtention surtout d'acquis d'ordre matériel, principalement l'augmentation salariale (nous verrons plus loin où se positionne réellement la notion de changement social pour les syndicats d'enseignants et comment est-elle perçue).

Erick Neveu désigne le mouvement social comme étant « une forme d'action collective concertée en faveur d'une cause », « il s'agit d'un agir ensemble intentionnel, marqué par le projet explicite des protagonistes de se mobiliser de concert. Cet « agir ensemble » se développe dans une logique de revendication, de défense d'un intérêt matériel ou d'une cause<sup>3</sup> ». Lilian Mathieu considère que la mobilisation n'est que l'expression de l'action collective, et que l'action protestataire est « le fait des dominants

---

<sup>1</sup> Guy Groux (sous la direction de Paul Bouffartigue), « Des classes moyennes aux nouvelles classes », Cadres, la grande rupture, Paris, la Découverte, p. 312.

<sup>2</sup> « Autorité, École, Syndicats : une cohabitation éclatée », *El Watan*, 22 septembre 2009.

<sup>3</sup> Erick Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 1996, p. 11.

parmi les dominés », c'est pourquoi elle nécessite « un bagage culturel et politique<sup>1</sup> ». Nous retenons de ces deux définitions les notions de revendication, dominants, dominés et bagage culturel et politique, toutes ces notions ont un rapport direct avec le politique, la revendication exprime le fait de réclamer ce qui est considéré comme étant des droits légitimes, elle traduit l'action des dominés en vue de contraindre les dominants à prendre des mesures en leur faveur qui consisteraient à l'obtention d'acquis d'ordre matériels ou symbolique. « Le fait des dominants parmi les dominés » fait référence au fait que chaque action protestataire trouve son origine dans un contexte défavorable pour les dominés engendrés auparavant par les décisions ou politiques publiques des dominants. L'action protestataire nécessite un bagage culturel et politique car ce dernier permet une conscience de la condition du « salarié » en référence au fonctionnaire. Nous pouvons vérifier cette idée à travers une étude réalisée par Abd El Nacer Djabi<sup>2</sup> en 1990 auprès des dirigeants syndicalistes de l'UGTA qui révèle que 25 % d'entre eux ont un diplôme universitaire, et que 40%<sup>3</sup> ont atteint le cycle secondaire. Il relève de ce constat que ces individus, du fait de leurs niveau d'étude, ont une maîtrise du langage « le verbe », qui leur permet, à notre sens, d'avoir déjà un bagage intellectuel puis une influence et un aura auprès des militants. Abd El Nacer Djabi note également que c'est le secteur des services publics (santé, éducation, administration) qui est le fournisseur principal du mouvement syndical en Algérie avec un taux de 51%<sup>4</sup>. En occurrence, il s'agit des diplômés ou ceux qui ont atteint un niveau suffisant d'études, ou encore ceux qui sont passés par la formation. Si nous partons du fait que l'action des syndicats autonomes est une action protestataire, elle nécessite alors, forcément, un bagage culturel et politique. Hacène Mérani va aussi dans ce sens. Quand il observe les syndicats autonomes algériens, il en déduit que ces syndicats « concernent des personnels du secteur public possédant de haut niveau d'instruction et de formation professionnelle. Ce sont, entre autres, des médecins, des pilotes, des enseignants du supérieur et du secondaire, des cadres et agents de l'administration, des officiers de la marine marchande, des techniciens de la santé, des psychologues, des magistrats, etc.

---

<sup>1</sup> Lillianne Matiheu, « Comment lutter ? », *Sociologie et mouvements sociaux, La discorde*, textuel, 2004, p. 18.

<sup>2</sup> Abd El Nacer Djabi, « contribution à une sociologie de l'élite syndicale algérienne, le cas de la direction de l'union générale des travailleurs algériens », (article en Arabe), *NAQD*, n°06 mars, 1994, p. 3-22.

<sup>3</sup> Abd El Nacer Djabi se méfie de ces chiffres, il évoque le fait que souvent les personnes interrogées par questionnaire ont tendance à « gonfler » leur niveau d'études, étant donné l'importance capitale du diplôme dans la valorisation sociale des individus. *Ibid*, p. 06.

<sup>4</sup> *Ibid*. p. 08.

***Le rapport entre le contexte politique et le mouvement social*** : Les mouvements sociaux sont strictement liés au contexte politique. Lilian Mathieu nous explique qu'en 1973 Peter Eisinger donne l'appellation « structure des opportunités politiques » à « l'ensemble des éléments de l'environnement et du contexte politique exerçant une influence positive ou négative sur l'engagement dans une protestation collective<sup>1</sup> ». Peter Eisinger ajoute que la notion de « structure des opportunités politiques » traduit le fait que « des éléments de l'environnement contraignent ou favorisent, l'activité politique. Dès lors, la manière dont les individus et groupes du système politique agissent n'est pas simplement en fonction des ressources qu'ils maîtrisent, mais des ouvertures, points faibles, obstacles et ressources du système politique lui-même<sup>2</sup> ». Charles Tilly va dans la même perspective en s'appuyant sur le modèle français ; il constate que le nombre s'accroît plus pendant les crises politiques nationales que par rapport aux fluctuations de l'activité économique<sup>3</sup>. Pour Charles Tilly, il s'agit de ce qu'il appelle un modèle de mobilisation (*Mobilization model*) « ou les interactions entre un groupe en voie de mobilisation et son environnement désigne le degré auquel les autres groupes, y compris les gouvernants, deviennent vulnérables devant de nouvelles revendications qui, en cas de succès, pourraient accroître la capacité des contestataires (*contenders*) à atteindre leurs objectifs<sup>4</sup> ».

En Algérie, la crise économique des années 1980 et la crise politique qui s'en suivra (avec les événements d'octobre 1988), déboucheront sur une ouverture politique dont vont naître les syndicats autonomes de l'éducation. De plus, même si la situation économique en général commencera à s'améliorer, le pouvoir d'achat pour toute la fonction publique restait en baisse. Les premières revendications syndicales dans l'éducation tournent principalement autour de l'augmentation salariale, les grandes grèves enseignantes sont inspirées à coup sûr des manifestations d'octobre 1988. Il est clair qu'ici une crise nationale économique, puis politique doublée d'une ouverture politique toute nouvelle et en pleine construction, représente une structure des opportunités où les syndicats d'enseignants étaient plus en mesure d'atteindre leurs objectifs.

---

<sup>1</sup> Lilian Mathieu, « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de sciences politiques*, Vol. 52, n°1, Février 2002, p. 76.

<sup>2</sup> Peter K. Eisinger, « The conditions of Protest Behaviour in American Cities », cité par Lilian Mathieu, *Ibid.*, p. 76.

<sup>3</sup> Edward Shorter, Charles Tilly, « Les vagues de grèves en France, 1890-1968 », *Annales*, cité par Lilian Mathieu, *Ibid.*, p. 76.

<sup>4</sup> Charles Tilly, *From Mobilization to Revolution*, cité par Marcos Ancelovici et Stéphanie Rousseau, « Les mouvements sociaux et la complexité institutionnelle », *Sociologie et Société*, Vol., XLI. p. 6.

L'action syndicale, étant un mouvement social, se retrouve en permanence confrontée aux autorités publiques, de par son aspect mobilisateur, mais aussi contestataire ou protestataire dans l'espace public. Il s'agit là donc d'un espace bien défini où les mouvements sociaux s'expriment. Lilian Mathieu met l'accent sur le concept d'espace des mouvements sociaux qui désigne « l'univers de pratique et de sens, relativement autonome à l'intérieur du monde social, au sein duquel les mobilisations protestataires sont unies par des relations d'interdépendance<sup>1</sup> ». Marco Giugni et Florence Passy définissent cette interdépendance, comme étant « une arène des mouvements sociaux... dans laquelle les citoyen(ne)s peuvent adresser aux autorités publiques leurs revendications, mais aussi informer la population sur certains enjeux<sup>2</sup> ». Pour conclure, Gérard Mauger propose la notion de champ des mouvements sociaux qu'il définit comme étant « une composante du champ politique plus large, et au sein duquel pourraient être distinguées quatre composantes (syndicale, associative, intellectuelle et politique<sup>3</sup>) ».

***Approches politiques du mouvement social*** : Comme l'indique la thématique de ce mémoire, cette étude se veut une analyse politique du phénomène syndical dans le monde enseignant, de par son aspect interactif avec les pouvoirs locaux ; ainsi nous revenons à « l'approche du processus politique<sup>4</sup> » dans l'analyse des mouvements sociaux, où l'accent est mis sur le rapport entre les acteurs et l'État.

Tilly va plus loin en distinguant entre les acteurs politiques qui ont directement accès aux ressources matérielles, légales et symboliques de l'État et ceux qui participent à la politique institutionnelle, il s'agit des *insiders* ou *polity members*, et d'autres acteurs qui sont exclus de la politique institutionnelle. Il s'agit des *outsiders* ou *challengers* qui tentent de participer à la politique institutionnelle et d'avoir accès aux ressources de l'État. Ainsi, et comme l'explique Tilly, l'action collective de ces acteurs traduit l'existence d' « intérêts communs » d'une « organisation », « une mobilisation des ressources, et la structure des opportunités politiques, telle qu'elle s'exprime dans la manière dont l'État facilite ou réprime l'action collective... affectant ainsi son coût, tout comme les gains anticipés par les acteurs<sup>5</sup> ». Dans cette étude, les *outsiders* sont bien sûr les syndicalistes qui, en revendiquant l'augmentation salariale, veulent avoir accès aux ressources matérielles de

---

<sup>1</sup> Lilian Mathieu, « L'espace des mouvements sociaux », *Politix*, Vol. 20, p. 6.

<sup>2</sup> Giugni (M), Passy (F), *Histoires des mobilisations politiques en Suisse*, cité par Mathieu, *op.cit.*, p. 132.

<sup>3</sup> Mauger (G), « Pour une politique réflexive du mouvement social », in Cours-Salies (P), Vakaloulis (M) (dir), *Les mobilisations collectives : une controverse sociologique*, cité par Mathieu, *op. cit.*, p. 6.

<sup>4</sup> Marcos Ancelovici, Stéphanie Rousseau, *art. cité*.

<sup>5</sup> Tilly, *op.cit.*, p. 6.



l'État, en réclamant la participation aux réunions de la tripartie (réservé uniquement à l'UGTA), ils veulent avoir accès aux ressources symboliques et légales de l'État, car en y participant ils ont un pouvoir de prise de décision.

Tarrow<sup>1</sup> revient quant à lui à la notion de structure des opportunités politiques ; il distingue entre un aspect statique lié à la structure de l'État (cet aspect « renvoie à la puissance de l'État, (fort/faible) et aux principales stratégies auxquelles celui-ci fait appel pour faire face aux insurrections civiles (inclusion/exclusion)<sup>2</sup>, un aspect dynamique qui se traduit par « l'ouverture du système politique, des changements d'alignements politiques et d'alliances, la division des élites, et la capacité de l'État de produire des politiques publiques répondant aux revendications des mouvements<sup>3</sup> ».

Analyser l'activité syndicale à travers l'approche du processus politique trouve son argument du fait que, comme nous l'explique Marcos Ancelovici, en se référant à Tilly, « un cas de contestation devient politique et, ainsi, potentiellement un mouvement social, à partir du moment où il affecte le gouvernement<sup>4</sup> ». S'appuyant sur le cadre théorique de Tilly<sup>5</sup>, Marcos considère que « nous entrons dans le domaine de la politique lorsque nous interagissons avec des agents du gouvernement, que ce soit en traitant directement avec eux ou en s'investissant dans des activités affectant les droits, les régulations et les intérêts du gouvernement ». La grande vague des grèves enseignantes en 2003 qui a duré plus de 03 mois a fait que l'un des secteurs d'activité les plus importants, en occurrence l'éducation, était en total paralysie, le gouvernement a dû se réunir plusieurs fois en conseil de ministres pour y remédier.

L'approche du processus politique met l'État au cœur de l'analyse des mouvements sociaux et ceci, comme nous l'explique Tilly pour trois raisons : « il représente une telle concentration des ressources que le simple fait d'y avoir accès donne un avantage immédiat à certains acteurs, il formule les règles formelles du jeu qui gouvernent la contestation collective, et enfin son monopole de la violence physique légitime à travers la

---

<sup>1</sup> Tarrow, S., *Democracy and Disorder :Protest and Politics in Italy,1965-1975*, cité par Tilly, *op.cit.*, 07

<sup>2</sup> Marcos Ancelovici, « Esquisse d'une théorie de la contestation ; Bourdieu et le modèle du processus politique », *Sociologie et Sociétés*, Vol.XLI.2, p. 42.

<sup>3</sup> À ces deux facteurs s'ajoute, comme l'explique Kriesi : « le degré de pacification du conflit de classe au sein d'une société, l'argument étant qu'un clivage de classe saillant implique que les nouveaux enjeux et les nouveaux acteurs seront absorbés par ce clivage et ne réussiront pas à mobiliser des appuis importants et à affecter de manière significative les termes du débat public. Voir Kriesi,H.,R Koopmans,J.W.Duyvendak et M.G.Giugni, *New Social Movements*, cité par Marcos Ancelovici, *art. cité*.

<sup>4</sup> Carles Tilly et Sidney Tarrow *Contentious politics*, cité Marcos Ancelovici, *art. cité*, p. 42.

<sup>5</sup> Cité par,Tilly, *Contentious Performances*, cité par Marcos Ancelovici, *art. cité*. p. 42.

police l'armée, et le système légal fait de lui un arbitre dans les conflits entre acteurs sociaux et le place ainsi, directement ou indirectement, au centre de toute interaction contestataire<sup>1</sup> ».

Pour Marcos Ancelovici, la théorie des champs de Pierre Bourdieu permet une interprétation plus large des mouvements sociaux que celle du processus politique dans le sens où elle explique les mouvements sociaux, non pas seulement à partir des structures étatiques, mais aussi à travers celles qui ne le sont pas, qui ont un aspect institutionnel, mais pas principalement structuré autour de l'État<sup>2</sup>. Pour Pierre Bourdieu, la société est divisée en un ensemble de champs relativement autonomes et caractérisés par des principes, une organisation et des types d'intérêts spécifiques. « Éminemment relationnel, le concept de champ renvoie à une topographie sociale, à un état ou une configuration de rapports de force à un champ de luttes<sup>3</sup> ». Selon lui, un champ est constitué de deux dimensions<sup>4</sup> : la position des acteurs dans le champ et la prise de position des acteurs. La première dimension est relative au volume de capital que chaque acteur possède (économique, culturel, social, politique, juridique, scientifique symbolique, etc.). Dans ce schéma, vont s'établir forcément des rapports inégalitaires entre les acteurs, du fait qu'il y a ceux qui ont le plus de capital et ceux qui ont en le moins. Il s'agit donc d'un rapport de force entre dominants et dominés, ou entre *incumbents* et *challengers*, comme les appelle Fligstein. Il s'agit donc à la fois d'un élément constitutif et d'un effet de champ<sup>5</sup>. En conséquence les dominants imposent leurs règles aux dominés du fait qu'ils sont en situation de force par rapport à leurs capital. Le capital que chaque acteur possède se traduit dans cette étude par le fait que l'action syndicale a été plus intense et plus fructueuse dans les lycées, surtout parce que menée par des syndicats corporatistes représentant seulement les PES (CLA, CNAPEST), meneurs de grèves, ils avaient beaucoup plus d'aura auprès des enseignants. Cela a fait qu'ensuite, les enseignants du moyen et du primaire les ont suivis, la cause en est que la quasi-totalité des PES ont un diplôme équivalent ou supérieur à la licence. Le facteur intellectuel a fait la différence. De ce fait, les syndicats représentant les PES se sont imposés en tant que force de revendication plus que les autres et en tant que force de négociation aussi. On pourrait

---

<sup>1</sup> *Idem.*

<sup>2</sup> Ancelovici, *op.cit.*, p. 39-40.

<sup>3</sup> Bourdieu Pierre, « Quelques propriétés des champs », in *Questions de sociologie*, Paris, Éditions du Seuil 1984.

<sup>4</sup> Sur la notion de champs chez Pierre Bourdieu, voir Christiane Chauviré et Olivier Fontaine, *Le vocabulaire de Bourdieu*, (collection dirigée par Jean-Pierre Zarader), Paris, Ed. Ellipses, 2004, p 16-19.

<sup>5</sup> Ancelovici, *op.cit.*, p 47.

parler aisément de capital quantitatif, le nombre des enseignants PES en général est plus élevé par rapport au moyen et au primaire parce que le nombre de matières enseignées au lycée est plus nombreux.

La deuxième dimension constitutive d'un champ est l'espace de prise de décision. Cet espace est défini par les stratégies utilisées par les acteurs en vue pour valoriser ou promouvoir leur position dans le champ. Les stratégies des acteurs sont, bien entendu, en opposition. Selon Bourdieu, « le principe générateur et unificateur de ce « système » d'oppositions est la lutte même<sup>1</sup> ». Les stratégies, et donc les prises de position que les acteurs déploient « pour sauvegarder ou améliorer leur positions dans le champ, dépendent de la valeur du capital accumulé chez chaque acteur et qui va déterminer sa position dans les rapports de force<sup>2</sup>».

« Les acteurs sont conditionnés par leur position dans le champ, les acteurs dominants, c'est-à-dire les acteurs fortement dotés de capital générant le pouvoir ou l'autorité propre au champ auquel ils participent, sont enclins à adopter des stratégies de conservation et des prises de position orthodoxes, tandis que les acteurs dominés, c'est-à-dire moins pourvus de capital valorisé dans le champ sont enclins à adopter des stratégies de subversion et des prises de positions hérétiques ou hétérodoxes<sup>3</sup> ». Tel que nous allons le démontrer dans les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> chapitres, les stratégies déployées par chaque syndicat face aux autorités publiques diffèrent selon plusieurs critères notamment la représentativité, la nature des relations avec la direction de l'éducation...etc. Les acteurs ont pour objectif « la légitimation » et « la reconnaissance » qui se traduisent par des « luttes de classement » au sein du champ. Un acteur entre dans un champ à partir du moment où il produit des effets, « fût-ce de simples réactions de résistance ou d'exclusion<sup>4</sup> » en imposant leurs propres règles, les dominants imposant un système d'exclusion, à partir duquel l'entrée au champ est limitée par certaines conditions. « Plus, les critères d'entrée et d'appartenance sont codifiés et institutionnalisés, moins les règles du jeu sont en jeu, et plus la position des dominants est confortée<sup>5</sup> ».

***Le mouvement social face aux autorités publiques*** : Dans cette perspective d'étude relative au syndicalisme enseignant à Oran, il est essentiel de se référer à l'analyse que fait

---

<sup>1</sup> *Lexique de Pierre Bourdieu, op. cit.*

<sup>2</sup> Bourdieu et Wacquant *op. cit.*, p. 78.

<sup>3</sup> Bourdieu Pierre, « quelques propriétés des champs », *op. cit.*, Paris, Éditions du Seuil, 1984, p. 115.

<sup>4</sup> Bourdieu, *op. cit.*, 1992- 369-370.

<sup>5</sup> Bourdieu, *op. cit.*, 1992, p. 370.

Charles Tilly<sup>1</sup> des mouvements sociaux. Selon lui, les mouvements sociaux se caractérisent par « une confrontation avec les autorités publiques » dans le but d'obtenir de nouveaux droits. Aussi, il définit les mouvements sociaux comme « une série continue d'interactions entre les détenteurs du pouvoir et ceux qui les défient (ceux qui peuvent prétendre s'exprimer au nom d'un groupe dépourvu de représentation formelle) ». Olivier Filleule tire de cette définition trois aspects essentiels : le premier est le critère de l'expressivité, c'est-à-dire une action collective dans l'espace public. Dans le cadre de cette étude, nous verrons plus loin que concernant les syndicats d'enseignants, cet aspect se traduit par le recours à la grève. Cette action est l'expression d'une confrontation avec les autorités publiques. La confrontation (action contestataire) peut se faire dans un premier temps dans l'espace public, c'est-à-dire investir directement l'espace des autorités publiques dans le but de produire un impact « une réaction ». L'action peut se faire dans un second temps dans l'espace de prise de décision, qui est encore une fois, l'espace des autorités publiques ; cela se traduit par la négociation. Dès qu'un acteur entre en négociation avec les autorités publiques, il participe à la prise de décision en tentant d'obtenir des acquis à travers les revendications pour lesquelles il va négocier. Il influe ainsi sur la prise de décision. Le deuxième est le fait que ces mouvements soient dynamiques. Le troisième est relatif au fait que ces mouvements n'ont pas de « cycle de vie prédéterminée... La fortune des mouvements dépend en effet de l'issue favorable ou non de leur affrontement à l'État (facilitation /répression<sup>2</sup> ». Nous verrons plus loin que la grève de 2003 a duré plus de 03 mois parce que les autorités publiques ont refusé de céder aux revendications des syndicats d'enseignants. Au moment où l'augmentation salariale des 5000 dinars a été annoncée, la grève a pris fin.

Charles Tilly n'est pas le seul d'ailleurs à faire de la confrontation avec les autorités publiques un élément central dans l'analyse des mouvements sociaux. Doug Mc Adam et Sydney Tarrow<sup>3</sup> rejoignent cette perspective en utilisant le terme « contentious politics », c'est à dire opposition à l'autorité (de l'État), ils mettent l'accent, comme l'explique Olivier Filleule, sur le caractère « ouvert et public » de cette opposition. Cette confrontation se traduit par l'usage de la manifestation ou la grève de la part d'organisations nationales ou autonomes dans l'espace public.

---

<sup>1</sup> Charles Tilly, « Social Movements and National Politics », cité par Filleule, p. 19.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Doug McAdam, Sidney Tarrow et Charles Tilly, *Dynamics of Contention*, Cité par Filleule, p. 20.

Les derniers chiffres qui nous ont été révélés par un inspecteur d'académie<sup>1</sup> au niveau de la willaya d'Oran parlent de 498 écoles primaires pour 5.188 enseignants et de 148 CEM pour 4.890 enseignants et de 57 lycées sur 2.587 enseignants, et ceci durant l'année scolaire 2010/2011<sup>2</sup>.

Durant l'année scolaire 2008-2009, l'enseignement primaire, compte 4.563 enseignants, les effectifs femmes sont de 3.601, c'est-à-dire 78,92% .Pour l'enseignement moyen sur un total de 4.893 La présence des femmes est de 3.617, c'est-à-dire un taux de 73,92% .Pour l'enseignement secondaire sur un total de 2.359, les femmes représentent 63,12%<sup>3</sup>.

Comme le démontrent ces chiffres, le personnel enseignant, toute catégorie confondue, est majoritairement féminin à Oran pour l'année 2008/2009. Sur le plan national, les pourcentages obtenus pour l'année 2003/2004 permettent d'observer que dans les postes contractuels et stagiaires les femmes sont majoritaires, mais aussi dans le préscolaire et le moyen. Quant au secondaire et au primaire, elles sont légèrement minoritaires. Sur le plan national, elles demeurent, toutes catégories confondues, légèrement majoritaires. Pour la même année à Oran, les femmes sont majoritaires, toute catégorie confondue.

## **II.6. Le pluralisme syndical enseignant en Algérie à partir de 1989**<sup>4</sup>

La fédération nationale des travailleurs de l'éducation FNTE a vu le jour en 1991 comme affiliée à l'UGTA, une réaction de cette dernière à l'émergence des syndicats autonomes qui commençaient à prendre de l'ampleur par rapport au nombre d'adhérents qui les rejoignaient.

L'Association nationale du personnel de l'éducation et de la formation (ANPEF)<sup>5</sup> est parmi les premiers syndicats autonomes qui sont nés lors de l'ouverture démocratique et du pluralisme syndical. Elle a été créée juste après les événements d'octobre 1988, au départ sous forme d'association, et non comme un syndicat parce que la loi ne permettait pas

---

<sup>1</sup> Il s'agit de M. Bakhadda Beddoubia.

<sup>2</sup> Nota bene : les chiffres dont résulte l'enquête statistiques pour le primaire (2003-2004) parle tantôt de 4.982 enseignant pour le primaire, tantôt de 4.978 et tantôt de 4.563.

<sup>3</sup> Données statistiques par commune, 2008-2009, Direction de l'éducation d'Oran, annuaire des établissements scolaire de la wilaya d'Oran.2008-2009, p. 20-28-37-53-60.

<sup>4</sup> Dans cette partie nous nous sommes référés principalement à l'ouvrage de Larbi Grine, *Algérie Naufrage de la fonction publique, et déficit syndical, op. cit.* Parce que peu d'études ont été réalisées sur l'historique des syndicats autonomes aussi, nous avons recueillies des informations à partir de la presse.

<sup>5</sup> Sur la naissance de l'UNPEF, voir *Algérie News*, n°611, 15 janvier 2006, p. 07 et Donatelle Pointereau et Jean-Michelle Bordes, *Vie Syndicale*, direction n°137, avril 2006, p. 30 et Larbi Grine, *Algérie Naufrage de la fonction publique, op. cit.*, p. 183-184.

encore cette possibilité. En 1989 les premières prémices de la création d'un syndicat propre au secteur de l'éducation sont apparues grâce à l'initiative d'un groupe d'enseignants du constantinois en octobre 1988. C'est ainsi que le 05 janvier 1990 au quartier des Dunes d'Alger, s'est constituée l'Union nationale du personnel de l'éducation et de la formation (UNPEF). Elle a été créée principalement par d'anciens syndicalistes de l'UGTA qui estimaient à l'époque que la centrale syndicale ne répondait plus aux aspirations des travailleurs du secteur de l'éducation et qu'elle s'était détournée de sa mission première, c'est-à-dire la lutte syndicale pour les droits socioprofessionnels des travailleurs. L'UNPEF obtiendra son récépissé d'inscription auprès des autorités le 27 octobre 1990 et devient active par la suite dans 47 wilayas. Elle est membre de l'Union Internationale de l'Éducation. L'UNPEF proche du Front islamique du Salut (FIS) à l'époque puis du Mouvement de la Société pour la Paix (MSP), fera l'objet de contrôle de la part des autorités publiques. C'est en 1995 que se tient le premier congrès de l'UNPEF durant lequel Ider Mohamed, proviseur du lycée El Thaalibi de Hussein Dey à Alger fut élu secrétaire général pour succéder à Rouabhia Mansour ; il sera réélu durant le deuxième et troisième congrès en 1999 et 2004<sup>1</sup>. Les revendications de l'UNPEF ont porté sur l'augmentation des salaires, d'un statut spécial, de la nécessité d'introduire dans le secteur de l'éducation, ce qu'on appelle les catégories des maladies du travail, mais aussi la retraite. La base de l'UNPEF est constituée de membres appartenant à toutes les catégories du personnel de l'éducation et de la formation, tel que l'indique son nom. Il ne s'agit pas seulement des enseignants, mais aussi des adjoints d'éducation, etc. En 2003, l'UNPEF revendique 47.000 adhérents. En 2006 elle en revendique 87.000.<sup>2</sup>

Aujourd'hui, l'UNPEF insiste sur l'importance du dialogue pour résoudre les problèmes socioprofessionnels des enseignants. Son président appelle « les décideurs politiques à développer une stratégie efficiente en ce sens, à changer de mentalité et de perception quant au rôle productif de l'école algérienne<sup>3</sup> ».

***Le syndicat national des travailleurs de l'éducation et de la formation (SATEF)***<sup>4</sup> : est né en 1989. Il est aussi l'un des premiers syndicats autonomes algériens à avoir bénéficié de l'ouverture démocratique annoncée à l'époque. Le dossier de constitution a été déposé

---

<sup>1</sup> L'UNPEF est présidé actuellement par Sadak Dziri.

<sup>2</sup> Donatelle Pointereau et Jean Michel Bordes, « Rencontre à Alger avec l'UNPEF 24 et 25 janvier 2006 », *Vie Syndicale Direction*, n° 137, avril 2006, p. 30.

<sup>3</sup> *Le Soir d'Algérie*, le 24 décembre 2012.

<sup>4</sup> Sur le SATEF, voir Larbi Grine, *Algérie Naufrage de la fonction publique et défi syndical entretiens*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 103. Voir aussi *Le soir d'Algérie* 10 février 2008 <http://www.algeria-watch.org/>

le 17 novembre 1990 et le récépissé d'enregistrement obtenu le 02 janvier 1991. Son premier congrès national a lieu en 1997. Ce n'est qu'à partir de la période qui va de 1996 à 1997 que le SATEF aura un caractère national, après avoir longtemps été appelé « syndicat kabyle »<sup>1</sup>, surtout avec le fait que son secrétaire général ait été élu député dans la liste du Front des Forces Socialistes (FFS). Ce syndicat sera mieux connu surtout dans les willayas d'El Taref et Msila. Mohamed Salem Sadali évoque les difficultés rencontrées par le syndicat lors de l'exercice de son activité, notamment lors du troisième congrès, lorsque l'attribution d'une salle à Alger a été refusée<sup>2</sup> et qu'il a fallu tenir l'assemblée à Tizi-Ouzou dans un théâtre qui fut loué (la police avait intervenu pour sortir les participants de force sous prétexte qu'il y avait une autre activité culturelle programmée et que le congrès avait causé du retard). En avril de la même année, le SATEF organise un séminaire sur les techniques de négociations à l'hôtel Es-Safir<sup>3</sup> (Alger) où étaient invités des syndicalistes étrangers « mais au jour J, nos invités ont été chassés manu militari de l'hôtel (parce que l'Algérie était discutée au niveau de la commission de des droits de l'homme au sein de l'ONU et que le SATEF aurait invité « des témoins déguisés en syndicalistes »). Il ajoute que le SNAPEST a aussi été victime de clonage et notamment du groupe de Msila qui, sur instruction du ministère, avait lancé un appel pour la cessation de la grève lancée par le CNAPEST en 2003... et il fallait démentir par une conférence de presse que l'appel ne venait pas du SATEF<sup>4</sup>. Il évoque aussi un autre événement lorsque le SATEF participera à la conférence panafricaine de l'intersyndicale de l'éducation en Égypte : « le représentant du SATEF<sup>5</sup> voulait soumettre une résolution à propos du harcèlement judiciaire et de la répression, mais le président de l'UNPEF, qui représentait l'Algérie avec nous, avait refusé sous prétexte qu'on aurait des problèmes. Avant le retour des deux représentants lors d'une réunion au ministère de l'éducation, il s'est avéré que le secrétaire général était au courant de tout ce qui c'était passé. Il souligne que nous comprendrons plus tard, lorsque le président de l'UNPEF deviendra conseiller du ministère ». Selon ces propos, le ministère de l'éducation aurait fait une proposition au SATEF, selon laquelle si le syndicat quitte l'intersyndicale et qu'il n'essaye plus de créer des coordinations, toutes ses revendications seraient satisfaites. En effet, le SATEF revendique surtout le droit aux libertés syndicales et la création d'une confédération des syndicats autonomes<sup>6</sup>. D'ailleurs, ce fut le cas en

---

<sup>1</sup> Larbi Grine, *op. cit.*, p. 110.

<sup>2</sup> *Idem.*

<sup>3</sup> *Ibid.*, p.111.

<sup>4</sup> *Idem.*

<sup>5</sup> *Ibid.*, p.112.

<sup>6</sup> *Ibid.* p. 176.

1994 avec la Confédération des syndicats algériens (CSA), mais qui fut interdite par le gouvernement. Une deuxième tentative sera à l'origine de la création de la Confédération algérienne des syndicats autonomes (CASA) qui ne sera pas reconnue par l'État. Le SATEF revendique pour tous les enseignants, l'intégration de tous les contractuels et vacataires, ainsi que la revalorisation des salaires et primes, la réforme du système éducatif... En 2008, le SATEF n'avait pas encore de siège national, et il avait des difficultés à obtenir des sièges pour les bureaux des wilayas. Le SATEF se définit comme une organisation sociale née en Kabylie par les principaux animateurs du mouvement berbère, du syndicalisme étudiant et des mouvements sociaux dans les années 1970<sup>1</sup>. Selon son secrétaire général, le syndicat se revendique politique tant qu'il n'y aura pas d'ouverture politique en Algérie<sup>2</sup>, non dans le sens partisan, mais pour faire passer ses idées qui se basent sur un projet syndical, un projet sociétal et un projet éducatif. D'ailleurs, son actuel secrétaire général affirme que ces trois points le distinguent des autres syndicats autonomes et notamment le CNAPEST ; car ce dernier a créé une dynamique autour des retraites à 25 ans et du régime indemnitaire, mais une dynamique de court terme. Il note que lorsque ses points seront réalisés, il va falloir aborder le social, l'école et les libertés<sup>3</sup>.

***Le syndicat national des travailleurs de l'éducation (SNTE)***<sup>4</sup> : a été créé en avril 2000 après un conflit qui a opposé le bureau de wilaya de l'UNPEF d'Alger au bureau national ; le premier accuse le second de se détourner de la lutte syndicale vers d'autres aspirations. Quelques membres réunis autour de Rachid Dridi accusent Ider de les avoir « trahis ». C'est ainsi que le bureau de wilaya va se retirer de l'UNPEF pour constituer le syndicat national des travailleurs de l'éducation qui a obtenu son récépissé d'inscription le 15 avril 2000. À cette date, le SNTE était présent dans 15 wilayas. Le bureau national de l'UNPEF parle d'une conspiration du ministère de l'éducation qui voulait créer la confusion au sein de l'UNPEF en utilisant les tendances islamistes de certains membres pour les accuser de se détourner de la lutte syndicale. On parle de syndicat « clone » de l'UNPEF. Dridi est élu secrétaire général, il présentera sa démission en 2001. Lui succédera Mohamed Bennouis qui occupera ce poste jusqu'à mars 2003. Lors de la tenue du congrès national du SNTE à Oran, on verra l'émergence d'une opposition au sein du SNTE contre la personne du

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p.115

<sup>2</sup> *Ibid.*, p.115

<sup>3</sup> *Ibid.*, p.116

<sup>4</sup> Voir *Algérie News*, 15 Janvier 2006, p. 07 et Larbi Grine, p. 181. Voir aussi *Le Soir d'Algérie*, 10 février 2008.



secrétaire général ; en tête de cette opposition un certain Abdel Karim Boudjenah accusé par Bennouis d'avoir falsifié des documents en complicité avec les ministères du travail et de l'éducation nationale pour s'emparer de la direction. Sur cette affaire, le Comité national des libertés syndicales (CNLS) révèle que le SNTE<sup>1</sup> saisira la justice pour ingérence du ministère dans ses affaires intérieures. Une décision de la justice sera à l'origine de l'annulation de la commission nationale pour la gestion du SNTE d'Oran. Le 14 novembre 2007, le SNTE se retrouve avec trois tendances qui s'opposent à propos de la gestion du syndicat (Bennouis, Boudjenah et Dridi). Un congrès exceptionnel est tenu le 25 juin 2003 pour mettre un terme à cette situation, durant lequel Bennouis a été élu secrétaire général. Il apportera des réformes concernant la gestion du syndicat. Durant la session ordinaire du deuxième congrès, il sera réélu au poste de secrétariat général.

Le SNTE est présent dans 40 wilayas, il revendique l'augmentation salariale, un statut spécial pour l'enseignant intégré au statut de la fonction publique, le remaniement de l'âge de retraite en l'attribuant après 25 ans de travail pour les femmes et 28 pour les hommes, la retraite à 100% du salaire. L'attribution d'un quota de logements aux enseignants, la gestion des œuvres sociales par une commission autonome élue... En 2008 le SNTE revendique plus de 24.000 adhérents.

*Le Conseil des lycées d'Alger*<sup>2</sup>, qui porte ce nom en 2003, est devenu le Conseil des lycées d'Algérie à partir de 2007. Il a été créé à partir d'une tentative visant à sortir du modèle syndicat, « appareil d'État ». En effet, son fondateur Redouane Osmane était un ancien syndicaliste de l'UGTA, au sein de laquelle il a tenté pendant des années de réformer la ligne de conduite du syndicat. Après son échec, il décidera de constituer le CLA à partir des années 1990 en créant tout un réseau de militants enseignants dans les lycées d'Alger. Au départ, sous forme d'une association qui regroupait 30 lycées à partir de 2001. La constitution du CLA résulte en réalité du mouvement de grève qui s'est étendu de décembre 2002 à février 2003 et qui a gagné tout le pays par un groupe d'enseignant de lycées de l'algérois qui se sont constituée en association<sup>3</sup>. La plupart de ces membres étaient issus de la coordination de l'éducation de la FNTE d'Alger. Au cours de la grève, chaque lycée qui s'était rallié au mouvement avait constitué sa propre assemblée générale. Un collectif sera élu par toutes les assemblées générales locales (AGL), il sera à l'origine

---

<sup>1</sup> Larbi Grine, *op. cit.*, p.181

<sup>2</sup> Sur le CLA, voir Grine, *op. cit.*, p. 165-168 et 15-16-17 voir aussi *Le Soir d'Algérie* 10 février 2008.

<sup>3</sup> Parce qu'en parallèle un mouvement de grève s'est déclenché dans l'est à Sétif suite à l'appel du CNAPEST.

de la constitution du bureau national du CLA. La grève des trois mois, lancée simultanément par le CLA et le CNAPEST est considérée la plus longue dans l'histoire du secteur de l'éducation ; près de 60.000 enseignants ont été mobilisés, elle a eu pour conséquence une augmentation de 30% dans les salaires.

Jusqu'à d'aujourd'hui, on a refusé d'attribuer le récépissé d'inscription au CLA. Les principales revendications du CLA sont les suivantes : une augmentation salariale, la retraite à 100%, un statut spécial pour l'enseignant, le respect des libertés syndicales et surtout un débat social sur la réforme du système éducatif. Le CLA est notamment caractérisé par une forte présence des femmes sur le terrain. On ne peut évoquer le CLA sans omettre de signaler la grande grève de 2003 qui avait été suspendue après le tremblement de terre du 21 mai de la même année (dans la région d'Alger, à Boumerdès), pour reprendre dès la rentrée scolaire. L'importance de cette grève est due au fait de sa longévité constituant par là une force de négociation, mais aussi du fait qu'elle sera à l'origine de la création du CNAPEST et du SNAPEST. Nous reviendrons dans la partie suivante de ce mémoire sur les détails de cette évolution.

***Aux origines du conseil national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique(CNAPEST) et du syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique(SNAPEST)<sup>1</sup> :***

Durant la grève de 2003, et précisément lors du mois de janvier, l'une des principales actions a été menée dans l'est du pays et notamment à Sétif puis Bordj Bou Arreridj, un mouvement gréviste mené par un groupe d'enseignants du secondaire qui sera à l'origine de la création du CNAPEST selon Mohamed Boukhouta<sup>2</sup>. À l'origine, le CLA et le CNAPEST n'étaient qu'une seule et unique tendance née d'une même dynamique, dont le promoteur fut Redouane Osmane. Cependant, il finira par éclater sous forme de deux courants, à propos de la question de la représentativité, l'un pour la représentation de l'ensemble des travailleurs du secondaire (profs, surveillants généraux, proviseurs, femmes de ménage, cuisiniers pionniers etc.) représenté par Rédouane Osmane, l'autre pour la représentation seulement des PES (professeurs de l'enseignement secondaire). Lors des assises du mouvement en avril de la même année l'orientation du CNAPEST était pour la représentation seulement des professeurs de l'enseignement secondaire, quant au CLA, il

---

<sup>1</sup> Sur le CNAPEST et le SNAPEST voir [www.cnapest.com/](http://www.cnapest.com/) -Algérie et [www.snapestalger.fr/gd/](http://www.snapestalger.fr/gd/)

<sup>2</sup> Voir Larbi Grine, *Algérie Naufrage de la fonction publique et défi syndical entretiens*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 18-21 et 90.

s'agissait de représenter tous les travailleurs du secondaire. Mais au bout du compte, le CLA aussi ne représente que les PES. Redouane Osmane s'est toujours opposé à la contractualisation, il fut à l'origine de la création de la Coordination nationale des enseignants contractuels (CECA).

Larbi Nouar du CNAPEST affirme que le Conseil National de l'Enseignement supérieur (CNES) a toujours été un modèle pour la création du CNAPEST et que les membres du CNES les ont toujours encouragés tel que Slimane Rebah (compagnon de Aissat Idir et de Ali Yahia Abdenour)<sup>1</sup>. Le CNAPEST<sup>2</sup> est né de la grande grève qui s'est déclenchée à partir de Sétif le 11 janvier 2003, une grève qui a duré 45 jours et qui gagnera aussi la willaya de Bordj Bou Arreridj pour une durée de 30 jours et trois autres willayas. Devant ce constat, les initiateurs de cette grève décidèrent de s'organiser ; le 06 mars 2003 fut tenu une réunion au siège du CNES à Alger, sous l'initiative de Larbi Nouar et Redouane Osmane. Les représentants de huit willayas étaient présents pour discuter de deux possibilités : créer un syndicat propre aux enseignants du secondaire et technique, ou une fédération de syndicats des travailleurs de l'éducation ou chaque syndicat garderait son autonomie mais dans « l'unité pour l'action ». Une deuxième réunion sera tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2003 dans laquelle 18 willayas étaient représentées. Cette réunion débouchera sur deux tendances : celle d'une représentation unique pour les PEST, il s'agit de Larbi Nouar, élu de la willaya de Sétif et qui a été à l'origine de la grève de Sétif, et une deuxième tendance représentée par Osmane qui voulait que toutes les catégories des travailleurs du secteur de l'éducation soient représentés et donc un syndicat non corporatiste . Trois représentants furent désignés durant cette réunion : Méziane Merianne pour la Kabylie, Osmane Redouane pour l'Algérois et Benharrath Ben Adda pour l'Oranie, Aissaoui pour le sud et Boulemaiz Farid pour l'est algérien. Merianne était le dirigeant de cet organisme. D'après Larbi Nouar, le but était d'empêcher Osmane de diriger les rencontres. C'est à partir de là, que Osmane va prendre ses distances par rapport au CNAPEST. La scission va s'opérer ; et en même temps le bureau du CNAPEST et celui du CLA au niveau d'Alger vont s'organiser en structures syndicales distinctes.

Rappelons que les débuts du CNAPEST remontent au 21 décembre 2002 par l'initiative d'un groupe d'enseignants de Sétif. Larbi Nouar raconte que le choix de Mezianne<sup>3</sup> en tant

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, 79-80

<sup>2</sup> Sur la naissance du CNAPEST, Voir Grine, *op. cit.*, p. 82-85 et *Le Soir d'Algérie* du 10 février 2010.

<sup>3</sup> Grine, *op. cit.* p. 85-89.

que directeur du comité, a été une grave erreur ; il n'avait jamais été militant syndicaliste auparavant, et il aurait noué des contacts avec le secrétaire général du ministère de l'éducation. On le décrit comme un « opportuniste » qui aurait cherché à diriger le CNAPEST, et à écarter les autres membres fondateurs, il aurait même cherché à retarder des grèves, voire les empêcher en septembre 2004 (mais une grève aura finalement lieu le 05 et 06 octobre 2004). Le jour où cette décision fut prise, le concerné s'est absenté ; il aurait rédigé un communiqué pour se démarquer de la décision de grève, puis il aurait annoncé le succès de la grève au ministère. En effet, sa position était ambiguë. Ce même Mezianne Merianne sera à l'origine de la création du SNAPEST, suite à la scission du CNAPEST.

Il existe aujourd'hui en Algérie 06 syndicats d'enseignants inscrits qui sont la FNTE-UGTA, l'UNPEF, le SNTE, le SATEF, la CNAPEST et le SNAPEST, plus deux autres le CLA, et le Conseil national des enseignants contractuels (CNEC). La notion « récépissé d'inscription » est très importante, elle représente le caractère légal et donc officiel d'un syndicat. Il est important ainsi de nuancer les différences qui existent entre ces syndicats. L'UGTA-FNTE, tel que l'indique son nom UGTA (centrale syndicale), comporte la fédération nationale des travailleurs de l'éducation. Il s'agit des enseignants des trois cycles (le primaire, le moyen et le secondaire) ; en plus de tout le personnel de l'éducation (même si les enseignants représentent la plus grande catégorie). C'est le cas aussi de l'UNPEF, le SNTE et le SATEF. Il est utile de rappeler que ces trois syndicats ont été créés lorsque le personnel enseignant et celui de la formation dépendait d'un seul ministère, celui de l'éducation. Ils partagent les mêmes caractéristiques de l'UGTA-FNTE, mais ne font pas partie des fédérations au sein d'une centrale syndicale, ils constituent plutôt des syndicats « autonomes ». Les syndicats restant sont tous « autonomes », mais aussi avec des nuances. Le CNAPEST, le SNAPEST et le CLA représentent uniquement les enseignants du secondaire. Sur ce point, le secrétaire général du SATEF considère que le corporatisme est apparu dans les grands moments de la crise ou de la dynamique syndicale, notamment le CLA et le CNAPEST, mais qu'ils ont cherché à constituer ou rejoindre des dynamiques de groupe<sup>1</sup>. Le corporatisme fait référence ici à la représentation syndicale d'un groupe de travailleurs qui font partie de la même catégorie professionnelle.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p118

En 2011, la presse révèle que le nombre des enseignants contractuels s'élève à 30.000<sup>1</sup>. Ces enseignants n'ont cessé de réclamer leur titularisation. Certains affirment exercer depuis plus de dix ans sous ce statut. Les enseignants contractuels militent pour leurs droits dans le cadre du conseil national des enseignants contractuels (CNEC). Le CNEC est un mouvement qui lutte pour l'intégration des enseignants contractuels et vacataires au titre d'enseignants permanents. Beaucoup d'entre eux affirment exercer depuis plus de 15 ans sans avoir été intégrés. Ils s'activeront notamment à travers des manifestations devant le palais de la Présidence de la République (10 février, 23 mars et 5 août 2011), et des grèves de faims, notamment celles de juillet 2008 qui a duré plus de 45 jours. Le CNEC affirme en 2008, que le nombre des enseignants contractuels s'élève à 45.000. Les militants ont dû faire face ces dernières années à une répression violente de la part des autorités publiques ; notamment l'arrestation de 38 manifestants le 29 décembre 2011, la convocation de 07 enseignants par le procureur de la République sans qu'aucune plainte ne fut déposée et la condamnation, à six mois de prison et de 20.000 dinars d'amende pour le coordinateur régional du CNEC en octobre 2011<sup>2</sup>.

Pour conclure, Larbi Grine considère que le CLA est un syndicat d'opposition et de revendication<sup>3</sup>. Il se réfère à la définition suivante : « ce type de syndicalisme vise d'abord à assurer la défense collective des intérêts vitaux les plus immédiats : garantir un salaire de subsistance, une sécurité minimale, réduire le temps de travail. Mais point capital, à cette action quotidienne en quelque sorte défensive, indispensable à la survie. Le syndicalisme d'opposition associera plus au moins directement un projet de transformation à la fois radicale et immédiate de la société tout entière<sup>4</sup> ». Il insiste sur le fait que cette définition, même si elle ne s'applique pas dans son intégralité au CLA, peut s'élargir au CNAPEST chez qui, on retrouve des points similaires<sup>5</sup>. Il considère que ce dernier se tient entre deux tendances, d'un côté il semble être corporatiste et donc réformiste essayant de s'éloigner de la politique et de l'idéologie ; d'un autre côté, et à l'image du CLA, ce dernier semble porter une tendance d'opposition au politique. Le SATEF porte l'étiquette de « syndicat kabyle » parce que nait dans la Kabylie<sup>6</sup>. Ce syndicat semble d'opposition et de revendication mais avec une particularité, à l'origine, les syndicats se sont tous constitués

---

<sup>1</sup> *Le Quotidien d'Oran*, 25 juin 2011.

<sup>2</sup> Voir aussi, *Le Jeune Indépendant*, 02 novembre 2008, [www.algeria-watch.org](http://www.algeria-watch.org).

<sup>3</sup> Grine, *op. cit.*, p. 167.

<sup>4</sup> *Idem*.

<sup>5</sup> *op. cit.*, p. 169-170

<sup>6</sup> Grine, *op. cit.*, 177.

sur une base territoriale, en ce sens qu'ils réunissent les travailleurs d'une même localité ou d'une même région. Cette assise fut vite complétée par une dimension professionnelle, comme l'illustre l'exemple des premiers syndicats qui naquirent en Grande Bretagne.

### *Tentatives de regroupement au sein du syndicalisme enseignant autonome en Algérie*

À maintes reprises, les syndicats autonomes algériens ont tenté de constituer des dynamiques de groupe à travers la constitution de confédération ou d'internationales de l'éducation. L'objectif des regroupements était, principalement, la défense des libertés syndicales, aussi le but était d'exprimer une force de revendication. Les premières tentatives de regroupements ont été comme, nous l'avons précédemment vu, celles de la confédération algérienne des syndicats autonomes (CASA) et la confédération des syndicats algériens (CSA) (La CSA a été constituée le 17 mars 1994 par dix syndicats.)

En octobre 2003, sept syndicats ont décidé de créer un comité national des libertés syndicales (CNLS)<sup>1</sup> par réaction au refus des autorités de délivrer au CLA et au CNAPEST le récépissé d'enregistrement, mais aussi pour dénoncer ce qu'ils ont appelé les « dépassements<sup>2</sup> » qui ont eu lieu lors de la grève de 2003. Il s'agit notamment du placement sous contrôle judiciaire pendant deux ans des principaux meneurs de grève du CNAPEST dans toutes les wilayas où ils devaient chaque 15 jours se présenter devant le juge d'instruction<sup>3</sup>. Il s'agit aussi des licenciements ou menaces de licenciement des enseignants qui ont participé aux grèves. Le CNLS se veut un organisme indépendant dont l'objectif est de contrôler la vie syndicale ; il rédigera régulièrement des rapports<sup>4</sup> concernant les entraves et les dépassements entre autres l'arrestation de Redouane Osmane et sa poursuite en justice, l'interdiction de réunion du CLA, le blocage des salaires des enseignants, certains ont été interdits de rejoindre leurs postes. Cela a été le cas aussi pour le CNAPEST, dont les dirigeants ont été l'objet « de menaces, persécutions, intimidations et poursuites judiciaires, licenciements et radiations ». Il dénoncera à ce sujet les menaces du chef du gouvernement. Le CNLS dénoncera aussi le refus d'enregistrement de la CASA, le CLA et le CNAPEST ainsi que l'ingérence du ministère du travail dans les affaires internes du SNTE. Le CNLS dénoncera le fait que le secrétaire général du SATEF

---

<sup>1</sup> Grine, *op. cit.*, p. 172.

<sup>2</sup> Rapport n° 01 du CNLS, 2005, p.13.

<sup>3</sup> Grine, *op. cit.*, p. 98.

a fait l'objet de menaces en 1994 pour cesser ses activités étant membre initiateur du CSA<sup>1</sup> et de la CASA .Le CNLS relève le fait que son siège fut incendié, et que les membres de ce syndicat font l'objet de poursuites judiciaires incessantes, « l'instrumentalisation d'une pseudo opposition à la direction légitime est aussi un exemple concret qui a défaut de s'approprier le SATEF, il contribue à son affaiblissement<sup>2</sup> ».

En 2005, le 30 octobre, une fédération de l'éducation est créée, il s'agit de l'Intersyndicale de l'éducation<sup>3</sup> qui va réunir 06 syndicats sous l'initiative du CNAPEST et du CLA ,et déclenchera deux ou trois grèves et des sit-in : le CLA, le CNAPEST, le SATEF, le SETE (de Bejaia), le SNTE et l'UNPEF. L'objectif de ce rassemblement était de conjuguer les actions revendicatives pour faire pression sur les autorités. Les principaux axes de revendications concernaient l'augmentation salariale, un statut particulier pour l'enseignant et le respect des libertés syndicales. Larbi Nouar explique qu'au sein de cette intersyndicale, il y eut vite des désillusions par rapport à des syndicats « qui manquaient totalement de conviction ». Il évoque notamment le cas de l'UNPEF, qui aurait eu peur des menaces du ministère et des conséquences de lancer une action avec des syndicats non agréés et finira par quitter l'intersyndicale. Le secrétaire général du SATEF confirme ces propos, et il ajoute que le SATEF avait proposé de voter une charte mais que les autres syndicats étaient pressés de faire la grève<sup>4</sup>.

En mars 2006, l'intersyndicale autonome de la fonction publique (IAFP ou ISAFP)<sup>5</sup> voit le jour. Elle regroupe sept syndicats. Pour le secteur de l'éducation, il s'agit du CLA, le CNAPEST, le SATEF, et le SNTE ; pour l'administration publique le SNAPAP, pour l'enseignement supérieur le CNES et pour la santé le SNPEM. Le but de cette intersyndicale était de faire pression sur les autorités par rapport aux différentes revendications des syndicats membres. En outre, l'intersyndicale se dit « dans la lutte pour la démocratie et le respect des droits de l'homme ». Larbi Nouar explique comment lui et Rachid Malaoui, coordinateur du CNAPEST, ont signé un appel à tous les syndicats de la fonction publique pour rejoindre cette nouvelle structure et comment l'adhésion de l'UNPEF était inacceptable par rapport à ce qui s'était produit l'année précédente. L'intersyndicale de l'éducation nationale, cette nouvelle structure, entamera une grève le

---

<sup>1</sup> La CSA a été constituée le 17 mars 1994 par dix syndicats. Voir Jacques Simon, « Les syndicats enseignants algériens et l'autonomie », 08 février 2010.

<sup>2</sup> Rapport n°01 CNLS, p. 12-13-15.

<sup>3</sup> Grine, *op. cit.*, p. 175-91-92-93.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 117.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 174-175 et p. 90--93.

09 mai 2006 qui, selon les propos de Larbi Nouar, aurait précipité le départ du chef du gouvernement Ahmed Ouyahia. Son successeur, Abdelaziz Belkhadem, annoncera dès son arrivée l'augmentation des salaires et l'élaboration d'un statut pour la fonction publique (concrétisé par une ordonnance présidentielle n° 06-03). Pour Larbi Nouar, certes, cette ordonnance, n'a pas satisfait toutes nos revendications, néanmoins, elle porte beaucoup d'aspects positifs. En septembre 2008, une autre instance va voir le jour, en concurrence avec l'ISAFP ; il s'agit de la coordination nationale des syndicats autonomes de la fonction publique (CNSAFP) qui regroupe quatre syndicats de la santé (SNPSD, SNPSSP, SNPDSM, SNAPSY), quatre syndicats de l'éducation (SATEF, SNAPEST, SNTE, UNPEF), pour l'enseignement supérieur le CNES et pour l'administration publique le SNAPAP. Au sein de cette coordination, éclateront des litiges autour du règlement intérieur. Ils auront pour conséquence l'exclusion dans l'ordre du SNAPAP, puis le SNTE et le SATEF, enfin le CNES finira aussi par se retirer. Selon Larbi Nouar, cette coordination a été une démarche des autorités publiques pour semer la division au sein de l'ISAFP ; la preuve en est que cette coordination s'est appuyée sur le SNAPEST et les syndicats de la santé qui, quant à eux ne font pas la différence entre CNAPEST et SNAPEST. Il ajoute que lorsque Redouane Osmane a voulu lancer la grève du 06 octobre 2007, la coordination a fait de même pour faire croire que la dynamique de protestation vient d'eux ; finalement, cette grève fut annulée. La coordination fera de même. Ce jeu continuera pendant un bon moment, mais au mois d'avril 2008 l'intersyndicale décide de faire grève avec la Coordination nationale des syndicats autonomes de la fonction publique (CNSAFP)<sup>1</sup> parce que les adhérents ne comprenaient pas ce qui se passait. Selon ces propos, les autorités publiques ont usé des médias pour semer la confusion au sein des adhérents, il cite l'exemple de la presse et notamment le journal *El Khabar* qui aurait illustré un article sur une grève de la coordination, avec une photo de Ali Lemdanni, chargé de communication au sein du CNAPEST. Lorsque celui-ci fait grève, on retrouve des photos de Meziane Mériane. Il s'agit, selon Larbi Nouar, d'une instrumentalisation politique du syndicalisme.

***Qu'en est-il des effectifs des syndicats de l'éducation dans la wilaya d'Oran ?<sup>2</sup>*** : La section de l'UGTA-FNTE d'Oran compte en 2011 : dans le secondaire 1.111 PES

---

<sup>1</sup> Sur la CNSAFP voir *El Watan*, 1 e 15 juillet 2012.

<sup>2</sup> Sur les effectifs des sections syndicales de l'éducation dans la wilaya d'Oran, nous nous sommes référés dans un premier temps aux chiffres obtenus de la part des responsables des sections syndicales. Nous aurons l'occasion dans le 03<sup>ème</sup> chapitre de vérifier ces chiffres à travers des informations officielles obtenues auprès de la direction de l'éducation.



adhérents, répartis sur 47 lycées, dans le moyen 4.500 PEM, répartis dans 132 CEM, et 4.200 instituteurs du primaire répartis sur 23 circonscriptions scolaires. La section des inspecteurs compte 25 adhérents, celle des directeurs compte 90 adhérents, celle du personnel de l'académie compte 100 adhérents, enfin celle des intendants compte 66 adhérents<sup>1</sup>. L'UNPEF s'est organisée en section dans la willaya d'Oran vers la fin de décembre 1990. Parmi les fondateurs principaux de cette section, nous pouvons citer les noms de Madani Rezazgi, Abd El Hadi Mehda et Mezouar Kadda. L'action de l'UNPEF, ainsi que ses effectifs vont prendre de l'ampleur à partir de 1995. En 2010, la section d'Oran de l'UNPEF compte 4.381 adhérents dont 70% sont des enseignants, ses effectifs sont répartis sur 137 écoles primaires, 93 CEM et 35 lycées<sup>2</sup>.

La section d'Oran du SATEF compte en 2011, 1.500 adhérents. Cette section a été instauré fin 2001 début 2002 au lycée « Oussamma »<sup>3</sup>. Quant au SNTE, il va installer à Oran un bureau provisoire en 2002 puis il s'organisera en section en juin 2004. En 2011, il compte 2.731 adhérents (installés dans les cycles moyen et primaire) dont 1.250 enseignants soit 12% au niveau de la wilaya et 1.840 adhérents pour l'ensemble des corps communs (adjoints d'éducation, directeurs d'établissements scolaires etc.)<sup>4</sup>. La section du SNAPEST d'Oran compte en 2011, 1400 adhérents répartis dans l'ensemble des lycées d'Oran donc les 57 lycées<sup>5</sup>, quant à la section d'Oran du CNAPEST pour la même année elle compte 500 adhérents répartis sur 20 lycées<sup>6</sup>. (Nous allons revenir ci-dessous sur la dynamique syndicale de 2003 qui a abouti à la création du CNAPEST et du SNAPEST à Oran.)

### **III. Le mouvement syndical de 2003 à Oran<sup>7</sup>**

---

<sup>1</sup> Ces chiffres nous ont été communiqués par un responsable au sein de la FNTE-UGTA, il s'agit de M. Bousaadda Abd El Hak, chargé de l'information et de la formation au cour d'un entretien réalisé le 31 mai 2011.

<sup>2</sup> Ces informations ont été obtenues lors d'un entretien réalisé avec M. Ayad Habib, chargé de l'information pour le bureau de wilaya de l'UNPEF, le 25 mai 2011.

<sup>3</sup> Informations recueillies lors d'un entretien réalisé avec M. Hammane Majid secrétaire général de la section d'Oran du SATEF le 07 juin 2011

<sup>4</sup> Informations obtenues lors d'un entretien réalisé avec M. Bakraoui Karim, secrétaire général de la section d'Oran du SNTE le 09 juin 2011

<sup>5</sup> Informations obtenues lors d'un entretien réalisé avec M. Rabhi Mokhtar, chargé de l'information et de la communication pour la section d'Oran du SNAPEST le 08 juin 2011

<sup>6</sup> Informations obtenues lors d'un entretien réalisé avec M. Benjelida Abd El Krim, secrétaire général de la section d'Oran du CNAPEST le 05 juin 2011

<sup>7</sup> Dans ce qui va suivre toutes les expressions entre guillemets représentent les propos de Ms. Rabhi Mokhtar et de Hakem Bachir, tous ayant été témoins et participants à la dynamique syndicale de 2003 à Oran.

En 2003, la ville d'Oran connaîtra une dynamique syndicale sans précédent. Les enseignants sont à « l'apogée de leur colère » ; les syndicats qui existent déjà, UGTA et UNPEF, n'ont pas réussi à satisfaire les revendications socioprofessionnelles des instituteurs, car l'UGTA, centrale syndicale, n'arrive plus à convaincre. « Trop dispersés », les enseignants ont ressenti la nécessité de la création d'un corps syndical propre à eux. C'est au niveau de l'enseignement secondaire que ce changement va s'opérer. Les enseignants discutent et débattent de leur situation socioprofessionnelle dans les lycées surtout. Au même moment, une grève illimitée est lancée par le CNAPEST qui existe déjà à l'est et au centre du pays.

Cette dynamique est presque « spontanée », selon les propos de l'un des précurseurs de ce mouvement de 2003 (Rabhi Mokhtar, chargé de l'information et de la communication au sein du SNAPEST<sup>1</sup>), car il s'agit d'enseignants qui se côtoient et se connaissent depuis longtemps et qui ont surtout une longue expérience au sein de l'UGTA et de L'UNPEF. D'autres, ont eu deux parcours, parce qu'ils sont passés de l'UGTA à l'UNPEF. Cette dynamique aboutit sur la constitution du Conseil des lycées d'Oran (CLO), inspirée du CLA d'Alger qui sera à l'origine des premières mobilisations et des premières grèves. Cependant, il ne s'agissait pas seulement d'une situation propre aux enseignants d'Oran. Dans toute l'Algérie, les enseignants partageaient les mêmes préoccupations, c'est pourquoi le CLO en tant qu'organisation locale devait rejoindre la lutte syndicale nationale. C'est ainsi que les membres de ce comité décidèrent de créer le CNAPEST d'Oran pour rejoindre la mouvance syndicale nationale et constituer « une force de revendication ».

Au début, la tâche fut très difficile car même le CNAPEST qui existe déjà n'a pas obtenu son récépissé d'inscription. Le caractère « non reconnu, non légal » par les autorités publiques a rendu la mobilisation des enseignants du secondaire très difficile, presque impossible, à commencer par l'accès aux lycées. C'est pourquoi les premiers membres du CNAPEST d'Oran décident d'entamer « une démarche courageuse » et très astucieuse, selon ses représentants. Il s'agit, en effet, de prendre contact avec les anciens amis syndicalistes qui exercent dans les différents lycées d'Oran. Ces anciens syndicalistes vont être « l'élément déclencheur » ; ils procéderont à travers une campagne de mobilisation, de sensibilisation et de distribution de tracts. L'objectif principal était

---

<sup>1</sup> Entretien réalisé le 08 juin 2011 avec M. Rabhi Mokhtar.

d'arriver à créer « un consensus », une plateforme de revendications à laquelle tous les enseignants pourront adhérer. En cette même période un grand nombre de secteurs avaient connu une augmentation salariale. Le secteur de l'éducation nationale n'en faisait pas partie, alors que c'était devenu une nécessité urgente car « la cherté de la vie » n'avait pas épargné l'une des catégories socioprofessionnelles, les moins rémunérés, celle des enseignants. Le CNAPEST naissant n'a pas cherché très loin quand il a fallu formuler ses revendications, qui se sont basées sur l'augmentation salariale, la retraite après 25 ans de service et la gestion des œuvres sociales (sur laquelle cette étude reviendra plus tard). Une grève générale est lancée par le CNAPEST à partir du mois d'octobre 2003 en commençant par le lycée Lotfi.

Parmi les premiers lycées qui ont adhéré à cette démarche, il y a les lycées Mustapha Heddami (situé au quartier les Castors), « Yajouri » et « Fellaoucen ». Le nombre des adhérents commence à augmenter d'une manière considérable. Le CNAPEST ne dispose pas d'un siège, et il y avait la nécessité de structurer le mouvement. Le nouveau syndicat prendra contact avec la direction de l'éducation pour l'attribution d'un local permanent. Il semblerait aussi qu'il y ait des contacts avec des partis politiques pour la même raison, mais ce fut un refus des deux côtés. Confronté à cette situation, le comité du CNAPEST, nouvellement créé décide de se réunir régulièrement dans « un café » en face du lycée Lotfi, une sorte d'assemblée générale miniature. Les discussions se font de table en table très tôt le matin ou en début de soirée après le travail. « L'endroit nous importait peu, l'essentiel c'était d'arriver à constituer une chaîne, un réseau ». Autour d'un café, on discute à propos de la constitution prochaine d'un bureau de wilaya et de la désignation des délégués de lycées. La grève est amorcée dans tout le pays par le CNAPEST, elle était l'une des plus grandes grèves qu'a connues le secteur de l'éducation par sa longue durée et ses répercussions. Les lycées d'Oran sont réticents au départ, « la mentalité des anciens de l'UGTA persiste encore », mais cette grève apporte une nouveauté, elle émane des enseignants qui l'ont décidée de fond en comble. « L'enseignant a lui-même créé le mouvement », la grève sera lancée par le lycée Lotfi « quand Lotfi est en grève, c'est tout Oran qui est en grève<sup>1</sup> ». C'est ainsi qu'au bout de 12 jours, les établissements scolaires d'Oran étaient dans leur majorité paralysés. Ce qui a permis à ce mouvement de grève de durer pendant des semaines c'était le fait d'inscrire les revendications des enseignants dans une logique nationale à travers la diffusion de communiqués sur l'évolution de la grève.

---

<sup>1</sup> Propos d'un ancien responsable syndical du SNAPEST le 26 05 2011, actuellement responsable du bureau provisoire du bureau du CLA à Oran, il s'agit de M. Hakem Bachir.

Dans tout le pays, cette mission fut confiée aux délégués. Le but étant de conscientiser les enseignants du fait qu'ils n'étaient pas seuls et de les tenir constamment au courant de cette manière. Ils ont réussi à créer « une sorte de chaîne qui a évité au mouvement de se casser ».

Le mouvement de grève prend de l'ampleur et les autorités publiques ne tardent pas à réagir. La direction de l'éducation envoie des mises en demeure ; elle demande aux enseignants de cesser la grève et de rejoindre leurs postes. Les figures actives sont interpellées par les huissiers de justice de la part de la chambre administrative. Selon le témoignage d'un responsable syndical, la police intervient ; certains sont isolés pendant une semaine, d'autres interpellés et entendus par la sûreté de la wilaya. Plusieurs enseignants parmi les meneurs sont révoqués puis réintégréés (octobre, novembre 2003) par la suite ; l'objectif principal était que la grève s'arrête. Cependant en s'en prenant aux « meneurs », les pouvoirs publics ne réussiront pas à dissuader les grévistes, car c'est tout une grande partie de la base qui a suivi ce mouvement et qui assure sa continuité. Les enseignants ont refusé de reporter les notes des élèves pendant six mois, jusqu'à ce que leurs revendications soient satisfaites. Le café dans lequel se tenaient les réunions fut fermé par la police. Le CNAPEST d'Oran se retrouve sans siège, mais il bénéficie du soutien de l'UNPEF. C'est dans son siège que se tient la première conférence de presse. Le CNES aussi soutient l'action du CNAPEST. Il mettra son siège situé à l'université de l'USTO à la disposition du CNAPEST. C'est dans ce lieu que se tiennent les conseils qui aboutiront sur la plate-forme de négociation en accord avec le bureau central d'Alger. Le mouvement gréviste de 2003 aura pour conséquence une augmentation de salaire de 5.000 dinars. « Nous avons accepté cette augmentation pour plusieurs raisons : déclencher une grève c'est facile, pour la gérer c'est difficile ». D'autre part, « il faut toujours trouver des compromis, il n'y a pas de solution à 100% ». « Nous avons un réseau de communication très développé, ce qui nous a permis de mesurer le « pouls » de la dynamique syndicale pour continuer la grève ou l'arrêter. La base était fatiguée, les femmes enseignantes étaient confrontées au refus de leur maris, frères ou parents quant au fait de continuer la grève ». Les enseignants en général, et les « meneurs » recevaient des insultes et des menaces par téléphone. « De la part des membres de l'UGTA et de la sûreté de wilaya », c'est la période de l'affaiblissement de la grève, il fallait trouver une « position honorable (*mawkef mucharef*) ». « Les 5.000 dinars d'augmentation étaient une bouée de sauvetage même si cela ne traduisait pas nos aspirations ». « Nous n'avions pas le choix, il n'y a pas de culture

de dialogue social, l'UGTA est un appendice du pouvoir qui ne fait que calmer les esprits ».

La décision d'arrêter la grève et le retour aux écoles a fait apparaître des divergences au sein du bureau national du CNAPEST. Trois tendances se sont manifestées : « les radicaux qui ont refusé d'arrêter la grève, les centristes qui étaient pour la reprise avec négociation et enfin ceux qui cherchaient à trouver un compromis, ceux qui se situaient un peu entre les deux ». « Il y'avait aussi des sensibilités entre personnes, une démarcation s'opère, celle de Mérianne par rapport à Larbi Nouar ». Il ne faut pas aussi oublier la situation complexe dans laquelle se trouvait le CNAPEST, car sa dynamique et sa création sont nées d'un mouvement de grève à caractère revendicatif dans une conjoncture spécifique, d'où son succès au départ. L'arrêt de cette grève a provoqué l'affaiblissement du CNAPEST, car mis à part les dirigeants, la base n'avait pas de formation syndicale. La scission est annoncée, des responsables du bureau national se retirent, notamment Merianne d'Alger et Aous d'Oran. Ils décident la création du SNAPEST. « Les décisions au sein du CNAPEST à Alger se font de haut en bas, il n'y a pas de démocratie ». Hakem Bachir affirme « Personnellement, j'ai été consulté à propos de la création du SNAPEST, j'ai dit que c'était une erreur fondamentale, car le CNAPEST est un mouvement nouveau qui a failli faire couler Benbouzid et tout le gouvernement, il était sur un pied d'égalité dans le rapport de force avec le gouvernement ». Les adhérents du CNAPEST rejoignent en masse le SNAPEST, nouvellement créé, car la période entre la création du CNAPEST et celle de SNAPEST est très courte. Elle n'a pas permis au CNAPEST de constituer un lien organique entre le sommet et la base et donc d'une « conscience ». « Ils sont venus vers le SNAPEST tout simplement parce qu'ils ont suivi des personnes en lesquelles ils avaient confiance ». Le SNAPEST a procédé à une récupération de la base du CNAPEST, tout simplement parce que les fondateurs du SNAPEST, tous venus du CNAPEST, et avec eux ceux qui les ont suivis auparavant. La seule nouveauté a été de transformer le C (conseil) du CNAPEST en S (syndicat) de SNAPEST pour afficher clairement la volonté de s'inscrire dans la continuité puisque l'affaiblissement du CNAPEST, né d'un mouvement suppose le caractère fragile de l'action de ce conseil. Le CNAPEST est dans l'incertitude à propos du devenir de la grève incontrôlable. Les bureaux de wilayas ne partagent pas le même avis. La scission est déjà annoncée dans l'est du pays. Il y a une grande confusion à propos de la création du SNAPEST, car lors d'un entretien avec l'une des figures qui était présente au moment où la scission allait s'opérer, il nous a été affirmé que le CNAPEST d'Oran a été contacté par la Direction de l'éducation à propos du devenir du CNAPEST et

de l'arrêt de la grève, mais que personne n'y est allé. Au même moment, au bureau national du CNAPEST, on discutait de cette question ; il s'agissait soit de préserver le CNAPEST et d'en changer les personnes, ou de changer totalement le CNAPEST. Il s'agit là d'une sorte de réforme qui avait pour but d'arrêter le mouvement de grève. Il n'y aura pas d'accord au Conseil national ; Merianne démissionnera sans même assister à la réunion. D'autre part, « les membres d'Oran étaient maltraités, accusés de marchander avec le ministre ». Nous avons été contactés par des partis pour constituer un nouveau syndicat, mais nous n'avons pas le courage de recommencer à nouveau. On ne croyait pas à l'idée du multi-syndicalisme, les autorités n'en voulaient pas aussi ». Il fallait tout de même trouver une solution ; un proviseur d'Oran, Hadj Doulla proposera l'idée du Syndicat National des Enseignants du Secondaire (SNES) comme nom au nouveau syndicat<sup>1</sup>, mais à Alger on avait déjà tranché sur la question, et c'est M. Khaldi le secrétaire général du ministère de l'éducation qui proposera le nom de SNAPEST. « Avec le SNES, nous n'aurions pas eu de problème, en acceptant l'appellation de SNAPEST nous avons été accusés de contrecarrer l'action du CNAPEST, en créant son clone avec les mêmes membres et la même base. L'objectif du ministère de l'éducation a été réalisé : celui de casser l'action du CNAPEST. » Le CNAPEST, certes affaibli à Oran, et surnommé « syndicat de grève » ou « syndicat agitateur », continuera d'exister avec une base importante dans tout le pays, mais ne réussira à obtenir son récépissé qu'en juillet 2007. Pour d'autres membres du CNAPEST, puis du SNAPEST d'Oran, l'idée du SNES persistera toujours, car ils n'étaient pas tout à fait d'accord avec les décisions qui ont accompagné la scission et sur la manière par laquelle les choses avaient évolué en contact avec le CLA d'Alger, qui avait décidé entre 2010 et 2011 de transformer le A d'Alger en A d'Algérie pour donner de l'ampleur à son action. Ces syndicalistes ont mené une campagne à Oran pour rejoindre le CLA. Au bout de 2 mois, des enseignants de 19 lycées étaient partants pour l'idée. Les assises du CLA ont eu lieu le 15 mars 2011 où le bureau national affiche la reconnaissance acquise à l'étranger, et sa proposition de l'attribution du 13<sup>ème</sup> mois de salaire. « Si le CLA a toujours refusé de changer le C de conseil en S de syndicat, c'est justement pour rester une force de revendication, et c'est cette idée qui attire la base<sup>2</sup> ».

---

<sup>1</sup> Propos de Hakem Bachir.

<sup>2</sup> *Idem.*



## **TROISIÈME CHAPITRE**

### **L'impact et les implications de la représentativité syndicale dans les relations syndicales d'enseignants et autorités locales**



## **I-Description du schème de notre enquête**

### **I.1-Description de l'enquête de terrain qui a été effectuée.**

Dans le souci de trouver des éléments de réponses à la problématique de cette étude, une enquête de terrain a été réalisée à travers :

-Un questionnaire destiné aux enseignants des trois cycles de l'enseignement : le primaire, le moyen et le secondaire, dont le nombre de réponses a atteint 155.

-Un ensemble d'entretiens semi-directifs ;

**a-Du côté des syndicats ;** ont participé à ces entretiens :

#### **1-SNAPEST :**

-Aous Mohamed, chargé du Bureau régional d'Oran (secrétaire général) (le 24 mai 2011).

-Miloud. X, Coordinateur du bureau de wilaya d'Oran, (le 24 mai 2011).

-Sadek Soumia, membre du bureau de wilaya d'Oran, (le 24 mai 2011).

-Farés Djillali, membre du bureau de wilaya d'Oran, (le 24 mai 2011).

-Hamza Smed Belhalfaoui, membre du bureau de wilaya d'Oran et membre du bureau national.(le 24 mai 2011).

-Rabhi Mokhtar, chargé de l'information et de la communication pour le bureau d'Oran(le 08 juin 2011)

#### **2-UNPEF :**

-Ayad Habib chargé de l'information pour le bureau de wilaya d'Oran(le 25 mai 2011, et le 19 juin 2011).

-Kadda Mezouar secrétaire général du bureau de wilaya d'Oran(le 25 mai 2011) et le (15 septembre 2012)

-Yahaoui Mohamed, membre du bureau de wilaya d'Oran (le 15 septembre 2012).

#### **3-FNTE-UGTA :**

-Boussaâda Abd El Hak, chargé de l'information et de la formation au sein du bureau de wilaya d'Oran(le 31 mai 2011)

-Habbache Houria, présidente de la commission de la femme travailleuse d'Oran au sein de l'UGTA (le 19 juin 2011).

-Zellagui Mokhtaria, membre de la commission de la femme travailleuse à Oran (le 19 juin 2011).

**4-Cnapest :**

-Bendjelida Abd El Krim, coordinateur régional du bureau de wilaya d'Oran (le 05 juin 2011).

**5-SNTE :**

-Bakraoui Karim, secrétaire général du bureau de wilaya d'Oran (le 09 juin 2011).

**6-SATEF :**

-Hammane Majid, secrétaire général du bureau de wilaya d'Oran (le 07 juin 2011).

**7-CLA :**

-Hakem Bachir, ancien syndicaliste du SNPEST, actuellement chargé du bureau provisoire du CLA d'Oran (le 26 mai 2011).

**b- Du côté la tutelle locale :**

-Bencherif Halim, secrétaire général de la direction de l'éducation d'Oran(le 21 juillet 2011)

-Kardoughli.X, inspecteur de l'éducation nationale de la gestion financière (le 18 mai 2011 et le 23 mai 2011).

-Y.X, un ancien directeur de l'éducation (le 24 mai 2011).

-Beddoubia Bakhadda, inspecteur de l'éducation nationale (le 02 mai 2011).

**c-Au sein des établissements scolaires :**

-« Badro », surveillant général du CEM *El Tahdib* « Tripoli »(le 23 mai 2011).

-Directeur du CEM *Bouhafs* (le 16 mai 2011).

-Directrice de l'école primaire *El Amir Khaled* (le 16 mai 2011).

-Directeur de l'école primaire *Ali Boumendjel*(le 16 mai 2011).

-Proviseur du lycée Pasteur(le 18 mai 2011).

**d-Autres :**

-Ahmed Djebbar, ancien ministre de l'éducation (le 05 janvier 2012).

-Kadour Chouicha syndicaliste au CNES et militant pour les droits de l'homme (le 04 juin 2011).

-Ahmed Ammiche. Ancien syndicaliste au sein de la FTEC d'Oran (le 02 mai 2012).

-Hount X. :Conseiller de l'orientation dans le secondaire (le 07 juin 2011.)

-Un groupe d'enseignants(03) contractuels le 03 mai 2011.

-Un groupe d'enseignants (06) du secondaire le 18 mai 2011.

Cette enquête de terrain concerne la willaya d'Oran. Le but est de cerner les relations entre les pouvoirs locaux et les syndicats d'enseignants. Concernant le questionnaire, le choix de l'échantillon est aléatoire parce que nous avons eu du mal à obtenir l'autorisation de pénétrer dans les établissements scolaires. Nous avons donc constitué notre échantillon, selon les établissements que nous avons été autorisée à pénétrer.

## **II.2-Description générale des réponses obtenues par sexe, par nombre de syndiqués et par niveau d'études des enseignants**

Le questionnaire a été adressé à des enseignants de 11 établissements scolaires, il s'agit de 03 écoles primaires, 03 CEM, et 05 lycées. Ces établissements sont tous situés au cœur de la ville d'Oran, excepté un lycée qui se situe dans la commune de Boudjemâa. Les questionnaires ont été distribués à tous les enseignants de ces établissements. Le tableau ci-dessous précise le nombre des questionnaires distribués et le nombre de réponses obtenues :

<b>Type d'établissement</b>	<b>Nom de l'établissement</b>	<b>Nombre des enseignants</b>	<b>Nombres de réponses</b>
<b>Écoles primaires</b>	-Ali Boumandjel	07	05
	-Ali Ben Abi Taleb	09	08
	Abou Bakr El Razi	07	04
<b>CEM</b>	-Les sœurs Ben Sliman	32	17
	-Bouhafs	36	27
	-El Tahdib	45	19
<b>Lycées</b>	-Pasteur	53	18
	-Les frères Meftahi	46	10
	-Mustapha Haddam	72	10
	-El Zaytoun El Jadida	19	07
	-Boualka Abd El Kader	43	30
<b>Total</b>	11	369	155

*Tableau représentatif du nombre de réponses obtenus par sexe :*

Type d'établissement	Nom de l'établissement	Nombre de réponses hommes	Nombres de réponses femmes
Écoles primaires	-Ali Boumandjel	0	05
	-Ali Ben Abi Taleb	0	08
	Abou Bakr El Razi	0	04
CEM	-Les sœurs Ben Sliman	04	13
	-Bouhafs	02	25
	-El Tahdib	02	17
Lycées	-Pasteur	03	15
	-Les frères Meftahi	01	09
	-Mustapha Haddam	05	05
	-Mustapha Haddam	05	02
	-El Zaytoun El Jadida	13	17
	-Boualka Abd El Kader		
<b>Total</b>	11	35	120

Comme le démontre le tableau ci-dessus, dans notre échantillon le taux des femmes (77,41%) qui ont répondu à notre questionnaire est largement supérieur au taux des hommes (22,58%) ; cette supériorité quantitative des femmes qui caractérise notre échantillon correspond au fait que le secteur de l'éducation est largement féminisé en matière d'enseignants, ou peut être aussi par facilité de contact du fait que je sois moi-même une femme ?

*Tableau représentatif du nombre des syndiqués et non syndiqués ayant répondu au questionnaire, classés par sexe :*

Type d'établissement	Nom de l'établissement	Hommes		Femmes	
		Syndiqués	Non syndiqués	Syndiquées	Non syndiquées
École primaire	Ali Boumandjel	0	0	03	02
	Ali Ben Abi Taleb	0	0	08	0
	Abou Bakr El Razi	0	0	03	01
CEM	Les sœurs Ben Sliman	04	0	09	04
	Bouhafs	02	0	21	03
	El Tahdib	01	01	06	11
Lycées	Pasteur	03	0	11	04
	Les frères Meftahi	01	0	03	06
	Mustapha Haddam	04	01	04	01
	El Zaytoun ElJadida	0	5	01	01
	Boualka Abd El Kader	11	02	10	07
<b>Total</b>	11	26	09	79	40

\*Dans l'établissement Bouhafs, il existe un questionnaire où les réponses s'arrêtent jusqu'à 07, il est donc invalide. Selon le tableau ci-dessus, il s'agit d'un taux de syndicalisation égal à 65,83%. Et un taux de syndicalisation égal à 74,28% pour les hommes.

### II.3-Taux de représentativité syndicale dans l'échantillon. (Représentation de différents syndicats selon les établissements.)

Tableau représentatif du nombre des syndiqués selon les différentes organisations d'affiliation :

Type d'établissement	Nom de l'établissement	UGTA	UNPEF	CNAPEST	SNAPEST	SNTE	SATEF	P.R
École primaire	-Ali	03						
	Boumandjel	08						
	-Ali Ben Abi Taleb	03						
	Abou Bakr El Razi							
CEM	-Les sœurs Ben Sliman	12						01
	-Bouhafs	05	18					
	-El Tahdib	07						
Lycées	-Pasteur	01		01	11			01
	-Les frères Meftahi	01			03			
	-Mustapha Haddam	01			08			
	-El Zaytoun El Jadida				01			
	-Boualka Abd El Kader	02	02	12	04			
<b>Total</b>	11	43	20	13	27	0	0	02

Sur un total de 155 enseignants interrogés, 105 sont syndiqués, dont deux ne précisent pas le syndicat auquel ils adhèrent. D'une manière générale, l'UGTA est majoritaire pour les trois niveaux d'enseignement avec un taux de représentativité de 40,95%. L'UGTA-FTEC est plus implantée dans l'enseignement primaire (100%) et le moyen ; dans le secondaire son taux d'implantation est relativement faible. Le SNAPEST est aussi majoritaire dans la catégorie socioprofessionnelle qu'il représente (les enseignants du secondaire et du technique) avec un taux de représentativité égal à 25,71%. En seconde position, pour la même catégorie, se positionne le CNAPEST avec un taux de 12,38%. Le taux de représentativité de l'UNPEF est de 12,90%. On peut remarquer qu'elle est plus implantée dans l'enseignement moyen. Pour le SNTE et le SATEF, leur taux de représentativité est de 00%.

Les taux d'implantation obtenus par l'échantillon sont très proches des chiffres révélés par la direction de l'éducation concernant les taux de représentativité syndicale pour les syndicats du secteur de l'éducation à Oran, comme nous allons le voir plus loin.

### Le niveau d'étude des enseignants qui ont répondu au questionnaire<sup>1</sup> :

Niveau d'étude ou diplôme	3 <sup>ème</sup> AS	BAC	DEA ou DES	Licence	Master	Magister	ENS	CAPES	ITE	ingénieur
PEP	02	07	0	04	0	0	0	0	0	
PEM	03	28	0	15	02	0		03	02	
PES	0	0	03	59	01	05	01	02	0	03

Nous constatons à travers ces chiffres que 80% des enseignants qui ont un diplôme égal à la licence et plus sont syndiqués. Autrement dit, le facteur du niveau d'études influe sur le choix d'adhésion aux syndicats : plus un enseignant a un diplôme supérieur, plus il est en mesure d'adhérer à un syndicat.

Les taux officiels de représentativité syndicale pour les syndicats d'enseignants de La wilaya d'Oran :

Syndicat	Taux de représentativité
UGTA	28,88% *
SNAPEST	40,52% **
CNAPEST	17,56%**
UNPEF	10,53% *
SNTE	00,60% *
SATEF	00,24% *

-source : direction de l'éducation d'Oran (année 2010)

\*les travailleurs des trois degrés de l'enseignement.

\*\*PEST seulement.

## II-Les syndicats d'enseignants de la wilaya d'Oran et la représentativité syndicale

### 1-Le rôle de la représentativité syndicale dans les rapports entre l'autorité locale et les syndicats d'enseignants

À Oran, le 31 mars de chaque année les syndicats d'enseignants doivent communiquer officiellement à l'autorité administrative (direction de l'éducation) le nombre de leurs effectifs, selon l'article 35 de la loi n°90-14 du 02 juin 1990. L'article 37 de cette même loi stipule qu'un syndicat est considéré comme représentatif si le nombre de ses adhérents représente 20% de l'ensemble des travailleurs (il s'agit ici des enseignants), dans le

<sup>1</sup> 17 enseignants n'ont pas répondu à cette question.

territoire concernée, (la wilaya d'Oran en l'occurrence). Si on se réfère aux chiffres obtenus par la direction de l'éducation de la wilaya d'Oran concernant le taux de représentativité des syndicats d'enseignants (voir tableau ci-dessus), il paraît évident que seuls le SNAPEST et l'UGTA sont considérés aux yeux de la loi comme représentatifs. Le secrétaire général de la direction de l'éducation nous a communiqué les chiffres de représentativité syndicale de 2010 (alors que l'entretien a été fait au cours du mois de juillet 2011). Il affirme qu'à cette date les syndicats d'enseignants n'avaient pas encore communiqué les chiffres concernant leurs effectifs pour l'année 2011. Si l'on s'en tient à la loi, cela supposerait que ces syndicats sont en infraction. Lors de notre entretien avec le secrétaire général de l'éducation, il nous affirme que ce retard ne date pas d'aujourd'hui, et que pareil phénomène s'est déjà produit au cours de ces dernières années. Selon lui, l'explication se trouve dans le fait que ces syndicats ont du mal à réaliser un chiffre d'adhérents et de cotisations leur permettant d'atteindre le taux de représentativité requis par la loi. Il en résulte que c'est l'exercice du droit syndical qui comporte une obligation légale (art.35 et 37), permettant à l'employeur (direction de l'éducation) d'estimer si un syndicat est représentatif ou non. La direction de l'éducation détient des outils juridiques lui accordant cette prérogative. Cet état de fait n'est pas sans conséquence sur les relations de la direction de l'éducation qui représente ici l'autorité administrative avec les syndicats d'enseignants, car elle peut utiliser cet élément pour contrôler la nature de ses relations avec chaque syndicat d'enseignants à part.

Lors de nos entretiens avec les responsables des syndicats d'enseignants de la wilaya d'Oran, nous avons constaté ce qui suit :

1-Un responsable au sein du SNAPEST, considéré comme syndicat majoritairement représentatif dans la wilaya d'Oran, décrit les relations du syndicat avec la D.E comme « bonnes et qu'elles s'inscrivent dans le respect et la légalité ». Il affirme que les responsables du SNAPEST d'Oran sont reçus régulièrement par la DE pour traiter de diverses questions et dans des conditions normales.

2-Un responsable au sein de l'UGTA –FNTE\* qui se positionne en deuxième place en matière de représentativité affirme aussi que la FNTE a toujours eu son mot à dire dans la gestion des affaires de l'éducation au sein de la D.E avec, tous les directeurs de l'éducation qui se sont succédé à Oran (Gémaoui, Chaib Draa, Khaddam, Brahimi, etc.). Il précise aussi qu'actuellement, la FNTE n'arrive pas à s'imposer avec le nouveau directeur de

---

\* Il s'agit de M. Boussadda Abd El Hak avec lequel nous avons réalisé un entretien le 31 mai 2011.



l'éducation (M. Ghélil) : « ... Non pas parce que nous avons un problème avec lui, mais du fait que le mandat de février 2010 de notre syndicat a expiré et que les élections ont été gelées temporairement,...il s'agit d'un problème de gestion interne propre à notre syndicat ».

- De ces deux constats, nous retenons que les deux syndicats d'enseignants considérés comme représentatifs, ont de « bonnes et régulières relations avec la D.E. », cela impliquerait-il le fait que la représentativité syndicale puisse jouer un rôle important dans la détermination des rapports entre l'autorité locale administrative (La D.E) et les syndicats d'enseignants ? Pour le savoir, nous avons cherché du côté des autres syndicats qui, a priori, et toujours selon la loi, ne sont pas représentatifs ;

3-Concernant le CNAPEST, son secrétaire général<sup>1</sup> tient à préciser que le D.E. actuel a été muté de Constantine à Oran parce que le CNAPEST de Constantine avait dénoncé ses pratiques et avait exercé une pression sur l'autorité pour qu'il s'en aille. Il estime aussi que la D.E. a toujours considéré le CNAPEST comme synonyme de grève : « nos relations avec la D.E. ont toujours été tendues ».

4-Concernant l'UNPEF, un entretien réalisé avec l'un des responsables<sup>2\*\*</sup> nous a permis d'obtenir les déclarations suivantes : « Lors d'un forum organisée par le journal oranais « *El Wasl* » durant lequel un journaliste de *La Voix de l'Oranie* a demandé au directeur de l'éducation de la wilaya d'Oran pourquoi les syndicats d'enseignants n'ont pas été consultés à propos des nouveaux horaires de scolarisation, ce dernier a répondu que ces syndicats n'étaient pas représentatifs ». Aussi, nous avons constaté que l'UNPEF d'Oran dénonce régulièrement dans la presse ce qu'elle appelle les « pratiques de la direction de l'éducation ». (Sur lesquelles nous allons revenir plus loin). Ces dénonciations traduisent un climat d'hostilité entre la D.E. et l'UNPEF, à défaut de contact avec la DE, l'UNPEF utilise les médias pour se faire entendre.

5-Du côté du SNTE à Oran, son secrétaire général<sup>3\*\*\*</sup> affirme ce qui suit : « le secrétaire général de l'éducation reçoit mal les syndicats d'enseignants ».

-« Quand on lui demande d'être reçu, il affirme que jamais il n'a refusé de nous recevoir...il use d'un ton manipulateur, alors que dans la réalité, il a refusé de nous recevoir à plusieurs reprises ».

---

<sup>1</sup> Il s'agit de l'entretien réalisé le 05 juin 2011

<sup>2</sup> Il s'agit de M. Ayad Habib avec lequel nous avons réalisé un entretien le 19 juin 2011.

<sup>3</sup>Entretien réalisé le 09 juin 2001.

-« Tous les directeurs de l'éducation manquent de neutralité. Ils pratiquent la politique de deux poids et deux mesures, c'est ce que nous avons dénoncé... le directeur de l'éducation nous a dit : je ne reçois pas les associations, il s'agit d'appliquer la loi. La nature de nos rapports avec eux dépend du caractère de chacun ».

Si l'on se réfère à ces propos, il s'agit du fait que la D.E. ne reconnaît pas ou a du mal à reconnaître le SNTE.

6-Du côté du SATEF à Oran son secrétaire général<sup>1</sup> affirme qu'il y aurait « des directives » envoyées à la D.E., selon lesquelles il ne faudrait pas recevoir les syndicats autonomes ».

Les arguments des uns et des autres, quand il s'agit de décrire leurs relations avec la direction de l'éducation diffèrent cependant. Nous constatons qu'entre syndicats représentatifs et syndicats non représentatifs, il y a une nuance très prononcée ; les premiers ont des relations qu'on pourrait qualifier de normales, avec l'autorité administrative. Les seconds par contre expriment tous des rapports tendus avec la D.E. Bien que dans les deux cas les modes de représentation de ces rapport avec la D.E. diffèrent. Il y a bien un rôle exercé par le facteur de la représentativité dans la détermination des rapports entre la D.E. et les syndicats d'enseignants. Le constat que nous faisons ici est confirmé par M. Adelheid Hege qui nous déclare : « La reconnaissance de leur représentativité (les syndicats) fait des organisations syndicales les interlocuteurs légitimes des représentants des employeurs, comme de la représentation politique et de la puissance étatique. La confrontation se pacifie, en même temps que les modes de gestion et la perception-de la tension antagonisme/reconnaissance restent durablement contrastées<sup>2</sup> ».

La représentativité syndicale donne donc le caractère légitime au syndicat en tant qu'interlocuteur direct de l'employeur. Ce caractère légal assure un rapport pacifié entre les deux ; dans le cas contraire la confrontation donne lieu à des rapports tendus.

## ***2-A la recherche de reconnaissance***

Dans l'explication de Adelheid Hege, il est question de reconnaissance. À travers les entretiens que nous avons réalisés avec les responsables syndicaux de l'éducation à Oran, nous avons observé que tous que leurs syndicats, qu'ils soient représentatifs ou non, expriment d'une manière ou d'une autre le fait que la D.E. ne reconnaisse pas les syndicats

---

<sup>1</sup> Entretien réalisé le 07 juin 2011.

<sup>2</sup> Adelheid Hege, « Quel avenir pour les syndicats ? », *Problèmes économiques*, n°2694, 03 janvier 2001, p.13.

d'enseignants. Les exemples ne manquent pas à ce propos. Cependant, le plus révélateur d'entre eux est que, tous se plaignent du fait que ce soit le secrétaire général qui « les reçoit », et non le directeur de l'éducation. En réalité, les responsables syndicaux cherchent à avoir des relations horizontales avec l'autorité car le D.E. représente le premier responsable dans la hiérarchie administrative de l'éducation, le secrétaire général en est le second.

Parmi les responsables syndicaux de l'éducation, beaucoup considèrent que cela est dû au fait que la tutelle, sur la plan national ou local, ne reconnaît pas les syndicats comme des partenaires sociaux. Il s'agit ici, dans le cas d'Oran, de syndicats d'enseignants qui en réclamant une relation horizontale avec la D.E., cherchant ainsi à acquérir une légitimité symbolique égale à celle de l'autorité. Le coordinateur régional du SNAPEST affirme « nous sommes mieux reçus au sein du ministère de l'éducation par les chefs services, qu'au sein de la direction de l'éducation d'Oran...le D.E. et le S.G. sont souvent absents...vous pouvez passer des jours avant d'être reçu<sup>1</sup> ».

Plus surprenante encore est la position du directeur de l'éducation qualifiant les syndicats « d'association », et qu'à ce titre il ne les reçoit pas parce que la loi l'interdit. Il y a, en effet, dans de tels propos une non reconnaissance de ces syndicats. Les différentes définitions du syndicat s'accordent sur le fait qu'il s'agit d'une organisation professionnelle. Cependant, il est important de mettre l'accent sur les faits suivants :

- 1) le code du travail algérien ne définit pas « le syndicat », on parle principalement d' « exercice du droit syndical ».
- 2) précédemment, nous avons évoqué le fait qu'Ahmed Ammiche met l'accent sur le caractère associatif de l'activité syndicale de la FTEC durant plus de 03 décennies qui ont suivi l'indépendance. Il est possible que l'autorité administrative perçoive toujours le syndicalisme enseignant tel qu'il a existé par le passé, c'est-à-dire à caractère associatif, et que, d'autre part, les dispositions juridiques ont du mal à accompagner l'évolution du syndicalisme enseignant dans le cadre du pluralisme syndical. Ce qui est par contre évident ici, c'est que la loi est ambiguë, elle ne donne pas de définition claire du syndicat. Nous en retenons que la loi permet à l'autorité locale d'interpréter de différentes manières

---

<sup>1</sup> Entretien réalisé avec M. Aous Mohamed, le 24 mai 2011 .

le statut juridique des syndicats d'enseignants, ce qui laisse la place à des rapports contrastés avec ces derniers.

### **3- Qui doit traiter avec les syndicats d'enseignants au sein de la D.E ?**

Le secrétaire général de la direction de l'éducation affirme que recevoir les syndicats d'enseignants fait partie de ses prérogatives, et que ce n'est pas au directeur de l'éducation de le faire, car il représente le vis-à-vis pédagogique, et qu'à ce titre, il s'occupe seulement de la gestion des affaires pédagogiques. Cependant, les syndicats d'enseignants représentent ceux qui justement sont chargés de la pédagogie « les enseignants », et qu'à ce titre le directeur de l'éducation a affaire avec eux au quotidien. Aussi, les syndicats d'enseignants à Oran s'occupent régulièrement d'affaires liées à la pédagogie et aux questions de l'enseignement. Tous les syndicats de l'enseignement affirment avoir réclamé l'amélioration des conditions de l'enseignant pour réaliser de meilleurs résultats. Tous ont dénoncé le fait de n'avoir pas été consultés à propos des réformes de l'éducation (aux niveaux local et national). Si les syndicats d'enseignants dans la wilaya d'Oran s'occupent d'affaires liées à la pédagogie et réclament d'être consultés à propos de ces affaires (nous avons vu plus haut comment l'UNPEF a dénoncé le fait de n'avoir pas été consultée à propos des nouveaux horaires de scolarisation), cela impliquerait que le D.E. est dans le devoir de les recevoir au titre de gérant des affaires pédagogiques. D'autre part, le secrétaire général de l'éducation affirme que la direction de l'éducation se doit de traiter uniquement avec le bureau de wilaya de chaque syndicat de l'éducation. Il constate qu'au niveau de la direction de l'éducation, les délégués et même les adhérents des syndicats demandent à être reçus, et cela quotidiennement de façon aléatoire, individuelle « non pas sur demande de réception, ils ne respectent pas les horaires fixés pour la réception, ils demandent à l'être quand ils le veulent ». Pour le secrétaire général de la D.E. la cause en est principalement que les syndicalistes ne font pas la part des choses entre le fait d'être syndiqué et leur situation d'enseignants ; ils manquent d'objectivité, ce qui fait qu'au moindre petit problème, ils s'adressent à la D.E. et profitent de leur statut de syndiqué car ils considèrent qu'à ce titre ils ont tous les droits et qu'ils sont dans une position de force. Pour lui, cela prouve que les bureaux de wilaya sont en mal de communication avec leurs bases (une coupure entre les syndicats et leurs bases). Ce qui expliquerait le fait que de simples adhérents et délégués syndicaux s'adressent directement à la D.E. au lieu d'adresser à leur syndicat d'abord. Il ajoute que la réception des syndicats doit se faire selon un programme, un calendrier (date précise), et un ordre du jour, mais qu'au contraire

les choses ne se passent pas comme cela, parce que les syndicats d'enseignants sont « inorganisés ». Ce qui semble être paradoxal dans les propos du S.G., c'est qu'il dénonce aussi le fait que les enseignants, pour des problèmes minimes liés à leur condition socioprofessionnelle (il cite à titre d'exemple retard de reclassement, retard de promotion ou de paiement de rendement etc.), ne choisissent pas d'écrire ou de se plaindre à la D.E. directement, mais plutôt d'informer leurs syndicats de la situation dans laquelle ils sont, alors qu'il avait évoqué le fait que la D.E traite directement avec les bureaux de wilaya et non avec les délégués et les militants. Nous constatons que l'autorité locale (D.E.) a du mal à définir ses prérogatives, ce qui cela va directement donner naissance à des confrontations entre elle et les enseignants (adhérents à un syndicat ou non, quel que soit aussi le statut qu'ils occupent au sein de ces syndicats délégués ou simples adhérents etc.). Ce constat traduit aussi des difficultés de gestion des rapports entre la D.E. et les syndicats d'enseignants.

#### **4- Comment l'autorité locale perçoit les syndicats d'enseignants dans la wilaya d'Oran ?**

Le secrétaire général de la direction de l'éducation dans la wilaya d'Oran nous décrira les syndicalistes comme des individus « feignants » et que la majorité d'entre eux choisissent d'adhérer à un syndicat justement, parce qu'ils ne remplissent pas correctement leurs obligations professionnelles, ou ils ne l'assument pas pleinement. Car le fait d'adhérer à un syndicat est une stratégie à fin d'être couvert juridiquement et de mieux se défendre quand il s'agit de répondre par rapport à leur manque aux obligations professionnelles. Un entretien réalisé avec un inspecteur de l'éducation chargé de la gestion des affaires financières, va dans le même sens ; pour lui il y a deux catégories de syndicalistes dans l'enseignement : ceux qui ont un projet à long terme et ceux qui visent des postes ministériels (quand il s'agit de responsables au sein d'un syndicat) « les carriéristes ». Les premiers sont une minorité, les seconds en revanche représentent la majorité, il décrit cette majorité, qui va des responsables jusqu'au simples adhérents, d'opportunistes, d'incompétents, non pédagogues ; il choisissent d'adhérer à un syndicat ou d'assumer des responsabilités syndicales « pour ne pas avoir l'administration sur le dos », « *Hanini nhanik* », « *laisse-moi tranquille, je ferai de même*<sup>1</sup>Un ancien directeur de l'éducation (1997-2003), décrit ce qu'il appelle la « population syndicale » comme étant « *une population qui a toujours été en conflit avec l'administration* ». Pour lui, « elle est

---

<sup>1</sup> Entretien réalisé avec M. Kadhoughli, le 18 mai 2011 et le 23 mai 2011.

composée généralement d'enseignants absentéistes qui, pour ne pas avoir à répondre de leurs actes choisissent de se cacher derrière les syndicats ». Il ajoute :

« qu'au lieu de défendre les intérêts de tous les enseignants, il s'agit pour eux toujours de régler des problèmes personnels ou ceux de leurs amis et leurs proches. Ils ignorent leur rôle en tant que partenaires. Pour eux, il s'agit de cogestion avec l'administration, ils veulent être égaux avec l'administration. Ils gardent en eux les reliquats et conceptions qui datent de la gestion socialiste des entreprises ; une période où les syndicats avaient les mêmes prérogatives que les responsables. Pour les syndicats, la bonne gestion ne les intéresse pas. Ils ne proposent pas de solution, ils ne font que chercher le maillon faible dans la gestion administrative pour s'en servir comme moyen de pression. Ce qui leur importe, c'est de réaliser leurs intérêts au détriment des enseignants par leurs institutions (les syndicats). Ils interviennent seulement pour leurs proches, et parfois même pour leurs copines. Le syndicaliste cherche en créant les problèmes à mettre au pas le responsable<sup>1</sup>».

Les propos du S.G., de l'inspecteur et de l'ancien D.E., vont tous dans le même sens, ils décrivent les syndicalistes comme des personnages qui *cherchent des problèmes*, qui choisissent toujours le conflit, irresponsables qui manquent de compétence dans leurs activités syndicales. Il y'a de la méfiance dans leurs propos et de l'animosité, ne manquant pas de préjugés et de stigmatisation à l'encontre des syndicalistes.

On les accuse de ne pas assumer leur vrai rôle et de dévier de leur véritable mission. Il s'agit là bel est bien d'un ton accusateur dont use l'autorité locale pour décrire les syndicats d'enseignants traduisant ainsi les rapports conflictuels. Ces propos décrivent aussi le syndicalisme d'un ton « réducteur », en usant d'adjectifs comme opportuniste, incompetents, etc. Parfois (leur *copines*) il s'agit presque d'insultes. Nous observons à travers la nature des propos utilisés pour décrire les syndicalistes que finalement l'autorité locale ne reconnaît pas les syndicalistes et elle exprime avec beaucoup d'arguments ce refus de reconnaissance. Cette non reconnaissance concerne principalement l'inaptitude et l'incapacité des syndicalistes à exercer leurs fonction en tant que telle. On ne les reconnaît pas parce qu'ils ne représentent pas ce que l'autorité appelle « un vrai syndicaliste ». Plus importante encore est la position de l'autorité qui accepte mal que les syndicalistes participent à la gestion des affaires de l'éducation, comme nous l'avons vu dans les propos de l'ancien D.E., mais aussi quand le S.G. considère que « Les syndicats se mêlent d'affaires administratives qui ne les concernent en rien, nous leur avons suggéré de ne pas le faire et de s'occuper seulement des atteintes et des problèmes que subissent les

---

<sup>1</sup> Entretien réalisé avec un ancien directeur de l'éducation qui a préféré garder l'anonymat. Le 24 mai 2011.

enseignants ». (le S.G. n'a pas précisé de quelles affaires administratives il s'agit.) il ajoute : « les syndicats qui étaient auparavant un partenaire de la D.E pour la résolution de problèmes divers, se sont transformés en adversaires, et parmi eux ceux qui ont toujours des rapports normaux avec nous sont accusés par les autres syndicats d'être excentriques ». Quand le secrétaire général de l'éducation dit « auparavant », il fait référence à l'UGTA. Il est clair que l'approche conflictuelle des rapports entre la tutelle locale et les syndicats est encore une fois confirmée ; le syndicaliste est décrit comme un adversaire. Aussi, l'autorité locale refuse le fait du pluralisme syndical. Ce constat nous a été réaffirmé par le proviseur du Lycée Pasteur qui affirme « Le pluralisme syndical ne me dit rien, je suis contre l'action syndicale , les syndicalistes sont des gens qui ne travaillent pas et n'ont rien apporté. »

### 5- La représentation syndicale

Dans ce qui suit, nous allons essayer de déterminer si les syndicats d'enseignants dans la wilaya d'Oran sont représentatifs ou non à partir de deux éléments essentiels, par lesquels est défini la représentativité syndicale :1) le syndicat est porte-parole des salariées ; 2) le syndicat défend les intérêts d'un groupe.

<b>Représentation syndicales au niveau national (question n°18 )</b>					
	Très bien	Plutôt bien	Plutôt mal	Très mal	Pas de réponse
Syndiqués	3,8%	67,61%	19,04%	8,57%	0,95%
Non syndiqués	2,04%	46,93%	22,44%	18,36%	10,20%

<b>Représentation syndicale au niveau local (question° 19)</b>					
	Très bien	Plutôt bien	Plutôt mal	Très mal	Pas de réponse
Syndiqués	10,47%	60%	20%	7,61%	1,90%
Non syndiqués	4,08	40,08	22,44%	10,20%	20,40%

Pour la question n°18, concernant la qualité de représentation des syndicats de l'éducation : dans deux questionnaires, nous avons pu lire deux commentaires : Un non syndiqué qui n'a pas donné de réponse écrit le commentaire suivant : « j'aurais aimé qu'on propose les choix suivants : 1-aborder les revendications d'une façon bonne et objective, 2- ou à travers la pression et la paralysie des établissements (grève) ». Un autre ajoute le commentaire suivant : « que Dieu ait pitié de son âme en référence à Abdelkader Benhamouda ».

Pour la question n° 19, un non syndiqué ne répond pas, et ajoute le commentaire suivant : « quand il veut », en référence au syndicat.

Nous constatons, qu'en général, les syndiqués considèrent majoritairement sur le plan local (60%) et national (67,61%), que les organisations syndicales des enseignants défendent leurs intérêts plutôt bien. Aussi le taux des syndiqués qui pensent que les organisations locales défendent très bien les intérêts des enseignants sur le plan local est plus élevé (10,47%) que sur le plan national (3,8%). Ces résultats traduisent une satisfaction de la base par rapport au mode de représentation de leurs intérêts. Cette satisfaction traduit aussi le fait que la base se retrouve dans ce mode de représentation et elle se reconnaît dedans. Même ceux qui ne sont pas syndiqués reconnaissent que les organisations syndicales des enseignants défendent plutôt bien les intérêts des enseignants avec un taux de (49,93%) sur le plan national et (40,08%) sur le plan local. Ces résultats font-ils de ces syndicats des organes représentatifs ?

A priori oui, puisque les enseignants expriment leur satisfaction vis-à-vis de la manière dont ces organisations les défendent.

**Tableau illustrant l'avis des enseignants concernant l'efficacité de l'activité syndicale :**

	Conditions de travail et situation socioprofessionnelle			Système éducatif et fonctionnement de l'école		
	oui	non	Pas de réponse	Oui	non	Pas de réponse
Syndiqués	72,38%	21,90%	5,71%	83,80%	19,04%	3,80%
Non syndiqués	55,10%	26,53%	18,36%	55,10%	19,04%	3,80%



Les enseignants aussi dans leur majorité syndiquée (72,38%), ou non (55,10%) estiment que l'activité syndicale contribue à l'amélioration des conditions de travail et de la situation socioprofessionnelle. Le même constat a été observé pour l'amélioration du système éducatif et du fonctionnement de l'école avec un taux affirmatif de 83,80% pour les syndiquées, et un taux de 55,10% pour les non syndiqués.

Les syndicats sont-ils représentatifs ? Pour le savoir, il importe d'abord de définir la notion de représentativité. La représentativité syndicale fait référence à « la compétence reconnue aux syndicats d'être les porte-paroles des salariées. Elle fait aussi référence à l'aptitude d'un syndicat à exprimer les intérêts collectifs d'un groupe professionnel<sup>1</sup> ».

Comme nous l'avons vu plus haut, il y a une majorité d'enseignants dans la wilaya d'Oran qui considère que les organisations professionnelles de l'éducation défendent plutôt bien leurs intérêts. Si l'on s'en tient à ces résultats, nous pouvons dire que les syndicats d'enseignants de la wilaya d'Oran ont un caractère représentatif. Pour confirmer cela, nous avons posé les questions suivantes : est-ce que les enseignants dans la wilaya d'Oran ont les mêmes intérêts exprimés par ces organisations professionnelles qui les défendent ?

	syndiqués	Non syndiqués
oui	77,14%	40,81%
Non	4,76%	10,20%
Pas toutes	13,33%	26,53%
Pas de réponses	4,76%	22,44%

Comme le démontre ces résultats (à la question partagez-vous les mêmes préoccupations), les enseignants syndiqués dans leurs majorité répondent oui (77,14%), et même les enseignants qui ne le sont pas, affichent un taux affirmatif relativement important (40,81%). Il est clair ici que les enseignants et les organisations professionnelles partagent les mêmes préoccupations. Ainsi, La base et les syndicats d'enseignants dans la wilaya d'Oran ont les mêmes intérêts. Encore une fois, ce résultat réaffirme le caractère représentatif des syndicats d'enseignants. Nous avons résumé les revendications exprimées

---

<sup>1</sup> *Chronique internationales de l'IRES*, Numéro spécial, « la représentativité syndicale », n° 66, octobre 2000, p. 11.

par les syndicats d'enseignants durant les dix dernières années, et nous les avons exposées dans le questionnaire pour comprendre dans quel ordre de priorité, ces revendications sont classées par les enseignants. En voici les résultats :

position	Syndiqués			Non syndiqués			Pas de réponse des syndiqués	Pas de réponse des non-syndiqués
	1 <sup>ère</sup> position	2 <sup>ème</sup> position	3 <sup>ème</sup> position	1 <sup>ère</sup> position	2 <sup>ème</sup> position	3 <sup>ème</sup> position		
Salaire	37	22	15	12	10	6	3	9
Logement	20	20	14	11	8	3		
Prime de rendement	8	11	12	3	1	6		
Conditions de travail	18	13	15	8	3	7		
Œuvres sociales	9	5	12	1	2	1		
Statut	22	11	9	7	3	4		
Volume horaire	7	10	16	1	4	7		

•

- Il est utile de notifier que 14 enseignants ont placé 3 choix en première position ;

#### *1-Syndiqués (11) :*

- statut, salaire.
- volume horaire, statut, salaire.
- volume horaire, prime, salaire.
- salaire, œuvres sociales.
- salaire, prime, œuvres sociales.
- logement, œuvres sociales.
- rémunération, logement, statut.
- statut, volume horaire, condition de travail.
- conditions de travail, salaire, œuvres.
- logement, statut, salaire
- rémunération, statut, salaire.

#### **2-Non syndiqués (3) :**

- rémunération, logement, salaire.
- rémunération, logement, statut.
- conditions de travail, salaire, œuvres sociales.

Ce que l'on retient de ces résultats :

1 <sup>ère</sup> position	Salaire (37)
	Statut (22)
	Logement(20)
2 <sup>ème</sup> position	Salaire (22)
	Logement (20)
	Conditions de travail(13)
3 <sup>ème</sup> position	Volume horaire (16)
	Salaire (15), conditions de travail(15)
	Logement (14)

La question des salaires se positionne comme la première des préoccupations des enseignants syndiqués, elle fait aussi partie pour 81 enseignants syndiqués de leur trois premières préoccupations (77,14%), sachant que la question de l'augmentation salariale a été la première revendication et la plus importante formulée par les syndicats d'enseignants sur le plan national et local durant la dernière décennie. Il nous paraît évident que la base et les syndicats ont les mêmes préoccupations prioritaires.

En revanche la question des œuvres sociales ne représente que 8,57 % comme première priorité des enseignants syndiqués alors que pour les syndicats nationaux et leurs bureaux régionaux, la question des œuvres sociales apparaît toujours comme une priorité. L'explication pourrait se trouver dans le fait que cette question apparaît comme une priorité pour les responsables et non pas la base parce qu'elle implique une revendication, plus d'ordre symbolique que matériel. Il s'agit du fait que pendant longtemps, les œuvres sociales ont été gérées par l'UGTA et qu'avec l'apparition des syndicats autonomes, ils ont réclamé un partage de gestion des œuvres sociales. Une quête de légitimité symbolique dans la gestion des œuvres sociales. En cherchant la cogestion, les syndicats autonomes

sont en quête de reconnaissance. Toutefois, la question des statuts apparaît en deuxième position comme première préoccupation des enseignants syndiqués (20,95%), et la question des logements en troisième position, comme première préoccupations des syndiqués (19,04%), elle représente aussi un taux de 51,42% dans les trois premières préoccupations des enseignants syndiqués. La question des salaires, des logements et des statuts de l'enseignant apparaissent ici comme des préoccupations majeures pour les enseignants syndiqués de la wilaya d'Oran. Lors de nos entretiens avec les responsables syndicaux dans la wilaya d'Oran et la consultation de la presse locale et nationale, il nous paraît évident que les syndicats partagent les mêmes préoccupations avec la base, à une exception, celle des œuvres sociales qui apparaît comme une préoccupation majeure pour les responsables syndicaux et non la base. Car, comme nous l'avons expliqué auparavant, elle se situe au niveau des rapports de force entre une légitimité préexistante de gestion (UGTA) et une quête de légitimité nouvelle pour la cogestion (les syndicats autonomes). Aussi, c'est une question de recherche de reconnaissance de la part de la tutelle en revendiquant le fait de cogérer, on demande à l'autorité publique de reconnaître le fait syndical enseignant, et donc la participation à la gestion des affaires des enseignants et aussi à la prise de décision. La question des œuvres sociales dépend plus des élites syndicales que de la base syndicale.

Ces résultats permettent d'affirmer que les syndicats d'enseignants dans la wilaya d'Oran sont représentatifs, car la base syndicale dans sa majorité exprime le fait de se reconnaître dans ces syndicats. D'autre part, la représentativité syndicale implique le fait qu'un syndicat doit représenter les intérêts des salariés, c'est le cas pour les enseignants syndiqués d'Oran, la base et les syndicats partagent les mêmes préoccupations. La tutelle locale a du mal à considérer ces syndicats comme étant représentatifs. Si l'on se réfère à la loi des 20%, cela paraît très légitime pour les syndicats qui ne sont pas dans les 20%, car la représentativité syndicale par définition est paradoxale. En effet, quand on parle d'intérêts des salariés, les syndicats d'enseignants à Oran répondent à cette exigence, mais dès que la loi entre en vigueur, l'appréciation ou l'évaluation de la représentativité de ces syndicats se fait par rapport au quantitatif, c'est-à-dire le nombre des effectifs et des cotisations. Aussi, la notion de représentativité implique la reconnaissance légale d'un syndicat, la notion de reconnaissance est très liée à la notion de représentativité. Ce constat nous permet de constater qu'en général, la tutelle locale a du mal à reconnaître ces syndicats, puisqu'on parle d'« associations ».

« La représentativité est l'aptitude du syndicat à s'exprimer au nom d'une collectivité plus vaste que celle de ses adhérents<sup>1</sup> » ; si l'on se réfère à cette définition, le syndicat doit être représentatif de toute la communauté enseignante. Concernant les enseignants non syndiqués, nous remarquons qu'ils considèrent la question des salaires comme préoccupation majeure avec un taux de 24,48%. Elle représente aussi 44,89% (en première et deuxième position) de leurs préoccupations dans les trois premières préoccupations. En outre, la question des logements se tient en deuxième position dans les préoccupations des enseignants non syndiqués, avec un taux de 22,44%, elle occupe aussi 38,77% des préoccupations des enseignants non syndiqués (en première et deuxième position). Vient ensuite la question des conditions de travail, en 3<sup>ème</sup> position comme première priorité (16,32%) et en 3<sup>ème</sup> position aussi de manière générale, parmi toutes les préoccupations avec la question du volume horaire (chacune avec un taux de 14,22%). De ces résultats, nous remarquons que de manière générale, enseignants syndiqués, ou non, partagent les mêmes priorités en matière de préoccupations (avec bien sûr quelques nuances en matière de positionnement les salaires) ; les logements sont un point commun entre les deux comme étant les deux majeures préoccupations. Les syndicats d'enseignants ne font donc pas que représenter les intérêts de leur base mais aussi de toute la communauté enseignante ; de ce fait, ils sont représentatifs par définition. Un syndicat doit répondre à cette exigence : « ...la raison d'être des syndicats : parler et agir au nom d'intérêts collectifs qui dépassent ceux de leurs adhérents et sont partagés par des personnes se trouvant en fait constituer une collectivité porteuse d'intérêts qui leur sont communs<sup>2</sup> ». Dans cette étude, il est clair pour nous que les syndicats d'enseignants dans la wilaya d'Oran expriment tous une « représentation sociale », car « les organisations professionnelles remplissent toutes diverses fonctions au sein de la société, ces fonctions sont celles de revendication et de participation. Cette dernière fonction peut-être subdivisée en deux sous fonctions, la fonction de négociations et celle de représentation. Cette fonction de représentation est exercée par les syndicats disposant d'une représentativité syndicale suffisante<sup>3</sup> ». Cependant, la représentativité syndicale implique « une représentation sociale à caractère légal », car la représentativité syndicale est aussi définie

---

<sup>1</sup> Représentativité syndicale loi du 20 août 2008 prévention et retournement 15-09-2009 SEACFI p.06 [http://www.prevention-retournement.org/themes/Representativite\\_syndicale\\_Loi\\_du\\_20082008\\_PR.pdf](http://www.prevention-retournement.org/themes/Representativite_syndicale_Loi_du_20082008_PR.pdf). Voir aussi « impact des nouvelles règles de représentativité syndicale et de la négociation collective », p. 44 chapitre 03 <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/964149900/0002.pdf>

<sup>2</sup>  
<sup>3</sup> Jean Philippe Tricoit, *Les logiques de la représentativité syndicale en droit français et en droit communautaire*, mémoire de DEA en droit social (option droit du travail), Université Lille 02, Droit et santé, école doctorale n°74, Faculté des sciences juridique, politique et sociales, p.29.

en tant que « qualité juridique exigée d'une organisation pour l'exercice de certaines prérogatives qui s'apprécie en fonction de divers critères associés <sup>1</sup> ». Aussi, « le lien entre représentativité et représentation est une relation de qualité à fonction ou pouvoir, la représentation étant une qualité requise pour l'exercice d'une fonction et pour lequel elle apparaît nécessaire<sup>2</sup> ».

Étant donné que c'est la tutelle locale qui apprécie et évalue la représentativité syndicale (art 35)<sup>3</sup>, elle constitue un pouvoir de décision de celui qui est représentatif ou non. La tutelle locale en contrôlant la représentativité, a donc le pouvoir de choisir parmi les syndicats d'enseignants avec qui traiter ou non. Ce contrôle ne permet pas l'établissement de relations horizontales entre la tutelle et les organisations professionnelles. En principe, « la reconnaissance de la représentativité des organisations syndicales donne à ces dernières la possibilité d'exercer certaines prérogatives ». « Elles sont en fait habilitées à participer, en particulier, aux négociations de conventions ou d'accords collectifs au sein de l'organisme employeur, ainsi qu'à la prévention et au règlement des conflits de travail<sup>4</sup> » (art 38). Comme nous l'avons vu, la tutelle locale refuse que les syndicats des enseignants à Oran participent à la gestion du secteur de l'éducation et le fait d'être l'organe qui décide si un syndicat est représentatif ou non lui permet d'utiliser cet outil juridique pour ne pas laisser ces syndicats cogérer les affaires de l'éducation, ou de limiter leur participation et leur collaboration à cette gestion. En effet, cela ne fait que confirmer le rôle de l'État dans la gestion des affaires professionnelles. Comme l'écrit Reynaud, « l'État n'est jamais loin des relations professionnelles, il légifère et réglemente, il incite et il encadre, il concilie et il arbitre, il veille au respect de la loi et des contrats<sup>5</sup> ». Émile Durkheim, quant à lui, estime que « l'État est un organe spécial chargé d'élaborer certaines représentations qui valent pour la collectivité...l'État législateur, la loi sur les négociations collectives, l'État désigne par la loi les acteurs de la négociation, régule et arbitre, il emploie<sup>6</sup> ».

## **6- Stratégie syndicale dans la conflictualité avec les autorités locales**

---

<sup>1</sup> Cornu Gérard, *Vocabulaire juridique*, éd.PUF Paris, avril 2007, p.760.

<sup>2</sup> Jean Maurice Verdier, « Sur la relation entre représentation et représentativité syndicales, quelques réflexions, rappels et suggestions », *Droit Social*, 1991, p. 07.

<sup>3</sup> Sur les lois relatives à la représentation syndicale voir Omar Bendourou, *La crise de la démocratie en Algérie*, Édition orientale n°01, juin 1992, p. 81-83.

<sup>5</sup> D. Reynaud, *Les syndicats en France*, Éditions du Seuil. Paris, 1975, p. 261.

<sup>6</sup> Emile Durkheim, *Leçons de sociologie*, Paris, Éditions PUF., 1950, p. 87.

Dans ce qui suit, nous allons aborder quelques exemples sur des évènements qui ont confronté les syndicats d'enseignants à la direction de l'éducation, ces exemples sont tirés principalement de la presse, car souvent les syndicats d'enseignants à Oran, comme d'ailleurs dans toute l'Algérie, font appel à la presse pour diverses déclarations ou communication d'information. Les questions ayant trait au corporatif ne seront pas abordées, car généralement les déclarations à ce sujet se font non pas sur le plan local, mais sur le plan national, c'est-à-dire par le biais des bureaux nationaux des syndicats, et ce en accord avec les bureaux régionaux. Ce qui nous intéresse donc, ici mises à part les revendications corporatives, c'est de savoir quelles sont les autres préoccupations des syndicats d'enseignants sur le plan local, préoccupations qui comme nous allons le voir les confrontent régulièrement aux pouvoirs locaux représentés ici par la direction de l'éducation.

Les syndicats d'enseignants dans la wilaya d'Oran informent régulièrement l'opinion publique à travers la presse à propos des problèmes auxquels se confrontent les enseignants ou les représentants des syndicats eux-mêmes.

-le 3 octobre 2012 (*El Watan*) : le SNAPEST dénonce 1) sa marginalisation dans le dialogue à propos de la carte scolaire, du projet pilote de la vacation...2) le fait que la direction de l'éducation d'Oran n'a prévu qu'une seule rencontre au cours de cette année avec les syndicats. Le recrutement jugé insuffisant de 252 postes, soit une couverture de 27% seulement de déficit. ). L'anomalie dans le concours de recrutement ; l'attribution des attestations d'ancienneté professionnelle qui doivent être remises par les directeurs des établissements et qui ont été refusées à certains, alors que la direction de l'éducation a favorisé certains candidats (de l'ANEM) en la leur attribuant, ce qui est contraire à la loi. Le SNAPEST réclame à l'autorité chargée de la fonction publique de vérifier l'authenticité des dossiers de 2.483 postulants.

- Le 28 août 2012, le site du SNAPEST dénonce le retard de remise de 24 lycées à Oran.

- 17 septembre 2009 (*le Quotidien d'Oran*) : l'UNPEF et le SNAPEST dénoncent le retard d'approbation du plan de gestion du personnel de l'éducation notamment le déficit en matière d'enseignants (les enseignants de langue française), on dénonce aussi la surcharge des classes (50 élèves par classe à Es Sénia.)

-17 octobre 2009 (*le Quotidien d'Oran*) : le SNAPEST réclame le retour à « l'ancien weekend (jeudi et vendredi) » parce que l'instauration des heures supplémentaires (pour boucler les programmes à temps) a donné lieu à une confusion ; certains enseignants sont obligés de travailler le samedi alors que d'autres non, et les établissements scolaires

fonctionnent très mal avec ces nouveaux horaires. Le SNAPEST dénonce aussi la surcharge des classes notamment au lycée Haddam.

-21 octobre 2009 (*Le Quotidien d'Oran*) : le SNAPEST dénonce « l'anarchie » qui règne dans le lycée Kasdi Merbah (les Amandiers), dont les enseignants avaient réagi en observant un arrêt de cour d'un jour, puis se sont réunis avec le S.G de la D.E pour aborder la question. Le SNAPEST dénonce le manque d'encadrement dans ce lycée à cause du d'un nombre insuffisant des adjoints d'éducation. Bien que leurs postes existent, ils n'exercent dans leurs fonctions que 4 sur 7 seulement. Les représentants des enseignants et le SNAPEST réclament à la direction de l'éducation un surveillant général titulaire et non un adjoint d'éducation (qui occupe cette fonction en tant que surveillant général intérimaire).

-16 février 2009 (*le Quotidien d'Oran*) : Le SNAPEST demande à la direction de l'éducation de valider les décisions du conseil de discipline des trois élèves qui ont agressé une enseignante au lycée Lotfi, ces décisions concernent l'exclusion définitive de deux d'entre eux et la mise à pied de trois jours du troisième.

-16 mars 2009 (*le Quotidien d'Oran*) : le SNAPEST organise un arrêt de 2 heures de cour au lycée Tazi Brahim, suite à l'intégration de l'un des deux élèves expulsés du lycée Lotfi. Le SNAPEST affirme que les représentants des enseignants n'ont pas été consultés à propos de cette décision. La direction affirme qu'une enquête va être ouverte à ce sujet.

-10 juin 2009 (*le Quotidien d'Oran*) : les syndicats d'enseignants réagissent face à l'intoxication alimentaire des enseignants qui étaient chargés de la surveillance des examens du BAC aux lycées Hammou Boutlélis et Brahim Tazi. Les syndicats ont signé une pétition adressée à la direction de l'éducation où ils réclament de faire la lumière sur cette affaire et de sanctionner les responsables (on parle d'un nombre de victimes qui va de 31 à 34). Le coordinateur régional du SNAPEST rappelle à cette occasion que le ministère de l'éducation avait attribué la somme de 145 dinars pour chaque repas, mais la direction de l'éducation d'Oran n'en a réservé que 55 dinars. Il rappelle aussi que les conditions climatiques (chaleur) qui rendent le travail difficile. Il dénonce le fait que la tutelle avait décidé que cette année chaque enseignant surveillant devait assurer une journée de surveillance au lieu d'une demi-journée, il constate que les enseignants sont dans l'incapacité de travailler convenablement dans ces conditions.

-Le SNAPEST réclame le renforcement de la sécurité suite à l'agression d'un enseignant par un groupe d'élèves à sa sortie d'un centre d'examen du BAC à Bathioua, parce qu'il avait surpris un élève en flagrant délit de triche.



-10 mai 2010 (*le Quotidien d'Oran*) : Benbouzid contredit par le SNAPEST d'Oran. Le ministre avait affirmé que les retards enregistrés dans les programmes à cause des grèves cette année ont été rattrapés avec les heures supplémentaires. Le SNAPEST révèle qu'à Oran ce n'est pas le cas notamment pour les 3èmes années secondaires (sciences).

-le 20 décembre 2009 (*le Quotidien d'Oran*) : le SNAPEST dénonce des anomalies lors des élections des commissions paritaires dans quatre établissements secondaires à Oran, il réclame à la D.E l'ouverture d'une enquête.

-31 janvier 2012 (site du SNAPEST 10h:53) : le SNAPEST demande l'ouverture d'une enquête à propos de la disparition du matériel pédagogique du technicum Emir Abdel Kader de Hai Fellaoucen (ex Barki), dont seulement une partie a été transférée au lycée de Gdyel. Le SNAPEST affirme détenir des preuves concernant la vente de ce matériel dans le marché informel ; une pétition a été adressée le 29 janvier à la DE pour l'ouverture d'une enquête.

-Le 27 aout 2012 (*le Quotidien d'Oran*) : l'UNPEF déclare que lors de sa réunion avec la DE (le 26 aout), celle-ci a dénoncé des surcharges des classes notamment dans les quartiers de Es Sénia, Sidi Chahmi, Petit Lac, Chtaibo, Bir El Djir, Belgaid Ain El Baida, dont le nombre d'élèves atteint 45 par classe. L'UNPEF déclare aussi que reconduire le système des heures continues, dans les mêmes circonstances que l'année précédente, est impossible (notamment à cause de l'abandon des élèves pendant les heures creuses sans aucune prise en charge et aucune restauration). L'UNPEF dénonce aussi la vente des manuels scolaires à Medina Jédida, alors qu'elle devrait se faire au niveau des établissements scolaires et à l'office des publications scolaires. De son côté, le SNAPEST évoque le fait que cette année, le secondaire doit accueillir deux promotions, celle des élèves de 9ème année fondamentale et celle des élèves de la 3ème année moyenne. Aussi, il était prévu l'ouverture de 18 nouveaux lycées à Oran (16 nouveaux et 2 récupérés), mais seulement 3 sont prêts. Le SNAPEST réaffirme aussi l'incapacité de reconduire le système des heures continues. Le SNAPEST et l'UNPEF dénoncent le retard dans les paiements des correcteurs des examens du BAC.

-le 20 septembre 2012 *La voix de l'Oranie* : le 15 septembre, lors de la réunion du conseil de wilaya du SNAPEST (50 membres), il a été constaté qu'au niveau de la wilaya d'Oran les établissements scolaires souffrent de surcharge de classes (entre 42 et 46 élèves). Le SNAPEST dénonce la politique de deux poids deux mesures de la part de la DE, car certains établissements scolaires « privilégiés » ne connaissent pas ce problème. Le SNAPEST dénonce aussi le fait que les années d'ancienneté n'ont pas été prises en compte dans le concours de recrutement des enseignants. Le SNAPEST dénonce aussi le

fait que la tutelle fasse recours aux heures supplémentaires au lieu de la création de nouveaux postes. Le SNAPEST refuse que les enseignants assument l'enseignement des matières qui ne sont pas les leurs.

- le 09 septembre 2012 (*Le quotidien d'Oran*) : la rencontre entre le SNAPEST et la direction de l'éducation pour l'évaluation du système de vacation (cours entre 8h:00 et 14h:00) dans le but de libérer les élèves pour leurs activités scientifiques culturelles et sportives qui, à l'origine, devait être appliquée dans 25 lycées et 48 CEM, mais n'a touché finalement que 30 établissements scolaires. Le SNAPEST relève les faits suivants : les résultats pédagogiques n'ont pas été concluants, ils sont aussi insuffisants, les établissements scolaires où l'expérience a été tentée ne sont pas pourvus de cantines scolaires. Les élèves ont contesté ce système, ainsi que les associations de parents d'élèves. Malgré ces faits, le système est encore en vigueur.

-Le 03 septembre 2012 : le SNAPEST prend en charge les dossiers de recours des recalés au concours de recrutement. Par ailleurs, le SNAPEST dénonce le fait que seulement 252 candidats ont été recrutés sur 1.880 participants, alors que le déficit est estimé à 900 postes.

- Sur le site [www.algerie360.com /Algérie/rentree-scolaire-2012-2013](http://www.algerie360.com/Algérie/rentree-scolaire-2012-2013) : on peut lire un article intitulé : « des lycées pleins à craquer ». Le SNAPEST déclare avoir averti depuis février 2012 le D.E, concernant les problèmes de réception dans les établissements secondaires des deux promotions (1996-1997), mais cette dernière n'avait pas pris en considération ces avertissements. Il rappelle aussi que seulement 03 nouveaux lycées ont été ouverts cette année, alors que les besoins sont estimés à 16. Le SNAPEST revient aussi sur l'échec du système de vacation qui devait être appliqué sur 127 établissements, mais qui le fut seulement pour 30 établissements.

-Le 31 juillet 2011 (*le Quotidien d'Oran*) : l'UNPEF et le SNAPEST réagissent tous deux au fait qu'à l'approche de la rentrée scolaire, proviseurs et directeurs d'établissements ainsi que le personnel de l'éducation, ont voulu prendre contact avec la direction de l'éducation le mardi (prévu normalement pour les jours de réception en vue de la préparation de la rentrée scolaire), ils ont été surpris par les agents de sécurité qui leur ont demandé de revenir après l'Aïd parce que tous les chefs de services, le D.E de l'éducation et le S.G étaient en congé. L'UNPEF réclame que la D.E assure un minimum de service. Le SNAPEST quant à lui, promet de prendre contact avec la tutelle et les autorités locales pour prendre les mesures nécessaires.

- le 20 février 2009 (*el bilad online*) : l'UNPEF d'Oran (Mézouar Kadda) dénonce le fait que seulement les résultats du concours des directeurs du primaire ont été annulés, sans

ceux du moyen, alors que les deux ont fait l'objet de manipulation (ce serait le cas aussi pour le concours de recrutement des enseignants). Par ailleurs, l'UNPEF dénonce cette annulation par le ministère de l'éducation sans que les responsables soient traduits devant la justice.

- 20 février 2009 (*el bilad* online) : l'UNPEF dénonce une manipulation dans les résultats du concours des directeurs et des enseignants pour la session octobre, décembre : « on parle de versement de sommes qui ont atteint 17 millions de centimes de dinars par personne ». L'UNPEF et l'UGTA vont porter plainte contre X pour manipulation et corruption.

- le 04 juin 2012 (*el jazair sahafa*) : l'UNPEF dénonce le fait que la D.E ait envoyé des enseignants souffrant de maladies chroniques et des femmes enceintes dans les wilayas du sud pour la surveillance du BAC.

- le 08 décembre 2011 (*el khabar*) : l'UNPEF dénonce des dépassements lors des élections concernant la gestion des œuvres sociales dans les écoles Belgaid 1, 2, 3,4 ; ces écoles n'ont pas été préparées pour les élections, selon le décret 618 (document 1et 2 inexistantes et mêmes les box pour l'élection). Dans un autre établissement à Gambetta le document 1 n'était pas disponible.

-le 04 juin 2012 (*el watani*) : l'UNPEF et le CLA dénoncent tous deux le fait qu'un seul centre de corrections des examens du BAC ait été prévu cette année pour la wilaya d'Oran au lieu de deux les années précédentes ; ce qui pourrait retarder les résultats. Nouar Boulouar, chargé de l'information au sein de la D.E, affirme que cela n'aura aucune incidence sur les délais de remise des résultats, et rappelle que le deuxième centre est en restauration d'où l'impossibilité de l'utiliser.

-23 avril 2012 : (*el watani*) : l'UNPEF dénonce le fait que les élèves fuient les écoles pour les cours de soutien. Kadda Mezouar explique que cela est dû au fait que les enseignants recrutés sont mal formés pour enseigner.

-04 novembre 2009 (*Oran forum*) : l'UNPEF dénonce des manipulations dans l'attribution des logements scolaires, alors que les vrais bénéficiaires en sont privés. Dans le CEM de la cité des instituteurs, le logement de fonction est occupé par une directrice d'école primaire, alors que la loi stipule que le directeur du CEM doit l'occuper. Le même cas dans le lycée Omar El Mokhtar où le logement est occupé par un directeur de CEM. La loi stipule que dans les écoles primaires, les logements de fonctions sont réservés au directeur de l'établissement et le gardien. Pour les CEM et les lycées, les logements de fonction sont réservés au directeur ou proviseur, surveillant général, comptable et gardien. L'UNPEF dénonce aussi le fait que 07 retraités ont refusé de quitter les logements de

fonction. C'est le cas dans l'établissement Tébi Boumédienne où le directeur actuel est sans logement.

Nous retenons de ces exemples, que les deux syndicats qui ont le plus recours à la presse sont le SNAPEST et l'UNPEF.

Les syndicats d'enseignants dans la wilaya d'Oran font appel à la presse pour :

1- l'informer de la tenue des réunions avec la DE.

2- l'informer des anomalies dans la gestion des établissements scolaires par la DE (tout ce qui est relatif à l'administration, sécurité restauration..., etc. (surcharge des classes déficit en personnel administratif et enseignants. Retard dans la remise des établissements scolaires).

3-les anomalies dans la gestion des différents élections et concours (élection de la commission paritaire, élection de la gestion des œuvres sociales, concours de recrutement du personnel de l'éducation).

4-Les élèves occupent une grande part dans les préoccupations des syndicats surtout lorsqu'il s'agit de la sécurité et de la restauration. (Notamment ceux qui ont été concernés par le système de vacation). Ils veillent à ce que les sanctions à l'encontre des élèves soient appliquées par la D.E.

5-Les syndicats dénoncent également dans la presse leur marginalisation dans l'élaboration des cartes scolaires.

6-Les syndicats dénoncent aussi le mauvais fonctionnement de la D.E en tant qu'administration.

Il nous paraît évident que les syndicats d'enseignants dans la wilaya d'Oran veulent avoir un rôle de gestionnaires, un droit de regard, outre la participation dans la prise de décision dans tout ce qui est relatif au secteur de l'éducation. Ces deux syndicats cherchent à exercer leurs rôles, selon l'article 39 qui stipule que la reconnaissance de la représentativité des organisations syndicales réserve certains droits aux syndicats (consultation pour l'élaboration des plans nationaux de développement économique et social, ainsi qu'en matière d'évaluation et de la législation et la réglementation du travail (art39). Elles négocient les conventions ou accords collectifs qui les concernent. Elles sont représentées aux conseils d'administration des organismes de sécurité sociale, ainsi qu'au conseil paritaire de la fonction publique et à la commission nationale d'arbitrage. Sauf que dans ce cas, on réclame ces droits sur le plan local. Pour le SNAPEST, en tant que syndicat représentatif, cela fait partie de ses droits. Pour l'UNPEF, qui ne l'est pas sur le plan légal, et selon les propres termes de son chargé de l'information : « à défaut de contact avec la D.E, nous prenons régulièrement contact avec la presse pour dénoncer les pratiques et

informer les gens... ». Aussi, tous les responsables syndicaux avec lesquels nous nous sommes entretenus, considèrent que leurs syndicats sont représentatifs.

Ainsi, à partir du moment où ces syndicats se considèrent comme représentatifs, ils cherchent à jouir des droits que réserve l'article 39 aux organisations les plus représentatives. Nous constatons à partir des exemples cités, que les syndicats (UNPEF et SNAPEST) sont dans un rôle de proposition, de suggestion, de réclamation et de dénonciation.

Nous retenons en conclusion, que le recours à la presse pour un syndicat représentatif ou non est une stratégie de communication vis-à-vis de l'autorité locale, dont le but principal est d'obtenir une réaction de cette dernière.

La question de la représentativité en tant que notion, est un fait établi dans le syndicalisme enseignant dans la wilaya d'Oran. Cependant, en tant que réglementation de l'exercice du droit syndical, elle se pose en tant que contrainte à ce dernier.

Jean Maurice Verdier considère que la représentativité syndicale en Algérie est un mécanisme de contrôle en tant qu' « exigence juridique<sup>1</sup> ». Elle représente, en effet, déjà une contrainte aux libertés syndicales, car il devient pratiquement impossible de pouvoir créer plusieurs syndicats dans la même catégorie professionnelle. Sur le plan international, le BIT dans ses recommandations pour la liberté syndicale, on retrouve dans les paragraphes 97-98 les directives incitant à la « reconnaissance des syndicats les plus représentatifs ». D'une part, la loi en imposant l'unicité syndicale, permet d'empêcher l'apparition d'une multitude de syndicats dans un même cadre professionnel, ce qui permet donc d'empêcher l'affaiblissement du mouvement syndical. La commission du BIT considère que cette loi n'est pas en contradiction avec la liberté syndicale si elle est appliquée sous certaines conditions (le fait que l'organisation syndicale la plus représentative soit établie sur des critères objectifs « pour éviter toute possibilité de partialité ou d'abus »... Par ailleurs, la distinction devrait généralement se limiter à la reconnaissance de certains droits préférentiels ». Il s'agit notamment de la négociation collective, la consultation par les autorités ou la désignation de délégués auprès d'organismes internationaux. D'autre part, le travailleur serait compromis dans sa liberté de choix entre syndicats représentatifs et syndicats minoritaires, ainsi « l'interdiction de l'existence de syndicats » auxquels les travailleurs voudraient être affiliés ou « l'octroi de privilèges qui influenceraient indument le choix d'une organisation par les travailleurs ».

---

<sup>1</sup> Jean Maurice Verdier, « Fonction et contrôle de la représentativité syndicale en Algérie », *Revue algérienne du travail*, n°29, p. 77-78.

La notion de représentativité se pose donc en contrainte ou restriction du pluralisme syndical.

Par ailleurs, la loi algérienne concernant l'exercice du droit syndical prévoit le fait que : « Si une organisation n'est pas représentative, la représentation est assurée par le comité de participation ou, à défaut, par des délégués syndicaux élus directement par l'ensemble des travailleurs salariés concernés » (Art 42). Cela suppose que de toute façon les autorités syndicales se doivent de traiter avec des organisations professionnelles mêmes si ces dernières ne font pas les 20% de représentativité requise par la loi.

Pour conclure, la question de la représentativité syndicale dans le syndicalisme enseignant à travers l'exemple de la wilaya d'Oran se pose à travers un vide juridique, puisque la loi 90-14 laisse aux autorités publiques une multitude de possibilités d'interprétations et donc de contrôle et de pression sur les syndicats. Mais elle se pose surtout en tant qu'une non reconnaissance de la capacité civile des syndicats d'enseignants. C'est le fait syndical qui est remis en cause et mal interprété. Aussi, la question se pose à un autre niveau, celui de la cogestion entre autorités locales et partenaires sociaux (qui sont représentés ici par les syndicats d'enseignants). La notion de partenariat a du mal à s'imposer pour le moment dans les relations entre les syndicats d'enseignants et l'autorité locale (DE), ce qui donne naissance à des rapports qui s'inscrivent plus dans la confrontation et le conflit (avec des nuances bien sûr pour chaque syndicat à part).

#### **7- Les syndicats d'enseignants ont-ils une part de responsabilité dans cette « non reconnaissance » du fait syndical dans la wilaya d'Oran ?**

À travers nos observations sur le terrain nous avons pu constater ce qui suit :

-D'une part, la disponibilité de syndicalistes pour le personnel enseignants (notamment SNAPEST et UNPEF, que les enseignants soient syndiqués ou non). Les responsables syndicaux sont à l'écoute des enseignants.

-D'autre part, nous avons aussi constaté que les responsables syndicaux sont dans l'incapacité de donner des chiffres exacts sur le nombre de leurs effectifs, le montant des cotisations etc. Ils ne possèdent pas d'archives organisées. Aussi, la tutelle locale accuse les syndicats d'enseignant de la wilaya d'Oran de manque de contact avec la base. Sur ce point, nous avons abordé la question suivante : « est ce que le syndicat auquel vous adhérez tient des réunions régulièrement ou dans les situations exceptionnelles seulement ? ». Le tableau ci-dessous comporte les résultats des réponses que nous avons obtenues :

Régulièrement	Dans les situations	Pas de réponse	autres
---------------	---------------------	----------------	--------

		exceptionnelles seulement		
Syndiqués	16,19%	60%	22,85%	1,90% « jamais »

\*(un non syndiqué donne deux réponses)

D'après ces résultats, les enseignants syndiqués dans leur majorité (60%) affirment que les syndicats auxquels ils adhèrent ne tiennent des réunions que dans les situations exceptionnelles (notamment à propos de la tenue d'une prochaine grève). Cela implique-t-il qu'il y ait une coupure de communication entre les responsables syndicaux et la base ? Il s'agit, semble-t-il d'un manque de communication et non d'une coupure. Une majorité des enseignants qui ont été rencontrés pour cette étude affirment la disponibilité des responsables syndicaux locaux pour la résolution des problèmes individuels de chaque enseignant, qu'il soit syndiqué ou non<sup>1</sup>. Ce phénomène, nous l'avons surtout constaté au sein du SNAPEST. Là encore, la question de la représentativité revient. Un groupe d'enseignant contractuels (03) avec lequel nous nous sommes entretenues<sup>2</sup> affirme que s'adresser au SNAPEST est dû au fait que ce dernier « a du poids » pour faire bouger les choses en référence au fait que le SNAPEST est le syndicat le plus représentatif à Oran. (Il faut rappeler que le SNAPEST d'Oran soutient massivement le CNEC d'Oran en lui attribuant occasionnellement leur local situé au lycée pasteur pour la tenue de ses réunions). Nous avons constaté aussi que des responsables du CNEC assistent régulièrement aux réunions du SNAPEST ; cela paraît très normal car les deux défendent la même catégorie professionnelles, une même corporation, surtout les PEST, sauf que les uns sont dans leur majorité titulaires et que les autres sont contractuels ou vacataires mais aussi affiliés à un organisme à part ; il s'agit du CNEC. Ce rapprochement traduit les mêmes intérêts. Pour revenir à la question de la relation entre les responsables syndicaux et la base, il est vrai que sur le terrain, nous constatons un manque de communication direct entre les deux à travers les réunions, mais d'autre part, dans tous les établissements où nous nous sommes rendus, nous avons retrouvé des affichages dans la salle des enseignants destinées à les informer sur les activités des syndicats auxquels ils adhèrent (les affichages de l'UGTA, SNAPEST, UNPEF, CNAPEST). Aussi, comme nous l'avons montré auparavant, il y a dans les relations entre les responsables syndicaux et la base (ou la

---

<sup>1</sup> Nous avons rencontré de nombreux enseignants qui ne sont pas syndiqués, mais qui contactent des responsables syndicaux pour tel ou tel problème professionnel qui les touche à titre personnel.

<sup>2</sup> Le 03 mai 2011.

communauté enseignante en général), un caractère spontané ou presque aléatoire qui fait que l'enseignant peut à tout moment faire appel à un responsable syndical.

Pour conclure, on ne peut parler d'une *coupure* entre le syndicat et sa base, car la communauté enseignante fait confiance aux syndicats, à l'activité syndicale et à son rôle dans l'amélioration de la condition de l'enseignant. Cela dit, le manque de communication est réellement présent. Le syndicalisme enseignant à Oran, dans sa pluralité est en construction caractérisée surtout par une quête de légitimité ces dernières années et c'est le cas aussi sur le plan national ; ce qui pourrait expliquer l'existence d'un syndicalisme à caractère relativement « inorganisé ». Cette « inorganisation relative » permet aux autorités locales de déployer une stratégie de non reconnaissance du fait syndical dans les relations DE/Syndicats d'enseignants. Aussi, les représentants de la tutelle accusent les enseignants d'utiliser l'appartenance à un syndicat comme un acquis. De ce fait, au moindre petit problème, ils s'adressent aux syndicats au lieu de s'adresser à la D.E. Ils considèrent que l'administration est une bureaucratie qui est dans l'incapacité de régler leurs problèmes. Nous avons essayé d'obtenir des réponses auprès des enseignants. À ce propos, nous avons demandé à ceux qui sont syndiqués en cas de problème lié à leur profession à qui s'adressent-ils en premier : à l'administration ou à leur syndicat. 59,04% ont répondu qu'ils s'adressent en premier lieu à l'administration, 20,95% seulement s'adressent en premier au syndicat auxquels ils adhèrent. Les enseignants ont relativement confiance en l'administration dans la résolution de leurs problèmes. S'adresser aux syndicats auquel ils adhèrent se pose comme un second choix seulement. Les représentants de l'autorité locale considèrent le fait qu'un enseignant s'adresse à un syndicat pour régler son problème au sein de la D.E comme un acte conflictuel à leur rencontre.

***- Comment sont-ils reçus par l'administration de leurs établissements ?***

	Dans les meilleures conditions	Difficilement	Pas de réponse
syndiqués	64,76%	28,57%	4,76%
Non syndiqués	44,89%	28,57%	26,53%

Les enseignants, en général, comme le montre le tableau ci-dessus, sont reçus en cas de problème lié à leur profession dans leur majorité (64,76%, syndiqués et 44,89% non syndiqués) par l'administration de leur établissement dans les meilleures conditions, et ce afin d'aborder les problèmes qui les concernent. D'ailleurs, dans les 04 entretiens que nous avons réalisés avec deux directeurs du primaire, un directeur de CEM et un proviseur de lycée, tous parlent de relations « normales et cordiales » avec les enseignants, et qu'ils sont



disponibles pour les enseignants en cas de problème qui peut être résolu si la question dépend de leurs prérogatives.

## 2- Enseignants et direction de l'éducation « contact facile ou difficile ?»

	Oui (contact facile)	Non (contact difficile)	Pas de réponse
syndiqués	36,19%	52,38%	11,42%
Non syndiqués	30,61%	44,89%	24,48%

\*01 oui et non :

Cependant quand l'enseignant est confronté à un problème dans le cadre de sa profession et que la résolution de cette question dépend des prérogatives de la direction de l'éducation comment se fait le contact entre l'enseignant et la direction de l'éducation ? Nous avons demandé aux enseignants dans ce cas précis s'il était facile pour eux d'atteindre la direction de l'éducation. 52,38% des enseignants syndiqués ont répondu non. Seulement 30,19% ont répondu oui. Du côté des enseignants non syndiqués, 44,89% ont répondu non et 30,61% oui. Il est clair d'après ces résultats que l'enseignant à Oran a, relativement, du mal à contacter la direction de l'éducation. Dans notre étude, nous avons essayé de comprendre ce phénomène, sachons que la communauté enseignante à Oran compte 12.665 enseignants pour un personnel de la direction de l'éducation qui ne dépasse pas les 200 employés. Le manque d'effectif permet une première explication à ce manque de disponibilité pour les enseignants. Plus loin, nous avons rapporté les propos du secrétaire général de l'éducation d'Oran se demandant pourquoi les enseignants ne s'adressent pas directement à la direction de l'éducation pour régler leurs problèmes au lieu de passer par les syndicats. Les enseignants estiment avec un taux relativement important qu'ils ont du mal à contacter la D.E. Ils confirment cet état de fait en considérant l'action collective à 80% fructueuse pour les syndiqués, les non syndiqués sont aussi du même avis avec 57,14%. Un groupe d'enseignants (06) avec lequel nous nous sommes entretenus devant la direction de l'éducation<sup>1</sup> affirme que lorsqu'ils se présentent les jours de réception (mardi et jeudi) à la direction de l'éducation, ils ne sont pas en mesure d'être reçus par un responsable que lorsqu'ils le font à titre collectifs ou dans le cadre d'un groupe ; mieux encore, lorsqu'ils se présentent avec un responsable syndical, ils sont sûrs d'être reçus et cela même si chacun vient aborder une préoccupation qui lui est propre. La dynamique de groupe apparaît dans ce cas comme un outil de pression.

<sup>1</sup> Le 18 mai 2011.

	Action individuelle	Action collective	Pas de réponse
syndiqués	12,33%	80%	7,61%
Non syndiqués	22,44%	57,14%	20,40%

Les relations entre syndicats d'enseignants dans la wilaya d'Oran et les autorités locales (tutelle locale ou la DE) sont caractérisés par un aspect conflictuel dû aux facteurs suivants :

-Un syndicalisme enseignant qui, dans sa pluralité est en construction ; ce qui laisse aux autorités locales un droit de critique de non reconnaissance et de remise en cause. Les stratégies déployées par les autorités locales, comme l'utilisation de la loi 90-14, apparaissent à beaucoup d'observateurs comme des entraves à la liberté d'exercice du droit syndical. Dans ce sens elle est contestable.

-Une direction de l'éducation en mal d'effectifs qui conduit à une mauvaise gestion des problèmes professionnels des enseignants, lesquels préfèrent finalement se tourner vers les syndicats ou les dynamiques de groupe en général.

Nous retenons aussi que le syndicalisme enseignant propre à la wilaya d'Oran, même s'il est « en manque de communication » avec sa base, n'empêche pas qu'il soit caractérisé par une élite syndicale (les responsables syndicaux) qui a acquis, lors de ces dernières années, une conscience salariale. Les syndicats sont toujours au-devant de la scène pour exprimer les intérêts de la communauté enseignante. Le fait syndical à Oran est le fait d'une élite. Plus important encore, cette élite a toute la confiance des enseignants. Comment ces syndicats, en manque de communication avec leur base, réussissent, tout de même, à garder sa confiance et la confiance de toute la communauté enseignante ? Nous allons essayer d'expliquer ce phénomène dans le quatrième chapitre à travers la grève en tant que dynamique de rassemblement et de consensus entre syndicat et communauté enseignante et comme manifestation de conflictualité vis-à-vis des autorités locales.

## **9-Femmes enseignantes et représentativité syndicale dans la wilaya d'Oran**

*Tableau représentatif des effectifs enseignants dans la wilaya d'Oran par sexe et par degrés d'enseignement*

	Primaire	moyen	Secondaire
Effectifs enseignants	4.563	4.893	2.359
Effectifs femmes	3.601	3.617	1.489

Taux de participation des femmes	78,92%	73,92%	63,12%
----------------------------------	--------	--------	--------

Le secteur de l'éducation à Oran est majoritairement féminin en matière d'enseignants, avec un taux de 78,92% pour le primaire, de 73,92% pour le moyen et de 63,12% pour le secondaire. Sur les 26 communes d'Oran, les femmes enseignantes sont majoritairement nombreuses pour le primaire dans 24 communes. Dans les deux communes restantes, elles représentent 50% des effectifs. Pour le moyen, elles sont majoritairement nombreuses dans 25 communes sur 26, et pour le secondaire, elles sont majoritairement nombreuses dans 14 communes sur 26<sup>1</sup>.

La représentativité syndicale, en tant que notion, est avant tout une représentation sociale des intérêts communs d'une catégorie socioprofessionnelle sociale. Cela implique que la représentation syndicale des enseignants à Oran doit répondre à une exigence de sexe. En référence aux femmes, elle doit être une représentation majoritairement féminine : qu'en est-il sur le terrain ?

Nombres de réponses femmes	120	77,41%
Nombres de réponses hommes	35	22,58%
Nombre de syndiquées femmes	79	65,83%
Nombres de syndiqués hommes	26	74,28%

Le taux des femmes qui ont répondu à notre questionnaire est largement supérieur (77,41%) quant à celui des hommes, il représente (22,58%), ce qui correspond au fait que le secteur de l'éducation à Oran est largement dominé par les femmes en matière d'enseignants.

Ce que nous constatons aussi sur le terrain de notre enquête, c'est le fait que les enseignantes sont dans leur majorité syndiquées avec un taux de 65,83%. Il s'agit donc bien d'un syndicalisme enseignant à Oran représentatif des femmes enseignantes, puisqu'elles sont dans leur majorité syndiquées. Ce qui est évident ici, c'est que la base syndicale est largement constituée de femmes, ce qui apparait comme un fait logique, puisque le taux de participation des femmes dans les effectifs enseignants dans la wilaya d'Oran est majoritairement supérieur à celui des hommes. En revanche, malgré leur faible taux de participation en matière d'effectifs, les hommes sont aussi majoritairement syndiqués avec un taux de 74,28%.

---

<sup>1</sup> Voir dans annexes les chiffres détaillés des taux de participation des femmes par communes dans la wilaya d'Oran.

Nous avons poussé plus loin notre recherche pour voir si la représentation des femmes dans le syndicalisme enseignant à Oran concerne aussi les postes de responsabilité. En d'autres termes, est-ce que les femmes occupent des postes de responsables dans les syndicats ? Nous nous sommes intéressées à deux organes dans les syndicats d'enseignants de la wilaya d'Oran : le bureau de wilaya qui constitue l'organe exécutif d'un syndicat et dont les membres sont désignés par élection, et le conseil de wilaya qui constitue son organe consultatif. Ses membres sont les représentants du personnel de l'éducation au niveau des établissements scolaires où les syndicats sont installés. Son rôle est de voter les décisions du bureau de wilaya et ensuite approuver ou non les décisions importantes.

Bureau de wilaya	UGTA	UNPEF	CNAPEST	SNAPEST	SNTE	SATEF
Nombre total des membres	05	11	07	13	09	?
Nombres des femmes membres	02	02	00	01	04*	01

Conseil de wilaya	UGTA	UNPEF	CNAPEST	SNAPEST	SNTE	SATEF
Nombre total des membres	25	53	46	58	?	?
Nombres des femmes membres	4	17	02	16à18	?	?

Nous observons ce qui suit :

- Aucune femme syndiquée à Oran n'occupe le poste de coordinateur régional ou secrétaire général de syndicat.
- Elles sont très peu représentées dans les bureaux de wilayas de chaque syndicat, ou parfois même non représentée du tout.

Pourquoi les femmes occupent-elle peu de postes de responsabilités dans les syndicats d'enseignants à Oran ? Selon un responsable au sein de l'UNPEF<sup>1</sup>, les femmes syndicalistes sont plus présentes dans les conseils de wilaya que les bureaux de wilaya parce que les conseils de wilaya se réunissent seulement une fois tous les six mois, (assister à deux sessions annuelles est plus facile pour les femmes que d'assister aux réunions des bureaux de wilaya qui se tiennent au moins une fois par semaine). Il ajoute que peu de femmes se présentent aux élections des bureaux de wilaya, et que leur présence dans les instances constitue un progrès récent, car auparavant elles ne se présentaient pas aux élections des bureaux de wilaya. Le facteur de la contrainte du temps paraît comme essentiel dans l'analyse du phénomène de la participation des femmes dans l'activité syndicale au niveau des responsabilités. Notre interlocuteur affirme que régulièrement l'UNPEF sollicite les femmes à une participation plus massive dans l'activité syndicale

<sup>1</sup> Il s'agit de M. Kadda Mezouar avec qui nous nous sommes entretenus le 15 septembre 2012.

(nous verrons plus loin de quelle manière). Cependant, peu de femmes répondent à l'appel. « Les enseignantes justifient leur absence dans les actions syndicales par les obligations familiales ou domestique et la difficulté de concilier leur responsabilités professionnelles avec les activités syndicales ».

Le secrétaire général du CNAPEST à Oran affirme aussi que les deux femmes qui sont membres du conseil de wilaya n'assistent que très rarement aux réunions du conseil (seulement quand il s'agit de voter des décisions importantes)<sup>1</sup> ».

Le coordinateur régional du SATEF affirme : « dans notre bureau de wilaya, il y a une seule femme, et ce à titre symbolique, car c'est une fille de *chahid* (martyr) ». Un responsable au sein du SNTE affirme qu'il existe quatre femmes au sein du Bureau de wilaya de son syndicat. Parmi elles, deux ont été choisies parce que « l'une est douée pour l'écriture des rapports, l'autre pour son talent dans la gestion des conflits (diplomate) ».

Ces affirmations montrent que, mis à part la contrainte du temps pour les femmes, due au partage entre obligations domestiques et professionnelles, la femme ne trouve pas sa place dans les responsabilités syndicales. Cela donne l'impression que les hommes ont un droit de regard « si cette femme occupe telle responsabilité syndicale, c'est parce que ... ». Cependant, les femmes devraient pouvoir se représenter à l'élection à ces postes (coordinatrice et membre du bureau de wilaya) sans autres raisons justifiant leur présence. Car le fait qu'elles soient majoritairement représentées en nombre d'effectifs devrait normalement répercuter à ce niveau .

Aussi, dans deux des entretiens que nous avons évoqués auparavant avec un responsable syndical au sein du SNAPEST et un ancien responsable syndical, au sein du même syndicat, (devenu aujourd'hui actif pour l'installation du CLA à Oran<sup>2</sup>), tous deux avaient évoqué le fait que lors de la grande vague de grève en 2003, la décision de mettre fin à la grève était devenue nécessaire surtout à cause des femmes. Selon eux les femmes majoritairement représentatives en effectif d'enseignants, représentaient évidemment une majorité de grévistes. Quand la grève avait pris une tournure interminable, beaucoup d'enseignantes grévistes n'étaient plus en mesure de continuer. Elle s'étaient plaintes du fait que leurs maris, frères ou pères les avaient empêchées de continuer la grève. Une information qui nous a aussi été confirmée par le coordinateur régional du SATEF : « Les hommes ne veulent pas que leurs femmes fassent grève ».

---

<sup>1</sup> Information obtenue de M. Bendjlida le 13 octobre 2012.

<sup>2</sup> Il s'agit de M. Rabhi Mokhtar (08juin 2011) et de M. Hakem Bachir le 26 mai 2011.

Un autre responsable syndical affirme que quand une enseignante est confrontée à un problème, soit c'est son mari, frère, ou père qui l'accompagne à la direction de l'éducation, soit elle fait appel aux syndicalistes, parce que généralement les femmes sont négligées à la D.E « *ma ystaarfouch bihoum* ».

Aussi, lors d'un entretien que nous avons réalisé avec une directrice d'école primaire<sup>1</sup>, elle affirme que les femmes ne sont pas seulement dans l'incapacité de participer à l'action syndicale, mais elles n'arrivent pas aussi à gérer leurs obligations domestiques et leur travail en même temps. L'exemple le plus marquant pour ce constat, c'est que les femmes enseignantes demandent beaucoup de congé de maladie (arrêt de travail) et viennent souvent le matin en retard au travail. Elles ajoutent que beaucoup de femmes ont souffert du fait que le ministère de l'éducation a publié dans la presse la grille des salaires. Selon ses propos : « dans mon établissement deux d'entre elles sont divorcées depuis la publication des grilles de salaires dans la presse, car leurs maris se sont sentis trahis du fait que leurs femmes ne leurs avaient pas communiqué le vrai montant de leurs salaires. »

Lors d'un entretien réalisé avec un directeur d'école primaire<sup>2</sup>, il affirme que durant des années, il a vu des femmes enseignantes dans son établissement adhérer à des syndicats parce que leurs collègues hommes syndicalistes les avaient sollicitées pour le faire : « elles l'ont fait par pour des raisons d'estime et de camaraderie entre collègues « *hechmma* ».

La présidente de la Commission des femmes travailleuses de l'UGTA d'Oran<sup>3</sup> affirme que les femmes trouvent beaucoup de difficulté à s'imposer auprès de l'administration qui les emploie, car elles ignorent souvent leurs droits, ou elles sont l'objet d'intimidation. C'est pourquoi, bien souvent, elles se désintéressent des activités syndicales. Elle met l'accent sur ce qu'elle appelle « une distinction de genre », pratiquée au sein des syndicats ; un homme arrive plus facilement à s'imposer dans le milieu où il travaille qu'une femme ne pourrait le faire.

La présidente de la commission dénonce ce qu'elle appelle une répression administrative par rapport à la nature biologique des femmes. Elle nous révèle les faits suivants :

-La convocation régulière de femmes enseignante pour la surveillance des examens dans les trois paliers, alors que normalement au bout du 3<sup>ème</sup> mois de grossesse la femme n'est plus en mesure de tenir debout dans une classe plus d'une heure.

---

<sup>1</sup> Entretien réalisé le 16 mai 2011 avec la directrice de l'école primaire El Amir Khaled.

<sup>2</sup> Entretien réalisé le 16 mai 2011 avec le directeur de l'école primaire Ali Boumendjel.

<sup>3</sup> Entretien réalisé avec Madame Habbache Houria le 19-06-2011 ;qui est d'ailleurs elle mémé professeur d'anglais dans le secondaire.

-La réglementation relatives aux absences n'est pas claire pour la présidente de la commission, car toute absence doit être justifiée ; et quand la femme est confrontée à une situation exceptionnelle, elle se retrouve piégée par la loi.

-La présidente dénonce le fait que l'établissement scolaire ne soit pas doté de crèche d'accompagnement pour les « mamans enseignantes ».

-Aussi, tout ce qui est relatif à la promotion dans une carrière des femmes enseignantes est relatif « aux humeurs de l'inspection académique » (un poste dominée généralement par les hommes), « la promotion par excellence n'existe plus, une femme peut passer des années avant d'être promue à un échelon supérieur, ou au contraire bénéficier d'une promotion rapide (favoritisme) ». La présidente de la commission dénonce une loi du « *harem* » où toutes les dispositions répondent plus à des nécessités qui sont plus adaptées aux hommes qu'aux femmes.

Tous ces constats tendent à confirmer que souvent les femmes ne font pas partie des postes de décision au sein des syndicats, aussi le syndicalisme enseignant à Oran est marqué par un caractère masculin dominé par une *vision des choses* qui ne répond pas forcément aux besoins des femmes enseignantes ou à leurs particularités propres. Ce syndicalisme n'est pas intégralement représentatif des femmes, et ceci par rapport à trois facteurs :

1- Le fait que les femmes n'assistent pas aux réunions syndicales, cela suppose une coupure entre les responsables syndicaux et la base qui est constituée majoritairement de femmes.

2- Le fait que les revendications des syndicats ne prennent pas en compte les besoins des femmes enseignantes. Ainsi, les syndicats d'enseignants ne sont pas représentatifs des intérêts propres aux femmes.

3-Le fait que les femmes occupent peu ou aucune responsabilité syndicale dans une catégorie socioprofessionnelle où elles sont majoritaires.

Le constat que nous avons fait dans la wilaya d'Oran n'est pas seulement le fait de cette région, car il s'applique aussi au niveau national et dans l'ensemble du Maghreb<sup>1</sup> (avec les mêmes facteurs que nous avons évoqués) et dans tous les pays du monde. Comme le note Vanessa Gautier : « dans le monde entier les femmes constituent la majorité des membres des syndicats, mais ce n'est pour autant que leur attentes sont mises en avant. Ces chiffres s'expliquent en grande partie par le nombre important de femmes qui travaillent dans le secteur public dans les pays démocratiques qui tolèrent les syndicats<sup>2</sup> ». Marcel Maloun va dans le même sens, il constate que « l'augmentation du nombre de femmes

---

<sup>1</sup> Voir sur ce sujet « Participation des femmes dans les syndicats en Algérie, au Maroc et en Tunisie », *Femmes et syndicats*, octobre 2010.

<http://www.womenpoliticalparticipation.org/upload/publication/publication28.pdf>.

<sup>2</sup> Vanessa Gauthier, « Femmes et syndicats : une relation difficile et indispensable », janvier 2008. <http://base.d-p-h.info/es/dossiers/dossier-312.html>.

salariées a fait que leur proportion dans les syndicats s'accroît. Pourtant, cela ne se traduit ni par une prise de responsabilité syndicale plus large, ni par une prise en compte plus importante de leurs revendications spécifiques<sup>1</sup> ».

Vanessa Gautier et Marcel Maloun mettent tous deux l'accent sur le fait que la base syndicale est largement constituée de femmes, mais que cela n'implique pas que leurs intérêts soient exprimés par les syndicats. Un peu partout dans le monde, il y a un consensus sur les facteurs qui expliquent la faible représentation des femmes à tous les niveaux syndicaux (décisions et intérêts). Les observateurs de ce phénomène parlent de séparation de genre ou de stéréotype de genre<sup>2</sup>. Anne Trebilcock<sup>3</sup> relève parmi ces stéréotypes « les préjugés sur les femmes, le « rôle » qui convient aux femmes, « le partage inégal du fardeau des responsabilités familiale qui pèse sur beaucoup de femmes syndicalistes » et « le manque de confiance des femmes en leur propres capacités ». Rachel Silvéral met également en exergue le « partage inégal des tâches domestiques au sein de la famille<sup>4</sup> ». Marcel Maloun parle du « poids de la condition de la femme dans la société (qui) pèse aussi sur leur disponibilité pour prendre en charge des responsabilités syndicales : la présence à des réunions hors horaire de travail par exemple, alors que s'occuper des enfants est un lourd handicap<sup>5</sup> ». Anne Trébilcock constate aussi que beaucoup de femmes, une fois mariées, abandonnent les activités syndicales<sup>6</sup>, car souvent leurs maris les dissuadent de continuer. S'ajoutent à cela le fait que beaucoup de femmes se plaignent de « dénigrement », « mépris », « manque d'appui » à l'égard de leurs préoccupations et d'« harcèlement sexuel<sup>7</sup> » aussi. Vanessa Gauthier parle de culture patriarcale au sein de syndicats où ce sont « des hommes qui les gèrent et y occupent les postes de représentation, qui prennent la parole. Bien souvent. Les syndicats sont créés par des hommes pour les hommes<sup>8</sup> ».

Il est clair ici que la situation de la représentation des femmes dans les syndicats est très similaire à ce que nous avons constaté dans la wilaya d'Oran avec les enseignantes. Il

---

<sup>1</sup> Marcel Maloun, « La place des femmes dans les syndicats », *Convergences Révolutionnaire*, n°09, mai-juin 2000.

<sup>2</sup> Rachel Silveral, « Le déficit de l'égalité hommes/femmes dans le syndicalisme », dossier : réinventer le syndicalisme, *Mouvements*, janvier 2006 n°43, p.26.

<sup>3</sup> Anne Trebilcock, « Pour renforcer la présence des femmes aux échelons supérieurs des syndicats : les stratégies de succès ». Dossier les femmes responsables syndicales, *Revue internationale du travail*, vol.130, 1991, n° 0, p. 455.

<sup>4</sup> Rachel Silvéral, *op.cit.*, p.23.

<sup>5</sup> Marcel Maloun, *op.cit.*

<sup>6</sup> Anne Trébilcock, *op.cit.*, p.456.

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> Vanessa Gauthier, *op.cit.*



existe des inégalités de genre qui font que les femmes enseignantes ont du mal à trouver leurs places dans les structures syndicales, mais aussi au niveau des plateformes syndicales (idées, revendications, intérêts communs, etc.). Dans ce sens, Cécille Guillaume parle de « stéréotype de sexe/genre qui contraignent les femmes à gérer leur féminité leur rôle maternel<sup>1</sup> ». Vanessa Gauthier met l'accent sur le modèle masculin dans le syndicalisme qui est perçu comme référence ; si une femme s'engage dans l'activité syndicale, elle doit répondre à ce modèle : « Aujourd'hui encore, pour inclure une femme dans une action syndicale, il faut presque nécessairement qu'elle en oublie une partie de sa vie, de ses responsabilités sociales et qu'elle passe donc par la case de l'image du syndicaliste type masculin-travailleur, dévoué tout entier à sa cause<sup>2</sup> ».

Au cours de notre enquête de terrain, nous nous sommes entretenues avec la seule membre du bureau de wilaya du SNAPEST, il s'est avéré qu'elle n'est pas mariée et qu'elle n'a pas d'enfant.

Rachel Silvéral pose le problème de la représentation des femmes sur le plan d'une « juste représentativité », et ce par rapport aux inégalités que les femmes endossent dans le monde du travail et au sein des syndicats. Le problème des inégalités entre hommes enseignants et femmes enseignantes se pose également dans la wilaya d'Oran par rapport aux inégalités enregistrées dans la perception par l'administration locale des femmes enseignantes quand celles-ci s'adressent à elle. Par exemple, « une femme doit être accompagnée par un homme (de sa famille) ou par un syndicaliste.

#### *Les efforts des syndicats des enseignants dans la wilaya d'Oran pour la représentation syndicale des femmes*

Lors du 10<sup>ème</sup> congrès de l'UGTA en 2000, la centrale syndicale inclut dans ses statuts la mise en place d'une commission dite « la Commission nationale des femmes travailleuses CNFT-UGTA<sup>3</sup> » afin de renforcer la participation des femmes dans l'action syndicale. Nous nous sommes entretenues avec la présidente de la commission de la femme travailleuse d'Oran<sup>4</sup>, enseignante depuis 27 ans. Elle précise que la mise en place de cette commission remonte à l'année 2002. Elle explique que le but principal de cette commission est de : 1-) sensibiliser les femmes sur l'importance de l'action syndicale ; 2-)

---

<sup>1</sup> Cécille Guillaume, "Avant-propos", *Sociologies Pratiques*, n°14, janvier 2007, p.1-4.

<sup>2</sup> Vanessa Gauthier, *op.cit.*

<sup>3</sup> Voir "Participation des femmes dans les syndicats", *op.cit.*, dans *Revue Femmes et Syndicats* octobre 2010, p.02 et "Algérie les femmes progressent dans les syndicats" *revue Vision Syndicale n°02*, publié par , le *CSI confédération syndicale internationale(ITUC CSI IGB)* janvier 2007.

<sup>4</sup> Entretien réalisée le 19-06 -2011 avec Madame Habbache Houria présidente de la commission de la femme travailleuse d'Oran depuis 2007.

l'organisation des séminaires dans le but de faire connaître aux femmes leurs droits en tant que travailleuses « nous avons constaté que généralement les femmes travailleuses ignorent leurs droit. », 3)- La formation de militantes syndicales.

La présidente de la commission tient à souligner que la commission bénéficie du soutien total du S.G de l'union de wilaya de l'UGTA. Elle ajoute que l'engagement de l'UGTA pour la valorisation de la participation des femmes dans l'action syndicale est réel sur le terrain. Les efforts pour renforcer la représentation des femmes au sein de l'UGTA ont été renforcés par une campagne qui a été menée de 2004 à 2006 dont le but est l'intégration et la syndicalisation des femmes sur le plan national. Soumia Salhi, coordinatrice de ce projet, explique que cette campagne a bénéficié du soutien de l'ex CISL (Confédération internationale des syndicats libres) et du CTC (Congrès du travail du Canada) du Canada. Parmi les problèmes liés à la condition de la femme travailleuse que nous avons abordé plus loin, la présidente de la campagne aborde le constat de la faible représentativité des femmes dans les postes de décision au sein de l'UGTA : « au niveau du comité exécutif (UGTA), il n'y a qu'une femme pour 181 hommes ». Malgré ce fait, « il y a au moins une présence symbolique des femmes qui a été réalisée dans la plupart des activités de représentations nationale et internationale (CIT, ex CISL, CISA). Elle met l'accent aussi sur un problème majeur de la condition de la femme travailleuse ; il s'agit du harcèlement sexuel, phénomène constaté, non seulement dans les grandes villes, mais aussi un peu partout dans le pays. Lors de cette campagne, explique encore sa présidente, il a été entrepris d'aborder cette question. Déjà en 2003, une demande a été déposée auprès du ministère de la justice pour la pénalisation du harcèlement sexuel. Les femmes de l'UGTA ont installé un centre d'écoute pour les femmes victimes d'harcèlement sexuel ; en novembre 2004, fut inséré dans le code pénal algérien, l'article 341 concernant l'infraction que constitue le harcèlement sexuel<sup>1</sup>.

Au niveau local, dans la wilaya d'Oran, nous avons pris connaissance de l'expérience de l'UNPEF dans le renforcement de la participation des femmes dans les activités syndicales, et ce à travers l'installation d'une commission de femmes chargée de former des militantes syndicales et de sensibiliser les femmes à leurs droits<sup>2</sup>. M. Kadda Mézouar rappelle que la faible représentation des femmes dans son syndicat n'est pas une fatalité locale et qu'au sein du bureau national de l'UNPEF, qui compte 70 membres, il y a seulement 02 femmes. Sur le plan international, et ce depuis 2006, le CSI (qui regroupe les

---

<sup>1</sup> Algérie les femmes progressent dans les syndicats, *op.cit*, p. 02 et 06.

<sup>2</sup> Entretien du 15 septembre 2012 avec M. Kada Mézouar (UNPEF).

organisations qui étaient affiliées à CISL et la CMT) déploie ses efforts dans ce sens, à travers des tentatives de syndicalisation de toutes les femmes, et notamment les plus jeunes, grâce au soutien d'organisations syndicales nationales qui portent ces projets. Aussi, il existe des textes tels que les conventions de l'OIT et la CIDDEF (Convention qui vise à éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes), y compris dans le monde du travail<sup>1</sup> ».

Il est clair, qu'il y a bien des tentatives de renforcement de la représentation des femmes au sein des syndicats d'enseignants dans la wilaya d'Oran, et que ces tentatives n'en sont qu'à leur début ; ce qui ne permet pas pour l'instant d'en évaluer la portée. Les commissions de femmes ou congrès de femmes existent au sein des syndicats dans tous les pays, c'est une pratique très courante au Maroc par exemple au sein de l'UMT où en 1995 fut installée une commission des femmes. Cependant, est-ce que ce genre d'organisations féminines au sein des syndicats n'est pas en lui-même porteur d'un aspect séparatiste de genre ? En tout cas, c'est le problème que pose Marcel Maloun qui considère que « cela peut avoir comme un effet pervers de cantonner les femmes dans un ghetto s'occupant de leurs problèmes spécifiques sans que le reste de l'organisation ne se préoccupe d'avantages d'elles<sup>2</sup> ».

---

<sup>1</sup> Vanessa Ghautier, *op.cit.*

<sup>2</sup> Marcel Moulon, *op.cit.*

## **Quatrième chapitre**

### **Stratégies syndicales et perceptions du rapport au politique**

## I- La grève comme « une alternative de discussion »

### I-1. La grève « une stratégie syndicale » entre caractéristiques nationales et locales :

Dans ce qui suit, nous entendons par grève « la cessation concertée du travail en vue d'appuyer des revendications professionnelles déjà déterminées auxquelles l'employeur refuse de donner satisfaction<sup>1</sup>», ou encore « un acte par lequel un groupe social manifeste à la fois sa solidarité interne et sa désolidarisation par rapport au reste de la société. Cette manifestation se traduit généralement, mais pas nécessairement, par un arrêt concerté du travail, le groupe social y recourt enfin afin d'exprimer une volonté, un mécontentement ou une opinion dans les cas où il ne trouve plus d'autres moyens pour influencer les décisions à prendre en cette matière<sup>2</sup> .

Tableau représentatif du nombre d'action revendicative menée par les syndicats d'enseignants en Algérie de 2002 à 2012.

Années	Nombre de grèves	Nombre de menace de grèves	Nombres de sit-in, grève de faim et manifestations	Nombres de jours de grèves
2002	01			03 jours
2003	03 grèves cycliques (02 FNTE, 01 CNAPEST) et une grève illimitée (CLA, CNAPEST)	01(CNAPEST)		03 mois
2004	/			
2005	05 grèves dont 04 initiée par le CNAPEST et une par (CNAPEST, CLA, UNPEF, SETE, SATEF, FNTE)	04 menaces de grève (02 CLA 01 CNAPEST) 01 CVSE.	01 sit-in CLA (DE)	06 jours
2006	05 grèves ; -CITE (CLA, CNAPEST, UNPEF, SATEF) et le SETE à part, SNTE aussi à part. -CITE et SETE -CITE -CLA, CNAPEST	01(UNPEF)	02 Sit in du - CLA devant le palais de justice) -Les deux ailes du SNTE (devant ministère de	09jours

<sup>1</sup> Gubbels 1962, p. 226.

<sup>2</sup> André D. Roberts et Jeffrey Tyssens, « Mobilisations et grèves enseignantes, pour une approche sociohistorique de la grève enseignante », *Éducation et Société*, n°20,2007/02, p. 08.

	-IAFP		l'éducation)	
2007	04 grèves ; -02 CNLTT -SETE -UNPEF, SNAPEST, SNTE.	01(CLA)	-01 grève de faim (enseignants du tamazight 11 jours) -Sit in (CLA devant la DE d'Alger)	05jours
2008	08 grèves: -03 CNAPEST -CLA et CNSAFP -CNSAFP (SNAPEST, SNTE, UNPEF, SATEF -IAFP (CLA, CNAPEST, UNPEF, SATEF.) -IAFP ,CNSAFP. -CNSAFP, UNPEF	05 menaces ; -Boycott des examens de fin d'année (SNTE,SATEF) -menace de grève de faim(CECA) -Menace de grève (CNAPEST) - Menace du CECA de reprandre la grève de faim -Menace de grève (SATEF)	-11 Sit-in du CECA dont 10 devant la Présidence de la République et un devant les directions de l'éducation des 48 wilayas. -Rassemblement (IAFP) devant le palais de justice -Sit-in (IAFP, CNSAFP)devant l'ANP et le palais du gouvernement.) -Sit-in CNSAFP devant le palais du gouvernement. -Grève de faim du CECA (42 jours) 15	
2009	07 grèves: -02 CLA -IAFP -UNPEF (Tizi Ouzou) -SETE -IAFP (CLA, SATEF, CNEC) et CNAPEST et SNTE. -CNAPEST, UNPEF, CLA, CNEC, SATEF, SETE. -	09 Sit-in; -06 CNEC;02 devant le ministère de l'éducation, 02 devant le gouvernement, 01 devant les directions de l'éducation,01 devant la présidence de la république.) -Sit-in IAFP -Sit-in UNPEF,CNAPES T -Sit-in IAFP devant la résidence <i>Dar El Mithak.</i>	28 jours	
2010	09 grèves : -SETE. -CLA. -SNTE.	-04 menaces de grèves du CNAPEST et une menace de	06 semaines de grève et 02 jours	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>-SNAPEST, SATEF.</li> <li>-SNTE, CLA.</li> <li>UNPEF,CNAPEST</li> <li>-CNEC</li> <li>-CNAPEST,UNPEF</li> <li>-CSA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>boycott des examens de fin d'années</li> <li>-Menace de grève (SNAPEST, SATEF)</li> <li>-Une menace de grève (CNAPEST, UNPEF, SNAPEST, CLA)</li> <li>-menace de grève SNAPEST</li> <li>-rassemblement du SNAPEST, SATEFCLA devant le ministère de l'éducation</li> </ul>		
2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>04 grèves :</li> <li>-CNAPEST</li> <li>-SNAPEST(section du sud-ouest et sud-est)</li> <li>-SNAPEST</li> <li>SNAPEST,SNAPEST,UNPEF,CLA,SNTE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-04 menaces de grève ;</li> <li>-UNPEF</li> <li>-CNAPEST, UNPEF</li> <li>-SNAPEST</li> <li>-SNAPEST, CNAPEST, UNPEF, FNTE.</li> <li>06 sit-in:</li> <li>-CNEC devant la présidence</li> <li>-CNEC devant la maison de presse Tahar Djaout</li> <li>-CLA et SATEF</li> <li>- CNEC devant l'annexe du ministère de l'éducation</li> <li>-CLA devant le ministère du travail</li> <li>- CNEC devant la présidence de la république</li> <li>-une grève annoncée puis gelée par: CNAPEST, SNAPEST,UNPEF.</li> </ul>	02 semaines	
2012	06 grèves :	-02 menaces de	20 jours	

	-02 CNAPEST (01 dans 03 wilayas seulement) -02 UNPEF -CLA -UNPEF, SNAPEST	grève : -UNPEF -SNAPEST -une grève gelée (SNTE) -Un sit-in du CNEC devant la présidence		
Total	52 grèves	22 menaces de grève, 02 grève de faim, 02 menaces de grève de faim, 03 grèves gelées, 02 menaces de boycott des examens, et 35 sit-in		

Dans le secteur de l'éducation en Algérie, la grève apparaît comme une stratégie des syndicats d'un secteur donné qui vise à communiquer leurs revendications aux autorités concernées. Dans ce qui suit, nous allons essayer de voir, à partir d'un essai de synthèse des grèves durant les 10 dernières années, si les stratégies locales et nationales s'accordent ou s'éloignent, et surtout s'il y a des éléments qui permettent d'affirmer, ou au contraire de nier, des caractéristiques propres au local, en l'occurrence la wilaya d'Oran. Dans le secteur de l'éducation nous avons constaté ce qui suit :

	CNAPEST	CLA	UNPEF	SNAPEST	SNTE	FNTE	SATEF	CNEC
Nombres de grèves à part	11 grèves	04	03	02	03	02		01
Nombres de grèves dans des dynamiques de groupes	19 grèves	13	13	07	12	15	18	

Ces dix dernières années, la grève en tant que « stratégie revendicative », a connu deux phases en matières de revendications ;

La première phase des grèves va de 2003 à 2008, et est caractérisée notamment par des revendications qui portent sur : une augmentation salariale, une élaboration d'un statut particulier et, surtout, la défense des libertés syndicales. La seconde phase des grèves



concerne la mise en cause des politiques publiques instaurées par l'État en vue de répondre à une partie des revendications des syndicats d'enseignants. Ces derniers refusent la nouvelle grille des salaires instaurée en 2008, le régime indemnitaire et le projet du statut particulier. Ils refusent aussi une bonne partie des réformes de l'éducation et revendiquent une gestion équitable des œuvres sociales.

Les syndicats d'enseignants sont passés des grèves en vue d'obtenir des acquis « nécessaires » (ou de première nécessité), c'est à dire des droits de « base », pour évoluer vers des grèves qui réclament un droit de regard dans l'élaboration des politiques publiques et des projets qui les concernent de manière spécifique et de manière générale le secteur de l'éducation.

Il y'a une forte concentration des grèves et des menaces de grève pendant les rentrées scolaires, les dates qui ont une signification particulière (la journée de l'enseignant, la journée mondiale de travailleurs « 01<sup>er</sup> mai », durant la tenue des réunions tripartites, le 01 novembre, etc. Les menaces de grève et de boycott sont prononcées le plus souvent avant ou durant les périodes d'examens.

D'autre part, on remarque aussi que les taux de suivi des grèves annoncées par les syndicats sont contredits par la tutelle, que ce soit sur le plan local ou national. Les syndicats affichent souvent des taux de suivi relativement important entre 70 et 90%. De son côté, la tutelle parle de taux de suivi qui ne dépassent pas les 30% et parfois même ne dépassant pas les 05%. Il s'agirait-là d' « une guerre des chiffres », entre la tutelle et les syndicats d'enseignants, la première vise à minimiser l'action des seconds en communiquant à la presse des chiffres de suivi très bas. D'autre part, les seconds affichent des taux de suivi très important dont on ne peut confirmer l'étendue de réalité. Reste-il que ce phénomène caractérise la conflictualité entre syndicats /Tutelle en temps de grève.

Il semble évident donc que le syndicat qui a organisé et participé au plus de grèves nationales de l'éducation est le CNAPEST. Les autres syndicats et structures sont plutôt actifs dans des dynamiques de groupe. Le CNAPEST est aussi à l'origine des grandes grèves illimitées, dont les plus importantes sont celles de 2003 et 2009. Il est clair que les grandes dynamiques de grève ces 10 dernières années ont été impulsées par le CNAPEST. Cependant, et sachant que le CNAPEST n'arrive qu'en troisième position en matière représentativité dans la wilaya d'Oran, la question qui se pose est la suivante : qu'en est-il de la grève en tant que stratégie de revendication dans la deuxième wilaya du pays qui paraît loin des grandes dynamiques de grève nationale lancée par le CNAPEST ?

En 2003, les enseignants ont participé massivement à la grève illimitée lancée par le CNAPEST. Rappelons qu'en cette période le CNAPEST n'avait pas d'agrément, mais comme dynamique nouvelle, il n'a pas eu de mal à s'installer à Oran. Cependant, avec la fin de la grève illimitée, va s'opérer une scission au sein du CNAPEST une scission dont va naître une organisation syndicale qui n'est autre que le SNAPEST. Aujourd'hui le

SNAPEST est le syndicat le plus représentatif à Oran, quant au CNAPEST, il n'arrive qu'en troisième position. Cela pourrait expliquer le fait que les grèves lancées ces dix dernières années par le CNAPEST, et qui d'ailleurs ont été les plus importantes, ont à plusieurs reprises été peu suivies sur le plan local<sup>1</sup>, comme le démontre quelques exemples ci-dessous :

Grèves	Taux de suivi à Oran	Taux de suivi national
1-17 avril 2005 (CNAPEST)	DE (35%), S (85%)	ME (27%), S (85%)
2-09 mai 2006(IAFP)	DE (03,01%), S (60%)	S (65%)
3-12 janvier 2008 (CNAPEST)	DE (09,37%), S (20%,16 sur 51 lycées)	S (70%)
4-24 février 2008(CNSAFP)	DE (10%), S (90% dans l'enseignement secondaire, 70% pour l'enseignement primaire et moyen) SNAPEST. 48 sur 52 lycées, l'UNPEF, 52% pour le moyen et 32% pour le primaire.	S entre 80 % et 100%
5-10 février 2008(IAFP)	S (60 à 100% dans 18 lycées)	ME (06,24%), S (90%)
6-13 avril 2008(IAFP, CNSAFP)	CNAPEST (24 sur 32 lycées 70%)	CNSAFP (entre 65% et 90%) pour les deux 80%
7-27 octobre 2008(CNAPEST)	DE (15,01%), S (20%)	ME (17,2%) , S (85%)
8-05 octobre 2009 (IAFP)	Peu de suivi	S (90%)
09-08 novembre 2009(CNAPEST, UNPEF, CLA, CNEC)	2664 enseignants, donc 98%, le 11 novembre, selon les syndicats 53 sur 55 lycées sont en grève, 94 CEM sur 127 et 425 écoles primaires sur 586 donc 87% pour le secondaire, 80% pour le moyen, et 60% pour le primaire. DE (33%) 03ème semaine DE (53% pour le secondaire 16% pour le moyen et 02% pour le primaire.)	ME (35%), S (Entre 90 et 97%)
10-24 février 2010(UNPEF, CNAPEST)	1 <sup>er</sup> jour de la grève peu de suivi puis à partir du 03 mars, S (100%), DE(80%)	S (90%)

<sup>1</sup> Voir à titre d'exemple la grève du 27 octobre 2008 dans *La Tribune*, 28 octobre 2008.

11-10 2011(CNAPEST, SNAPEST, UNPEF, CLA, SNTE.)	octobre	SNAPEST (100%) Alger (25%)	
--	---------	-------------------------------	--

Ce que nous constatons à la lecture de ce tableau ;

- La grève n° 01 a été largement suivie à Oran, le fait est qu'en 2005 le CNAPEST est toujours en position de force, quant au le SNAPEST, il commence à peine à s'installer à Oran.
- La tendance commence à s'inverser à partir de 2006, les grèves qui sont organisées par le CNAPEST enregistrent un taux de suivi faible (n°07 et n°03).
- Les grèves organisées par les confédérations ou par consentement entre syndicats enregistrent un taux de suivi relativement important (02, 05, 06, 08). Cependant, le taux de suivi concernent seulement les lycées ou le CNAPEST est installé (16 sur 51,18 sur 51,24 sur 32) et non l'ensemble de lycées de la wilaya donc ce taux de suivi n'illustre pas un taux de suivi général.
- Il y a deux grèves qui font exception (09 et 10). Elles ont été toutes deux organisées par deux groupes de syndicats. Dans les deux cas le SNAPEST n'a pas pris part à la grève au départ. Cependant, le taux de suivi global à Oran a été très important. Durant ces deux grèves, deux facteurs sont entrés en jeu : pour la grève 09, elle s'est inscrit dans la longévité (03 semaines) ce qui nous rappelle le cas de 2003. Pour la grève n°10, les élèves sont sortis dans la rue et ont exprimés leur désarroi.
- Bien évidemment les grèves organisées par le SNAPEST ou auxquels il prend part enregistre un taux de suivi très important(11,04)

Ce que nous retenons de cela, c'est le fait que les grèves à caractère national sont caractérisées sur le plan local par des facteurs qui nous semblent bien définis ;

\* les dynamiques de groupe influencent d'avantage le taux de suivi et ce même si ces dynamiques n'émanent pas forcément de syndicats fortement représentatifs sur le plan local.

\* le facteur de longévité d'une grève : plus la grève s'inscrit dans la longévité, plus on constate un taux de suivi important et encore une fois même si l'appel n'émane pas du syndicat le plus représentatif sur le plan local.

\* enfin, un facteur extérieur aux syndicats : il s'agit des élèves qui sortent dans la rue.

Ce phénomène qui s'est répété ces dernières années à propos des réformes de l'éducation a influencé, sur le plan local, le degré d'engagement des syndicats dans les grèves, même si au préalable ce syndicat ne se voyait pas participer à ces grèves ; il s'agit là en l'occurrence du SNAPEST.

Ce schéma nous rappelle le modèle de grève en 2003. Il semblerait que sur le plan local (Wilaya d'Oran), il y a une sorte de tradition de grève qui s'est installée de sorte que la participation et l'engagement sont impulsées plus par des « dynamiques » qui s'installent dans beaucoup de cas dans la durée. Aussi, le fait est que le CLA et le CNAPEST sont les plus représentatifs sur le plan national (notamment à l'est le sud et le centre et une partie de l'ouest). La wilaya d'Oran fait exception car, comme nous l'avons constaté, elle est loin des dynamiques de grèves nationales qui sont généralement lancées par le CNAPEST surtout, ou par le CNAPEST dans le cadre d'un groupe. D'ailleurs, le SG du CNAPEST d'Oran nous a affirmé qu'Oran est le « maillon faible du CNAPEST ».

Nous en retenons que concernant les grèves nationales, elles dépendent vis-à-vis du degré d'engagement sur le plan local de facteurs extérieurs au syndicat le plus représentatif qui est le SNAPEST. Un autre élément sur le plan local a attiré notre attention, le fait est que M. Miloud coordinateur du SNAPEST dans la wilaya d'Oran nous a décrit son syndicat comme un syndicat « légaliste, tout a fait normal, qui veille à l'application des lois ». Il ajoute : « nous partons du même principe avec les autres syndicats (en référence aux revendications), mais ce qui nous différencie d'eux consiste dans les méthodes d'action et de revendication, souvent les grèves sont politiques et faire des sit-in aussi, l'UNPEF et le CNAPEST y font recours sans consultation de la base,... en ce moment le SNAPEST ne pratiques pas ce genre de méthode ». Cela peut nous emmener à dire que la ligne revendicatrice du SNAPEST a changé d'une stratégie plus contestataire (au début de la constitution du syndicat) à une stratégie dite plus légaliste en se basant sur les lois en vigueur à travers leur application pour garantir les droits des enseignants. Il est vrai aussi que le SNAPEST ne fait pas partie des syndicats qui menacent le plus de faire des grèves (par rapport à l'UNPEF et le CNAPEST). Aussi cela pourrait expliquer le fait que le SNAPEST agit plus dans des dynamiques de groupe quand il s'agit de faire grève et non une grève qui émanerai d'une décision du syndicat lui-même.

Ce qui est intéressant aussi c'est que lors de l'entretien que nous avons réalisé avec un ancien syndicaliste au sein de l'UGTA (surnommé Badro), il nous a révélé qu'en tant qu'observateur du syndicalisme enseignant il considère le SNAPEST, en tout cas sur le plan local, comme un syndicat « légaliste », le CNAPEST un syndicat revendicatif et le SNTE un syndicat maison « applaventrisme ».

En tous cas, si le SNAPEST a choisi une relation avec les autorités publiques basée sur l'application des textes, cela explique largement cette « prudence » manifestée par

rapport au recours à la grève. La participation aux grèves collectives est une manière aussi de mieux se protéger juridiquement à travers « la responsabilité collective ». Cela ne signifie pas pour autant l'abandon de la grève comme stratégie revendicative. Baptiste Giraud explique ceci très bien quand il dit « quand bien même l'institutionnalisation des relations professionnelles offre des moyens d'action alternatifs aux acteurs syndicaux pour construire leurs revendications, ce processus ne signifie pas pour autant l'abandon des modes d'action collectifs (en référence à la grève)<sup>1</sup> ».

## **I-2. Les Enseignants syndiqués d'Oran et la grève « qu'en pensent –ils ? »**

### **I-2-1. La participation aux grèves**

Nous avons cherché à savoir parmi les enseignants syndiqués leur taux de participation dans les grèves à travers la question suivante : Participez-vous aux grèves régulièrement ?

	oui	Non	Selon les revendications	Pas de réponses
Syndiqués	35,23%	14,28%	28,57%	20,95%

Ce que nous constatons à la lecture de ces résultats, c'est le fait que le taux de ceux qui affirment participer aux grèves régulièrement et le taux de ceux qui affirment que leur participation dépend de la nature des revendications sont relativement proches : (35,23%) et (28,57%). Il est évident pour nous qu'il y a une participation relativement importante aux grèves de façon régulière dans la wilaya d'Oran et que cela dépend aussi de la nature des revendications, car nous avons constaté que les syndicats d'enseignants même s'ils aspirent aux mêmes acquis de manière générale (augmentation salariale, gestion des œuvres sociales, statut particulier...etc.), ils divergent souvent à propos des accommodations et des détails. Le dossier des œuvres sociales en est la plus grande preuve ; il a fallu passer par un référendum sur deux propositions.<sup>2</sup>

La participation aux grèves dans la wilaya d'Oran est à l'image de ce que nous avons constaté plus haut. Elle dépend des revendications de chaque syndicat, mais aussi de

---

<sup>1</sup> Baptiste Giraud, « Au-delà du déclin. Difficultés, rationalisation et réinvention du recours à la grève dans les stratégies confédérales des syndicats, *Revue française de sciences politique*, 2006/6, vol 1.56 p. 945.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet *El Watan*, 14 novembre 2011 et *Le Quotidien d'Oran*, 07 décembre 2011.

l'implantation des syndicats sur le plan local. Et puisque chaque syndicat a sa propre vision de la meilleure manière d'acquiescer ses droits, l'enseignant est confronté à ce choix qui est sans doute influencé dument par le syndicat auquel il adhère. Ainsi, le facteur de la représentativité locale joue un rôle déterminant. Quant à la participation régulière aux grèves, elle est forcément poussée par les grandes mobilisations sur le plan national qui ont été poussées par des revendications à propos desquelles il y a eu, de manière générale, consentement entre les syndicats. La preuve est que nous avons constaté qu'à plusieurs reprises, les grèves organisées par les syndicats se concentrent dans la même période avec un décalage d'un jour ou deux<sup>1</sup>.

### **I-2-2. La grève « ultime stratégie revendicative » ?**

Nous avons entrepris de savoir ce que pensent les enseignants de l'exercice du droit de grève, étant devenu le seul moyen de revendication, comme l'entendent les syndicats :

	Oui	Non	Pas de réponses
Syndiqués	63,80%	14,28%	21,90%

Il y a une majorité d'enseignants syndiqués (63,80%) qui estiment que la grève est devenue le seul moyen de revendication contre une minorité (14,28%) qui affirme le contraire, ce qui est à l'image de ce que nous avons constaté sur le plan national ces dix dernières années le fait est que chaque revendication s'est négociée suite à une grève .

Aussi, à la question : est-elle le meilleur moyen ;en référence à la grève ?

	Oui	Non	Pas de réponse
	61,90%	15,23%	22,85%

Une majorité estime que oui la grève est le meilleur moyen de revendication avec un taux de 61,90%.

Il est certain que le recours à la grève dans la wilaya d'Oran par les syndicats d'enseignant est impulsé par des facteurs propres et spécifiques au local. Cependant, il y a un consensus autour du fait que la grève est « l'ultime moyen de revendication », c'est ce que nous avons constaté dans la wilaya d'Oran, une situation qui semble être le même sur le plan national.

---

<sup>1</sup> Voir annexes.

### I-3. Les pouvoirs locaux et la grève.

#### I-3-1. La répression,est-elle une « pratique courante » ?

oui	Non	Pas de réponse
40,95%	39,04%	20%

Le taux des enseignants qui affirment avoir été victimes de répression est relativement important : 40,95%. Nous avons cherché à savoir de quel type de répression il s'agit :

Emprisonnement	Licenciement	Retrait sur le salaire	Sanctions administratives	Autres
01	02	35	02	01 menace de licenciement

Ce qui ressort des résultats que nous avons obtenus, c'est que les ponctions sur salaire sont la pratique la plus fréquente dans les répliques des autorités locales face aux grévistes, ce qui s'accorde parfaitement avec ce qui se passe sur le plan national. Rappelons que la revendication majeure des syndicats d'enseignants a été l'augmentation salariale, et que la tutelle a répliqué face aux grèves par les ponctions sur salaire, c'est à dire que la sanction, en elle-même, défie la revendication première des syndicats des enseignants. S'attaquer aux salaires, sujet de revendication, en répliquant par une ponction sur salaire, traduirait, peut-être dans un premier temps, le refus des autorités publiques de répondre aux revendications des syndicats d'enseignants. Aussi dans un entretien que nous avons réalisé avec la directrice de l'école primaire *El Amir Khaled*, elle nous a attesté que la publication de la grille des salaires dans la presse par le ministère de l'éducation a fait que plusieurs enseignantes ont eu des problèmes de couple ;parce que leurs maris n'étaient pas au courant du montant du salaire qu'elles touchaient ni avant ni après l'augmentation salariale ,et que rien que dans son école deux enseignantes se sont séparés de leurs maris (divorce) suite à cette publication. Donc même après que la tutelle ait accepté de satisfaire la revendication première des syndicats d'enseignants ,à travers la publication de la grille des salaires ; elle portera un préjudice indirecte sur certaines femmes enseignantes .Beaucoup d'observateurs dans la presse et parmi les syndicalistes avec qui nous nous sommes entretenues , estiment que la publication de la grille des salaires a été une stratégie déployée par la tutelle en vue de discréditer l'action des syndicats aux yeux de l'opinion publique, l'un des responsables syndicaux à Oran nous a affirmé « c'est une manière de

dire aux gens ,voilà nous leur avons accordé une augmentation salariale que veulent-ils de plus ? »

Mais qu'implique réellement une réclamation d'augmentation salariale ? Au delà de réclamer à juste titre l'équivalent de l'effort fourni, les enseignants réclament avant tout une reconnaissance à travers des revendications d'ordre matériel. D'ailleurs Igor Martinache note que « la distinction entre enjeux matériels et symboliques est artificielle : lutter pour des salaires, c'est aussi revendiquer une reconnaissance et vice versa<sup>1</sup> ». La ponction sur salaire est donc aussi une manière de non reconnaissance de l'action revendicative des syndicats d'enseignants et donc des enseignants eux-mêmes.

### **I-3-2. Vu par les responsables syndicaux : comment les pouvoirs publics répliquent en temps de grève. ?**

Dans un entretien que nous avons réalisé avec Kadour Chouicha, membre de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (responsable du bureau d'Oran)<sup>2</sup>, il affirme qu'aucune plainte n'a été enregistrée au sein de l'organisme parvenant des enseignants de la wilaya d'Oran. Il ajoute, tout de même, qu'au cours des grèves, il est arrivé que des éléments de la « sécurité militaire » interviennent pour obliger les délégués syndicaux à rentrer chez eux. Abd El Krim Benjlida (SG du CNAPEST) affirme, qu'en 2003 et en 2009, lui-même et des membres du bureau de wilaya et du bureau national ont été interpellés par la sûreté de la wilaya : « ils voulaient nous inciter à arrêter le mouvement de grève, nous l'avons fait suite à la crise des prix de notre pleine volonté ». Il ajoute qu'en 2010, des enseignants du technicum de Gdyel ont fait l'objet d'un conseil discipline parce qu'ils avaient refusé de faire des heures supplémentaires » (ce qui a été ensuite annulé). Rabhi Mokhtar nous révèle qu'en 2003, des mises en demeure ont été envoyées aux enseignants pour qu'ils rejoignent leurs postes. « Des huissiers de justice de la chambre administrative ont été envoyées aux figures actives. Certains ont été isolés une semaine par la sûreté de wilaya ; le café où se tenaient les réunions a été fermé par la police ». Deux membres du Bureau de wilaya du SNAPEST nous ont révélés que souvent les sanctions sur les enseignants grévistes sont indirectes. Par exemple, un enseignant après avoir été convoqué pour les corrections du BAC se retrouve exclu. Aussi, souvent pendant les grèves, les enseignants font l'objet de remarques désobligeantes de la part de l'administration ; ils ajoutent que souvent les nouveaux enseignants sont la cible des

---

<sup>1</sup> Igor Martinache, « L'alchimie des conflits sociaux », *Alternatives économiques*, n° 294, Septembre 2010, p. 72.



proviseurs en matière de sanctions (souvent ils ne sont pas encore titulaires donc dans une position de faiblesse), « au cours d'une grève des enseignants du technicum certain nouveaux recrutés avait pris position pour les grévistes ; l'administration avait répliqué par ponction de salaire sur une journée libre, c'est à dire le jour ou l'enseignant avait fait grève il n'était pas censé travailler, il l'a fait sur son temps libre ». Du côté de l'UNPEF, un responsable réaffirme tous les constats précédents en ajoutant que pendant les périodes de grèves, les téléphones des délégués et responsables des syndicats sont mis sous écoute, une information qui nous a été confirmée aussi par le SG du SNTE. Un ancien responsable syndical du CNAPEST (actuellement CLA) se souvient qu'en 2003, M. Aous Mohamed<sup>1</sup> avait fait l'objet de suspension de son poste. Rien qu'au lycée Lotfi, 03 enseignants avait été arrêtés ».

Tous les syndicalistes avec lesquels nous nous sommes entretenus affirment que lors de toutes les réunions avec les autorités locales ou publiques au niveau national (la tutelle) qui ont suivi les grèves, la seule préoccupation de la tutelle locale, mais aussi nationale, était l'arrêt immédiat de telle ou telle grève comme condition au début des négociations. Certains se souviennent même qu'en 2003, ils avaient été convoqués par le Wali d'Oran et le chef de la deuxième région militaire qui leur avaient demandé de mettre un terme aux grèves pour le bien du pays (propos de Hakem Bachir). D'autres affirment que les seules fois où les syndicats ont été convoqués ou contactés par le Wali c'était pour « arrêter les foules pendant les grèves ». Boussadda Abd El Hak ajoute : « souvent, nous ne voyons le Wali que pendant les fêtes (réceptions officielles à l'occasion des événements occasionnels, un ancien Wali d'Oran aurait même traité les syndicats d'enseignants de « *Asshab el Bendir* » « pour lui, ils ne sont que pas plus que des associations ».

Les autorités publiques, en général, préfèrent éviter les grèves parce qu'elles n'impliquent pas seulement les enseignants, mais tout un secteur et toute une catégorie sociale, la plus importante même (les élèves, leurs parents la communauté en général). Il ne s'agit pas d'un secteur à productivité matérielle où on pourrait avoir recours à d'autres alternatives, mais plutôt d'un secteur qui produit un savoir, des valeurs incarnées dans les futurs diplômés. L'enjeu est donc de taille, les enseignants et leurs syndicats l'ont compris ils ont fait de la grève leur principal mode de revendication.

### **Pourquoi la grève suscite la colère des pouvoirs publics ?**

---

<sup>1</sup> Coordinateur régional du SNAPEST.

Luce Pépin constate qu'à travers le monde « il a fallu tout de même beaucoup de temps pour faire admettre aux gouvernements que les travailleurs du secteur public, et plus particulièrement les enseignants, pouvaient jouir des mêmes droits que leurs collègues du secteur privé. La notion « d'intérêt général » ou de « service essentiel » est souvent invoquée de manière abusive par beaucoup d'États pour ne pas conférer à leurs agents la totalité des droits syndicaux<sup>1</sup> ». Il ajoute à propos de la grève dans le secteur privé qu'elle « est synonyme de coût financier élevé ». Elle est donc un moyen de pression efficace. Cependant, pour les enseignants, la grève n'implique qu'un « coût humain... sans grand impact sur les décisions gouvernementales ». Il qualifie aussi la grève enseignante d'impopulaire et d'inacceptable par l'opinion publique. Ainsi, « le déni aux enseignants de certains droits syndicaux, comme la grève, s'appuie souvent sur l'argument qu'ils portent atteinte au droit de l'éducation ».

Pendant les grèves en Algérie, souvent, les médias et les sphères proches du gouvernement qualifient les syndicats d'enseignants de « preneurs d'otages ». C'est ainsi que Michel Attali décrit la manière dont sont représentés les enseignants quand ils sont en grève : « l'image partiellement défavorable qui affecte les enseignants auprès de l'opinion publique est due, en partie, à leur propension à se mettre en grève. Les désagréments que cette forme d'action provoque, en particulier pour les parents d'élèves, amènent à des jugements souvent négatifs leur reprochant de défendre des avantages acquis. Les enseignants sont accusés d'« en vouloir toujours plus » sans se préoccuper des aspects qualitatifs<sup>2</sup> ». Le facteur de l'opinion publique n'est pas très important dans la démarche des syndicats d'enseignants en Algérie et à Oran, particulièrement, car l'opinion publique est même allée jusqu'à soutenir les enseignants dans leurs démarches, notamment les parents d'élèves. Le recours aux grèves régulières est donc apparu comme une stratégie revendicative. Luce Pépin retient aussi que « L'État tient par ailleurs à exercer un certain contrôle sur la profession enseignante à cause du rôle joué par celle-ci dans la formation et l'orientation de la jeunesse et, par conséquent, dans la société et son évolution ». La nécessité de contrôle des autorités publiques d'un secteur de première importance et la situation socioprofessionnelle des enseignants ont donné lieu à une conflictualité visible entre les autorités publiques et les syndicats d'enseignants, mais est ce que cette conflictualité permet-elle ou non l'ouverture d'un dialogue ou de négociation ? En

---

<sup>1</sup> Luce Pépin, « la protection des droits syndicaux des enseignants. », *Revue Internationale du Travail*, vol.129, 1990, n° 01, p. 67.

<sup>2</sup> Michael Attali, « Les enjeux des formes de mobilisations des enseignants d'EPS français dans les années 1970 », *Carrefours de l'éducation*, 2005/1 (n°19), p. 03.

septembre 2011 un groupe d'enseignants contractuels d'Oran s'était mobilisé pour réclamer à la direction de l'éducation des informations sur leur possible intégration. Après deux heures d'attente, ils ont été reçus par le directeur de l'éducation. En général, après chaque grève les syndicats d'enseignants le sont aussi que se soit sur le plan local ou national. La grève en plus d'être devenue l'ultime stratégie syndicale pour les syndicats d'enseignants conduit systématiquement à l'ouverture de dialogue et donc de négociations. Ainsi, note Igor Martinache, les observateurs des mouvements sociaux « réfutent l'opposition entre conflits et négociation qui se complètent plus qu'ils ne s'opposent<sup>1</sup> ».

### **I-3-3. Répression / un effet réducteur ou mobilisateur sur l'engagement syndical ?**

Nous avons essayé de savoir qu'elles sont les conséquences de la répression sur les enseignants. Pour cela, nous avons posé la question suivante aux enseignants syndiqués : en cas de répression qu'envisagez-vous de faire ?

Arrêter	continuer	Utiliser d'autres moyens	Pas de réponses
3,80%	41,90%	25,71%	29,52%

\*Un répondant a donné deux réponses à cette question : continuer et utiliser d'autres moyens.

La répression, quelle que soit la forme qu'elle prend, n'a pas à freiner ou à réduire l'action syndicale des enseignants. Car, en effet, 41,90% parmi ceux que nous avons questionnés estiment que même en cas de répression, ils choisiront de « continuer » et 25,71% affirment qu'ils utiliseront d'autres moyens. Or, seulement 03,80% disent vouloir arrêter en cas de répression. La répression aurait donc presque un effet inverse sur les enseignants ; elle conduirait au renforcement de leur action au lieu de la refreiner. Il semblerait qu'au sein des syndicats d'enseignants, « un capital militant » est en train de se constituer (si l'on se réfère à ce qu'ils affirment, car on peut savoir s'ils continueront réellement ou non. Ceci dit la dynamique de groupe peut fonctionner aussi et pousser à la radicalisation ) . Il s'agit ici de la disponibilité et de « l'engagement » des enseignants dans une action qui a pour but d'améliorer leur situation socioprofessionnelle. Frédérique Matonti et Franck Poupeau insistent sur la dimension de l'engagement dans la définition du capital militant, qu'ils considèrent comme étant « incorporé sous forme de techniques, de dispositions à agir, intervenir ou tout simplement obéir. Il recouvre un ensemble de

---

<sup>1</sup> Igor Martinache, « L'alchimie des conflits sociaux », *art. cité.*, p. 72.

savoirs et de savoir-faire mobilisables lors des actions collectives<sup>1</sup> ». Le fait de vouloir « continuer » et « d'utiliser d'autres moyens » traduit chez les enseignants d'Oran une volonté réelle d'engagement dans la vie syndicale. L'engagement né de « la mise en évidence de l'écart entre les attentes et la situation réelle par la production de mots d'ordre mobilisateurs.<sup>2</sup> ». Il est vrai que l'on retrouve le même schéma dans le mode de mobilisation des enseignants syndiqués dans la wilaya d'Oran (et dans toute l'Algérie) les attentes salariales ont déclenché une logique de mobilisation par rapport à des politiques publiques qui n'ont pas apporté des solutions aux attentes socioprofessionnelles des enseignants. Cet engagement est donc d'abord, et surtout, contre les pouvoirs publics. Il est plus directement concentré sur les décideurs des politiques publiques. Cet engagement n'est pas sans profit pour les enseignants syndiqués car « s'engager dans une mobilisation collective (grève, manifestation ...) a un coût, de surcroît, les gains obtenus par un mouvement social (comme une augmentation de salaire) ». En outre, les enseignants sont plus que motivés et engagés dans la voix de la contestation ouverte envers les pouvoirs publics. Comme nous l'avons précédemment montré, ils estiment que l'action gréviste à travers la mobilisation et la contestation constitue l'unique moyen de réorienter les politiques publiques en faveur de leurs revendications. Plus que ça, ils considèrent que leur action n'a pas abouti à terme, et que pour le moment, du moins une grande partie de leurs revendications n'ont pas été satisfaites. Nous avons demandé aux enseignants syndiqués de la wilaya d'Oran à quel niveau leur action a répondu à leurs revendications. Seulement 06,66% considèrent qu'une majorité de leurs revendications ont été satisfaites contre 46,66% qui considèrent que seulement un minimum de leurs revendications l'aurait été. Il s'agit donc d'une mobilisation qui promet d'être longue et qui aspire comme tout mouvement social à participer à la prise de décisions, notamment dans les politiques publiques relatives au secteur de l'éducation et ce dans une logique de démocratie délibérative et participative.

Tableau représentatif des réponses obtenus à la question : au jour d'aujourd'hui pensez vous que votre action a répondu à la moitié ? la majorité ? le minimum ? Aucunement ? à vos revendications

	majorité	minimum	moitié	aucunement	pas	de
--	----------	---------	--------	------------	-----	----

<sup>1</sup> Frédérique Matonti et Franck Poupeau, « Le capital militant .Essai de définition », *Actes De Recherches en Sciences Sociales*, n° .155, p. 07-08

<sup>2</sup> « Conflits manifestation action : Les théories du mouvement », *Sciences Humaines*, n°144, décembre 2003 p. 24.

					réponses
Syndiqués	6,66%	46,66%	26,66%	1%	20%

Nous avons constaté que même avec l'augmentation salariale, la promulgation du statut particulier et la gestion équitable des œuvres sociales, une partie considérable des enseignants syndiqués de la wilaya d'Oran estime que leurs droits sont toujours bafoués avec un taux de 40,95%. Seuls 6,66% estiment le contraire alors que plus d'un quart d'entre eux pensent que cela dépend du contexte.

Oui	Non	Selon le contexte	Pas de réponse
40,95%	6,66%	25,71%	24,76%

\*1,90% (non et selon le contexte)

Il est clair que la mobilisation des syndicats d'enseignants dans la wilaya d'Oran est loin d'être achevée en tant que phénomène contestataire. Reste à savoir si les stratégies déployées prendront des formes différentes ou non. Le conflit via l'engagement dans l'action contestataire n'est pas une fin en lui-même, car il n'est pas seulement dirigé vers les pouvoirs publics dans le but de participer à l'élaboration des plans sociaux. Il contribue aussi sur le plan individuel, comme le note Igor Martinache, à « compenser pour certains individus les effets d'une désaffiliation sociale, qu'elle soit familiale ou professionnelle, en leur apportant des liens de sociabilité, des connaissances et des compétences éventuellement valorisables professionnellement... et surtout en contribuant à restaurer chez eux une identité valorisante ». Il est très courant dans la wilaya d'Oran que les enseignants syndiqués s'engagent dans une action revendicative à caractère local et très spécifique. Nous donnons comme exemple la grève des enseignants de l'école Chahid Mohamed Djelloul qui avait été déclenchée contre la suppression de 05 postes et réclamant aussi le départ de la directrice de l'école pour motif de mauvaise gestion<sup>1</sup>. Un autre exemple peut être donné aussi, celui de la grève de trois jours et des arrêts de cours successifs enregistrés par les enseignants du lycée Mustapha Haddam à Oran qui avaient réclamé le départ du proviseur. Dans les deux actions, aucune n'a émané d'un organisme syndical, mais juste d'un groupe d'enseignants. Il y a une véritable recherche de reconnaissance et d'identité à travers des actions revendicatives très spécifiques et limitées à des petits groupes d'enseignants dans la wilaya d'Oran qui cherchent à travers ces actions

---

<sup>1</sup> Voir *El Watan*, le 17 novembre 2012.

tout d'abord à être entendus. Aussi, parmi ceux qui ont répondu à la question : participez-vous régulièrement aux appels de grèves ?, deux, enseignants non syndiqués ont répondu oui et trois autres que cela dépend des revendications. On a donc peut être à faire à des sympathisants, mais l'intérêt qu'ont les enseignants en général à l'égard de l'action revendicative est très réel.

Lorsque nous avons demandé aux enseignants syndiqués les motifs de leur adhésion (question 13) à un syndicat, 62,26% d'entre eux affirment qu'ils adhèrent à l'idée de l'action syndicale, seulement 14,15% affirment l'avoir fait parce qu'ils ont été confronté à une situation exceptionnelle et 5,71% évoquent diverses raisons : prêt social, protection juridique, intérêt général, suivre le mouvement par « sympathie », répression administrative. (12,26% n'ont pas répondu à cette question). Parmi ceux qui ne sont pas syndiqués, 10,25% disent adhérer à l'idée de l'action syndicale, ils évoquent des motifs, tel que la protection juridique de l'enseignant. Ce constat ne fait que conforter l'idée de l'installation d'une « conscience » enseignante d'une situation socioprofessionnelle à un groupe de travailleurs qui leur paraît éloignée de leurs aspirations. Aussi, à la question : êtes-vous pour le pluralisme syndical ? Une majorité d'enseignants syndiqués, et plus d'un tiers de ceux qui ne le sont pas, répondent oui. Cela ne fait que confirmer le fait qu'il y ait une volonté participative à l'organisation sociale à travers la pluralité syndicale laquelle exprime la diversité socioprofessionnelle des enseignants et qui est à l'image de la diversité de la vie sociale.

	Oui	Non	Pas de réponses
<b>Syndiquées</b>	70,47%	20,95%	8,57%
<b>Non syndiqués</b>	38,77%	28,57%	32,65%

#### **I-3-4. Le rôle des pouvoirs locaux dans la gestion de l'action revendicative des syndicats d'enseignants**

Nous avons demandé aux enseignants syndiqués comment ils qualifient les réactions des pouvoirs locaux face aux revendications. À la question : comment qualifiez-vous la réaction de la direction de l'éducation face à vos revendications ?

Favorable	défavorable	Selon le contexte	Pas de réponses
12,38%	15,23%	52,38%	21,90%

\*Deux réponses contenaient favorables et selon le contexte.

Seulement 12,38% des enseignants syndiqués estiment que la direction de l'éducation est favorable à leur revendication. En revanche 52,38% estiment que cela dépend du contexte.

Nous avons cherché à déterminer quel rôle joue réellement l'autorité locale dans les relations professionnelles et ce à travers la question suivante : la direction de l'éducation joue-t-elle un rôle déterminant face à vos exigences ?

oui	non	Pas de réponses
28,57%	49,52%	21,90%

Les résultats que nous avons eus à cette question révèlent que 49,52% des enseignants syndiqués estiment que la direction de l'éducation ne joue pas un rôle déterminant face à leurs revendications. Seulement 28,57% pensent que oui. Comment pourrait-on expliquer ce fait ? Nous avons demandé aux enseignants à quoi cela est dû.

	Dépendance au ministère de la tutelle	Dysfonctionnement manque de moyen	Autres	Pas de réponses
	35,23%	20%	2,85% (corruption)	40,95%

\*0,95% ont donné les deux réponses.

Plus d'un tiers des enseignants soutiennent que si la tutelle locale ne joue pas un rôle déterminant face à leurs revendications, cela pourrait s'expliquer par le fait de sa dépendance au ministère de la tutelle. En temps normal, la tutelle locale assure la gestion locale des affaires de l'éducation ; cependant, les revendications des enseignants ces dix dernières années ont pris un tournant extrême qui n'avait jamais été observé en Algérie dans le secteur de l'éducation, impliquant l'intervention directe du chef du gouvernement et du conseil des ministres en réunion extraordinaire en 2003. « Le dossier des enseignants » est devenu une affaire nationale qui a et continue d'être traité par les plus hautes instances du pouvoir. La sensibilité du secteur de l'éducation qui implique une production morale de valeurs se traduisant notamment chez les diplômés, fait que toute gestion locale ne peut s'effectuer sans la consultation de la hiérarchie supérieure. Aussi dans un pays en pleine transition démocratique, les politiques publiques et la gestion des différents secteurs restent fortement centralisées. Les politiques locales obéissent à une logique nationale ; la possibilité de traiter avec les spécificités locales dépendent directement du ministère de l'éducation. Certes, les syndicats d'enseignants sont dotés d'un organe représentatif de chaque section régionale à travers leurs conseils nationaux dont les membres sont élus de chaque wilaya. Cependant, est-ce que cela est suffisant à traiter toutes les questions qui concernent de près ou de loin les enseignants sur le plan local ? De plus dans un entretien avec Smed Belhalfaoui, il nous a relaté qu'en tant que

membre du bureau national du SNAPEST, il a été emmené à plusieurs reprises à négocier des plates- formes de revendication lors de réunions avec le ministre de l'éducation(en référence à Abou Bakr Ben Bouzid) il décrit le ministre dans ce qui suit « Nous avons senti que le ministre de l'éducation ne pouvait rien pour nous ,les questions que nous lui avons exposé le dépassaient il lui fallait toujours consulté plus haut, il nous a même révélé que si nos revendications dépendait de lui, les questions seraient réglées sur la champs ». Notre interlocuteur a même ajouté que le ministre de l'éducation pendant les réunions sortait plusieurs fois pour consulter au téléphone « plus haut », une information que nous ne pouvons vérifier, car il se peut que le ministre ait effectué des communications téléphonique pour vérifier des informations aussi il est normal que le ministre consulte d'autres responsables car le secteur de l'éducation dépend en matière de financement du ministère des finances et en matière de réglementation du ministère de la fonction publique etc. En tout cas, Kadour Chouicha décrit aussi une réunion avec ce même ministre où il avait presque la même attitude, « comme si c'était un intermédiaire et non le premier responsable du secteur de l'éducation ». Si l'on s'en tient à ces propos, la question de la gestion du secteur de l'éducation sur le plan local n'est pas seulement caractérisée par une gestion hiérarchisée ; elle entre plutôt dans une vision globale de la gestion des affaires de l'État de tout, où tout dépend du pouvoir centralisé.

Nous avons demandé aux enseignants syndiqués comment ils qualifient le rôle de la tutelle locale

Exécutif	Régulateur	médiateur	autre	Pas de réponse
28,57%	27,61%	16,19%	0,95%	21,90%

-0,95%(les trois réponses).

-2,85%(exécutif et régulateur.).

-0,95%(exécutif et médiateur).

Entre ceux qui pensent que le rôle de la tutelle locale et « exécutif » et ceux qui pensent qu'il est « régulateur », on arrive à des taux approximatifs, tandis que ceux qui pensent que la tutelle locale jouent un rôle de médiateur est de 16,19%. Ce que l'on peut tirer de ces réponses est le fait que les enseignants considèrent la tutelle locale comme un organe dans l'application des directives et l'exécution des politiques publiques, donc dans une logique où son champ d'action dans la gestion des affaires de l'éducation est très limité et se réfère dans toute manœuvre à la tutelle nationale.



Nous avons demandé aussi aux enseignants syndiqués ce qu'ils pensaient de la réaction du ministère de l'éducation vis-à-vis de leurs revendications ;

Dans l'incompréhension	Coopératif	Autres	Pas de réponses
44,76%	24,76%	03,80% ; -Pression. -Ordre d'en haut. -02 selon les revendications	26,66%

Une majorité relative des enseignants estiment que le ministère de l'éducation est dans l'incompréhension par rapport à leurs revendications avec un taux de 44,76% et seulement 24,76% estiment que le ministère de l'éducation est coopératif.

Il est clair que les enseignants syndiqués de la wilaya d'Oran contestent avant tout un système fortement centralisé qui ne prend pas en considération leurs spécificités en tant qu'organisations professionnelles que se soit au niveau local ou national.

### **I-3-5. La grève : perspective d'une une évolution normale du processus démocratique**

Le recours massif à la grève et ses répercussions, en l'occurrence la répression qui s'abat sur les enseignants, est très révélateur. Il s'explique par le fait que le dialogue a du mal à s'installer entre les autorités publiques et les syndicats d'enseignants, tant sur le plan national que local, mais aussi, comme nous l'avons constaté dans le troisième chapitre, par la volonté des syndicats d'enseignants de participer à la gestion des affaires de leur secteur professionnel et dans l'élaboration des politiques publiques. Sylvain Allemand aborde la question de la multiplication des mouvements sociaux dans les sociétés démocratiques. Il note, à ce propos, que ce phénomène pourrait émaner « de la volonté des individus d'être reconnus tels que la démocratie les conçoit, a priori des citoyens libres et égaux à même par conséquent de prendre part au processus de décision sur des enjeux qui les concernent au premier chef<sup>1</sup> ». Il ajoute que cela (l'intensification des mouvements sociaux) traduirait peut être « l'approfondissement de la démocratie ». Igor Martinache ajoute que le conflit social est un facteur de cohésion sociale. « Les conflits sociaux peuvent jouer un rôle essentiel dans l'entretien du lien social ». Il se réfère aux travaux de Georges Simmel qui met l'accent sur la dimension socialisatrice des conflits sociaux. Ainsi, « l'affrontement... implique plusieurs formes de reconnaissance : de l'adversaire tout d'abord auquel il s'agit

---

<sup>1</sup> Sylvain Allemand, « Peser sur les décisions » (dossier les mouvements sociaux) in *Sciences Humaines*, n°144, décembre 2003, p. 26.

de s'adapter..., le conflit contribue à la réévaluation périodiques des règles qui fondent la vie sociale<sup>1</sup> ».

Un groupe de recherche de l'IEDES note qu'en Algérie, la confrontation « apparaît comme un phénomène intimement liée à la transition politique » et qu'il ne faut absolument pas sous-estimer la contribution des organisations syndicale dans la démocratisation<sup>2</sup> ».

La limitation du droit de grève, à travers par exemple la ponction sur salaire des journées de grève, l'interdiction juridique de certaines actions grévistes et la non participation des syndicats d'enseignants dans les réunions tripartites ou plus précisément le refus de réception des syndicats d'enseignants par la direction de l'éducation sur le plan local, sont tous des restrictions à l'exercice du droit syndical et donc une entrave à la liberté syndicale. Or, et comme le précise Eddy Lee, la liberté syndicale est essentielle dans l'amélioration des conditions de travail et ce à travers :

-la mise en place de schémas de développement plus démocratiques, plus équitables et faisant d'avantage appel à la participation.

-la participation aux décisions est bien entendu indispensable à l'élaboration d'un consensus au sujet des politiques à adopter. La liberté syndicale est essentielle au développement de telles institutions démocratiques de participation.

-Enfin, la liberté syndicale est indispensable pour que les politiques économiques et sociales répondent aux attentes des citoyens en matière de justice sociale<sup>3</sup>. Vus sous cette angle, les syndicats d'enseignants n'ont pas acquis les outils nécessaires pour peser dans la formulation des politiques publiques, et donc à la participation dans la prise de décision. Cependant, et comme l'a constaté le groupe de recherche de l'IEDES en Algérie, si « l'on considère la démocratie comme un mode de gestion des conflits par la délibération et la négociation dans l'espace public, on peut certes dire qu'elle a fait des progrès remarquables<sup>4</sup> ». Il est clair pour nous que quelle que soit l'avancée de l'action syndicale enseignante, elle s'opère dans une démarche participative dans le cadre d'un processus de démocratisation inachevée dans un pays en pleine transition politique. D'ailleurs, le syndicalisme en général, comme le précise Jean –François Troglic « prend à son compte et

---

<sup>1</sup> Igor Martinache, *Ibid.*

<sup>2</sup> Groupe de recherche de l'IEDES, « Société civile et démocratisation : une étude comparative au nord et au sud », *Revue Tiers Monde*, T.XLV, n°178, avril juin 2004, p. 447.

<sup>3</sup> Eddy Lee, « Les droits syndicaux : une perspective économique », *Revue Internationale du travail*, Vol. 137, 1998, n°03, p. 341.

<sup>4</sup> *Op. cit.*, p. 455.

entend approfondir un certain nombre de valeurs démocratiques : libertés fondamentales, solidarité, justice, incarnées dans la nation <sup>1</sup> ». Il ajoute que le syndicalisme a pour « fonction de pallier les insuffisances de l'intégration sociale par les mécanismes de la démocratie représentative, un parlement et des élections ne suffisent pas à garantir la qualité démocratique du fonctionnement social. Celle-ci passe aussi par des formes de participation sociale d'intervention, de représentation qui ne sont pas simplement celles du politique ».

## **II- Syndicalisme enseignant : Autonomie syndicale et rapport au politique dans la wilaya d'Oran.**

### **II-1. Différentes conceptions de l'autonomie syndicale**

Patrick Rozenblatt souligne que le syndicalisme est porteur de ce qu'il appelle « un capital d'autonomie<sup>2</sup> ». Il est question de sa capacité à se renouveler par rapport aux individus/collectifs des travailleurs dans leurs relations avec le patronat et l'État, et ce dans le but de « négocier les conditions générales de leur mise en travail : organisation et conditions de travail, modes d'apprentissage et de reconnaissance du savoir, valorisation et rémunération, ordre hiérarchique et social. Tout autant que pour établir l'espace et les conditions de leur insertion dans la société toute entière ». L'autonomie du syndicalisme, selon Patrick Rozenblatt, se traduit par un capital d'autonomie portée, produit par chaque syndicat, ce qui apporte une variété d'autres formes de valorisations et de reconnaissance pour les travailleurs dans la société. Ce capital est très relatif et est porté par la forme contestatrice de l'état des rapports sociaux. En d'autres termes, ce capital traduit au cœur des conflits, les stratégies et la capacité du syndicalisme à « délimiter l'espace d'autonomie des compromis professionnels par rapport à l'action de l'État ». Autrement dit, le capital d'autonomie quel que soit sa portée, offre une forme ou des outils qui permettent une reconnaissance des organisations de travailleurs dans les conflits, les stratégies et les compromis.

Xavier Gaullier, quant à lui, parle de stratégie autonome. Il s'agit pour lui « de l'autonomie du syndicalisme par rapport au politique. Cette autonomie est centrée sur le progrès social obtenu par la contestation et la grève sans qu'il soit besoin pour les syndicats de promouvoir une politique économique cohérente ». En Algérie, il est clair, si l'on se réfère à cette définition, que les syndicats nationaux des enseignants et leurs

---

<sup>1</sup> Jean-François Troglic, « Le syndicalisme : contestation, intégration, projet », *Projet*, n° 204, 1987, p. 69 et 71

<sup>2</sup> Patrick Rozenblatt, *Contestation de la forme syndicale et devenir du syndicalisme*, op. cit., p. 302.

sections locales sont autonomes au vu de leur aspect revendicatif contestataire via la grève.

Nous allons essayer dans ce qui suit de déterminer la représentation de l'autonomie syndicale aux yeux des responsables syndicaux au niveau de la wilaya d'Oran.

Un ancien syndicaliste au sein de l'UGTA à Oran<sup>1</sup>, affirme que parler d'autonomie du syndicalisme doit passer par la question suivante : ces syndicats sont autonomes par rapport à qui ? Selon lui, les syndicats sont autonomes quand ils sont en mesure de mettre en application un programme économique et social. Pour les syndicats d'enseignants, ce n'est pas le cas, par rapport au caractère de non productivité matérielle des enseignants. Il ajoute que ce constat mène à l'impossibilité des syndicats d'enseignants de négocier. Ils se contentent de proposer des solutions aux autorités publiques et non de négocier. « L'État détient les missions régaliennes, c'est-à-dire le monopole de décision. ». « La concertation dans le secteur de la fonction publique se fait par le biais de proposition ».

Pour ce syndicaliste, d'autres facteurs conduisent à la difficulté d'appréhender la notion d'autonomie syndicale, par exemple le fait qu'au niveau local, la commission paritaire et son organe, la commission des recours, sont présidées par le DE, ce qui constitue un vice de forme. Il n'y a donc pas de possibilité de règlement des conflits de l'éducation. Ce qui conduit à une liberté d'interprétation des conflits de la part de l'administration, de ce fait la commission paritaire n'as pas de crédibilité ».

La commission paritaire au niveau de la wilaya est constituée d'un conseil élu de syndicalistes et d'un conseil nommé du personnel administratif, à nombre égal. Cependant, sa présidence est assurée par le représentant direct de la tutelle le DE.

La question des récépissés d'enregistrement d'un syndicat au niveau local : les syndicats d'enseignants ont rencontré les mêmes difficultés enregistrées au niveau national dans l'installation de leurs bureaux régionaux. D'abord au niveau national, on parle souvent d'« agrément » nécessaire pour l'exercice du droit syndical ; il s'agit du caractère légal d'un syndicat remis normalement par le ministère du travail 30 jours après dépôt d'un préavis par le syndicat, comme le prévoit la loi. En fait, il s'agit seulement d'un récépissé d'enregistrement que le ministère du travail a souvent tardé de le remettre aux syndicats d'enseignants, parfois cela a duré des années (comme c'est le cas pour le CLA et le CNAPEST). Bien sûr, le refus d'attribuer ce récépissé d'enregistrement a affecté

---

<sup>1</sup> Il s'agit d'un ancien syndicaliste dit « Badro » qui travaille toujours dans le secteur de l'éducation notamment au CEM dit « Tripoli ».

directement les bureaux régionaux des syndicats ; dans la wilaya d'Oran ce n'est qu'à partir de 2011 que le CLA a eu la possibilité de s'installer , quant au CNAPEST, bien que majoritairement représentatif sur le plan national, il ne l'est pas sur le plan local. Il est clair pour nous, que la difficulté d'obtenir des récépissés d'enregistrement a influencé dument l'installation de tel ou tel syndicat dans telle ou telle région, et donc la liberté de choix des enseignants d'un syndicat ou d'un autre a été compromise.

Il est sûr que La tutelle garde un certain contrôle sur le paysage syndical en usant de la bureaucratie administrative mêmes si dans le cas du CLA et du CNAPEST, ils ont constitué une force de revendication dans l'est et le centre du pays. Ceci est dû au fait qu'initialement, ces deux mouvements de contestation sont nées ou ont été déclenchées dans ces régions, mais leurs possibilités d'extension se sont retrouvées compromises par la bureaucratie de la tutelle. Notre interviewé parle « de technicité du dossier du statut ». Cependant, loin de la bureaucratie, il est normal dans un pays démocratique que toute organisation professionnelle soit régulée par des lois émanant des institutions légales et légitimes de l'État. Cela dit, l'autonomie syndicale trouve tout son sens dans le cas des syndicats d'enseignants dans son aspect mobilisateur et contestataire. D'ailleurs, Rabhi Mokhtar affirme que l'autonomie syndicale aujourd'hui ne représente rien alors qu'elle avait un sens en 2003 ». C'est-à-dire, comme nous l'avons déjà dit, l'aspect contestataire de l'action syndicale traduit en lui-même une autonomie.

Une autre question permet de mieux cerner la notion d'autonomie des syndicats d'enseignants ; il s'agit de l'indépendance de ces syndicats par rapport à l'administration. Pour qu'un responsable syndical puisse exercer ses fonctions, il doit se libérer de son activité d'enseignant ; or c'est l'administration, en l'occurrence la direction de l'éducation, qui remet ce qu'on appelle « le détachement » aux enseignants afin d'exercer leurs activités syndicales. Encore une fois, la tutelle locale détient un contrôle sur l'activité puisqu'elle détient le monopole légal d'attribuer l'autorisation ou la faculté d'un enseignant de se consacrer à l'exercice de l'activité syndicale. Kadour Chouicha décrit ce phénomène comme suit : « il s'agit de mécanismes de corruptibilité ». Aussi, c'est la direction de l'éducation qui attribue les locaux aux syndicats pour l'installation de leurs bureaux. Les responsables syndicaux du CNAPEST /SNAPEST, avec lesquels nous nous sommes entretenues, affirment qu'ils ont rencontré des difficultés au début de leurs activités pour obtenir un local en vue de l'installation de leurs bureaux. Encore aujourd'hui à Oran, le CNEC utilise le local du SNAPEST située au Lycée Pasteur pour la tenue de ces réunions, parce que ce conseil n'est pas encore enregistré au sein du ministère

du travail. À cet égard, le SG du CNAPEST à Oran dénonce « un système bureaucratique très compliqué ».

Nous retenons qu'il y a plusieurs formes d'autonomie syndicale ou de degrés d'autonomie.

-Une autonomie qui est bien réelle et qui apparaît dans l'aspect contestataire à travers les grèves comme étant l'ultime stratégie syndicale. En d'autres termes, le syndicalisme enseignant traduit une autonomie par rapport au modèle syndicat/ patronat basé sur la négociation matérielle de par l'aspect productif des travailleurs.

« La capacité d'action et la légitimité des organisations dépendent en grande partie de leur autonomie, à la fois par rapport à l'État et par rapport à d'autres acteurs internes ou externes. Certes, si l'on prend le cas des syndicats corporatiste de l'UGTA en Algérie, la proximité au pouvoir leur a permis d'obtenir des bénéfices non négligeables pour les travailleurs, et donc de se légitimer en partie à leur égard. Mais c'est une légitimité que leur a fait perdre très largement la rupture par le pouvoir du pacte « populiste » associé aux politiques *développementistes*, alors que ces organisations demeurent, par ailleurs, trop proches du pouvoir pour s'opposer à ses nouvelles politiques<sup>1</sup> ».Cependant il faut remarquer que cette stratégie a payé un certain moment car, quoi qu'on puisse en penser aujourd'hui l'UGTA a été à l'origine de l'installation d'une tradition syndicale qui a profité aux syndicats autonomes de l'éducation et notamment sur le plan local ,nous pouvons citer l'exemple d'au moins 05 responsables syndicaux qui ont été syndicaliste au sein de l'UGTA,il s'agit de Ayad Habib(UNPEF),Aous Mohamed (SNAPEST),Benjlida Abdel Krim(CNAPEST),Hamane Majid(SATEF),et Bakraoui Karim(SNTE).

-Une autonomie compromise par les dispositions juridiques qui organisent la vie syndicale et dont la tutelle nationale et locale de l'éducation détient le monopole, ce qui laisse une marge de contrôle sur les activités syndicales.

## **II-2. Rapport des syndicats d'enseignants avec le politique et leurs relations avec les partis politiques**

Il a été très fréquent ces dernières années de remarquer que des partis politiques soutiennent les actions revendicatives des enseignants. Nous pouvons citer à titre d'exemple le cas pour la fonction publique de la grève du 13 avril 2008 organisée par la CNSAFP et l'IAFP (pour les libertés syndicales et la révision du statut particulier, les

---

<sup>1</sup> Groupe de recherche de l'IEDES, *art. cité.*, p. 458.

augmentations salariales et le régime indemnitaire), lorsque certains partis, notamment le FFS et le RCD, avaient officiellement soutenu cette action<sup>1</sup>. C'était le cas aussi le 30 juillet 2008, où des représentants des partis FFS, RCD, PT, Nahda avait pris part au sit-in des enseignants contractuels aux côtés des membres du CNSAFP devant le ministère de l'éducation<sup>2</sup>. Ce phénomène permet déjà d'établir l'existence des relations entre les syndicats d'enseignants et les partis politiques. Nous allons essayer de déterminer la nature de ces relations sur le plan local.

L'autonomie syndicale se pose aussi en tant que notion utilisée par rapport au politique, car lors de nos entretiens avec les figures syndicales de la wilaya d'Oran, ils ont tous affirmé que leur autonomie se définit par rapport à l'État en premier lieu, et en second lieu, par rapport aux partis politiques.

-Kadour Chouicha estime que l'autonomie syndicale dans une démocratie est une autonomie par rapport au pouvoir, c'est à dire se détacher du modèle de l'UGTA (perçue comme étant au service du pouvoir).

-Hammane Majid, en évoquant les syndicats autonomes, affirme qu'« ils ont tous le même but ; avoir une identité ».

- L'autonomie syndicale exprime aussi, comme nous l'avons constaté, pour les syndicalistes une volonté de se détacher du politique. Nous avons essayé de comprendre ce qu'entendent ces responsables syndicaux par « autonomie » et quelle est son rapport au politique.

Nous avons posé la question suivante aux responsables syndicaux : est-ce que l'action syndicale est une action politique ? Le responsable du CNAPEST affirme qu'il existe au sein des syndicats « des tendances politiques », mais que les syndicats n'enregistrent pas « d'entrée dans les partis ». Il affirme aussi que le bureau national du SATEF est lié au FFS, il est même enfermé dans cette relation, mais que le CNAPEST n'a pas de liaison partisane. Il conclut que l'autonomie traduit « l'esprit revendicatif et démocratique » de l'activité syndicale et non un syndicalisme « d'accompagnement de mesure ».

Kadour Chouicha insiste aussi sur l'autonomie par rapport à la démarche ou au caractère revendicatif de l'action. Il ajoute que le syndicalisme est politique par rapport à l'attitude du pouvoir « la peur du politique leur fait dire (les syndicalistes) que notre action est apolitique, parce que dans l'état actuel des choses ce qui est politique est égal à « violence » et aux « prédateurs ». Ce qui laisse les gens s'éloigner de tout propos relatif au

---

<sup>1</sup> *El watan*, 13 avril 2008.

<sup>2</sup> *Le quotidien d'Oran*, 30 juillet 2008.

politique. Cela n'a aucun sens de dire apolitique car un syndicat démocratique revendicatif est politique. Ainsi, selon lui, « le syndicalisme est politique parce que l'être humain est politique ».

Mais loin de toute idéologie politique le syndicalisme est –il politique ?

Bob Hancké note que par définition le syndicalisme « est un acteur politique qui engage le gouvernement...<sup>1</sup> ».

Le SG du SATEF, affirme que le premier secrétaire général du SATEF au niveau national a été un député du FFS à l'Assemblée Populaire Nationale. Il ajoute que derrière chaque syndicat il y a un politicien et derrière chaque syndicat il y a un parti. Il ajoute que lui-même a été membre de l'APW entre 2008 et 2007 en étant élu sur la liste du PT. Hammane Majid insiste sur le fait que les partis contactent les syndicats de manière indirecte. « Consultez la liste des élus, les syndicats sont politiques parce que tous les syndicalistes ont exercé de la politique, le Parti des Travailleurs compte à lui seul plus de 70% de syndicalistes en 2011, 03 membres de l'APW d'Oran sont d'anciens syndicalistes ». D'ailleurs, ce même Hammane Majid a été candidat aux élections législatives de 2012<sup>2</sup>.

Concernant, le SNAPEST, Rabhi Mokhtar se souvient qu'en 2003 pendant les assemblées générales, quelques représentants des partis passaient pour distribuer des tracts aux enseignants. Il insiste sur l'existence de tendances politiques au sein des syndicats et non des relations à proprement parler. Il souligne que des relations entre partis et syndicats des enseignants existent bel et bien sur le plan national, mais que sur le plan local, on ne peut l'observer. Il soutient que la relation de l'UGTA avec le FLN et le RND n'as pas été un succès pour la Centrale syndicale, et ajoute que le politique surgit dans le syndicalisme au moment de la confrontation avec les autorités publiques ». Il conclut que l'autonomie syndicale se traduisait en 2003 par une autonomie par rapport au pouvoir, elle représentait une volonté d'acquérir l'exercice du droit syndical à travers l'attribution d'un agrément, d'un siège, etc. »

Bakraoui Karim avance le fait que les syndicats sont toujours sollicités par les partis pendant les périodes des élections et il affirme qu'il a toujours rejeté leurs demandes et que lui-même a été président de la commission indépendante des élections présidentielles en 1999, et les élections locales (APC, APW) en 2002 et 2007 pour affirmer la neutralité

---

<sup>1</sup> Bob Hancké, « Le rôle de l'État dans les relations du travail, *Problèmes Économiques*, n° 2.556, février 1998, p. 08

<sup>2</sup> *El Watan*, 27 mars 2012.



syndicale<sup>2</sup>. Il ajoute qu'il n'a jamais été candidat aux différentes élections locales et nationale, mais que souvent il a vu des syndicalistes contactés par les partis (et que lui-même en a fait l'expérience) : « on choisit des personnes pour leur maturité syndicale »..., le CNAPEST est très proche du FFS, l'Unpef du Parti en Nahdda. Il nous apprend aussi qu'un responsable syndical de l'UNPEF a été candidat aux législatifs de 2007 dans la liste du parti en Nahda, il s'agit de Abd El Hadi Mehda et qu'un certain Boussada Kadour responsable au sein de l'UGTA l'a été aussi avec un autre parti. Il affirme que beaucoup de syndicalistes utilisent la base pour influencer le suffrage en leur faveur.

Lors de notre entretien avec ce même Boussaâda Abd El Hak Kadour, il nous a affirmé que lui-même a été candidat plusieurs fois aux élections locales et législatives pour les partis MEN (2007), le RNA(2005) et le FNIC (mai 2012). Il révèle également que lui-même, pendant les assemblées générales de l'UGTA, a incité les militants à voter pour lui et pour d'autres candidats, et ajoute : « grâce aux enseignants, j'ai eu Boutlélis en 2007 ». Il nous a confirmé aussi que les partis ciblent les personnes charismatiques au sein des syndicats d'enseignants pour préparer les élections ». Il décrit l'activité syndicale comme étant une activité parallèle au politique. Hakem Bachir, quant à lui, exclut l'enracinement d'idéologies partisans au sein des syndicats d'enseignants et parle de l'existence de « membres partisans » parmi les figures importantes au sein des syndicats qui ont des affiliations partisans, il nous cite l'exemple de Meziane Marianne, secrétaire national du SNAPEST qui n'est qu'un ex-partisan du RCD, mais point d'exemple sur le plan local.

Ayad Habib affirme qu'aux débuts de la constitution de l'UNPEF, il y avait des tendances et des relations partisans notamment avec le parti *El Nahdda*, mais qu'aujourd'hui l'UNPEF n'as ni des tendances religieuses ni partisans. Il affirme tout de même, qu'en 2007 des membres du bureau de wilaya de l'UNPEF ont été candidats aux élections dans la liste du parti *El Nahdda* .

Hount .X affirme « oui les syndicats entretiennent des relations avec les partis politique, chaque syndicat a des tendances politiques et des intérêts en ce sens. »

Au sein du SNAPEST, il nous a été affirmé qu'aucune relation n'est entretenue avec les partis politiques même si beaucoup de membres fondateurs sur le plan local sont issues du PAGS. « C'est une question de choix, car nous sommes un syndicat autonome avant tout par rapport aux partis politiques et aux autres organisations mais aussi par rapport aux pouvoirs locaux. Nous sommes un syndicat légaliste qui veille à ce que l'application des lois soit garantie ». « Beaucoup de pratiques syndicales ont un aspect politique, nous confie l'un des responsables, les grèves le sont parfois et le fait de faire des sit-in aussi. Le

SNAPEST ne pratique pas ce genre de méthode ». Notre autonomie nous, révèle un autre, se définit par rapport à l'indépendance, un syndicat fait de la politiques mais il n'est pas partisan en faveur du pouvoir, l'UGTA et les partis politiques. M. Miloud confirme aussi le fait que les partis politiques contactent les syndicats en période électorale, il nous donne l'exemple du FFS.

Un ancien membre de l'UGTA estime que les syndicats sont tous encadrés par des partis politiques, le CNAPEST est fortement liée au FFS, l'Unpef au parti *El Nahdda* et le SNTE au MSP. Il ajoute que les assemblées générales de l'UNPEF débutent toujours par la récitation de versets coraniques<sup>1</sup>. Comment ne pas parler de tendances religieuses et partisans, selon lui, il n'y a pas lieu d'autonomie ?

La relation de syndicats d'enseignants avec les partis politiques dans la wilaya d'Oran est une relation qui diffère d'un syndicat à un autre. Cependant, nous distinguons quelques éléments qui nous permettent d'établir les remarques suivantes :

\* nous avons enregistré des participations de responsables syndicaux aux différentes élections ces dernières années avec Nahdda et FFS, ces syndicaux sont tous issus de l'UNPEF et le SATEF. Les relations de ces deux syndicats aux débuts de leur constitution ont été largement prouvées avec ces mêmes partis politiques. Sur le plan national, ils constituent en eux-mêmes, la première « génération » de syndicats autonomes nés en Algérie du pluralisme syndical, et qui reste fortement liée aux partis. Cependant, pour la seconde génération de syndicats autonomes (CNAPEST, SNAPEST), qui est née de la vague de contestation en 2003, nous n'avons trouvé parmi nos interviewés aucun cas de candidature aux élections. Aussi, nous avons constaté sur le plan local que la relation syndicats d'enseignants et partis politique est une relation qu'on ne peut observer ou attester ; c'est une relation marquée par des contacts entre personnes ou figures importantes parmi les syndicats et parmi les partis. Cette relation est une relation qui est renforcée pendant les périodes électorales. Ainsi, les responsables syndicaux affirment être contactés par les partis politiques, soit pour une éventuelle candidature, ou pour inciter la base syndicale, en l'occurrence les enseignants, à voter pour tel ou tel candidat ou liste électorale. Dans le cas du responsable syndical au sein de l'UGTA, nous avons constaté qu'il a été candidat pour plusieurs partis, mais pas le FLN et qu'il a affirmé se diriger vers la base syndicale pour influencer le suffrage. Il est sûr que les pratiques de notre interviewé

---

<sup>1</sup> Nous avons-nous mêmes assisté à une réunion du syndicat avec les contractuels durant laquelle nous avons pu constater ce fait. Cependant, le fait est qu'il s'agissait de prendre en charge les dossiers d'intégration des contractuels qui ne sont pas adhérents au syndicat.

sont héritées de la traditionnelle relation entre l'UGTA et le FLN : « syndicat au service du parti ». Nous avons voulu confirmer certains constats en nous adressant au secrétariat du parti MSP, Mlle Melouka Belgag<sup>1</sup> qui nous a confirmé le fait que le MSP contacte pendant les périodes électorales les membres des bureaux de wilayas des différents syndicats d'enseignants. Nous avons voulu confirmer le fait que la relation partis/syndicats soit seulement une relation de personnes à personnes. Nous avons demandé dans notre questionnaire aux enseignants s'ils étaient adhérents à un parti politique, et si oui lequel. Voici les réponses que nous avons obtenues :

**Question 30 :**

	Oui	non	Pas de réponse
Syndiqués	(07)	(86)	(12)
Non syndiquées	00	(40)	(09)

Parmi ceux qui ont répondu « oui », seulement quatre syndiqués ont précisé le parti auquel ils adhéraient, il s'agit du RND, PNA et FLN, avec un enseignant qui confond entre syndicat et parti politique (UGTA). Les enseignants semblent donc peu attirés par le militantisme partisan. Ce contact nous permet de réaffirmer le fait que les relations entre partis politiques et syndicats d'enseignants sont des relations entre une élite syndicale et des responsables de partis politiques. En tous cas, sur le plan local cette relation est presque officieuse et pragmatique, car elle est plus renforcée durant les périodes électorales.

En général, lorsque nous avons abordé la question des relations des syndicats d'enseignants avec les partis politiques au niveau de la wilaya d'Oran, nous avons constaté que les responsables au sein du SNAPEST et du CNAPEST nient toute relation avec les partis, mais au delà de cette affirmation, ils ne conçoivent pas de relation avec les partis politiques. A ce propos, Pierre Rosanvallon note que dans les relations entre mouvements sociaux et partis politiques, il existe plusieurs modèles dont « le modèle autonomiste » qui se caractérise par le refus et la négation du parti politique. Ce modèle concerne plus un syndicalisme dans le cadre des mouvements sociaux qui sont plus « centrés (les mouvements sociaux) sur la question de leur autosuffisance de leur autonomie avec une certaine confusion entre autonomie culturelle et organisationnelle<sup>2</sup> ». Ce modèle traduit,

<sup>1</sup> Informations obtenues lors d'un entretien réalisé le 19 décembre 2012.

<sup>2</sup> Pierre Rosanvallon, « La société politique », in Alain Touraine (dir), *Mouvements sociaux d'aujourd'hui acteurs et analystes*, Paris, Les éditions Ouvrières, p. 175-176.

selon Pierre Rosanvallon, « l'incapacité à penser l'articulation parti politique–mouvements sociaux autrement qu'en terme de subordination ». Car « le parti politique est considéré comme l'entrepreneur général de la société ». Aussi, un parti politique par définition ne trouve sa place qu'en portant un projet pour l'ensemble de la société. En effet, si les syndicats d'enseignants dans la wilaya d'Oran, et plus exactement le SNAPEST et le CNAPEST, nient toute relation avec les partis, cela pourrait trouver explication dans le fait qu'ils voient dans les partis politiques une mainmise sur un projet social qui ne correspond pas à leurs aspirations ; d'ailleurs, à l'origine, c'est le refus du modèle UGTA-FLN qui est parmi les facteurs qui ont conduit à l'émergence de ces deux syndicats.

Xavier Gaullier conclut que « dans ces nouvelles relations entre syndicats et partis... tout est mouvant et les partenaires, s'ils s'entretiennent les uns et les autres, ne le font qu'avec une extrême prudence et une assez grande imprécision <sup>1</sup>. » il ajoute : « ...et s'il peut y avoir des convergences circonstanciées entre action politique et action syndicale, il ne peut y avoir de parallélisme permanent<sup>2</sup> ». Et selon, René Mouriaux : « Considérer le rapport entre syndicat et partis ne relève pas d'un fétichisme politique, si l'on précise que c'est une dimension parmi d'autres, à la fois relative et évolutive<sup>3</sup> ».

Pour conclure, à propos de la question de l'autonomie des syndicats d'enseignants dans la wilaya d'Oran, nous pouvons faire référence à René Mouriaux qui estime que trois facteurs sont essentiels à l'indépendance syndicale : la première est le fonctionnement démocratique au sein du syndicat, notamment la consultation de la base des syndicats d'enseignants d'Oran qui affirment tous s'en tenir à ce principe pour toute décision. Mais en ayant déterminé dans le troisième chapitre que la majorité féminine de ce secteur ne participe pas activement aux décisions syndicales à tous les niveaux, nous nous posons la question : y a-t-il réellement un fonctionnement démocratique au sein de ces syndicats ? La deuxième condition pour qu'il y ait une indépendance syndicale, selon René Mouriaux, consiste dans le fait qu'un syndicat, même lorsqu'il est dans le même champ d'action que des partis politiques, « ne vise pas à conquérir le pouvoir, à édicter les règles générales du fonctionnement de la société. Sa mission est donc de défendre les salariés, de promouvoir leurs intérêts matériels et moraux, de contribuer à la transformation du système économique ». Le syndicalisme doit donc déterminer sa spécificité envers les partis politiques. Nous avons vu l'existence de rapports entre syndicats et partis politiques. Même

---

<sup>1</sup> Xavier Gaullier, *op.cit.*, p. 262.

<sup>2</sup> *Op.cit.*, p. 259

<sup>3</sup> René Mouriaux, « Syndicalisme et politique : liaison dangereuse ou tragédie moderne ? », *Mouvements*, n°43 janvier –février 2006.

si ces rapports sont ambigus sur beaucoup de points, reste-il que les syndicats ne sont pas désintéressés des partis politiques et de l'action politique. Enfin, René Mouriaux estime que le syndicat doit être porteur d'un projet « pour ne pas être simplement réactif aux stratégies des autres ... , le mouvement syndical a intérêt à se doter d'un plan d'avenir<sup>1</sup> ». A partir de 2008, l'action des syndicats des enseignants s'est orientée vers la contestation des politiques publiques sur le plan local. Elle s'est traduite par une revendication portant sur la cogestion des affaires locales et la contestation de certains faits relatifs à la gestion des affaires de l'éducation à Oran. Cependant, nous ne pouvons prétendre que ce syndicalisme n'est pas autonome, il s'agit d'une autonomie en construction, car en sortant du modèle syndicat –maison, ces syndicats ont déjà fait un grand pas vers « l'autonomie ». En avril 2012, nous avons rencontré M. Aous Mohamed coordinateur régional et membre du bureau national du SNAPEST, qui a évoqué le fait que son syndicat se dirige vers la construction d'un projet social. M .Aous Mohamed, qui venait de représenter son syndicat à un congrès international organisé par l'Organisation démocratique du travail au Maroc le 30 mars et le 1er avril, dont le slogan est « Pour un mouvement syndical et social crédible », affirme que son syndicat est résolu à aller vers un projet de société.

---

<sup>1</sup> *Ibid*, p. 35.

## Conclusion

Le syndicalisme enseignant dans la wilaya d'Oran est en interaction continuelle avec les pouvoirs locaux représentés ici par la direction de l'éducation (la tutelle locale de l'éducation). Cette interaction est marquée par l'aspect conflictuel qui caractérise l'ensemble des six syndicats que nous avons abordés dans cette étude dans leurs relations avec la direction de l'éducation. Cette conflictualité est due à plusieurs facteurs. Parmi ces facteurs, ceux qui nous paraissent les plus importants, sont les suivants :

- d'une part, le syndicalisme enseignant dans sa pluralité est en pleine construction (que ce soit sur le plan organisationnel ou idéologique) ;

- de ce fait, il se trouve dans la difficulté de s'imposer en position de force et à conquérir sa légitimité symbolique ;

- en outre, il semble pour le moment que la tutelle locale ne considère pas les syndicats comme un partenaire social, excepté la FNTE-UGTA ;

- si la tutelle locale peine à entretenir des relations avec les syndicats en tant que partenaire social, cela peut trouver une explication dans le fait que la tutelle locale trouve une difficulté à s'accommoder au pluralisme syndical. Car depuis l'indépendance, la tutelle avait à faire à un syndicalisme gestionnaire « exécutant », tandis que le pluralisme syndical dans le monde enseignant a été marqué ces deux dernières décennies par une force de revendication et de proposition.

Cette transformation dans les modes de représentation (dans les relations syndicats /employeur (tutelle locale).) a donné lieu à une conflictualité exprimée par une logique d'adversité dans les relations qu'entretiennent syndicats d'enseignants et pouvoirs locaux. Dans cette conflictualité, des deux côtés, des stratégies sont déployées. Dans le cas de la tutelle locale, on retrouve la non reconnaissance de la représentativité des syndicats et les stéréotypes que véhiculent les représentants de la tutelle vis-à-vis des syndicalistes. Dans le cas des syndicats d'enseignants, la dénonciation dans la presse et le recours à la formule « une revendication = une grève ». La question de la représentativité syndicale se retrouve au cœur de cette conflictualité, car la tutelle locale a le pouvoir d'estimer cette représentativité. Juridiquement parlant, elle est donc dans une position de force. Si l'on fait référence à la représentativité syndicale, en tant que notion sociologique, les syndicats d'enseignants dans la wilaya d'Oran sont représentatifs. Cependant, si l'on fait référence à la représentativité syndicale en tant qu'exigence juridique, la question se pose en matière quantitative, de quotas, etc. En effet, c'est la tutelle qui décide de ce qui est représentatif.

Enfin, si on aborde la question de la représentativité en matière de genre, les syndicats d'enseignants ne sont pas représentatifs de « certaines préoccupations propres aux femmes ».

Les interactions entre syndicats et pouvoirs locaux ont un aspect politique, car le fait que des organisations (les syndicats d'enseignants) qui représentent des intérêts propres à elles interagissent avec des représentants du pouvoir ou de l'État qui représente l'intérêt général, est en lui-même une action politique. Aussi, la grève, étant la première action ou stratégie des syndicats, est porteuse d'un aspect politique, car par définition, elle investit l'espace public qui est le domaine de l'État. De ce fait, il agit sur le territoire de l'État. Son action a des conséquences sur le fonctionnement des structures étatiques. De ce fait, la grève et ses conséquences donnent aux syndicats un aspect participatif dans le fonctionnement du secteur de l'éducation et donc dans le fonctionnement des structures étatiques de manière indirecte. La grève constitue une modalité de discussion dans un système politique en pleine évolution démocratique.

La relation des syndicats d'enseignants avec les partis politiques à Oran n'est pas très claire, ou plus exactement ses limites sont troubles. Sur le plan national, certains syndicats ont bénéficié au départ de leur formation du soutien moral et idéologique de partis politiques (UNPEF /FIS, MSP), (SATEF/FFS, RCD), (UGTA/FLN, RND). Cependant, après plus de deux décennies d'existence des syndicats autonomes, il est très difficile d'appréhender cette relation syndicats/partis politique. Si cette relation existe officiellement, les syndicats en tout cas ne l'affichent pas publiquement, sauf pour le cas du SATEF et de l'UGTA. Dans la wilaya d'Oran, nous avons pu remarquer la participation de certains responsables syndicaux aux élections locales, proposés par des partis politiques ou candidats libres. Cependant, du côté de la base syndicale, on retrouve peu de militants dans les partis. De nombreux faits indiquent aussi que pendant les élections locales ou nationales, les responsables syndicaux dans la wilaya d'Oran donnent des consignes de vote à la base syndicale. Les faits existent, cependant, nous n'avons pas réussi à les confirmer et nous espérons ultérieurement en faire un objet de recherche.

Les relations conflictuelles entre les syndicats d'enseignants dans la wilaya d'Oran et la tutelle locale ont donné lieu durant les dernières décennies à une répression massive à l'envers des premiers : la grève de 2003 a été la plus marquante en matière de répression, ce qui s'est traduit surtout par l'interpellation de responsables syndicaux et des menaces contre eux. La répression a touché le plus, le mouvement des enseignants contractuels, dont ceux d'Oran ont massivement pris partie. Les contractuels ont été les plus touchés par la répression parce qu'ils ont manifesté le plus souvent devant le palais présidentiel, le

ministère de l'éducation, le ministère du travail, etc., qui tous représentent ici les structures exécutives de l'État, symbole de la légitimité de l'exercice du pouvoir. Les manifestations et les grèves de la faim successives des contractuels sont porteuses de remise en cause de la manière dont le pouvoir élabore ses politiques publiques. Cependant, nous n'avons pas pu aborder la question des enseignants contractuels par manque d'informations et par souci d'honnêteté. Bien que nous ayons réussi à établir un contact avec le CNEC d'Oran, nous ne sommes pas en mesure d'apporter des réponses à nos questions. Nous espérons pouvoir approfondir la question dans d'autres projets de recherche. Cela dit, sur la question de la répression exercée sur les enseignants en général, nous retenons qu'elle concerne la ponction sur salaire dans l'ensemble de la communauté des enseignants grévistes, ce qui traduit un rapport à la représentation matérielle, que se fait la tutelle de l'enseignant. Il semble être un salarié comme les autres pour l'État, alors qu'au delà du côté matériel, les enseignants expriment avec force leur productivité intellectuelle et réclament une reconnaissance.

Notre étude se veut aussi critique par rapport à la notion de « syndicats autonome », car il est vrai que l'autonomie exprime un détachement d'un passé syndical « gestionnaire » au service de l'État. Cependant, les syndicats d'enseignants, comme nous avons pu le constater, n'expriment nullement une autonomie par rapport aux structures de l'État (comme ils le prétendent), c'est la tutelle en l'occurrence, qui détermine les lois dans les relations professionnelles, et est garante des droits des travailleurs. Le syndicat ne peut donc exprimer une quelconque autonomie vis-à-vis de l'État. L'utilisation du terme « autonomie » par les syndicats d'enseignants apparaît plus comme une stratégie qui vise à imposer une nouvelle forme de fonctionnement syndical basée sur le partenariat, et en rupture avec la perception d'un syndicalisme gestionnaire, tel qu'il a existé par le passé.

Les résultats de notre enquête dans la wilaya d'Oran confirment beaucoup de faits sur le plan national que nous avons abordé dans le deuxième chapitre. Nous avons essayé de trouver des éléments d'analyse à certains aspects dans la relation des syndicats d'enseignants avec les pouvoirs locaux dans la wilaya d'Oran. Cependant, beaucoup de questions restent soulevées, notamment la culture partisane dans la base syndicale enseignante (que nous avons abordée en terme général seulement), son influence sur le processus électoral et également les limites des relations partis /syndicats.



## **Annexes**

**I. Tableau représentatif des principaux correspondants avec les animateurs de l'Association des instituteurs d'origine indigène**

<b>Autorités publique</b>	<b>Élus</b>	<b>Presse et associations</b>
<p>*Président de la république.<sup>1</sup></p> <p>Gouverneur général : *Maurice Violette, *T. Steeg</p> <p>Ministres :</p> <p>*Paul Vincent, *Monzie, *Lamoureux : ministres de l'instruction publique et des beaux arts</p> <p>*Shrameck : maitre des requêtes au conseil d'état chargé des affaires algériennes</p> <p>*Escallier : directeur des finances</p> <p>*H. Dubief : secrétaire général du gouvernement</p> <p>*Causeret : secrétaire général du gouvernement général</p> <p>*Michel : chargé de mission du gouvernement général</p>	<p>délégués financiers :</p> <p>*Benrahal (Tlemcen)</p> <p>*A. Lounissi</p> <p>*Jules Cuttoli</p> <p>*Abderrahmane Ou Rabah</p> <p>*Sisbane Cherif</p> <p>*Cherfa Arezki</p> <p>*Ghلامlah</p> <p>*Ben Ali</p> <p>*Belaid</p> <p>*Roumanne Belkacem(Azazga)</p> <p>*Zarouk Mahieddine</p> <p>*Derham Larbi</p> <p>*Saadi Ahmed</p> <p>*Moulay Mustapha</p> <p>*Hacéne Ahmed</p>	<p>Presse :</p> <p>*La dépêche de l'est (François Guenisson)</p> <p>*<i>La dépêche de Constantine</i> (André Servier)</p> <p>*<i>Akhbar</i> (Victor Barrucand)</p> <p>*<i>La dépêche de Toulouse</i> (J.J Brouchon)</p> <p>*<i>Les annales africaines</i>(Mallebay)</p> <p>*<i>Attakadoum</i></p> <p>*<i>La lanterne</i></p> <p>Bulletin :</p> <p>*<i>La lutte sociale</i></p> <p>*<i>L'école émancipée</i></p> <p><u>Associations et organisations :</u></p> <p>*Ligue des droits de l'homme et du citoyen</p>

<sup>1</sup> Dans les correspondances nulle part n' est cité le nom du président français car les correspondances était signé du nom du directeur du cabinet de la République ,mais il s'agit à coup sûr de Alexandre Millerand (1920-1924) et plus tard de Gaston Doumergue(1924-1931) ce qui correspond à la période que nous avons étudié dans les correspondances.

<p>*Frioux : chef cabinet du gouvernement</p> <p>*Ebert : conseiller du gouvernement général</p> <p>Recteurs de l'académie d'Alger :</p> <p>*Jeanmaire</p> <p>*Ardaillon</p> <p>Inspecteurs de l'enseignement indigène :</p> <p>*H. Horluc inspecteur général de l'enseignement indigène puis vice recteur</p> <p>*Jacquard : inspecteur général de l'enseignement indigène avant inspecteur de l'académie d'Alger</p> <p>*Paul Rouède : inspecteur de l'académie de Constantine</p> <p>*A.Sarlin : inspecteur de l'académie d'Alger</p> <p>*Ch. Dumas inspecteur de l'académie d'Oran.</p> <p>*Dantzig : inspecteur des écoles indigènes d'Oran</p> <p>*Berdou :inspecteur de l'enseignement primaire</p> <p>*Lecarre :inspecteur de</p>	<p><u>Deputés:</u></p> <p>*Auguste Brunet</p> <p>*Morinaud(Constantine)</p> <p>*Fiori(Alger)</p> <p>*Claude Petit</p> <p>*Roux Freissineg(Oran)</p> <p>*Laffont(Loire)</p> <p>*Edouard Soulier (aussi membre de la ligue franco musulmane pour les indigènes d'Algérie) (Paris)</p> <p>*Dessin (Haute Marne)</p> <p><u>Sénateurs :</u></p> <p>*Gasser(Oran)</p> <p>*P.Cuttoli</p> <p>*Carles</p> <p><u>Élus locaux :</u></p> <p><u>Conseillers Généraux :</u></p> <p>*Bentammi</p> <p>*Richard</p> <p>*J. M Guastavini</p> <p><u>Conseillers municipaux:</u></p> <p>*Famzalli</p>	<p>(secrétaire général Henri Guernut)</p> <p>*Comité algérien des personnes charitables (secrétaire du comité V.Spielman</p> <p>*Comité franco musulman de l'Afrique du nord (Mousserin Lavenarde)</p> <p>*Ligue française en faveur des indigènes musulmans d'Algérie (Jean Mélia)</p> <p>*comité franco musulman en faveur des indigènes musulmans d'Algérie</p> <p>*Syndicat national des instituteurs et institutrices de France et des colonies (section d'Oran ; Taxil)</p> <p>*Commission de l'enseignement indigène</p>
---	---	---

l'enseignement primaire .	*Hadj Amar  *Belagoun Smail	
---------------------------	-----------------------------------	--

Les numéros 12 et 13 de *La Voix des Humbles* publient le nombre de l'ensemble du personnel pour l'enseignement indigène à la date du 1 janvier 1920<sup>1</sup> :

<b>Department</b>	<b>instituteurs</b>	<b>moniteurs</b>	<b>monitrices françaises</b>
Oran	titulaires 34 stagiaires 33	17	03
Alger	titulaires 97 Stagiaires 52	47	8
Constantine	Titulaires 43 Stagiaires 41	63	12
<b>TOTAL</b>	<b>300</b>	<b>127</b>	<b>23</b>

-Les mêmes numéros publient également le nombre d'électeurs au conseil départemental de 1923<sup>2</sup>.

- Instituteurs européens : 377
- Instituteurs indigènes : 42
- Institutrices européennes : 852
- Électeurs des EPS : 12
- Électrices des EPS : 27
- Instituteurs privés : 23
- Institutrices privés : 93

Les numéros 14 et 15 publient des chiffres concernant le personnel de l'enseignement et l'effectif des élèves dans le département d'Oran à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1921.<sup>3</sup>

- Enseignement européen :
- Hommes : 458
- Femme : 894

<sup>1</sup> La voix des Humbles, n° 12-13, avril-mai 1923, p12

<sup>2</sup> *La Voix des Humbles*, n° 12 et 13, avril-mai 1923. P11

<sup>3</sup> *La voix des Humbles*, n° 14-15, juin 1923, p. 12.

- Enseignement indigène :
- Instituteurs européens : 36
- Institutrices européennes : 30
- Instituteurs indigènes : 68
- Nombres d'élèves d'Oran :

Européens : 110.000, Indigènes : 38.000

## II- Tableau représentatif des effectifs des enseignants algériens et étrangers

Années	Ensemble des enseignants			Algériens			étrangers		
	EE*	EM**	ES***	EE	EM	ES	EE	EM	ES
1970-1971	43656	6955	4048	38162	3256	1289	5494	3699	2759
1980-1981	88481	29555	10458	87841	26778	6264	640	2777	4194
1990-1991	151262	82741	44283	150917	82145	42644	345	596	1639
2000-2001	169559	102137	55588	169503	102039	55470	56	98	118

## - III- L'évolution du nombre des établissements scolaires de l'indépendance aux années 2000<sup>1</sup>

Années	AEF	EF	Lycées	Techniques	Total
1962-1963	2.263	364	34	05	2.666
1970-1971	6.467	519	65	07	7.085
1980-1981	9.263	932	205	25	10.425 <sup>2</sup>
1990-1991	13.135	2.339	672	140	16.286
2000-2001	16.186	3.414	1.013	246	20.850
2001_2002	16.482	3.526	1.040	249	21.297
2002-2003	16.741	3.650	1.084	246	21.684
2003-2004	16.899	3.740	1.133	248	22.020

Source : sous-direction des statistiques, Ministère de l'Éducation, 2009.

## - *Évolution du personnel enseignant par niveau d'enseignement*

---

\* enseignement élémentaire  
 \*\* enseignement moyen  
 \*\*\* enseignement secondaire

<sup>1</sup> Ministère de l'éducation nationale, direction de la planification, sous-direction des statistiques, « données statistiques », n° 42, 2003-2004, ONS, p. 200.

Années	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2008	2007-2008
Enseignement primaire	170.031	171.471	171.402	170.207	168.962
Enseignement moyen	107.898	108.249	109.578	112.897	116.285
Enseignement secondaire	59.177	60.185	62.330	62.442	64.459
Enseignement supérieure	22.650	25.229	27.067	29.062	31.703
<b>Total</b>	<b>359.756</b>	<b>365.134</b>	<b>370.377</b>	<b>374.808</b>	<b>3.814.409</b>

- Source : Annuaire statistique de l'Algérie, vol. n°25, Alger éditions des ateliers de l'ONS, 2009, p. 106

- *Effectifs enseignants sur le plan national*

	PES	PEM	PEP	Total
Femmes	27925	56683	84598	169206
Nombre global	59177	107898	170031	337106
	41,18%	52,53%	49,75%	50,19%

- *Effectifs enseignants concernant la wilaya d'Oran*

	PES	PEM	PEP	Total
Femmes	1331	2864	4290	8485
Nombre global	2270	4094	5492	11856
	58,53%	69,95%	78,11%	71,56%

- Source : Enquête statistique 2003-2004<sup>1</sup>

- *Effectifs enseignants : préscolaire, postes stagiaires, postes contractuels sur le plan national*

Enseignant	Enseigna	Enseigna	Enseigna	Enseigna
------------	----------	----------	----------	----------

<sup>1</sup> Tous les chiffres concernant le personnel enseignant sur le plan national et la wilaya d'Oran sont tirés des *Données statistiques, 2003-2004 n°42*, ONS, p. 200- 168-169-102-103-61-180-15-22-92-104-156.

	s préscolaire	nts contractuels dans le moyen	nts contractuels dans le secondaire	nts stagiaires dans le moyen	nts stagiaires dans le secondaire
Femmes	1740	2619	1636	4599	3003
Total	2154	3718	2434	7128	4828
	80,77%	70,44%	67,21%	64,52%	62,19%

**- Effectifs enseignants : préscolaire, postes contractuels, postes stagiaires au niveau de la wilaya d'Oran**

	Enseignants préscolaire	Enseignants contractuels dans le moyen	Enseignants contractuels dans le secondaire	Enseignants stagiaires dans le moyen	Enseignants stagiaires dans le secondaire
Femmes	34	36	42	198	87
Total	35	60	65	236	125
Pourcentage	97,14%	60%	64,61%	83,89%	69,60%

- Les derniers chiffres dont il a été possible d'obtenir concernant le personnel enseignant à Oran concernant l'année scolaire 2008 /2009, indique une répartition du nombre d'enseignant et d'établissement par commune comme suit<sup>1</sup> :

Communes	Enseignement primaire		Enseignement moyen		Enseignement secondaire et technique	
	ET <sup>2</sup>	EN <sup>3</sup>	ET	EN	ET	EN
Oran	480+10 annexes	4982	139	4893+ 15 Classes	53	2359

<sup>1</sup> Ce tableau a été effectué à partir de la consultation de l'annuaire des établissements scolaires de la wilaya d'Oran, 2008-2009, Direction de l'éducation d'Oran, service de programmation et de suivi.

Il s'agit de 10 écoles primaires annexées à des CEM et plus de 15 classes primaires annexées à des CEM. Le nombre des enseignants de ces deux cas précis n'est pas inclus dans le tableau.

<sup>2</sup> ET : établissements.

<sup>3</sup> EN : enseignants.

Sénia	26+01 A	322	08	304	02	112
Kerma	08+01A	103	02	70	01	37
Sidi Chahmi	30+01 A	352	08	302+0 2C	02	86
Bir El Djir	38+01A	507	15	519+0 2C	04	168
Hassi Bounif	23+01A	226	06	207+0 1C	02	57
Hassi Ben Okba	04	43	02	41		
Boutlilis	08	82	02	82+2C	02	70
Misserghine	11	94	03	91		
Ain El Kerma	05	33	01	21		
Oued Tlilat	09+01A	70	01	61	01	42
Boufatis	07	49	01	41		
Tafraoui	05	39	01	32		
El Bria	03	26	01	20		
Guediel	15	148	04	141	02	83
Benfriha	07+01A	76	02	72	01	40
Hassi Mefssoukh	04	43	02	39	01	11
Arzew	25+01A	237	10	261	03	142
Sidi Ben Yebka	02	25	01	31+01 C		
Betouia	09	78	01	52	02	59
Merssa El Hadjaj	08	57	01	41+01 C		
Ain El Bia	15	127	05	130+0 1C	01	39
Ain El Turc	14	149	03	146	02	111
Mers El Kébir	07	61	02	50	01	15
Bousfer	05	64	02	55		
El Anser	05	43	01	32		



#### IV. Questionnaire de notre enquête

Université d'Oran  
l'entretien :  
Faculté de droit et de sciences politique  
Département de sciences politiques  
Questionnaire N° :

Date de

Site :

#### **Enquête dans le cadre d'une étude sur le syndicalisme et les pouvoirs locaux**

(Le cas des syndicats d'enseignants dans la wilaya d'Oran)

#### **Questions :**

1-Type d'établissement :

- école primaire
- CEM
- lycée

2-Vous êtes :

- un homme
- une femme

3-Votre âge :.....

4-Votre catégorie socioprofessionnelle :

- PES
- PEM
- PEF

5-Votre situation actuelle :

- titulaire
- vacataire
- contractuel

6-Matière enseignée:.....

7-Dernier diplôme obtenu :

- BAC
- licence
- autre (précisez) :.....

8- Depuis quand exercez-vous le métier d'enseignant :.....

9-Adhériez-vous à un syndicat :

- oui
- non

10-Si oui lequel :

- UGTA(FNTE)
- CNAPEST
- SNAPEST
- UNPEF
- Autre.....

11-Depuis quand êtes-vous syndiqués : .....

12-Sinon pourquoi vous n'êtes pas syndiqué ?

13-Votre décision d'adhérer a un syndicat est-elle due au fait que :

- Vous adhérez à l'idée de l'action syndicale
- vous avez été confronté à une situation exceptionnelle d'où votre décision
- Autre,  
précisez :.....

14- Si vous êtes adhérent à un syndicat autonome, qu'est-ce qui justifie votre choix :

15-Étiez-vous auparavant adhérent dans un autre syndicat :

- oui
- non

16-Si oui lequel :

17-Concernant les syndicats, leur organisation, et leur rôle vous vous sentez :

- Pas informé du tout
- Un peu informé
- Très bien informé

18-Pensez-vous que les organisations syndicales nationales représentent les intérêts des enseignants :

- Très bien
- Plutôt bien
- Plutôt mal,
- Très mal

19-Pensez- vous que les syndicats présents dans votre établissement représentent les enseignants :

- Très bien
- Plutôt bien
- Plutôt mal,
- Très mal

20-D'après vous, l'action syndicale contribue-t-elle à améliorer vos conditions de travail et votre situation socioprofessionnelles ?

- oui
- non

21-D'après vous, l'action syndicale contribue-elle à améliorer le système éducatif ainsi que le fonctionnement de l'école ?

- oui
- non

22-Parmi les problèmes sur lesquels l'action syndicale se base, partagez-vous les mêmes préoccupations (rémunération-logement-statut de l'enseignant-volume horaire -conditions de travail- la question des salaires-œuvres sociales...) :

- oui
- non
- pas toutes

23-D'après-vous quelles sont les trois priorités par rapport aux problèmes cités : (numéroter selon les priorités)

- Rémunération
- Logement
- statut de l'enseignant
- volume horaire
- conditions de travail
- salaires
- œuvres sociales

24- Pensez -vous que d'autres questions sont négligées ? Si oui lesquels ?

.....

25-Êtes-vous pour le pluralisme syndical :

- oui
- non

26-Lorsque vous vous adressez à l'administration de votre établissement en cas de problème, le contact se fait :

- dans les meilleures conditions
- dans la difficulté

27-En cas de problème majeur, vous est t- il facile d'atteindre la direction de l'éducation ?

- oui
- non

28-Selon vous, laquelle de ces deux actions est la plus fructueuse :

- individuelle
- collective (au sein du syndicat)

29-Pensez-vous que les problèmes liés à votre profession sont dus à un problème de

- mal compréhension de l'enseignant
- dysfonctionnement du système éducatif

30- Êtes vous adhérent dans un parti politique :

- Oui
- Non

31- Si oui lequel :.....

**V. Deuxième partie Θ sauf pour les enseignants syndicalistes :**

32-Les réunions au sein du syndicat auquel vous adhérez se font-elles :

- régulièrement
- dans les situations exceptionnelles seulement

33-En cas de problème qui touche votre profession à qui vous adressez-vous en premier :

- administration
- syndicat

34- Participez-vous régulièrement aux appels de grèves :

- oui
- non
- selon les revendications

35-Au cours des grèves ou des rassemblements, avez-vous été victime de répression :

- oui
- non

36-Si oui quel type de répression :

- emprisonnement
- licenciement
- retrait sur le salaire
- sanctions administratives
- autre :.....

37-Au jour d'aujourd'hui, pensez-vous que votre action a répondu à :

- la majorité de vos revendications
- la moitié
- le minimum
- aucunement

38-Comment qualifiez-vous la réaction de la direction de l'éducation vis-à-vis de vos revendications :

- favorable
- défavorable
- selon le contexte

39-Pensez-vous que l'exercice du droit de grève est devenu le seul moyen de revendication :

- oui
- non

40-Est-t-il le meilleur moyen :

- oui
- non

41-En cas de répression vous envisagez :

- d'arrêter
- de continuer
- d'utiliser d'autres moyens

42-La direction de l'éducation joue-t-elle un rôle déterminant face à vos exigences :

- oui
- non

43-Sinon ceci est dû à :

- sa dépendance au ministère de tutelle
- son dysfonctionnement par rapport aux moyens qu'ils lui sont attribués
- autre (précisez).....

44- Comment qualifiez-vous le rôle de cette direction ?

- exécutif
- régulateur
- médiateur
- autre (précisez).....

45- Que pensez-vous des positions du ministère de l'éducation vis-à-vis de vos revendications :

- dans l'incompréhension
- coopératif
- autre (précisez).....

46-Estimez-vous que vos droits sont bafoués :

- oui
- non
- ça dépend

## VI. Guide de l'entretien semi-directif destiné aux responsables syndicaux

(date de l'entretien : \_\_\_\_\_ )

### Statut personnel :

Sexe : \_\_\_\_\_ âge : \_\_\_\_\_

### Expérience syndicale :

### Domaine d'action :

- 1- Dans le quel syndicat êtes vous responsable ?
- 2- Étiez-vous toujours dans ce syndicat ? (prière d'expliquer)
- 3- Quel poste vous occupez au sein du syndicat ?
- 4- Quelle catégorie d'enseignants représentez-vous ? (question destinées aux responsables de l'UGTA)
- 5- Quel est l'apport du syndicat dans la réalisation des revendications des enseignants ?
- 6- Êtes-vous membre dans un parti politique ?
- 7- Que pensez-vous de l'autonomie des syndicats ?
- 8- Qui de l'UGTA ou des syndicats autonomes est-il mieux placé pour réaliser les préoccupations des enseignants ? (prière d'expliquer)
- 9- Quels est selon vous l'apport des syndicats aux préoccupations et revendications des enseignants ?
- 10- Avez-vous été victime de répression au cours de l'exercice de vos responsabilités ?
- 11- Comment vous qualifiez vos relations avec les pouvoirs locaux ?
  - 11-1 avec les autorités locales et les élus locaux (contact, les attentes et les besoins....)
  - 11-2 avec la direction de l'éducation
- 12- D'après votre expérience, quels sont les problèmes majeurs qui se posent dans vos relations avec les pouvoirs locaux ?
- 13- Pensez-vous aujourd'hui que les pouvoirs locaux sont en position de répondre à vos revendications professionnelles, ou leur rôle est limité par rapport aux compétences du ministère de tutelle ?
- 14- En cas de négociation considérez-vous que le syndicat que vous représentez est-il partenaire ?
  - 1) Avec les pouvoirs locaux
  - 2) Avec le ministère de tutelle
- 15- En général, de quelle manière vous présentez vos revendications ?

## **VII-Guide de l'entretien semi-directif destiné aux responsables locaux**

(date de l'entretien : \_\_\_\_\_ )

### **Statut personnel :**

Sexe : \_\_\_\_\_ âge : \_\_\_\_\_

### **Responsabilité :**

- 1- Quel est l'apport du syndicat dans la réalisation des revendications des enseignants ?
- 2- Êtes-vous membre dans un parti politique ?
- 3- Que pensez-vous de l'autonomie des syndicats ?
- 4- Qui de l'UGTA ou des syndicats autonomes est-il mieux placé pour réaliser les préoccupations des enseignants ? (prière d'expliquer)
- 5- Quels est selon vous l'apport des syndicats aux préoccupations et revendications des enseignants ?
- 6- Comment vous qualifiez vos relations avec les syndicats d'enseignants ?
  - 1- Avec l'UGTA
  - 2- Avec les syndicats autonomes
- 7- D'après votre expérience, quels sont les problèmes majeurs qui se posent dans vos relations avec les syndicats d'enseignants ?
- 8- Pensez-vous aujourd'hui que les pouvoirs locaux sont en position de répondre à aux revendications professionnelles des syndicats d'enseignants ?
- 9- En cas de négociation considérez-vous comme étant partenaire des syndicats d'enseignants ?
- 10- Quels sont les procédures à suivre face aux revendications des syndicats d'enseignants ?

### VIII-Mouvements de grèves et de protestations entre 2002 et 2012

	Initiée par	Durée	Objet ou revendication	Répression	Réunion
14 avril 2002 <sup>1</sup>	CASA(SATEF)	03 jours (du 14 au 16) avril 2002	-Augmentation salariale -statut de la fonction publique -refonte des lois sociales et syndicales.		
11 septembre 2003 <sup>2</sup>	CNAPEST	03 jours du 11 au 14 septembre (taux de suivi 90% selon le syndicat.)	-Augmentation salariale à 100% -statut particulier et retraite à 25 ans	« Je vais les effacer et ceux qui ne rejoignent pas leurs postes ne seront pas rémunérés » Abou Bakr Ben Bouzid	
16 novembre 2003 <sup>3</sup>	FNTE	04 jours (du 16 au 19 novembre)	-Augmentation salariale (25%) -Règlement de retard de paiement -Statut égal entre enseignants et contractuels (application de l'amendement n°1423)		
25 février 2003 <sup>4</sup>	FNTE-UGTA (soutien du PT)	02 jours <sup>5</sup> -« taux de suivi 90% »selon le syndicat	-contre la privatisation	« une grève politique »« absorber le mécontentement des travailleurs. »SNAPAP <sup>6</sup>	

<sup>1</sup> www.algeria-watch.org

<sup>2</sup> *El Watan*, 14 septembre 2003.

<sup>3</sup> *Le Jeune indépendant*, 13 novembre 2003.

<sup>4</sup> *Le Jeune indépendant*, 26 février 2003.

<sup>5</sup> *Le Jeune Indépendant*, 24 février 2003.

<sup>6</sup> *El Watan*, 19 février 2003.



À la date du 23 novembre 2003 les syndicats autonomes entament leurs 7 <sup>ème</sup> semaine de grève lycées puis primaire et moyen <sup>1</sup>	-CLA et CNAPEST		-Augmentation salariale -Agrément -retraite après 25 ans.	-Ponction sur le salaire du mois de décembre, en octobre déjà 03 jours ont été ponctué sur le salaire	-02 réunions au niveau du ministère de l'éducation avec le CLA et le CNAPEST -une rencontre avec la FNTE, UNPEF,SATEF,SNTE <sup>2</sup> .
				-16 meneurs poursuivis en justice et des dizaines de radiations <sup>3</sup>	
18 octobre 2003(avant cette date grève de 04 jours) <sup>4</sup>	CNAPEST	Une semaine du 18 au 25 octobre		-Réintégration des 08 proviseurs suspendus à el Taref pour n'avoir pas dénoncé les professeurs perturbateurs (grévistés.) .Suspensions de professeurs et interpellations	
20 novembre 2003 <sup>5</sup>	-CLA ,CNAPEST	Une semaine. (Timimoun une journée de grève le 23			
27 novembre 2003	50 jours <sup>6</sup>			50000 enseignants radiées s'ils ne reprennent pas les cours ; décision du conseil du gouvernement.	

<sup>1</sup>Le Quotidien d'Oran, 23 novembre 2003.

<sup>3</sup>Le quotidien d'Oran ,01 décembre 2003.

<sup>4</sup>Le soir d'Algérie, 18 octobre 2003.

<sup>5</sup>Le quotidien d'Oran ,20 novembre 2003.

<sup>6</sup>Le soir d'Algérie, 27 novembre 2003.

25 novembre 2004 <sup>1</sup>	Coordination des syndicats autonomes et CNLS, CLA,SATEF		Meeting pour libérer l'espace syndical.	Recours abusif a la justice lorsque les syndicats font recours à la grève.	
05 octobre 2004 <sup>2</sup>	CLA, CNAPEST	02 jours le 05 et 06 octobre	-Augmentation salariale	-Ponction sur salaire.	
Menace de grève <sup>3</sup>	Décision le 13 mai	CNAPEST	Refus du ministère de mettre en exécution le PV du 23 décembre 2003 signé entre les deux parties		

20 septembre 2005 <sup>4</sup>	CLA	Rassemblement devant la DE d'Alger	-Contester la réforme de l'éducation et la Suppression des postes.		
Rentrée scolaire 2005-2006 <sup>5</sup>	CLA (menace de grève)		-Augmentation salariale		
Rentrée scolaire 2005-2006 <sup>6</sup>	CNAPEST (menace de grève)				
17 avril 2005 <sup>7</sup>	CNAPEST	Un jour	-Augmentation salariale		
02 mai 2005 <sup>8</sup>	CNAPEST (1er jour des examens	Un jour -taux de suivi selon le	-Contre la comparution de 07 syndicalistes en justice.		

<sup>1</sup> *Liberté* 24 novembre 2004.

<sup>2</sup> *Liberté* ,06 octobre 2004.

<sup>3</sup> *Le jeune indépendant*, 04 mai 2004.

<sup>4</sup> *El watan* ,21 septembre 2005.

<sup>5</sup> *Liberté* ,20 juin 2005.

<sup>6</sup> *Le jour d'Algérie*, 29 mai 2005.

<sup>7</sup> *La tribune* ,17 avril 2007.

<sup>8</sup> *Le jeune indépendant* ,03 mai 2005.

	Bac et BEF sport)(soutien du CNLS du C NES ,CLA ,SNAPAP.)	syndicat 90%.			
15 janvier 2005 <sup>1</sup>	UGTA ,UNPEF , SETE,SATEF,CN APEST ,CLA	2 jours (15 et 16)	-Augmentation salariale, statut particulier, retraite à 100%, liberté syndicale.		
1 mars 2005	CNAPEST				
17 avril 2005 <sup>2</sup>	CNAPEST	Un jour ; taux de suivi selon le syndicat 85%, selon le ministère de l'éducation 27%. Oran :85% selon le syndicat et 37% selon la direction de l'éducation.	-Réclame l'Obtention du Récépissé et l'indignation contre la mise sous contrôle judiciaires de 07 membres.	Prélèvement des numéros de comptes CCP des enseignants grévistes à ORAN	
29 mai 2005 <sup>3</sup>	Menace de grève générale (CLA)				
	Menace de protestation <sup>4</sup> (CVSE coordination des vacataires et stagiaires de l'enseignement (600 sans salaires à Tizi Ouzou)				

--	--	--	--	--	--

<sup>1</sup>El watan, 03 décembre 2005.

<sup>2</sup>Le quotidien d'Oran ,18 avril 2005.

<sup>3</sup>El watan ,01 septembre.

<sup>4</sup>Liberté ,16 mars 2005.

15 janvier 2006 <sup>1</sup>	Coordination intersyndicale de l'éducation nationale (CLA, CNAPEST, UNPEF, SATEF) à la même date le SETE (affiliée à la FNTE DE Bejaïa) fait grève et le SNTE aussi	2 jours (du 15 au 16)	Augmentation salariale, retraite à 100%, statut particulier, <b>libertés</b> syndicales.	La chambre administrative de la cour d'Alger déclare la grève illégale <sup>2</sup>	L'UNPEF gèle sa grève après une rencontre avec le ministre (SNTE aussi)
19 février 2006 <sup>3</sup>	CLA et CNAPEST <sup>4</sup> (SATEF, UNPEF et SETE) la coordination de l'intersyndicale de l'éducation des travailleurs de l'éducation (CITE)	03 jours du 19 au 21 Un taux de suivi selon les syndicats entre 80% et 95 % et 24% selon le ministère de l'éducation.			
23 avril 2006 <sup>5</sup>	CITE (CLA, CNAPEST, SETE, SATEF).	02 jours du 23 au 24 le ministère de l'éducation annonce un taux de suivi de (7,21%) pour les trois cycles (EP :3,22% ,EM :6,34%,ES 19,60%).Selon les syndicats le taux de suivi est de (90 % pour l'ES et de 50 % pour l'EM et l'EP.)	Augmentation salariale, statut particulier libertés syndicales, droit de grève		
Menace de grève	UNPEF (et coordination des			Menace d retrait de l'agrément de l'UNPEF.	

<sup>1</sup>El Watan, 03 janvier 2006.

<sup>2</sup>Le Jeune Indépendant, 15 janvier 2006.

<sup>3</sup>Libération, 2 février 2006.

<sup>4</sup>Le Quotidien d'Oran, 11 février 2006.

<sup>5</sup>La Tribune ,23 avril 2006.

illimitée <sup>1</sup>	syndicats autonomes)				
11 septembre 2006 <sup>2</sup>	Sit in devant le ME par Les deux groupes nées de la scission du SNTE (groupe d'Alger et celui d'Oran)		Ingérence dans les affaires internes du SNTE et reconnaissance de la tutelle d'un groupe alors que la justice n'as pas encore tranché.		
02 octobre 2006 <sup>3</sup>	CLA(syndicalistes ,militants de partis politiques )devant le palais de justice de Bâb El Oued manifestations(arrêt de cours dans les lycées d'Alger)		Procès du SG du CLA.		
10 octobre 2006 <sup>4</sup>	CLA, CNAPEST		Enseignants de SaïdHamdine mutés injustement, mise en demeure de quatre enseignants.		
09 mai 2006 <sup>5</sup>	IAFP	un jour, taux de suivi selon l'intersyndicale 65% au niveau national et 60 % à Oran, selon la DE seulement 3,01%).	Dégradation du pouvoir d'achat.		
01 novembre 2006 <sup>6</sup>	Appel pour sauver les lycées techniques création de la				

<sup>1</sup> *L'Expression* ,04 mars 2006.

<sup>2</sup> *Le Quotidien d'Oran* ,12 septembre 2006.

<sup>3</sup> *El Watan* ,03 octobre 2006.

<sup>4</sup> *El Watan* ,11 octobre 2006.

<sup>5</sup> *Le Quotidien d'Oran* , 10 mai 2006.

<sup>6</sup> *Le Quotidien d'Oran* , 26 novembre 2006.

	coordination des lycées techniques (23 décembre 2006) (CLA –SNAPEST-SATEF).				
--	---	--	--	--	--

16 janvier 2007 <sup>1</sup>	CNLTT coordination nationale des lycées techniques et thechnicums		Gel du démantèlement de l'enseignement technique et l'ouverture d'un débat national sur la question (parents, enseignants et la tutelle).		
08 avril 2007 <sup>2</sup>	CNLTT avec soutien du CLA et le CNAPEST SNAPEST et SATEF	02 jours du 08 au 09, taux de suivi selon les initiateurs 70% et 05% selon le ME <sup>3</sup>	Contre le transfert des enseignants de l'enseignement technique vers le secteur de la formation.		
Rentrée scolaire 2007-2008 <sup>4</sup>	Menace de grève du CLA		-Contre le report de l'augmentation salariale affiché par le chef du gouvernement.		
24 septembre 2007 <sup>5</sup>	Rassemblement de centaines d'enseignants devant la direction de l'éducation d'Alger (à l'appel du CLA).		Contre la réduction des postes budgétaire (40000 enseignants concernées, selon le CLA à cause de la suppression de plusieurs matières dans le moyen et le secondaire et 6000		

<sup>1</sup>Le Quotidien d'Oran ,16 janvier 2006.

<sup>2</sup>Le Quotidien d'Oran ,08 avril 2007.

<sup>3</sup>Le Quotidien d'Oran ,09 avril 2007.

<sup>4</sup>La Nouvelle République ,26 aout 2007.

<sup>5</sup> Le Quotidien d'Oran ,25 septembre 2007.

			enseignants de l'enseignement technique.		
Le 06 octobre 2007(journée de l'enseignant <sup>1</sup> )	UNPEF, SNAPEST, SNTE	Un jour	-Refus de la nouvelle grille des salaires.		
27 octobre 2007 <sup>2</sup>	Grève de faim des enseignants du tamazight (11 jours) soutien du FLN et du RCD		-Réintégration dans leurs postes		
25 novembre 2007 <sup>3</sup>	Bejaïa (SETE) plusieurs centaines d'enseignants dans la rue		-Augmentation salariale		
	Coordination des syndicats autonomes (UNPEF SNAPEST SNTE SATEF) menace de grève <sup>4</sup>		Retard dans l'élaboration du statut particulier et l'augmentation salariale		
12 janvier 2008 <sup>5</sup>	CNAPEST (il menace de radicaliser l'action <sup>6</sup> )	02 jours du 12 au 13 70% de taux de suivi national à Oran (16 sur 51 donc 20% des lycées parcontre la DE	Contre le projet du statut particulier, et dégradation du pouvoir d'achat		

<sup>1</sup>El Watan ,01 octobre 2007.

<sup>2</sup>La Tribune, 06 novembre 2007.

<sup>3</sup>Le Soir d'Algérie, 26 novembre 2007.

<sup>4</sup>L'Expression, 25 décembre 2007.

<sup>5</sup>Le Quotidien d'Oran ,31 décembre 2007et el Watan ,12 janvier 2008.

<sup>6</sup>El Watan, 14 janvier 2008.

		annonce un taux de suivi de 9,37%			
15 janvier 2008 <sup>1</sup>	CLA et la coordination des syndicats autonomes de la fonction publique (UNPEF, SNAPEST, SNTE, SATEF) <sup>2</sup> CNSAFP Menace de radicalisation du mouvement. <sup>3</sup>	Un jour, les syndicats annoncent un taux de suivi approximatif à 90% à Oran aussi <sup>4</sup> d'autre part ils confirment le chiffre de 77,51 % de suivi national. <sup>5</sup>	Contre le projet du statut particulier, dégradation du pouvoir d'achat		L'UGTA critique cette grève <sup>6</sup>
24 février 2008	CNSAFP(SNAPEST,SNTE,UNPEF,SATEF) <sup>7</sup>	03 jours du 24 au 26(taux de suivi entre 80 et 100%) selon les syndicats et à Oran 90 % (ES)et 70%(EP,EM) selon la DE 10% <sup>8</sup> Le SNAPEST(48 sur 52 lycées)UNPEF(52% pour EM et 32% pour EP)	Refus de la grille des salaires.	Menace du chef du gouvernement Abd EL Aziz Belkhadem « vous faites de l'agitatio infondée » <sup>9</sup>	
10 février 2008 <sup>10</sup>	IAFP(CLA,CNAPEST,SNTE,SATEF,CECA) puis un rassemblement	03 jours taux de suivi 90% dans les lycées (ME parle de 6,24 pour tout le secteur	Réclame la consultation pour le statut particulier et qualifie le recours au	Ponctions sur salaire pour les enseignants et licenciements des	

<sup>1</sup> *Le Quotidien d'Oran*, 03 janvier 2008.

<sup>2</sup> *L'Expression*, 06 janvier 2008

<sup>3</sup> *El Watan*, 17 janvier 2008

<sup>4</sup> *El Watan*, 16 janvier 2008

<sup>5</sup> *El Watan*, 17 janvier 2008

<sup>6</sup> *Le Jeune Indépendant*, 17 janvier 2008

<sup>7</sup> *El Watan*, 28 janvier 2008 et *Liberté* 23 février 2008

<sup>8</sup> *Le Quotidien d'Oran*, 26 février 2008.

<sup>9</sup> *El Watan*, 24 février 2008

<sup>10</sup> *Ibid.*



	devant le palais de justice <sup>1</sup> soutien du FFS <sup>2</sup>	de l'éducation)à Oran(de 60% à 100 % dans 18 lycées, <sup>3</sup> selon les syndicats.	subvention du pouvoir d'achat de « mesures populistes et électoralistes » <sup>4</sup>	contractuels qui ont participé à la grève <sup>5</sup>	
11 février 2008	Rassemblement des cadres syndicaux devant la grande poste pour marcher vers le palais du gouvernement dans le but d'obtenir une audience <sup>6</sup>			Dispersés par la police à coup de matraque et ceinture US	
08 mars 2008	Sit in du CECA (SNAPAP) devant le ministère de l'éducation nationale <sup>7</sup>				
13 avril 2008 <sup>8</sup>	IAFP et CNSAFP( Soutien du FFS et DU RCD <sup>9</sup> et du LADDH)	02 JOURS IAFP(03 jours) <sup>10</sup> , taux de suivi selon la CNSAP(entre 65 et 90%) <sup>11</sup> Pour les deux 80% <sup>12</sup> CNAPEST à Oran(75%) 24 sur 32 lycées <sup>1</sup>	Refus de la grille des salaires, défense des libertés syndicales et revalorisation du point indiciaire et statuts particuliers.		

<sup>1</sup> *El Watan*, 05 février 2008.

<sup>2</sup> *El Watan*, 11 février 2008.

<sup>3</sup> *El Watan*, 11 février 2008.

<sup>4</sup> *El Watan*, 05 février 2008.

<sup>5</sup> *El Watan*, 28 février 2008.

<sup>6</sup> *Le Quotidien d'Oran*, 13 février 2008.

<sup>7</sup> *El Watan*, 09 mars 2008.

<sup>8</sup> *El Watan*, 03 avril 2008.

<sup>9</sup> *EL Watan*, 13 avril 2008.

<sup>10</sup> *El Watan*, 05 avril 2008.

<sup>11</sup> *El Watan*, 14 avril 2008.

<sup>12</sup> *El Watan*, 15 avril 2008.

05 avril 2008	Les syndicats de l'éducation notamment le SNAPEST et le SNTE menacent de boycotter les examens de fin d'année <sup>2</sup>				
14 avril 2008	Sit in des meneurs de la grève du 13 au 15 avril (CNSAP et IAFP) devant le palais du gouvernement et l'APN pour demander l'ouverture d'un dialogue <sup>3</sup>			Interpellations de sept enseignants Sit- in empêché blocage au niveau de la grande poste dispersée par la brigade anti-émeute <sup>4</sup>	
15 avril	Sit-in de déléguées syndicales devant la chefferie du gouvernement <sup>5</sup> .				
28 avril 2008	Sit-in du CNEC devant le ministère de l'éducation.		Retard de paiement de salaire depuis plusieurs mois, mauvaise gestion du concours de recrutement, clarification de leur statut, dégradé dans la nouvelle grille des salaires <sup>6</sup>	Empêché par la police.	
23 juin 2008 <sup>7</sup>	Sit-in de la CNSAP devant le palais du			Interpellations par la police (embarquements de tous les	

<sup>1</sup> *Liberté*, 16 avril 2008.

<sup>2</sup> *Le Jeune Indépendant*, 05 avril 2008.

<sup>3</sup> *El Watan*, 13 avril 2008.

<sup>4</sup> *Liberté*, 16 avril 2008

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *El Watan*, 29 avril 2008.

<sup>7</sup> *El Watan*, 07 juin 2008.

	gouvernement (80 délégués syndicaux)			SG des syndicats	
30 juin 2008	Le CECA donne un délai de 21 jours aux pouvoirs publics sinon il menace de recourir à une grève de faim <sup>1</sup>				
03 juillet 2008 <sup>2</sup>	Sit-in des enseignants de la section du CNAPEST de Constantine devant la DE.			Refus du DE de les recevoir et 15 arrestations dont 09 membres du bureau de wilaya	
14 juillet 2008 <sup>3</sup>	1 <sup>er</sup> jour de grève de faim des enseignants contractuels (44) au siège du SNAPAP )			Le 21 juillet (six femmes et deux hommes dans un état critique) <sup>4</sup> Ils sont 58 <sup>5</sup> 02 enseignants sont évacués à l'hôpital le 04 aout <sup>6</sup>	
30 juillet 2008	Sit-in du CECA devant le ME avec Les représentants de la CNSAP le FFS le RCD le PT la NAHDA et le PST CNLS,CCDR,CNSAP (SATEF,				

<sup>1</sup> *EL Watan*, 01 juillet 2008.

<sup>2</sup> *El Watan*, 03 juillet 2008.

<sup>3</sup> *El Watan*, 15 juillet 2008.

<sup>4</sup> *El Watan*, 21 juillet 2008.

<sup>5</sup> *Le Quotidien d'Oran*, 04 aout 2008.

<sup>6</sup> *Le Quotidien d'Oran*, 05 aout 2008.

	CLA ,CNAPEST,SNA PAP) <sup>1</sup>				
05 aout 2008 <sup>2</sup>	Sit-in du CECA			Enseignants malmenés et bousculés par la police et un déploiement de dispositif de sécurité très important <sup>3</sup>	
03 aout 2008 <sup>4</sup>	L’IAFP dépose plainte contre l’état algérien devant le BIT et l’internationale des services publiques (soutien à la grève de faim par les ONG et organisations internationale.)			Violences physiques et verbales aux enseignants lors du sit-in du 23 juillet et arrestation de trois membres du bureau national des enseignants contractuels en face de la présidence <sup>5</sup> .	
	Le CNAPEST menace de faire grève en octobre <sup>6</sup>		Statut et salaires, il exige l’indexation du niveau des salaires sur le taux d’inflation		
12 aout 2008	Sit-in des enseignants contractuels empêché devant la présidence (50) <sup>7</sup> L’union nationale des associations des			Diminution du poids de 40 % <sup>8</sup> 66% <sup>9</sup> et Arrestation de 27 personnes	

<sup>1</sup> *Le Quotidien d’Oran* ,30 juillet 2008.

<sup>2</sup> *El Watan*, 02 aout 2008.

<sup>3</sup> *El Watan*,06 aout 2008.

<sup>4</sup> *El Watan*, 04 aout 2008.

<sup>6</sup> *Le Soir d’Algérie*, 12 aout 2008.

<sup>7</sup> *Le Quotidien d’Oran*, 13 aout 2008.

<sup>8</sup> *Le Quotidien d’Oran* ,14 aout 2008.

<sup>9</sup> *Le Quotidien d’Oran* ,17 aout 2008.

	parents d'élève tente une médiation avec le ME. Soutien de l'organisation démocratique du travail (Maroc) et The federation of Labor and congress of industrial organisations (USA)				
19 aout 2008	Sit-in devant la présidence de la république (empêché) soutien de la coordination des syndicats autonomes.				Suspension de la grève après 42 jours 10 hospitalisation sur 55 grévistes <sup>1</sup>
Réunion du 06 septembre 2008	CNSAFP annonce la reprise de la contestation après ramadhan <sup>2</sup>				
08 septembre 2008					Première réception des enseignants contractuels <sup>3</sup> par le ME
09 septembre 2008 <sup>4</sup>	Sit-in des enseignants contractuels devant les DE				
Le CNEC menace de					

<sup>1</sup> *Le Quotidien d'Oran*, 25 aout 2008.

<sup>2</sup> *El Watan*, 06 septembre.

<sup>3</sup> *Le Jeune Indépendant*, 09 septembre 2008.

<sup>4</sup> *Le Quotidien d'Oran*, 10 septembre 2008.

reprendre la grève de faim <sup>1</sup>					
22 septembre 2008	Sit-in du CNEC devant la présidence de la république (empêché) <sup>2</sup>			05 interpellations.	
22 septembre 2008 <sup>3</sup>	Grève du CNAPEST à Bouira et sit-in devant la direction de l'éducation	Un jour. Taux de suivi 90% selon le syndicat	Statut particulier et dénonce la tricherie au bac		
	Menace de grève (SATEF) <sup>4</sup>		Contre les Reformes de l'éducation		
27 octobre 2008 <sup>5</sup>	CNAPEST	02 jours, taux de suivi selon le syndicat 85% selon le ME 17,2% à Oran 20% selon le syndicat et 15,01% selon a DE. <sup>6</sup>	Mutations abusifs Ponctions sur salaires pour les journées de grève		
02 novembre 2008 <sup>7</sup>	Sit-in des enseignants contractuels devant la présidence.				
009nvembree2008 <sup>8</sup>	CNSAFP et UNPEF	03 jours	-Statut particulier, régime indemnitaire et réformes de l'éducation		

<sup>1</sup>El Watan 15 septembre 2008

<sup>2</sup>El Watan 23 septembre 2008

<sup>3</sup>El Watan 23 septembre 2008

<sup>4</sup>El Watan, 06 octobre 2008.

<sup>5</sup>Le Soir d'Algérie, 18 octobre 2008.

<sup>6</sup>El Watan, 28 octobre 2008.

<sup>7</sup>Le Jeune Indépendant, 02 novembre 2008.

<sup>8</sup>Liberté, 05 novembre 2008.

30 décembre 2008 <sup>1</sup>	Rassemblement des enseignants contractuels devant la présidence empêché				
08 février 2009 <sup>2</sup>	CLA	02 JOURS DU 08 AU 09 (taux de suivi 33%) 15000 <sup>3</sup>	Liberté syndicale, retraite à 25 ans, révision du statut particulier et revalorisation du régime indemnitaire. <sup>4</sup>		
10 février 2009 <sup>5</sup>	Sit-in empêché des enseignants contractuels(CNEC).		Intégration des contractuels aux postes vacants et paiement des salaires bloqués		
10 mars 2009	Sit- in des enseignants contractuels (la première fois non empêché) devant le ministère de l'éducation lettre de revendication adressé au chef du gouvernement Ahmed Ouyahia et demande d'audience <sup>6</sup> .			Pas de répression	
23 mars 2009 <sup>7</sup>	Sit- in du CNEC devant le palais du gouvernement.			empêché	

<sup>1</sup> *El Watan*, 29 décembre 2008 et *Liberté*, 31 décembre 2008.

<sup>2</sup> *Le Quotidien d'Oran*, 31 janvier 2009.

<sup>3</sup> *Le Jeune Indépendant*, 14 février 2009.

<sup>4</sup> *El Watan*, 24 janvier 2009.

<sup>5</sup> *Le jeune indépendant*, 11 février 2009.

<sup>6</sup> *El Watan*, 11 mars 2009.

<sup>7</sup> *Le Jeune Indépendant*, 23 mars 2009, et *Le Quotidien d'Oran*, 26 mars 2009.

01 mai 2009 <sup>1</sup>	IAFP		Révision à la hausse du SNGM		
13 juillet 2009 <sup>2</sup>	Sit- in des enseignants du CNEC devant les directions de l'éducation des 48 wilayas.		Régularisation de leur situation.		
13 septembre 2009 <sup>3</sup>	UNPEF de TIZI OUZOU lance un appel de grève national (jour de la rentrée scolaire)		Mauvaise gestion de la direction de l'éducation du secteur en question.		
	Sit -in de l'IAFP le jour de la tenue de la tripartite et boycott du CLA de la rentrée scolaire le 13 septembre <sup>4</sup> .		Contre la réorganisation du weekend, le taux faible de réussite au bac pour l'année (2008-2009) et la remise en cause des réformes de l'éducation.		
15 septembre 2009 <sup>5</sup>	SETE	Un jour (selon ce syndicat 90% de taux de suivi dans le secondaire, 70% dans le moyen et 30% dans le primaire.)	Retard des paiements des salaires, la vacance des postes ; mauvaise gestion de la direction de l'éducation.		
05 octobre 2009 <sup>6</sup>	IAFP (CLA, SATEF, CNEC) CNAPEST et SNTE <sup>7</sup> (journée de l'enseignant).	Peu de suivi à Oran <sup>1</sup>	-la suppression de l'article 87 BIS -la hausse du SNGM -la réintégration des		

<sup>1</sup> *Le Quotidien d'Oran*, 23 avril 2009 et 30 avril 2009.

<sup>2</sup> *El Watan* 09 juillet 2009.

<sup>3</sup> *Liberté*, 5 septembre 2009.

<sup>4</sup> *El Watan*, 08 septembre 2009.

<sup>5</sup> *El Watan*, 16 septembre 2009.

<sup>6</sup> *Le Quotidien d'Oran*, 26 septembre 2009.

<sup>7</sup> *L'Expression*, 04 octobre 2009.



	Suivi d'un rassemblement des cadres syndicaux devant le ministère de l'éducation avec les enseignants contractuels.		vacataires et contractuels -une retraite de dignité -des services publics de qualité et accessibles -l'augmentation du point indiciaire -liberté syndicale -réclament le départ de Benbouzid <sup>2</sup> -révision du statut particulier		
08 novembre 2009 <sup>3</sup>	CNAPEST, UNPEF, CLA, SNAPAP (CNEC le 09 septembre <sup>4</sup> ), SATEF le SETE rejoint la grève le 03 <sup>ème</sup> jour. Les syndicats réclament l'intervention du président. Ils observent aussi des sit-in devant les directions de l'éducation le 22	03 semaines. Taux de suivi à Oran 98% des 2664 EPS ont participé à la grève cependant pour toute la wilaya seulement 40% .le 09 novembre le taux de suivi national selon les syndicats est de 90% Le 11 novembre les syndicats autonomes affirment qu'à Oran 53 lycées sur 55 ont fait grève et sur 586 écoles primaires 425, sur 127 CEM 94	-La situation des enseignants la technique et les ingénieurs professeurs. -révision du statut particulier -révision du régime indemnitaire et son application -l'augmentation du point indiciaire Les sundicat réclament l'intervention du conseil constitutionnel via l'ANP.	Cette grève est interdite par une décision de la justice jugée illégale.	Cette grève intervient après rencontre du SG du ministère de l'éducation avec le CNAPEST et la rencontre du ministre avec les syndicats de l'éducation le 05 novembre ,le 24 novembre 2009 réunion des syndicats d'enseignants avec le ministre de l'éducation, une réunion qui mettra fin à la grève après 18 jours

<sup>1</sup> *Le Soir d'Algérie*, 06 octobre 2009.

<sup>2</sup> *Le Soir d'Algérie*, 06 octobre 2009.

<sup>3</sup> *L'Expression*, 11 octobre 2009, *El Watan*, 26 octobre 2009 et *El Watan*, 07 novembre 2009. *Le Quotidien d'Oran*, 08 novembre 2009. *Le quotidien d'Oran*, 23 novembre 2009. *El Watan*, 13 novembre 2009 et *le quotidien d'Oran*, 22 novembre 2009. *Liberté*, 10 novembre 2009. *L'expression*, 12 novembre 2009, *Liberté*, 11 novembre 2009. *El watan*, 13 novembre 2009, *Le Soir d'Algérie* 16 novembre 2009. *Liberté*, 24 novembre 2009. *Le Quotidien d'Oran*, 01 novembre 2009, et le *Quotidien d'Oran*, 08 novembre 2009. *El Watan*, 11 novembre 2009. et *Le Quotidien d'Oran*, 25 novembre 2009. *El Watan*, 25 novembre 2009. *Liberté*, 26 novembre 2009. *L'Expression*, 14 novembre 2009, *El Watan*, 09 novembre. *Le Quotidien d'Oran*, 21 novembre 2009.

	novembre.	87% des lycées, 80% des CEM et de 60% des écoles primaires Chiffres officiels 33% ou pour le secondaire 1 <sup>ème</sup> semaines les syndicats affirment un taux de suivi de 97% le ME(35%) l'UNPEF 92 % pour ES, 86 % EM et 75% EP. 3 <sup>ème</sup> semaine de grève le DE d'Oran annonce un taux de suivi de 53% dans le secondaire, 16% et 2 % pour le moyen et primaire.			sauf pour Bejaia la base a refusé) CNAPEST UNPEF <sup>1</sup>
10 novembre 2009	Sit-in du CNEC devant le ministère de l'éducation <sup>2</sup> puis les enseignants décident de passer la nuit devant la présidence.	70 participants		Sit-in empêché par la police et enseignants battus. <sup>3</sup>	
23 novembre 2009 <sup>4</sup>	UNPEF et CNAPEST sit-in de 6000 enseignants à Tizi Ouzou devant la DE.	Taux de suivi de (30% selon la DE et selon les syndicalistes (80 à 90 %))			
	Le 22 novembre rassemblement de syndicalistes de 47 wilayas devant le				

<sup>1</sup> La reprise des cours était prévu tout de suite après la réunion cependant la consultation de la base a fait que ne s'est faite que le 29 pour le CNAPEST, SNAPEST, UNPEF, et progressivement voir *El Watan*, 30 novembre 2009, ainsi le CNAPEST, SATEF ne reprendrons les cours que le 30 novembre voir *le quotidien d'Oran*, 01 décembre 2009.

<sup>2</sup> *El Watan*, 11 novembre 2009.

<sup>3</sup> *El Watan*, 12 novembre 2009.

<sup>4</sup> *L'Expression*, 24 novembre 2009.

	palais du gouvernement <sup>1</sup> .				
02 décembre 2009	Rassemblement de l'intersyndicale devant la résidence <i>el mithak</i> ou a eu lieu l'ouverture de la tripartite <sup>2</sup>				
28 décembre 2009	Sit-in des enseignants contractuels devant le siège du gouvernement <sup>3</sup>				

17 janvier 2010 <sup>4</sup>	SETE	02 jours du 17 au 18	Régularisation de la situation administrative et financière des enseignants.		
20 janvier 2010	Sit-in de l'UNPEF et du CNAPEST devant la DE et rencontre avec le wali <sup>5</sup>	10000 enseignants. <sup>6</sup>			
27 janvier 2010 <sup>7</sup>	CLA		Remet en cause les commissions pour l'augmentation salariale.		

<sup>1</sup> *L'Expression* ,24 novembre 2009.

<sup>2</sup> *El Watan* ,01 décembre 2009.

<sup>3</sup> *L'Expression* ,27 décembre 2009.

<sup>4</sup> *El Watan* ,13 janvier 2010.

<sup>5</sup> *El Watan* ,16 janvier 2010.

<sup>6</sup> *Liberté* ,21 janvier 2010.

<sup>7</sup> *El Watan*,17 janvier 2010.

Fin janvier	CNAPEST	Menace de grève et tenue d'assemblée générale le 28 dans tous les lycées des 48 wilayas en signe de protestation <sup>1</sup>			
27 janvier 2010 <sup>2</sup>	CLA	Un jour	Retard dans l'application du nouveau régime indemnitaire.		
31 janvier 2010 <sup>3</sup>	SNTE	04 jours	Révision du statut particulier, régime indemnitaire et création d'une caisse spéciale pour les retraités.		Suite à l'échec de la rencontre du 25 avec le ministre <sup>4</sup> .
	CNAPEST recours a la grève <sup>5</sup>				Suite à l'échec de la réunion entre le ministre UNPEF, CNAPEST le 31 janvier.
16 février <sup>6</sup>	SNAPEST, le SATEF <sup>7</sup>	Une semaine .La wilaya	Le CNAPEST		le SG du

<sup>1</sup> *Liberté*, 19 janvier 2010.

<sup>2</sup> *El Watan*, 28 janvier 2010.

<sup>3</sup> *Le Soir d'Algérie*, 28 janvier 2010.

<sup>4</sup> *El Watan*, 31 janvier 2010.

<sup>5</sup> *Liberté*, 02 février 2010.

<sup>6</sup> *Le Quotidien d'Oran*, 06 février 2010 et *liberté* 17 février 2010

<sup>7</sup> *El Watan*, 15 février 2010.

		d'Alger ne répond pas à l'appel du SNAPEST 100 enseignant seulement (assurer les cours pour les élèves du BAC) annonce un taux de suivi de 40% dans 41 wilayas, à Oran 25%,41 selon le ME selon le SNAPEST 87% avec 3000 enseignants dans 52 lycées.	évoque le retard de la commission ad hoc dans la remise du rapport sur le régime indemnitaire et son objectivité et son application le SNAPEST,		ME constate l'absence de 29 340 élèves et 2800 enseignants et 10 directeurs dans 26 wilayas il menace ponctions sur salaire et un décret du chef du gouvernement Ahmed Ouyahia sur le régime indemnitaire le 24, le 28 février les élèves sortent dans les rues. <sup>2</sup>
21 ou 22 février 2010 <sup>3</sup>	SNTE et CLA	Une semaine(SNTE) Le SNTTE gèle sa grève suite au communiqué du ministre	ajoute les œuvres sociales <sup>1</sup> la prime doit représenter 50% du salaire brut la revalorisation du point indiciaire, l'intégration des contractuels, retraite à 25 ans.		
24 février 2010 <sup>4</sup>	UNPEF CNAPEST choix de date la création de l'UGTA le CNAPEST menace de sortir dans la rue et demande l'intervention du président	Taux de suivi national 90%(selon les syndicats ,à Oran peu de suivi dans les lycées les élèves sortent dans la rue à partir du 03 mars un taux de suivi de 100%.La DE parle de 80% <sup>5</sup> .L'UNPEF arrête sa grève le07 . Le CNAPEST affiche un		02 mars 2011 un jugement de la cour est annoncé pour l'arrêt de la grève le ministre menace de radiation les grévistes à partir du 07 mars et leur remplacement	

<sup>1</sup> *Le soir d'Algérie* ,13 février 2010 et *Le Quotidien d'Oran*, 13 février 2010 et *Le Quotidien d'Oran*, 01 mars 2010.

<sup>2</sup> *Le Quotidien d'Oran*, 18 février 2010. *Le Quotidien d'Oran*, 01 mars 2010 et le 02 mars 2010.

<sup>3</sup> *Le Quotidien d'Oran*, 13 février 2010 et *El Watan*, 15 février 2010 et *Le Quotidien d'Oran*, le 16 février 2010 et *El Watan*, 22 février 2010.

<sup>4</sup> *Le Quotidien d'Oran*, 16 février 2010 et *el watan* ,17 février 2010, *el watan* ,24 février 2010 *el watan* ,08 mars 2010, *El Watan*, 10 mars 2010 *Le Soir d'Algérie*, 11 mars 2010.

<sup>5</sup> *Liberté* 02 mars 2010.

		taux de suivi de 85% .Le Me parle de reprise de travail de 92% reprise des cours dans le secondaire le 09 ou le 10 ? mars 2010.		effectif avec la création de 50000 postes sans concours décision de la justice au nom du peuple algérien <sup>1</sup>	
	Menace de grève CNAPEST dans 12 wilaya et sit-in à Constantine le 14 avril devant la DE <sup>2</sup>			Ponctions sur salaire de 05 jours mois de février et 09 de mars	
28 mars 2010 <sup>3</sup>	CNEC		Contre la non publication du concours de recrutement de décembre 2009		
	Menace de grève à partir du 14 avril et boycott de la surveillance et des corrections du bac et les résultats du 2 <sup>ème</sup> semestre CNAPEST <sup>4</sup>				
				Note ministérielle du 02 mars 2010 ayant pour objet de geler toutes les activités syndicales au sein des	

<sup>1</sup> *El Watan*, 03 mars 2010 et *liberté*, 06 mars 2010 et *El Watan*, 07 mars 2010.

04 mars *liberté*, 04 mars 2010.

<sup>2</sup> *El watan*, 11 avril 2010 et *le quotidien d'Oran*, 10 avril 2010.

<sup>3</sup> *El watan*, 21 mars 2010.

<sup>4</sup> *L'Expression*, 23 mars 2010.

				établissements envoyés aux directions de l'éducation <sup>1</sup> .	
14 avril 2010 <sup>2</sup>	CNAPEST et UNPEF dans 12 wilayas (Oran non concerné)	Une semaine	Ponctions sur salaire et non tenu des engagements du ME et le pv signé le 25 décembre 2008 et 23 novembre 2009.		
Mai 2010 <sup>3</sup>	CSA				
Rentrée scolaire 2010 2011 <sup>4</sup>	Menace de grève CNAPEST UNPEF SNAPEST CLA	03 jours <sup>5</sup>	Instruction du 1 <sup>er</sup> ministre 27 juin 2010 versement des rappels en mai 2011 et non mars <sup>6</sup> .	Le ministre annonce à la télé le licenciement de tout enseignant ayant observé une absence de trois jours <sup>7</sup>	
05 octobre 2010 <sup>8</sup>	SATEF, CLA et SNAPAP rassemblement devant le ministère de l'éducation		Salaire, pouvoir d'achat, régime indemnitaire et		

<sup>1</sup> *El watan*, 09 avril 2010.

<sup>2</sup> *Le Quotidien d'Oran*, 11 avril 2010 et *El Watan*, 12 avril 2010, *Liberté*, 21 juillet 2010.

<sup>3</sup> *L'Expression*, 23 mai 2010.

<sup>4</sup> *Le quotidien d'Oran*, 05 septembre 2010.

<sup>5</sup> *Le Quotidien d'Oran*, 07 septembre 2010.

<sup>6</sup> *El Watan*, 11 juillet 2010.

<sup>7</sup> *L'Expression*, 28 août 2010.

<sup>8</sup> *El Watan*, 04 octobre 2010.

			statut particulier.		
18 décembre 2010 <sup>1</sup>	SNAPEST menace de grève		Gestion des œuvres sociales, retraite à 25 ans.		
02 mars 2011 <sup>2</sup>	CNAPEST en référence au 02 mars ; réunion du conseil du gouvernement 2010	Le taux de suivi national 85% <sup>3</sup>	La révision du régime indemnitaire de 2010 La gestion de œuvres sociales révision de l'âge de retraite		
20 mars 2011 <sup>4</sup>	Sit-in des enseignants contractuels devant la présidence (500 enseignants)	10 jours	Intégration.	Interpellations	Le ministre s'engage à leur titularisation dans un mois. <sup>5</sup>
11 avril 2011 <sup>6</sup>	SNAPEST sud-ouest et sud-est	03 jours 11 au 14	Prime de zone et prime du sud sur la base du salaire actuel.		
25 avril 2011 <sup>7</sup> grève gelée	CNAPEST, SNAPEST, UNPEF grève et sit-ins	03 jours du 25 au 27	Révision du régime indemnitaire et statut		Réunion avec le ministre de l'éducation . <sup>8</sup>

<sup>1</sup> *Liberté*, 20 décembre 2010.

<sup>2</sup> *El watan*, 16 février.

<sup>3</sup> *Liberté*, 03 mars 2011.

<sup>4</sup> *El Watan*, 25 mars 2011 et *El Watan*, 27 mars, *El Watan*, 29 mars. *El Watan*, 30 mars 2011.

<sup>5</sup> *Liberté*, 04 avril 2011.

<sup>6</sup> 04 avril 2011, communiqué du CNAPEST.

<sup>7</sup> *Liberté*, 16 avril 2011.

<sup>8</sup> *Le quotidien d'Oran*, 5 avril 2011.



			particulier, la consécration de la loi 88/07 relative à la médecine du travail maintien de la retraite anticipée et les logements de fonction, gestion des œuvres sociales		
29 avril 2011 <sup>1</sup>	UNPEF	Menace de poursuivre la grève à l'approche des examens du BEM du 10 au 12 mai ET 06èmele 29 mai	Report de la promulgation du statut particulier		Réunion le même jour avec le ME qui n'aboutit sur rien selon les syndicats.
02 mai 2011 <sup>2</sup>	SNAPEST	03 jours du 02 au 04	Revendications non satisfaites.		
06 juillet 2011 <sup>3</sup>	Sit-in des enseignants contractuels devant la maison de la presse Tahar Djaout (participation d'enseignants d'Oran.)		Le Me prévoit l'intégration de 18000 alors que 4000 autres sont exclus parce qu'ils étaient au chômage lors de la promulgation du décret.		
Rentrée scolaire	Menace de grève (CNAPEST,UNPEF.)		Gestion des		

<sup>1</sup> *Le soir d'Algérie*, 30 avril 2011.

<sup>2</sup> *El watan*, 28 avril 2011.

<sup>3</sup> *El watan*, 07 juillet 2011.

2011-2012 <sup>1</sup>			œuvres sociales L'augmentation n'est que de 25 a 28% dans le secteur de l'éducation alors que pour les autres secteurs de la fonction publique de 45% a 85% et anomalies dans le statut particulier.		
Menace de grève en septembre 2011 <sup>2</sup>	SNAPEST		Application de l'indemnité de tache de janvier 2008 primes du sud et décentralisation des œuvres sociales		
Menace de grève <sup>3</sup>	SNAPEST, CNAPEST, UNPEF,FNTE		Régime indemnitaire statut particulier et œuvres sociales abrogation de l'article 87BIS de la loi 90 relative à la loi		Après rencontre au ministère de l'éducation.

<sup>1</sup> *El watan* ,18 aout 2011 et *Maghreb émergent*, 19 aout 2011 et *el watan*, 05 septembre 2011.

<sup>2</sup> *LeQuotidien d'Oran* ,10 septembre 2011.

<sup>3</sup> *Le Quotidien d'Oran*, 14 septembre 2011.

			du travail, retraite à 25 ans		
29 septembre 2011 <sup>1</sup>	Sit-in le jour même de la tenue de la tripartite ; CLA SATEF		Contre la suppression de la retraite anticipée une retraite à 100% après 25 ans .		
10 octobre 2011 <sup>2</sup> prévue le 15 puis le SNAPEST se rallie aux autres syndicats le 10 octobre 2011 <sup>3</sup> .	CNAPEST, UNPEF SNAPEST CNAPEST, CLA (pas avec consentement)	Une semaine, taux de suivi au 2 <sup>ème</sup> jour 95% <sup>4</sup> selon les syndicats Le CLA suspend la grève le 12 <sup>5</sup> Suspension de la grève le 15 et reprise des cours le 16 <sup>6</sup> sauf pour le SNAPEST qui affirme un taux de suivi de 100% à Oran et seulement 25% à Alger, <sup>7</sup> reprise des cours le 18 <sup>8</sup>	Révision du statut particulier notamment le passage des enseignants de la catégorie 13 à 14 sur la grille des salaires après 10 ans d'expérience, retraite à 25 ans œuvres sociales .Le SNAPEST évoque L'exode libyenne surcharge de classe au sud,		Syndicats non convaincu par la commission gouvernementale le représentant du gouvernement et du ministère de l'éducation et des finances et la fonction publique chargé de la révision du régime indemnitaire lors de la réunion le 06 octobre avec

<sup>1</sup> *Le Quotidien d'Oran*, 15 septembre 2011.

<sup>2</sup> *El Watan*, 28 septembre 2011.

<sup>3</sup> *El Watan*, 25 septembre 2011, *El Watan*, 02 octobre 2011 *Le Quotidien d'Oran*, 10 octobre 2011.

<sup>4</sup> *El Watan*, 12 octobre 2011 et *El Watan*, 14 octobre.

<sup>5</sup> *El Watan*, 13 octobre 2011.

<sup>6</sup> *El Watan*, 17 octobre 2011.

<sup>7</sup> *El Watan*, 17 octobre 2011.

<sup>8</sup> *El Watan*, 18 octobre 2011.

			régime indemnitaire augmentation salariale égal avec les autres secteurs le CLA réclame une école publique de qualité.		les syndicats (question du régime indemnitaire non réglé) <sup>1</sup> réunion de 08 heures le 13 au ministère sera à l'origine de la suspension de la grève <sup>2</sup> .
11 décembre 2011 <sup>3</sup>	Enseignants contractuels hors spécialité devant l'annexe du ministère de l'éducation	Une semaine	Refus des directeurs d'établissements leurs intégration malgré la signature du PV d'installation .		
20 décembre 2011 <sup>4</sup>	CLA rassemblement devant le ministère du travail avec SNTFP ET SNCCOPEN.		Avis favorable pour l'agrément	Arrestation de cadres syndicaux (20) dont ceux du CLA <sup>5</sup> .	
24 décembre 2011 <sup>6</sup>	Sit-in empêché des enseignants contractuels devant le siège de la présidence (100 enseignants dont 30 intégrés.)		2500 ont signé le PV d'installation en septembre mais ils n'ont pas	Agressions sur 150 enseignants matraqués.	

<sup>1</sup> *Le Quotidien d'Oran*, 08 octobre 2011.

<sup>2</sup> *El Watan*, 15 octobre 2011.

<sup>3</sup> *El Watan*, 12 décembre 2011.

<sup>4</sup> *El Watan*, 18 décembre 2011.

<sup>5</sup> *El Watan*, 20 décembre 2011 et *El Watan*, 21 décembre 2011.

<sup>6</sup> *El Watan*, 25 décembre 2011.

			rejoint leurs postes <sup>1</sup> et ont reçu des lettres de licenciement, appelés précédemment pour combler le vide en maths français <sup>2</sup>		
Mars 2012	SNAPEST (menace de grève)	Statut particulier : les propositions des syndicats à propos du reclassement, des grades et de la requalification n'ont pas été prise en compte, reclassification acceptée seulement pour les professeurs agrégés, professeurs chargé d'application, et professeur principal <sup>3</sup>			
Mars 2012	UNPEF (L'UNPEF menace de faire grève lors de son conseil national les 28 et 29 mars à Blida)	Statut particulier : propositions pas prise en compte, la révision des règlements intérieurs, les primes et indemnités des corps communs, agents de sécurité et travailleurs			

<sup>1</sup> *L'Expression*, 26 décembre 2011.

<sup>2</sup> *El Watan*, 29 décembre 2011.

<sup>3</sup> *Le Quotidien d'Oran*, 20 mars 2012.

		professionnels, et la suppression de l'article 87 bis de la loi 90-11.			
11 avril 2012	SNTE grève décidé puis gelé		Statut particulier	Réunion avec le ministre de l'éducation	
10 avril 2012 <sup>1</sup>	CNAPEST lors du conseil national des 28 et 29 mars à Boumèrdes en présence de 40 membres. <sup>2</sup> (boycott des examens blancs	Une semaine, taux de suivi de 70 à 100% dans tout le territoire national selon les syndicats	Statut particulier la création d'un nouveau poste de promotion celui du professeur d'enseignement secondaire de formation, retenir le critère de l'ancienneté dans la promotion du professeur du secondaire à des postes supérieurs, l'intégration des enseignants ayant un diplôme d'ingénieur dans des postes de promotion		la révision du statut particulier (revendications approuvées par Ouyahia le 11)) classement catégoriel de certains corps du secteur (directeur d'école primaire qui passe de la 12 à la 14, l'inspecteur de l'éducation de la 14 à la 17...), intégration des maîtres d'école ayant une licence et ceux ayant bénéficié de trois années de formation, création de deux nouveaux postes : inspecteur de l'enseignement primaire chargé de

<sup>1</sup> *El Watan*, 17 avril 2012 et *le quotidien d'Oran*, 31 mars 2012.

<sup>2</sup> *Le Quotidien d'Oran*, 31 mars 2012.

			<p>sans condition aucune, promouvoir les enseignants du technique, les chefs d'ateliers et chefs de travaux au grade de professeur du secondaire. Le même classement est demandé pour les enseignants primés, exerçants au niveau des lycées. Le CNAPEST revendique également la suppression des postes en voie de disparition dans le primaire et le moyen et leur intégration dans le nouveau classement de la fonction, l'établissement de plan de carrière afin de permettre au professeur du</p>	<p>l'administration des écoles, inspecteur de la restauration scolaire au primaire et au moyen. Pour le cycle secondaire, les nouveautés consistent : catégorie 13 pour les nouvelles recrues, enseignants principaux à la 13, les enseignants formateurs classés à la 16, intégration au poste d'enseignant principal après 10 ans d'exercice et au poste d'enseignant formateur après 20 ans de travail. De leur côté, les adjoints d'éducation ayant accompli 10 ans de travail passent de la catégorie 7 à la 8, ouverture du recrutement externe et de la promotion pour ceux classés à la catégorie 11. À signaler, enfin, que les modifications introduites seront</p>
--	--	--	---	---

			<p>secondaire de prétendre au poste de proviseur ou inspecteur du moyen après l'obtention d'un diplôme universitaire, l'indemnisation pour les postes de professeur coordinateur responsable de la matière ou de classe avec leur classement à l'échelon 6 et mettre les dispositifs leur permettant de toucher leur indemnisation avec effet rétroactif, la révision des indemnités du sud et enfin la finalisation et la concrétisation du travail fait par les commissions ad hoc installées pour étudier le</p>	<p>applicables à compter du 31 décembre</p>
--	--	--	---	---



			dossier de la médecine du travail ainsi que celui du logement. <sup>1</sup>		
16 avril	CLA	Un jour, taux de suivi selon les syndicats de 90% (350 lycées)	"Ce n'est plus un endroit du savoir. 3 à 5 violences sont commises dans les milieux scolaires par jour dans notre pays », argumente notre interlocuteur.  D'autant plus que «les conditions ne sont pas réunies pour l'enseignant pour bien exercer son métier». Au menu des revendications du CLA : l'aspect pédagogique		

---

<sup>1</sup> *Liberté*, 12 avril 2012.

			mais aussi l'aspect professionnel, le statut particulier des travailleurs de l'éducation. Les négociations avec la tutelle pour son amendement ont échoué. <sup>1</sup>		
21 avril 2008	Sit-in devant la maison de la presse Tahar Djaout, menace d'immolation <sup>2</sup>	Une semaine	Les enseignants revendiquent leur réintégration.		
24 avril 2012	UNPEF (pression à l'approche des examens.)	02 jours <sup>3</sup> taux de suivi selon le syndicat 70% pour le primaire et le moyen.	Repoorter la signature du statut particulier échec réunion avec le ministre l'intégration de tous les enseignants du primaire et du moyen sans condition, l'uniformisation du mécanisme		Convocation de la tutelle le 29 échec des négociations.

<sup>1</sup> *El Watan* 16 avril 2012.

<sup>2</sup> *El Watan* 20 avril 2012

<sup>3</sup> *El Watan* 20 avril 2012

			<p>d'intégration des corps d'enseignement, la promotion verticale des cycles, la régularisation de la situation des ingénieurs dans les cycles primaire et moyen et des adjoints d'éducation dans la catégorie 10 estime que la mouture actuelle du statut a bafoué les droits de certaines catégories telles que les corps communs.</p> <p>L'Unpef est décidée à reconduire la contestation jusqu'à ce que ces acquis soient arrachés. L'arrêt de la grève, affirme le syndicat, est conditionné par le report de la</p>		
--	--	--	---	--	--

			signature du statut particulier. <sup>1</sup>		
04 juillet 2012 <sup>2</sup>	UNPEF ,SNAPEST.		La coordination des syndicats autonomes écrit à Bouteflika menace sur la cohésion sociale libertés syndicales		
30 septembre 2012	Grève Du CNAPEST dans trois wilayas Bouira,Guelma,Blida(du 03 au 05)		Réclamer les arriérées financiers de 04 ans à BLIDA, heures supplémentaires 10 heures, encadrement (164 )Blida  Guelma(01)refu s de réception par la DE <sup>3</sup>		

---

<sup>1</sup> *Le Soir d'Algérie*, 30 avril 2012.

<sup>2</sup> *Le quotidien d'Oran*, 04 juillet 2012

<sup>3</sup> *Le quotidien d'Oran*, 03 octobre 2012

## **IX-Profiles des personnes interviewées**

Certains profils peuvent paraître incomplets ou très courts, car souvent les personnes avec qui nous avons eu à faire, ne parlent que très peu de leurs parcours professionnels. Nous souhaiterions qu'ils puissent donner une vision plus claire à certaines questions abordées dans cette étude.

### **1-Administration :**

-« **Badro** » : actuellement surveillant général au CEM *El Tahdib*, ancien syndicaliste au sein de l'UGTA ; il a été membre de son bureau de wilaya en 1986 et chargé de la formation des militants.

-**Un ancien directeur de l'éducation (X.Y)** : actuellement enseignant à l'ITE d'Oran, a été proviseur de lycée, puis secrétaire général de l'académie pendant 06 ans, pour occuper ensuite le poste de directeur de l'éducation (1997-2003) de Mostaganem. De 1974 à 1979 il a été membre de l'APW, et de 1965 à 1975 il a été membre de l'APC, sous l'étiquette du FLN dont il est militant actif depuis une longue date.

-**Kadoughli .X** : inspecteur de l'éducation nationale et de la gestion financière, il occupe aussi le poste d'enseignant /formateur à l'ITE d'Oran.

-**Beddoubia Bakhadda** : inspecteur de l'éducation nationale, wilaya d'Oran.

-**Bencherif Halim** : secrétaire général de la direction de l'éducation d'Oran.

-**Les directeurs des établissements scolaires** n'ont pas souhaité s'exprimer sur leurs parcours professionnels, mais nous savons quand même que le directeur de l'école primaire Ali Boumendjel a été adhérent à l'UGTA durant plusieurs années. Une directrice de l'école primaire *El Amir Khaled*. Elle a été pendant 16 ans enseignante et occupe le poste de directrice depuis deux ans. Le proviseur du Lycée Pasteur a été auparavant PES et n'a jamais été syndiqué.

-**Hount** : Conseiller de l'orientation dans le secondaire. Depuis 2001.

### **2-SNAPEST :**

-**M. Miloud** : actuellement coordinateur régional pour le bureau de wilaya d'Oran du SNAPEST. Professeur d'enseignement secondaire.

**Smed Belhalfaoui** : membre du bureau de wilaya et du bureau national du SNAPEST, Professeur d'enseignement secondaire.

-**Sadek Soumia** : enseignante de français dans le secondaire et membre du bureau de wilaya du SNAPEST, titulaire d'une licence.

-**Farés Djillali** : PES, membre du bureau de wilaya du SNAPEST.

-**Aous Mohamed** : Chargé du bureau régional du SNAPEST à Oran, enseignant. Il a été durant longtemps dans les rangs de l'UGTA qu'il va quitter avec le début des années 2000, période qui correspond à l'émergence de la dynamique syndicale autonome ; il sera à l'origine de l'idée de la constitution du CLO (à l'image du CLA d'Alger), chose qui n'aboutira pas. Il contribuera quand même à la constitution du CNPAEST d'Oran.

-**Rabhi Mokhtar** : actuellement chargé de l'information et de la communication pour le bureau de wilaya d'Oran. PES à la base. Il a été syndicaliste au sein de l'UNPEF en 1990.

### **3-UNPEF :**

-**Ayad Habib** : actuellement chargé de l'information et de la communication pour le bureau d'Oran. Selon ces propres dires « je suis depuis 23 ans dans les syndicats et

depuis 16 ans à l'UNPEF », cela supposerait un passage par l'UGTA. PEM à la base, puis conseiller à l'orientation.

-**Kadda Mezouar** : secrétaire général de l'UNPEF d'Oran et membre du bureau national. PEM à la base ?

-**Mohamed Yahiaoui** : membre du bureau de wilaya de l'UNPEF .PEM à la base ?

#### **04-CLA :**

**Hakem Bachir** : PES depuis 1985 et syndicaliste depuis 2003, il a été parmi les premiers mobilisateurs pour l'idée du CLO puis le mouvement du CNAPEST aux cotées d'Aous Mohamed et d'autres. Il décide de quitter le CNAPEST au moment de la scission qui a abouti sur la création du SNAPEST. Actuellement il s'active pour l'installation du CLA à Oran.

#### **05-UGTA :**

-**Abd El Hack Boussaâda** : actuellement chargé de l'information et de la formation pour le bureau de l'UGTA depuis 10 ans. Selon ses dires : « j'ai fait la grève en 1986, pour la création des spécialités, sciences politiques et marketing à l'université du temps ou Abd Razak Brarehi était ministre de l'enseignement supérieur ». Il est titulaire d'un magistère, militant actif au sein de partis politique notamment le RND puis le MEN (mouvement de l'entente national). Il a été candidat aux élections locales pour les deux partis.

-**Habbeche Houria** : actuellement présidente de la Commission de la femme travailleuse de l'UGTA d'Oran et ce depuis 2007 ; à la base PES de français depuis 27 ans .Chargée de la formation syndicale des femmes.

-**Zellagui Mokhtaria** : membre de la Commission de la femme travailleuse de l'UGTA d'Oran, et Chargé de la formation syndicale des femmes. Elle a occupé le poste de chef service à l'université aujourd'hui détachée de ces fonction elle est dans le syndicalisme depuis 32 ans. Candidate aux élections locales sur les listes du FLN, puis le RND.

#### **6-CNAPEST :**

-**Bendjellida Abd El Krim** : PES de physique chimie depuis 26 ans. Il a été syndicaliste au sein de l'UGTA en 1992, puis au sein de l'UNPEF en 1995, ensuite au sein du SATEF en 2000 enfin au sein du CNAPEST en 2003, dont il est aujourd'hui coordinateur régional du bureau d'Oran.

#### **7-SATEF :**

-**Hammane Majid** : actuellement détaché de sa fonction d'enseignant pour assurer le poste du secrétaire général du SATEF d'Oran, depuis 03 ans. Avec un carrière de 27 ans dans l'enseignement, il était syndicaliste au sein de l'UGTA dans les années 1980, la FNTE en 1992, puis à l'UNPEF en 1995, enfin il rejoint le SATEF en 1995. Il a été candidat aux élections législatives de 2012 pour le FFS.

#### **8-SNTE :**

-**Bakraoui Karim** : actuellement secrétaire général du SNTE d'Oran, et directeur d'un CEM, il a été enseignant de 1988 à 2007. Diplômé de l'ENS de Mostaganem, il a passé le concours des PEM avec succès en obtenant la première place dans le classement au niveau de la wilaya. Il a été syndicaliste au sein de l'UGTA de 1989 à 2003 pour rejoindre en 2006 le SNTE.

#### **9-Autres :**

-**Ahmed Ammiche** ;\*nous avons déjà établi son profil en note bas de page dans le deuxième chapitre, paragraphe intitulé : « entretien avec un ancien délégué syndical de la FTEC d'Oran ».

-**Kaddour Chouicha** : enseignant universitaire, syndicaliste au sein du CNES et membre de ligue algérienne de la défense des droits de l'homme (LADDH).

-**Ahmed Djebbar** ancien ministre de l'éducation (1992-1994), actuellement professeur de l'enseignement supérieur.

## Bibliographie

### I. Livres, dictionnaires et documents de travail :

#### a) *Syndicalisme*

- ABID Mohamed, *Mouvement syndical et luttes sociales en Oranie*, thèse de doctorat, Université d'Oran, 1942-1950.
- AZZI Abdelmadjid, *Le Mouvement syndical algérien à l'épreuve de l'indépendance*, Alger, éd Alger-livres, 2012.
- BENAMROUCHE Amar, *Grèves et conflits politiques en Algérie*, Paris, Karthala, 2003.
- BOUROUIBA Boualem, *Les Syndicalistes algériens, Leur combats de l'éveil à la libération 1936-1932*, Alger, ENAG /Dahlab, 2001.
- GALLISSOT René (dir), *Algérie engagements sociaux et question nationale de la colonisation à l'indépendance 1830-1962 Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier Maghreb*, Alger éd. Barzakh, 2007
- REYNAUD D., *Les syndicats en France*, Éditions du Seuil. Paris, 1975.
- TRICOIT Jean Philippe, *Les logiques de la représentativité syndicale en droit français et en droit communautaire*, mémoire de DEA en droit social (option droit du travail), Université Lille 02, Droit et santé, école doctorale n°74, Faculté des sciences juridique, politique et sociales.
- MOHAND AMOKRANE Mancer, *Contribution à l'histoire du syndicalisme algérien de 1969 à 1973*, Oran CDSH, Document de travail n° 6, 1981.
- NEVEU Erick, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 1996.
- GRINE Larbi, *Algérie Naufrage de la fonction publique et défi syndical entretiens*, Paris, L'Harmattan, 2010.

#### b) *Enseignement*

- Association les amis de Max Marchand de Mouloud Feraoun et de leurs compagnons, *L'école en Algérie : 1830-1862 de la régence d'Alger aux centres sociaux éducatifs*,
- BENBOUZID Boubekour, *La Réforme de l'éducation en Algérie enjeux et réalisations*, Alger, éd Casbah, 2009.
- Fanny Colonna, *Instituteurs algériens : 1883-1939*, OPU, Alger, 1975.
- GHOUATI Ahmed, *École et imaginaire dans l'Algérie coloniale parcours et témoignages*, Paris, l'Harmattan, 2009.
- CENTRE HENRI AIGUEPERSE, *Les cahiers du centre fédéral*, n° 40, *l'école en Algérie coloniale, conformer ou émanciper*, Paris éd Sudel, Unsa éducation, 2004.
- HADDAB Mustapha, *Les moniteurs et le monitorat en Algérie de 1962 à 1972, contribution à une étude des fonctions culturelles du système scolaire en Algérie*, thèse de doctorat, 1974.



- KADRI Aïssa, *Parcours D'Intellectuels Maghrébins : Scolarité, Formation scolarisation*, Paris, Khartala, Abdelkader Djeghloul, *Éléments d'histoire culturelle algérienne*, Alger, Entreprise Nationale du Livre, 1984.
- KATEB Kamel, *École, population et société en Algérie*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- MAZOUNI Abdallah, *Culture et enseignement en Algérie et au Maghreb* éd François Maspero Paris, 1969.
- MÉKIDECHE Abdelkader, *Regard sur l'école et la vie*, Alger, éd. ENAG, 1993.

**c) Histoire et société**

- CHENTOUF Tayeb (dir), *L'Algérie face à la mondialisation*, Dakar, édition du CODESRIA, 2008.
- CHEURFI Achour, *Dictionnaire biographique mémoire algérienne*, Alger, éd Dahlab, 1996.
- COLOT Claude et HENRY Jean-Robert, *Le Mouvement national algérien. Textes 1912-1954*, Alger, OPU, 1981
- DAHMANI Ahmed, *L'Algérie à l'épreuve, Économie politique des réformes 1980-1997*, Paris, L'Harmatan, 1999.
- DÉJEUX Jean, *Dictionnaire des auteurs maghrébins de langue française*, Paris, éd. Karthala, 1984
- BOUZAR Wadi, *La mouvance et la pause, regards sur la société algérienne essai*, Vol. 2, Alger éd Société Nationale d'édition et de diffusion ,1983.
- GALLISSOT René, *Maghreb, Algérie, classe, et nation*, tome 1 : *du Maghreb précolonial à l'indépendance nationale*, Paris, éditions Arcantère, 1987.
- GALLISSOT René, *Maghreb, Algérie, classe, et nation*, tome 1 : *du Maghreb précolonial à l'indépendance nationale*, Paris, éditions Arcantère, 1987
- GHIGLIONE et B. MATALON, *Les enquêtes sociologiques : théorie et pratique*, Paris, Colin, 1978
- GROUX Guy (sous la direction de Paul Bouffartigue), « Des classes moyennes aux nouvelles classes », *Cadres, la grande rupture*, Paris, la Découverte, p. 305-313
- IHADDADEN Zahir, *Histoire de la presse indigène en Algérie des origines jusqu'en 1930*, 2<sup>ème</sup> éd., Alger, Editions Ihaddaden, 2003.
- JULIEN Charles André, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, Vol 1 et 2, Paris, PUF, 1979.
- LAHOUARI Addi, *Sociologie et anthropologie chez Pierre Bourdieu. Le paradigme anthropologique kabyle et ses conséquences théoriques*, Paris, la découverte, 2003.
- Mannoni Pierre, *Les Français d'Algérie, vie mœurs, mentalité*, l'Harmatthan Paris 1993, p.181-182.
- MAZOUNI Abdallah, *Culture et enseignement en Algérie et au Maghreb* éd François Maspero Paris, 1969.
- MÉKIDECHE Abdelkader, *Regard sur l'école et la vie*, Alger, éd. ENAG, 1993.
- MERAD Ali, *Le réformisme musulman en Algérie de 1925 à 1940 : essai d'histoire religieuse et sociale*, Paris, Mouton, 1967.

REMAOUN Hassan, *L'Algérie, histoire, société et culture*, Alger, Éditions Casbah, 2000.

SMATI Mahfoud, *Les élites algériennes sous la colonisation*, Alger, ENAG, 2009.

TURIN Yvonne, *Affrontements culturels dans l'Algérie coloniale, écoles, médecines, religions, 1830-1880*, 2<sup>ème</sup> éd., Alger, ENAL 1983.

#### *d) Sciences sociales*

BOUDON Raymond et BOURRICAUD François, *Dictionnaire Critique de la Sociologie*, Paris, PUF, 2002.

BOURDIEU Pierre, « Quelques propriétés des champs », in *Questions de sociologie*, Paris, Éditions du Seuil 1984.

CHAUVIRÉ Christiane et FONTAINE Olivier, *Le vocabulaire de Bourdieu*, (collection dirigée par Jean-Pierre Zarader), Paris, Ed. Ellipses, 2004.

DURKHEIM Émile, *Leçons de sociologie*, Paris, PUF., 1966.

FERRÉOL Gilles, *Dictionnaire de Sociologie*, Paris, Armand Colin, 2<sup>ème</sup> éd 2004.

## **II. Revues**

ALLEMAND Sylvain, « Peser sur les décisions » (dossier les mouvements sociaux) in *Sciences Humaines*, n°144, décembre 2003, p. 26.

ANCELOVICI Marcos et ROUSSEAU Stéphanie, « Les mouvements sociaux et la complexité institutionnelle », *Sociologie et Société*, Vol., XLI.

ANDRÉ D. Roberts et Jeffrey TYSSSENS, « Mobilisations et grèves enseignantes, pour une approche sociohistorique de la grève enseignante », *Éducation et Société*, n°20,2007/02

ATTALI Michael, « Les enjeux des formes de mobilisations des enseignants d'EPS français dans les années 1970 », *Carrefours de l'éducation*, 2005/1 (n°19), p. 03.

BENAMROUCHE Amar, « État, conflits sociaux et mouvement syndical en Algérie (1962-1995) », *Monde arabe Maghreb Machrek*, n°148, avril juin, 1995, p. 43-54.

BENKHEIRA Mohamed Hocine, « État et mouvement ouvrier dans l'Algérie indépendante approche du mouvement gréviste de 1977 », in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, éd. CNRS, 1982, vol 21, p. 197-198.

BOUMKOURA Naim, « Le mouvement syndical en Algérie et sa politique revendicative, le cas des salaires » (en arabe), *Idafat*, n°1 hiver 2008, p. 25-47.

BRANDELL Inga et TALAHITE Fatiha, « Le syndicalisme arabe et le partenariat euro-méditerranéen », *Les Cahiers du CREAD*, n°52/2000, p. 50-51.

*Bulletin d'information du syndicat national des instituteurs et institutrices de l'Oranie*, n° 01 mai 1959.

CHIKHI Said, « Questions ouvrières et rapports sociaux en Algérie », *NAQD*, N°6, p.3-19.

- DJABI Abd El Nacer, « Contribution à une sociologie de l'élite syndicale algérienne, le cas de la direction de l'union générale des travailleurs algériens », (article en Arabe), *NAQD*, n°06 mars, 1994, p. 3-22.
- Eddy Lee, « Les droits syndicaux : une perspective économique », *Revue Internationale du travail*, Vol. 137, 1998, n°03, p. 341.
- FAVRET Jeanne, « Le syndicat, les travailleurs et le pouvoir en Algérie », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, CNRS, 1964, p. 44-62.
- GIRAUD Baptiste, « Au-delà du déclin. Difficultés, rationalisation et réinvention du recours à la grève dans les stratégies confédérales des syndicats », *Revue française de sciences politique*, 2006/6, vol. 1.56.
- Groupe de recherche de l'IEDES, « Société civile et démocratisation : une étude comparative au nord et au sud », *Revue Tiers Monde*, T.XLV, n°178, avril juin 2004 p. 447.
- GUILLAUME Cécille, « Avant-propos », *Revue Sociologies pratiques* », n°14, janvier 2007, p. 1-4.
- Guy Pervillé, *Pour une histoire de la guerre d'Algérie*, *La Revue D'histoire Moderne et Contemporaine*, supplément n°03, septembre 1983, p. 18-26.
- HADDAB Mustapha, « Les moniteurs de l'enseignement primaire en Algérie », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1979, Vol. 30, n° 30, p. 19-30.
- HANCKÉ Bob, « Le rôle de l'État dans les relations du travail », *Problèmes Économiques*, n° 2.556, février 1998.
- HEGE Adelheid, « Quel avenir pour les syndicats ? », *Problèmes économiques*, n°2694, 03 janvier 2001, p. 13.
- KOENING Charles, Témoignage, in *Les Cahiers du centre fédéral SUDEL-UNSA Éducation*, « L'École dans l'Algérie coloniale : conformer ou s'émanciper », n° 40, Omai 2004.
- La Revue D'histoire Moderne et Contemporaine*, supplément n°03, septembre 1983.
- La Voix des Humbles*, Revue périodique d'éducation sociale.
- LILLIANNE Mathieu, « L'espace des mouvements sociaux », *Politix*, Vol. 20.
- LILLIANNE Mathieu, « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de sciences politique*, Vol. 52, n°1, Février 2002, p. 76.
- LILLIANNE Mathieu, « Comment lutter ? », *Sociologie et mouvements sociaux, La discorde*, textuel, 2004.
- LILLIANNE Mathieu, « Comment lutter ? », *Sociologie et mouvements sociaux, La discorde*, textuel, 2004, p. 18.
- MALOUN Marcel, « La place des femmes dans les syndicats », *Revue convergences révolutionnaire* », n°09, mai-juin 2000.
- MOURIAUX René, « Syndicalisme et politique : liaison dangereuse ou tragédie moderne ? », *Mouvements*, n°43 janvier –février 2006.
- MOURIAUX René, « Syndicalisme et politique : liaison dangereuse ou tragédie moderne ? », *Mouvements*, n°43, janvier –février, 2006.

- Olivier Filleule, « De l'objet de la définition à la définition de l'objet. De quoi traite finalement la sociologie des mouvements sociaux », *Politiques et Sociétés*, vol.28, n°01, 2009, p. 15-36.
- PÉPIN Luce, « la protection des droits syndicaux des enseignants. », *Revue Internationale du Travail*, vol.129, 1990, n° 01, p. 67.
- POINTEREAU Donatelle et BORDES Jean Michel, « Rencontre à Alger avec l'UNPEF 24 et 25 janvier 2006 », *Vie syndicale Direction*, n° 137, avril 2006.
- SILVERAL Rachel, « Le défi de l'égalité hommes/femmes dans le syndicalisme », dossier : réinventer le syndicalisme, *Mouvements*, janvier 2006 n°43(p23-29), p. 26.
- STARCK Phillipe, « Un nouveau mouvement social », *VST*, n° 85, 2005, p. 84-93.
- TALEB BENDIAB Abderrhaim, « Les rapports parti-syndicat en Algérie à travers l'application de l'article 120 des statuts du FLN », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, vol. 21, 1982, p. 183-196.
- TOUATI Houari, « La rue, le prolétaire et l'atelier dans l'Algérie d'aujourd'hui », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, Éditions du CNRS, 1982, vol 21,0 p. 147-153.
- TREBILCOCK Anne, « Pour renforcer la présence des femmes aux échelons supérieurs des syndicats : les stratégies de succès ». Dossier les femmes responsables syndicales, *Revue internationale du travail*, vol.130, 1991, n°0, p. 455.
- Troglic Jean-François, « Le syndicalisme : contestation, intégration, projet », *Projet*, n° 204,1987
- Vakaloulis M., « Le syndicalisme à l'épreuve du temps », *Nouvelle Fondation*, 2007/3, N° 7-8, p. 85-91.
- VERDIER Jean Maurice, « Fonction et contrôle de la représentativité syndicale en Algérie », *Revue algérienne du travail*, n°29, p77-78.
- VERDIER Jean Maurice, « Sur la relation entre représentation et représentativité syndicales, quelques réflexions, rappels et suggestions », *Droit social*, 1991, n° 1, pp. 5-10.

### III. Sites Internet :

- [http://www.himase.fr/IMG/pdf/Instituteurs\\_et\\_enseignants\\_en\\_Algerie\\_coloniale.pdf](http://www.himase.fr/IMG/pdf/Instituteurs_et_enseignants_en_Algerie_coloniale.pdf)  
 « Algérie mission d'enquête sur les libertés syndicales et entraves à l'exercice du droit syndical », n°349, Décembre 2002 <http://www.fidh.org/IMG/pdf/dz349f1.pdf>.
- Sahra Kettab, « les violations des libertés syndicale », dossier n°08, mai 2004 [http://www.algerie-tpp.org/tpp/presentation/dossiers\\_presentes.htm](http://www.algerie-tpp.org/tpp/presentation/dossiers_presentes.htm)
- «Participation des femmes dans les syndicats en Algérie, au Maroc et en Tunisie », *Femmes et syndicats*, octobre 2010. <http://www.womenpoliticalparticipation.org/upload/publication/publication28.pdf>.
- Vanessa Gauthier, « Femmes et syndicats : une relation difficile et indispensable », janvier 2008. <http://base.d-p-h.info/es/dossiers/dossier-312.html>.
- Jacques Simon, « 14 février 1956, naissance du syndicalisme algérien indépendant », 06 février 2010 <http://www.creac.org/phpsimon/14.pdf>, p. 01-03

Adel Abderrazak, « Le mouvement syndical en Algérie et la dynamique des syndicats autonomes », juillet 2006 <http://orta.pagesperso-orange.fr/solidint/algerie/adell.html> (Adel Abderrazak est enseignant

<http://base.d-p-h.info/es/dossiers/dossier-312.html>.

[www.cnapest.com/](http://www.cnapest.com/) -Algérie et [www.snapestalger.fr.gd/](http://www.snapestalger.fr.gd/)

[www.algerie-watch.com](http://www.algerie-watch.com)

SIMON Jacques, « *14 février 1956, naissance du syndicalisme algérien indépendant* », 06 février 2010, <http://www.creac.org/phpsimon/14.pdf>, p. 01-03.

KADRI Aïssa, « Histoire du système d'enseignement colonial en Algérie », dans colloque *Pour une histoire critique et citoyenne. Le cas de l'histoire franco-algérienne*, 20-22 juin 2006, Lyon, ENS-LSH, 2007, cité dans [http://ens-web3.ens-lsh.fr/colloques/france-algerie/communication.php3?id\\_article=206](http://ens-web3.ens-lsh.fr/colloques/france-algerie/communication.php3?id_article=206).

## **Acronymes**

AGL : Assemblées générales locales

AML : Amis du manifeste pour la liberté.

ANPEF : Association nationale du personnel de l'éducation et de la formation.

BEPC : Brevet d'études du premier cycle.

CAPD : Commission administrative paritaire départementale

CASA : Confédération algérienne des syndicats autonomes.

CCDR : Comité des citoyens pour la défense de la république.

CECA : Coordination nationale des enseignants contractuels.

CEP : Certificat d'étude primaire

CFEB : Service pédagogiques des centres sociaux éducatifs

CFLN : Conseil français pour la libération nationale.

CGT : Confédération générale des travailleurs.

CISL : Confédération internationale des syndicats libres.

CITE : Intersyndicale des travailleurs de l'éducation

CLA : Conseils des lycées d'Algérie

CLO : Conseil des lycées d'Oran (CLO).

CNEC : Conseil national des enseignants contractuels.

CNES : Conseil National de l'Enseignement supérieur.

CNLS : Comité national des libertés syndicales.

CNLTT : Coordination nationale des lycées technique et technicums.

CNPAEST : Conseil national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique.

CNSAFP : Coordination nationale des syndicats autonomes de la fonction publique(CNSAFP)

CSA : confédération des syndicats algériens.

CVSE : Coordination des vacataires et stagiaire de l'enseignement.

ENA : Etoile nord-africaine.

FADRL : Front algérien pour la défense et le respect des libertés.

FEN : Fédération de l'éducation nationale.

FFS : Front des Forces Socialistes.

FIS : Front islamique du salut.

FLN : Front de libération nationale.

FNTE : Fédération nationale des travailleurs de l'éducation.

FSM : Fédération syndicale mondiale

FTEC : Fédération des travailleurs de l'éducation et de la culture.

GPRF : Gouvernement provisoire de la république française.

IAFP : Intersyndicale autonome de la fonction publique.

IPS : Instructeurs du plan de scolarisation.

LADDH : Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme.

MAATEC : Mutuelle assurance automobile des travailleurs de l'éducation et de la culture

MGEN : Mutuelle générale de l'éducation nationale.

MNA : Mouvement national algérien

MNA : Mouvement national algérien

MNR : Mouvement national pour la renaissance.

MSP : Mouvement pour la société de la paix

MTLD : Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques

MUNATEC : Mutuelle de l'union nationale algérienne des travailleurs de l'éducation et de la culture

OAS : Organisation armée secrète.

ONS : Office national des statistiques.

PAGS : Parti de l'avant-garde socialiste.

PAS : Programme d'ajustement structurel.

PC : Parti communiste.

PPA : Parti du peuple algérien

PSU : Parti socialiste unifié

PT : Parti des travailleurs.

RCD : Rassemblement pour la culture et la démocratie.

RND : Rassemblement national démocratique

SAE : Syndicat algérien des travailleurs.

SATEF : Syndicat national des travailleurs de l'éducation et de la formation.

SETE : Syndicat d'entreprise des travailleurs de l'éducation

SFIO : Section française de l'Internationale ouvrière

SII : Syndicat indépendant des instituteurs

SIO : Syndicat des instituteurs de l'Oranie.

SNAPAP : Syndicat national autonome du personnel de l'administration publique  
SNAPEST : Syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique.  
SNCCOPEN : Syndicat national des corps communs de l'éducation nationale  
SNES : Syndicat National des Enseignants du Secondaire.  
SNTE : Syndicat national des travailleurs de l'éducation.  
UDMA : Union démocratique du manifeste algérien.  
UGEMA : Union générale des étudiants musulmans algériens  
UGSA : Union générale des syndicats des travailleurs algériens.  
UGTA : Union générale des travailleurs algériens  
UGTT : Union générale des travailleurs tunisiens.  
UMT : Union marocaine du travail.  
UNEF : Union nationale des enseignants français.  
UNPEF : Union national du personnel de l'éducation et de la formation  
USCO : Union des syndicats confédérés de l'Oranie.  
UT : Unités territoriales.



## Sommaire

<b>Introduction.....</b>	<b>6</b>
<b>Premier chapitre : Syndicalisme enseignant en Algérie pré-indépendance</b>	
I- Quelques aspects de la politique scolaire coloniale en Algérie ou la naissance de la profession d'instituteur.....	14
II- Les enseignants algériens en Algérie coloniale.....	18
II-1-Inégalités et premières formes d'action.....	18
II-2-L'association des instituteurs d'origine indigène d'Algérie : naissance du syndicalisme enseignant.....	23
II-3-Les revendications de l'association des instituteurs d'origine indigène d'Algérie.....	26
II-4-Les rapports de l'association des instituteurs d'origine indigène d'Algérie avec les autorités publiques. ....	27
II-5-Le rôle des enseignants algériens dans la guerre de libération nationale et la création de l'UGTA .....	32
II-6-La position du syndicat national des instituteurs (SNI) vis-à-vis de la guerre de libération nationale .....	36
II-7-La position de la section d'Oran du SNI vis-à-vis de la guerre de libération nationale.....	41
II-8-Les centres sociaux éducatifs durant la guerre de libération nationale.....	44
<b>Deuxième chapitre : Syndicalisme enseignant en Algérie postindépendance</b>	
I-Écoles et enseignants en Algérie au lendemain de l'indépendance.....	47
II-Syndicalisme enseignant en Algérie post indépendance .....	49
II-1-L'UGTA « un syndicalisme gestionnaire ».....	49
II-2-Syndicalisme enseignant dans la willaya d'Oran au lendemain de l'indépendance : « <i>Témoignage d'un ancien délégué syndical de la section d'Oran de la FTEC</i> ».....	54
II-3- Émergence de « la conscience salariale » en Algérie.....	57
II-4-Le pluralisme syndical en Algérie.....	61
II-5-Le syndicalisme enseignant : un mouvement social.....	66
II-7-le mouvement syndical enseignant de 2003 à Oran.....	76
<b>Troisième chapitre : L'impact et les implications de la représentativité syndicale dans les relations syndicats d'enseignants et autorités locales</b>	
I. Description du schème de notre enquête.....	95
1-Description de l'enquête de terrain qui a été effectuée.	
2-Description générale des réponses obtenues par sexe, par nombre de syndiqués et par niveau d'études des enseignants.	
3-Taux de représentativité syndicale dans l'échantillon.	

II. Les syndicats d’enseignants de la wilaya d’Oran et la représentativité syndicale.....	100
1-Le rôle de la représentativité syndicale dans les rapports ente l’autorité locale et les syndicats d’enseignants.	
2-A la recherche de reconnaissance.	
3- Qui doit traiter avec les syndicats d’enseignants au sein de la DE ?	
4- Comment l’autorité locale perçoit les syndicats d’enseignants dans la wilaya d’Oran ?	
5- Représentation syndicale.	
6- Stratégie syndicale dans la conflictualité avec les autorités locales.	
7- Les syndicats d’enseignants ont-ils une part de responsabilité dans cette « non reconnaissance » du fait syndical dans la wilaya d’Oran.	
8- Enseignants et autorités locales.	
9-Femmes enseignantes et représentativité syndicale dans la wilaya d’Oran	
<b>Quatrième chapitre : Stratégies syndicales et perceptions du rapport au politique.</b> .....	138
I- La grève «une alternative de discussion » ?.....	139
I-1La grève « une stratégie syndicale » entre caractéristiques nationales et locales.....	147
I-2Les Enseignants syndiqués d’Oran et la grève « qu’en pensent –ils ?.....	149
I-2-1Participation aux grèves I-2-2-La grève « ultime stratégie revendicative ? »	
I-3-Les pouvoirs locaux et la grève.....	159
II- Syndicalisme enseignant ; Autonomie syndicale et rapport au politique dans la wilaya d’Oran.....	161
II-1Différentes perceptions de l’autonomie syndicale.....	161
II-2 Rapport des syndicats d’enseignants avec le politique et relations avec les partis politiques .....	164
Conclusion .....	172
Annexes .....	175
Bibliographie .....	230
Sommaire .....	239

## **Résumé :**

Ce mémoire est le résultat d'un travail de recherche portant sur les relations des syndicats d'enseignants avec les pouvoirs locaux dans la wilaya d'Oran autour d'une problématique qui a porté principalement sur trois aspects : les réactions et les modes de gestion des pouvoirs locaux face aux mouvements de contestation menés par les syndicats d'enseignants, les répliques des syndicats d'enseignants ,et le rapport des syndicats d'enseignant au politique dans le cadre de cette conflictualité. Ce mémoire illustre les résultats d'une enquête de terrain dans la wilaya d'Oran qui a concerné la wilaya d'Oran et au cours de laquelle nous avons eu recours à un questionnaire destiné aux enseignants de 11 établissements scolaires d'Oran, dont 05 lycées, 03 CEM et 03 écoles primaires. Nous avons réussi à obtenir 155 réponses à notre questionnaire.

La consultation de plus de 1500 articles de presse pour une période de 10 ans (de 2002 à 2012) a été nécessaire pour obtenir des informations sur le nombre de grèves, sit-in, le taux de suivi...etc.

Plus de trente entretiens(31) ont été nécessaires pour réaliser ce mémoire ; nous les avons effectués avec les responsables syndicaux, représentants de la tutelle locale, directeurs d'établissements scolaires, enseignants, anciens syndicalistes,...etc.

Il s'agit ici globalement d'une étude politique des relations entre les syndicats d'enseignants et les pouvoirs locaux.

## **Mots clés :**

Syndicalisme enseignant; Pouvoirs locaux; Mouvement social; Grève; Protestation; Contestation; Wilaya d'Oran; Question de genre; Autonomie syndicale; Représentativité syndicale.